



**HAL**  
open science

# Conditions et évolution de la production architecturale dans l'habitat social, à partir du cas de la Seine-Maritime

Christian Moley, Pierre Quercy, Jean-Claude Schmid, U P A de Rouen

► **To cite this version:**

Christian Moley, Pierre Quercy, Jean-Claude Schmid, U P A de Rouen. Conditions et évolution de la production architecturale dans l'habitat social, à partir du cas de la Seine-Maritime. [Rapport de recherche] 184/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); CREPAH; GERASE (Unité pédagogique d'architecture de Rouen). 1982. hal-01886764

**HAL Id: hal-01886764**

**<https://hal.science/hal-01886764>**

Submitted on 10 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

C.R.E.P.A.H.

G.E.R.A.S.E. (U.P.A. DE ROUEN)

184

CONDITIONS ET EVOLUTION  
DE LA PRODUCTION ARCHITECTURALE  
DANS L'HABITAT SOCIAL

à partir du cas de la Seine-Maritime

1982

SECRETARIAT DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

C.R.E.P.A.H. - G.E.R.A.S.E. (U.P.A. de ROUEN)

CONDITIONS ET EVOLUTION  
DE LA PRODUCTION ARCHITECTURALE  
DANS L'HABITAT SOCIAL

à partir du cas de la Seine-Maritime

recherche réalisée par Christian MOLEY (U.P.A.R.)  
avec le concours de Pierre QUERCY (C.R.E.P.A.H.)  
et de Jean-Claude SCHMID (U.P.A.R.)

pour le Secrétariat de la Recherche Architecturale

1982

Dominique DUBILLOT et Hervé RATTEZ (U.P.A.R.)  
ont participé à l'analyse architecturale des opérations étudiées.

Nous remercions les architectes choisis pour l'enquête d'avoir bien voulu répondre à nos questions et fournir les documents nécessaires aux analyses, ainsi que les fonctionnaires, élus, entrepreneurs et maîtres d'ouvrages que nous avons interviewés.

## S O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u> .....	p. 1
<u>1. LE CONTEXTE GENERAL D'EVOLUTION DE L'HABITAT</u> .....	p. 5
1.1. Rappel des actions de l'Etat sur la production de l'habitat depuis la Reconstruction .....	p. 6
1.2. Les acquis architecturaux issus des conceptions antérieures de l'habitat .....	p. 23
1.3. Les effets combinés des antécédents et des facteurs du moment sur l'évolution architecturale de l'habitat .....	p. 31
<u>2. LA PRODUCTION ARCHITECTURALE EN SEINE-MARITIME</u>	
2.1. Analyse comparative de quatre agences .....	p. 47
2.1.1. Leurs évolutions propres .....	p. 49
2.1.2. Leurs tendances communes .....	p. 124
- plans-masses .....	p. 124
- matériaux, structures, façades et volumétrie de l'immeuble .....	p. 133
- organisation interne de l'immeuble et des logements .....	p. 143
2.1.3. Leurs différences .....	p. 149
2.2. Autres types d'opérations .....	p. 169
<u>3. COMPARAISON DU DEPARTEMENT AVEC LA PRODUCTION NATIONALE</u> .....	p. 181
3.1. Une production banale malgré des caractères locaux particuliers ....	p. 182
3.1.1. Tradition industrielle ancienne et besoins quantitatifs favorables à l'industrialisation du bâtiment .....	p. 182
3.1.2. Des organismes d'études préopérationnelles nombreux .....	p. 186
3.1.3. Un lieu de prédilection pour des expérimentations étatiques assez fréquentes .....	p. 187
3.1.4. Une région marquée par la satellisation parisienne .....	p. 190
3.2. Les décalages entre les conceptions architecturales locales et les réalisations exogènes .....	p. 193
3.2.1. Des opérations expérimentales sans effet d'entraînement .....	p. 193
3.2.2. Impact des modèles-innovations et des modèles régionaux .....	p. 196
3.2.3. Centralisation et hiérarchisation des procédures et des acteurs...	p. 200

#### 4. CONCLUSIONS

4.1. Les limites du rôle de l'Etat .....	p. 204
4.1.1. Dans ses actions directives .....	p. 204
4.1.2. Dans ses actions incitatives .....	p. 206
4.2. La diffusion des idées .....	p. 210
4.2.1. L'impact sur la conception architecturale .....	p. 210
4.2.2. Le rôle des maîtres d'ouvrage et la diffusion des idées dans le mouvement H.L.M. ....	p. 215
4.3. La commande architecturale et les acteurs locaux .....	p. 218
4.3.1. Les maîtres d'ouvrage .....	p. 218
4.3.2. Les collectivités locales .....	p. 223
4.3.3. Les administrations locales .....	p. 224
4.3.4. L'accès à la commande architecturale .....	p. 226
4.4. Poids et marge de manoeuvre de l'architecte .....	p. 227
 BIBLIOGRAPHIE .....	 p. 237

## INTRODUCTION

-----

Il est devenu presque rituel, lorsqu'on porte un regard sur l'ensemble de la production de l'habitat social français depuis la Reconstruction, de constater et déplorer la médiocrité architecturale de la majorité des réalisations. Les raisons qui en sont données habituellement (manque de formation de l'architecte à l'habitat, commandes sans contenu architectural, excès rationaliste et productiviste de la politique du logement, contraintes financières et réglementaires) restent cependant très générales et ne font pas apparaître les incidences de chacun de ces paramètres sur le travail concret de conception et sur son évolution d'année en année.

Les monographies qu'implique une telle approche sont consacrées généralement à des architectes en renom qui tranchent avec la production courante. Nous avons choisi au contraire de nous intéresser à l'architecture ordinaire, à partir d'un département et de quelques agences représentatives, pour pouvoir analyser plus finement les conditions de la conception de l'habitat et l'impact de leur changement et perpétuation sur elle. Il ne s'agira donc pas de juger la qualité architecturale en elle-même et de critiquer son caractère le plus souvent peu enthousiasmant, mais d'en comprendre son processus de production.

Le propos de cette recherche est en effet d'identifier les facteurs qui ont conditionné et conditionnent l'architecture de l'habitat social collectif sur une période et une région données, en l'occurrence la Seine-Maritime depuis la Reconstruction.

On peut penser qu'a priori, des facteurs comme les règlements nationaux et locaux, les modes de financement, les programmes des maîtres d'ouvrage, les techniques constructives prédominantes ou l'outillage des entreprises, la culture architecturale des différents intervenants, contribuent aux formes prises par l'habitat. Mais comment agissent-ils réellement, dans leurs effets propres et leurs interférences (hiérarchisation, antagonismes), sur sa conception ?

Vouloir isoler et pondérer des facteurs explicatifs dans le processus de conception architecturale ne signifie pas qu'il puisse être réduit à une démarche objective et rationalisable.

Notre intention n'est pas la mise au point d'une méthode optimale de conception du logement, sur la base d'une modélisation du jeu des facteurs à prendre en compte. Il n'est pas non plus de dénoncer les "déterminismes" et les "fatalités" bridant la créativité de l'architecte.

Nous pensons cependant que la connaissance des paramètres de la conception, dans leurs effets respectifs et conjugués, peut permettre, en premier lieu, de mieux comprendre les évolutions et les constantes de l'architecture de l'habitat, dans le temps et entre différentes régions à une époque donnée. En caractérisant sur un échantillonnage de réalisations, 30 ans, de production architecturale courante dans l'habitat social de Seine-Maritime, nous essayerons d'apporter des réponses aux questions suivantes.

1) Dans quelle mesure les persistances et les changements constatés reflètent-ils

- des conditions de production locale (impératif et personnalité des organismes et partenaires de la construction, marché foncier, structures et potentiel technique des entreprises, modèles et traditions architecturales régionales)

- des tendances générales de la production nationale (politique du logement, mesures incitatives, règlements, niveau technologique, conjoncture économique, évolution des principes architecturaux) ?

Une des questions posées ici est en effet celle de l'autonomie/dépendance, au plan des idées et des moyens, de l'architecture d'une région vis-à-vis du contexte national. Est-elle marquée pour l'essentiel par des lois générales d'évolution de l'habitat social sur l'ensemble du pays ?

Est-elle à l'image, avec ou sans décalage dans le temps, de la production dominante du pays, ou se particularise t-elle par volontés de "régionalisme", par réduction et déformation d'idées exogènes ou par le jeu de facteurs propres au contexte ? Sur ce sujet, nous ferons le point sur la diffusion et les retombées des idées nouvelles rendues exemplaires ou au contraire sur leur méconnaissance ou leur rejet. Par projet "de pointe" pouvant avoir un impact, nous entendons d'une part les projets-phares émergeant du débat architectural et distingués par des publications, d'autre part, les innovations et expérimentations encouragées par l'Etat, avec effet d'entraînement escompté.

Un tel bilan ne traduit pas une apologie inconditionnelle de l'innovation, dont il s'agirait de savoir si elle passe en province. L'évolution de l'habitat n'est pas proposée ici comme une fin en soi, dans une perspective de modernité et de progrès inéluctable et universel. L'approche historique n'a pour but que de caractériser le sens général d'évolution de l'habitat social d'un département, par rapport notamment à celui de l'ensemble du pays.

2) Par "habitat", nous entendrons globalement les formes architecturales et urbaines qu'il prend et les facteurs de leur production.

L'analyse des permanences/évolutions de ces facteurs productifs de l'habitat, mise en relation avec celle des persistances/changements présentés par son architecture, doit aider à clarifier le processus d'intégration des données dans la conception-réalisation, de ses conditions favorables et de ses impédiments. En particulier, nous chercherons à préciser la place de l'architecture au sein du système de production de l'habitat, c'est-à-dire la "marge de manoeuvre" de l'architecte et le poids de ses volontés architecturales, par rapport aux autres données, dans le produit final réalisé. Autrement dit, quelle est la part du voulu et du subi dans la conception de l'habitat, présenté très souvent comme une architecture empêchée par ses contraintes strictes et pesantes ?

Pour apporter des éléments de réponse, nous analyserons et confronterons :

- . Le contexte général d'évolution de l'habitat et ses incidences architecturales d'ensemble,
- . les données particulières au département étudié,
- . la pratique et les productions successives de quelques agences représentatives des différences existant dans le mode d'exercice libéral de la profession d'architecte. Un tel choix ne privilégie pas cet exercice et ne préjuge pas des nouvelles pratiques se mettant actuellement en place ; il correspond aux nécessités d'une étude historique.



## I - LE CONTEXTE GENERAL D'EVOLUTION DE L'HABITAT

---

La recherche, centrée sur les facteurs de conception de l'habitat social dans un département, doit notamment permettre la mise en évidence des incidences respectives des conditions locales et nationales. Il semble donc nécessaire de rappeler au préalable le contexte général d'évolution de l'habitat en France. On serait tenté de supposer qu'une telle étude des repères historiques a déjà été effectuée, mais il ne s'agit pas ici de refaire l'analyse critique des politiques successives du logement. Parmi les actions de l'Etat qui les constituent, nous nous limiterons à celles qui ont pu influencer sur la conception urbanistique, architecturale et technique de l'habitat, de façon à en détailler ensuite les effets et à dégager des périodes principales dans l'évolution de la conception.

Au cours de cette première partie de la recherche, les analyses et commentaires des faits et données rappelés ainsi que les hypothèses avancées quant à leurs conséquences, ont été développés à partir de revues et documents de l'époque et d'aujourd'hui et accessoirement à partir d'interviews de quelques personnalités ayant eu des responsabilités dans des organismes centraux.

De même, la caractérisation des effets architecturaux des différents facteurs recensés a été effectuée au travers de réalisations et projets représentatifs publiés dans les revues des périodes étudiées. Mais cette analyse architecturale générale n'a cependant pas été coupée totalement de celle des opérations locales retenues pour l'étude de la production en Seine-Maritime. Ces deux analyses ont été faites simultanément, avec des aller-retours entre elles. Ainsi, la comparaison des projets successifs d'une même agence a permis d'émettre des hypothèses sur le poids des facteurs nationaux et a suggéré des pistes à creuser dans l'historique général.

1.1. - RAPPEL DES ACTIONS DE L'ETAT SUR LA PRODUCTION DE  
L'HABITAT DEPUIS LA RECONSTRUCTION

Parmi les mesures étatiques à étudier, certaines présentent un aspect obligatoire et concernent directement des caractéristiques du bâtiment comme le Règlement de Construction, les règles de financement ou les prescriptions particulières à l'habitat social ; leur application doit avoir une incidence générale, quelle que soit la région étudiée. D'autres portent aussi sur des formes et techniques, ou sur l'organisation de la production, mais sont incitatives : circulaires, recommandations et études techniques pour l'application des mesures étatiques, concours et opérations expérimentales réalisés dans la région, ou non, mais publiés dans les revues. Il faudra donc en préciser l'impact régional, encore qu'une telle évaluation pose quelques problèmes ; les architectes interviewés ne parlent pas volontiers de leur référence aux exemples reconnus.

L'ampleur des destructions de la dernière guerre a accéléré et élargi l'intervention que l'Etat avait engagée dans la production de l'habitat. Elle se manifeste d'abord avec l'apparition d'une politique nationale d'urbanisme mise en place par un appareil centralisant des services exécutifs et consultatifs créés aux différentes échelles du territoire. La loi du 15 juin 1943 définit l'urbanisme à partir de procédures opérationnelles ; ses doctrines sont limitées à la composition et à la protection. L'architecture répond à des termes analogues ; selon la "Charte de l'architecte constructeur" (1941), elle doit s'imprégner de tradition, de ruralité et de régionalisme, s'adapter aux conditions locales, mais dans un "esprit moderne". Les mesures du Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière précise ce dernier : il a non seulement lancé des concours d'architecture régionale, mais encouragé la normalisation de l'outillage et des éléments de construction : modulation des coffrages ; concours et chantiers expérimentaux de 1943 pour la définition de "blocs" (bloc-croisée, porte, eau, escalier) et d'éléments tels que planchers, cloisons et toitures.

A la reconstruction, l'Etat ne se limite pas au dédommagement des sinistrés et développe une politique globale de l'habitat dans le cadre du M.R.U.,

ministère créé en novembre 1944 pour coordonner l'action foncière, l'urbanisme, la construction et le financement. En matière d'urbanisme, il s'appuie sur les architectes Prix de Rome et patron d'atelier aux Beaux-Arts, en les nommant architecte en chef des villes à reconstruire, sous son contrôle et à la tête d'une hiérarchie qui distingue architecte de secteur et architecte d'opération. Compte tenu du savoir dominant, cette politique aboutit dans la plupart des cas à des compositions urbaines basées sur l'alignement et l'ilot traditionnel légèrement modernisé.

L'Etat manifeste davantage des volontés en tant que constructeur. Il cherche à promouvoir l'industrialisation du bâtiment par une politique foncière de remembrement de la petite propriété urbaine et par des incitations à la réorganisation technique de la production. Le rapport Carrière, établi en 1946 par la Commission de Modernisation du Bâtiment et des Travaux Publics dans le cadre du Plan Monnet, préconise pour l'immédiat, l'étude de projets-types en fonction des ressources locales en matériaux et dans la perspective d'une standardisation des éléments de second oeuvre et de l'outillage de chantier. Ces projets-types n'étaient considérés que comme une étape vers l'industrialisation complète de la production de masse. Dans cette optique, l'Etat a entrepris des actions telles que :

- création du C.S.T.B., Centre d'Etudes et de Recherches Expérimentales qui avait notamment pour rôle l'agrément des matériaux et procédés constructifs, et l'établissement de guides techniques (REEF) ;
- expérimentation des techniques nouvelles dans différents types d'opérations de l'Etat :
  - . immeubles Sans Affectation Immédiate (ISAI) et Immeubles Collectifs d'Etat (ICE) qui ont permis un certain nombre de réalisations basées sur l'industrialisation ;
  - . concours et chantiers expérimentaux, lancés par le M.R.U. auprès d'équipes d'architectes, entreprises, ingénieurs et industriels, comme ceux d'Orléans (1946), Noisy-le-Sec (1946-47) ou ceux de 1949 (Creil, Compiègne, Chartres, Villeneuve-Saint-George). Ces derniers concours amorcent avec leurs 200 logements l'augmentation en taille

des opérations confirmée par les 880 du concours de Strasbourg, lancé en décembre 1950, et les 4000 du marché passé en 1952 avec Camus, qui avait expérimenté l'année précédente son système au Shape Village, dont il avait gagné le concours avec M. Lods.

Après cette phase d'expérimentation des systèmes constructifs (\*), la Direction de la Construction Spinetta a mis en place une politique du Secteur Industrialisé prévoyant environ 10.000 logements annuels, dans le cadre du plan quinquennal engagé en 1952 : elle imposait l'emploi d'éléments sélectionnés après consultation nationale et favorisant la participation des B.E.T.

La période 1943-1952 a donc vu la collaboration de l'Etat et des grandes entreprises, cautionnée plus ou moins volontairement par les architectes en renom auxquels ils avaient fait appel, dans la recherche, l'expérimentation et le développement de techniques constructives devant conduire à la préfabrication lourde et à la normalisation des équipements du second oeuvre.

Les formes prises par l'architecture et l'urbanisme des opérations pilotes, leurs méthodes de conception et de réalisation ont préfiguré celles des grands ensembles et le rôle que l'architecture tiendra dans leur production.

Une fois vérifiée la faisabilité technique des postulats de l'industrialisation, l'Etat met en place une politique globale de production du logement entre 1953 et 1958. Ses orientations ont été données en deux temps, par le Plan COURANT-LEMAIRE (1953) et par la loi-cadre d'août 1957. Il s'agissait de doter le pays de structures et outils de production pouvant répondre à la crise du logement, compte-tenu de la déqualification et raréfaction de la main-d'oeuvre et des exigences quantitatives (la fameuse trilogie du "massivement, rapidement, économiquement"). Pour atteindre les objectifs d'élévation de la productivité et de maîtrise des coûts, il a

(\* ) De 1945 à la fin 49, 4835 logements ont été réalisés à l'aide de procédés nouveaux agréés par le M.R.U., sur 107.000 logements construits.

été pris un ensemble de mesures rationalisatrices concernant les professions du bâtiment, les marchés, la maîtrise foncière, la typification, le financement et la gestion des logements, l'organisation des chantiers, les techniques et matériaux de construction, les règlements et les contrôles de la qualité.

La restructuration des professions a été souhaitée par l'administration dans le sens :

- du renforcement de la conception technique du bâtiment, par l'intervention obligatoire des B.E.T. ;
- de l'organisation d'équipes de conception-réalisation et de l'extension des compétences : possibilité de mission complète pour les B.E.T. dans toutes les disciplines techniques (décret de juillet 1953), création des offices HLM à compétences étendues (31/12/1958) ;
- de la concentration des entreprises, incitée notamment par des concours et marchés importants, et du groupement des maîtres d'ouvrage, autorisé par le décret du 18/9/1953 ;
- du contrôle étatique de la qualification (agrément des entreprises par le CSTB, agrément des maîtres d'ouvrage sociaux) ;
- de la réduction de la main d'oeuvre ;
- de la réglementation du calcul des honoraires des architectes et ingénieurs, basé sur la surface utile des logements (décret du 22/7/1953).

Ces mesures ne traduisent pas un projet d'industrialisation en terme d'économie, mais une volonté de rationalisation technique du travail, de ses outils et de son produit, pour chacune des phases se succédant de la conception à la réalisation. Il s'agissait de réduire les délais d'étude, de contrôle et d'exécution plus que les coûts de production. Ce découpage des tâches renforce celui que les architectes s'étaient vu définir par le système d'agrément (31/12/1946) les hiérarchisant et les spécialisant.

...

La volonté de réorganiser des professions jugées trop artisanales allait de pair avec celle d'augmenter la taille des opérations. Ces deux conditions nécessaires à l'industrialisation du bâtiment apparaissent dans nombre de déclarations de l'époque. Ainsi, C. BONNOME, Inspecteur Général au Ministère de la Construction et Président du Comité de l'Habitat à la C.E.E. prône, face à la taille encore trop faible des opérations, des formules de concentration, allant du groupement d'entreprises au builder, en passant par l'équipe architecte-entreprises, complétée éventuellement des fournisseurs de matériaux, et par l'engineering (\*).

Pour permettre l'accroissement des opérations en taille, des mesures foncières et d'urbanisme opérationnel ont été prises concernant l'expropriation (1953), la création des ZUP et la rénovation urbaine (1958).

Il fallait de plus, pour décider les entreprises à investir dans un outillage industriel, les assurer d'une reconduction continue des marchés et d'une normalisation permettant la série : ce fut l'objectif des marchés pluriannuels instaurés par la loi-cadre de 1957 et de mesures de standardisation non seulement technique, mais aussi formelle :

- le concours "conception-construction" a eu pour objet la mise au point de solutions reproductibles ou adaptables, préfabriquables, optimales dans leur rendement économique et dans leurs conditions d'habitation, définies sur la base des critères fonctionnels du CSTB. Ce concours de modèles avant la lettre a permis d'agréer des projets dont sont issus les LOPOFA et les opérations-million (1953-54) ;
- l'opération LOGECO (1954) instaure une homologation de plans types dont l'utilisation occasionne une aide financière spéciale ;

(\*) "La productivité, élément dominant d'une politique de logement social", conférence de septembre 1958. Le discours diffère par de celui tenu 12 ans auparavant et confirme la lente diffusion de l'industrialisation. L'auteur, précise qu'en 1956, les permis de construire en secteur privé se répartissaient ainsi :

- opérations	50 logements	600
- opérations	10-40 logements	2400
- opérations	10 logements	45000

(Cahier du CSTB 36/211 : février 1959).

- le concours "Economie de main d'oeuvre" (1956-57) a sélectionné une vingtaine de procédés. Les maîtres d'ouvrage qui les employaient bénéficiaient là aussi de crédits spéciaux. Cette politique devait inciter les entreprises à investir en outillage de préfabrication et de montage. Le décret du 24/5/1958 va aussi dans ce sens, en définissant une politique de prêts à taux d'intérêt réduit d'équipement pour des entreprises de construction et des fabricants de matériaux qui appliqueront les "méthodes de haute productivité".

Pour les maîtres d'ouvrage sociaux, des conditions plus avantageuses de financement et de gestion furent également accordées (\*), mais leur rôle dans la conception fut aussi diminué par l'assujettissement de l'octroi des prêts au respect de règlements, tels que les prix plafond et normes de surface. C. BONNOME (\*\*\*) proposait de réduire la liberté des maîtres d'ouvrage, dans la mesure où ils pouvaient freiner les encouragements étatiques à la productivité, en leur imposant des "projets-types et des conditions plus sévères d'agrément".

Les maîtres d'ouvrage de cette époque que nous avons interviewés se plaignent de la trop forte pression de l'administration pour leur faire adopter la préfabrication lourde et de sa trop grande écoute des entreprises qui ont plaidé la sécurité pour obtenir les révisions de prix, les marchés pluri-annuels, puis les modèles. Il considèrent que les architectes pour la plupart ont démissionné devant les B.E.T. ou ont participé activement à la politique technico-industrielle dans la mesure où ils trouvaient aussi leur compte dans la répétitivité des opérations.

(\*) Sources de financement, taux de durée des prêts (lois du 3/9/1947, 21/7/1950, 24/5/1951, 1 % patronal depuis 1953, arrêt du 8/2/1954), assouplissements de la détermination du loyer en fonction du prix au m<sup>2</sup> (décret du 20/5/1955) ;

(\*\*) Op. cit.

Mais la conception architecturale fut aussi bridée par le décret 55.1394 du 20/10/1955 et ses arrêtés, parus pour la plupart le 14 novembre 1958, qui constituaient le premier règlement national de construction. Cette réglementation normative et prescriptive, très poussée dans le détail, était dans la lignée des conceptions hygiénistes antérieures. Elle fixait un cloisonnement du logement pièce par pièce et pour chacune d'elles : un volume habitable et un cubage d'air définis par des dimensions et surfaces minimales et par des proportions ; un niveau d'éclairage naturel et de ventilation directe sur l'extérieur en rapport avec la taille des pièces. S'y ajoutaient des normes d'équipement et des dispositions de sécurité concernant les hauteurs d'allège et les installations de confort. Les parties communes étaient soumises à des règles analogues d'hygiène et de sécurité.

Cette réglementation, mise au point pour l'essentiel en 3 ans, n'avait pas pour but explicite de typifier les logements et immeubles, comme pourrait le laisser croire l'excès de ses contraintes fonctionnelles et techniques dénoncé quelques années plus tard pour leur contribution à l'uniformisation de l'habitat (\*). Elle ne semble pas non plus avoir été pensée à l'origine comme l'un des moyens de la rationalisation technico-économique du bâtiment poursuivie alors et a pu même la contredire, dans la mesure où elle cherchait à intégrer des dispositions hygiénistes dispendieuses, comme l'important linéaire de façade impliqué par la ventilation sur l'extérieur exigé pour toutes les pièces. Nous reviendrons sur l'assimilation architecturale de ces exigences antinomiques en 1.3.

Après la parution du Règlement de Construction et de ses arrêtés, l'administration a cherché à hâter l'industrialisation notamment en faisant étu-

(\*) voir par exemple l'article de J. CHENIEUX, architecte ("Etude de la contrainte réglementaire en matière d'habitation", revue de l'OCIL, Déc. 64 - janvier 65) ou de E. PISANI, Ministère de l'Équipement : "actuellement, ce sont les règlements beaucoup plus que les architectes qui donnent aux cités l'essentiel de leurs formes... sous le poids des règlements, l'architecte a malheureusement trouvé l'alibi de ses défaillances" (Architecture d'Aujourd'hui n° 130, février-mars 67)

dier et comparer par le CSTB des solutions de rationalisation technique, économique et qualitative. L'Ingénieur en Chef Ch. NOEL, chef de service au CSTB publia de 1959 à 1964 une série d'études sur les "variations du coût de la construction en fonction des divers paramètres intervenant dans la conception des projets et études d'habitabilité". Elles proposent sur des bases identiques de surface, de fonction et de confort, une méthode de comparaison systématique des coûts, avec variation du type de structure porteuse, des dimensions et du type de desserte des logements (\*), et ont abouti à la méthode A.R.C., parue en 1966 (\*\*). Ces études ont contribué à l'épaississement généralisé des immeubles dans les années 60 et à l'abandon des refends porteurs longitudinaux au profit des transversaux.

M. NOEL a également travaillé à la normalisation des prestations de qualité dans le secteur des logements financés par l'Etat, pour lesquelles manquait jusqu'à lors une réglementation et un instrument de contrôle. La différence entre les types et les catégories de logement reposait essentiellement sur les surfaces et le nombre de pièces. Or il s'agissait que le financement de l'Etat corresponde pour chacun d'eux à des prestations précises et non modifiables à l'intérieur d'un cadre global de prix : "avant, on déshabillait un endroit pour habiller un autre", nous a dit un des fonctionnaires du CSTB ayant travaillé alors à cette question. C'est pour remédier à ces imprécisions que le Ministère de la construction Sudreau a fait publier le 2 juin 1960, en complément du règlement de 1955,

(\*) Voir les Cahiers du CSTB n° :

- 39/311 (août 1959) analyse de plans
- 46/367 méthode générale
- 43/381 (fév. 1961) plans à façades et refends longitudinaux porteurs
- 56/443 plans à refends transversaux porteurs et à cour-sives intérieures
- 60/494 plans à refends transversaux porteurs et à cour-sives extérieures
- 61/502 (av. 1963) première synthèse
- 71/601 (déc. 1964) plans à refends mixtes porteurs et à escalier central

(\*\*): l'établissement précis des prix de revient avait déjà été incité dès la circulaire du 27/2/1951 qui définit les surfaces dans oeuvre, hors oeuvre pondérée, utile, etc.

le Cahier des Prescriptions Techniques et Fonctionnelles Minimales Unifiées (C.P.T.F.M.U.), dont le champ d'application comprenait tous les logements réalisés par l'Etat ou avec son aide financière, il fallait aussi pouvoir contrôler la qualité de ces projets : d'où la méthode d'appréciation de la consistance utile, également étudiée sous la direction de M. NOEL, qui était obligatoire pour les opérations du secteur triennal lancé alors et qui est devenu l'actuel cotation par point.

Un autre aspect de l'action rationalisatrice du CSTB réside dans l'étude théorique de cellules pouvant améliorer celles de la production courante (X).

La période 1958-1965, qui est celle de la forte expansion économique incitée à partir de la Ve République, permet l'application des objectifs industriels prévue par les mesures antérieures.

Au cours du IIIe Plan (1958-61), les ZUP et les marchés triennaux sont mis en place. Ces derniers sont fortement développés pendant le IVe Plan (1962-65). C'est l'époque où prolifèrent les procédés de préfabrication lourde (Balancy et Schuhl, Camus, Coignet, Costamagna et ceux des B.E.T. : Tracoba, Barets, etc.) et les coffrages outils (coffrages tunnels ou glissants, tables et banches). Les objectifs d'industrialisation du bâtiment sont maintenus sur la base de la continuité des marchés : après le secteur triennal sont lancés les concours des 15.000 logements en 1964 et des P.P.L. en 1966, programmes pluriannuels de 750.000 logements à réaliser en 5 ans.

La politique du logement est aussi marquée par un désengagement financier progressif de l'Etat au profit des capitaux privés, dont l'investissement en relais de l'effort public est encouragé par une série de mesures prises à partir de 1963 : création des sociétés immobilières d'investissement, à la place des sociétés conventionnées de 1958, assortie d'avantages

(X) Voir les Cahiers du CSTB n° 37/303 (avril 1959 ; "essai de typologie des plans de logements", A. TURIN, architecte) et 48/383 (février 1961 ; "la cellule-logement", par J. DREYFUS, alors chef de service des études fonctionnelles au CSTB, et J. TRIBEL, architecte alors conseiller du CSTB).

(prêts spéciaux, allègements fiscaux et indexation des loyers) ; réforme des prêts spéciaux du Crédit Foncier pour accroître la participation des banques et pour ajuster le financement de la construction au niveau plus élevé de la demande solvable : prêts du C.F. plus restreints et plus chers nécessitant des prêts bancaires en complément, augmentation des prix-plafond, suppression des Logécos, puis en 1965, création des prêts différés (P.S.D.) pour les revenus ne bénéficiant plus des prêts spéciaux et extension de l'épargne-logement au secteur bancaire. Parallèlement, à partir de 1966, la construction HLM n'est plus financée par l'Etat directement, mais par la Caisse des Prêts aux organismes HLM, établissement public financièrement autonome ; ses aides sont contingentées et le taux d'intérêt de ses prêts augmenté. La surface financée ne diminue pas, mais est modifiée (\*).

Le coup de frein au secteur social au bénéfice de la promotion privée, constituait une nouvelle organisation du marché de l'habitat qui a été complétée par une politique foncière d'aménagement régional et territorial : adoption du PADOG (1960) et création du district (1961) pour la région parisienne ; création de la DATAR, loi sur les plus-values foncières (1963) ; début de réalisation des Villes Nouvelles, encouragement de villages de maisons individuelles tels Villagexpo (1966) ; Loi d'Orientation Foncière (1967).

Les mesures foncières n'arrivent pas à bout de la montée des prix et du manque de terrains et la pénurie de logements subsiste dans un large éventail de catégories sociales, malgré la diversification des modes de financement qui devait résoudre ce problème. La critique des grands ensembles ("sarcellite" et attrait de la maison individuelle mis en évidence par les enquêtes sociologiques, revendications de mai 1968) a de plus amené les pouvoirs publics à se préoccuper davantage de "la qualité". A la suite d'initiatives municipales, telle le quartier de l'Arlequin à Grenoble, ils ont encouragé d'autres formes d'ensembles (ZAC équipées, Villes Nouvelles, nouveaux villages). Ils se sont aussi orientés, face au déclin

(\* ) La circulaire du 12/4/66 exclut de la surface habitable les séchoirs même clos et incorporés au logement.

des grandes opérations sur un même site depuis 1965, vers une multiplication géographique de réalisations de taille plus réduite, sans renoncer aux objectifs de l'industrialisation (\*).

La préfabrication lourde fermée est abandonnée et l'industrialisation "ouverte" encouragée. Une nouvelle incitation est proposée aux entreprises : la reconductibilité des opérations sur des sites différents. Ainsi naît la politique des modèles en 1968. Elle s'accompagne de l'abrogation, paradoxale en apparence seulement, des règlements de construction aux effets modélisants (décret du 1955 et CPTFMU). Ces règlements, combinés à la répétition des procédés de préfabrication, avaient conduit, sans qu'il ait eu véritablement politique de plans-types, à une généralisation de plans similaires à l'échelle nationale. Les objectifs simultanés de répétitivité industrielle et de diversification qualitative et répondant aux différents types d'opération entraînent donc la suppression des règles "prescriptives et normatives" pour des règles "exigentiellles" (Règlement de Construction de 1969). Cette libération du carcan réglementaire permettait également la diminution de qualité impliquée par l'abaissement des prix-plafonds décrété par le ministre CHALANDON, pour "toucher une clientèle plus sociale" (selon un responsable administratif d'alors qui ajoute au cours de l'interview: "LABOURDETTE, conseiller de CHALANDON, se faisait fort de faire du -10 %").

Cependant, l'objectif du règlement de 1969 n'est pas de réduire la qualité. Il rend possible sa diminution ou son augmentation (moins d'équipements de confort imposés, possibilité de logement à simple orientation, quelle que soit sa taille, et de cuisine en position centrale). Sa tendance à l'élévation qualitative se manifeste pour l'acoustique et pour la surface habitable qui peut à nouveau comprendre le séchoir intérieur, maintenant doté de VMC. Cette surface habitable n'inclut certes pas les balcons et terrasses, mais la loi du 30/12/67 et la circulaire du 30/9/68 excluent toutes ces saillies de la surface développée hors oeuvre, utilisée pour

(\*) La question avait été envisagée dès 1964 dans une circulaire du 15 février : "la dispersion géographique inévitable des implantations entraîne la nécessité de réaliser également des chantiers petits ou moyens qui doivent eux aussi bénéficier de la modernisation des techniques employées."

le calcul des COS et TLE : la recherche de qualité volumétrique n'est donc pas empêchée. En 1970, l'attitude de l'Etat vis-à-vis de la qualité se précise : les prix-plafond HLM sont désormais déterminés en tenant compte de la modulation des caractéristiques qualitatives, et ce, même pour les "modèles". Cet ajustage pouvant être fait dans un sens ou dans l'autre, on assiste de 1968 à 1976, conformément à la logique de l'économie libérale, à l'instauration d'une gamme de logements à qualité graduée.

La politique antérieure de drainage des capitaux privés pour les logements moins "sociaux" est poursuivie par des mesures financières et opérationnelles telles que concours de la Maison Individuelle et création des ZAC (1969), création des plans d'épargne logement (1970), remplacement des PSD par les PIC (1972). Parallèlement, les prêts aux organismes HLM passent en 1975 de 1 % sur 45 ans à 3,35 % sur 40 ans ; les aides aux HLM locatifs passent de 26 % en 1971 à 19 % en 1974 par rapport à l'ensemble des aides de l'Etat au logement ; en corollaire, l'accession à la propriété progresse. La gamme des catégories de logement s'élargit avec les ILM 72. L'année 1972 est marquée par un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration de la qualité :

- les règles de modulation qualitative se précisent. Des majorations de prix-plafond sont prévues pour l'accroissement des surfaces, le coût des garages, l'amélioration du confort acoustique par la création d'un label distinguant trois niveaux, l'amélioration globale de la qualité. Celle-ci peut être définie par le profil établi suivant la méthode Qualitel. En 1973, les points CSTB seront à leur niveau maximal ;
- développement d'un secteur incitatif, devant "tirer la production vers le haut" en matière de variété architecturale et de productivité industrielle, avec le lancement des actions du Plan Construction : concours P.A.N. et réalisations expérimentales, orientation des "modèles innovation".

La politique des modèles est en effet infléchiée en 1972. A ses débuts, elle sélectionnait des "modèles-témoins" parmi des projets réalisés ayant fait leur preuve, tels que les P.P.L.. Cette méfiance vis-à-vis de l'inno-

vation s'inverse avec la nouvelle politique qui l'encourage explicitement sur un plan à la fois architectural et technique. A ces modèles nationaux s'ajoutent des "inter-régionaux", vite supprimés, et des "régionaux". Pour ces derniers, le concours demande que soient pris en compte :

- "- la qualité des façades et des volumes,
- la souplesse d'adaptation à des terrains et à des plans de masse variés,
- la qualité des plans des logements, au regard des modes de vie prévisible des occupants ; la diversité et l'évolutivité de ces plans,
- la surface,
- la qualité technique des structures,
- le confort thermique d'hiver et d'été,
- le confort acoustique,
- la consistance utile (appelée jusqu'ici cotation CSTB) ;
- la coût intérieur de fonctionnement et d'entretien".

Les qualités mises en avant et soulignées par nous auront un impact notable sur l'évolution de la production régionale.

L'amélioration qualitative est encore incitée par les majorations de prix-plafond du 28/12/1973 qui tiennent compte désormais d'un coefficient de structure intégrant le découpage des bâtiments en plan et en volume, les loggias, balcons et terrassements exclus jusqu'alors du mode de calcul, de façon à "favoriser une architecture plus diversifiée". Des majorations sont également applicables aux petites opérations, puis à l'habitat intermédiaire, normalisé par une circulaire de 1974.

Une autre majoration concerne l'amélioration de l'isolation thermique. La crise de l'énergie commence à se faire sentir. Elle motivera le décret du 10/04/74 sur l'isolation thermique et la régulation du chauffage. La crise se manifeste aussi dans le ralentissement de la construction, dû à une baisse de la demande et des crédits d'Etat. A partir de 1974, la régression est d'une part particulièrement sensible en HLM locatives, alors que l'accession progresse. Elle touche d'autre part les logements collectifs, dont des mises en chantier deviennent inférieures en 1976 à celles des maisons individuelles, qui elles aussi continuent à progresser.

La réduction des opérations en taille est entérinée par la circulaire Guichard du 21/03/73 contre les grands ensembles et par celle du 16/03/77 sur la hauteur maximale des immeubles (R + 6 dans les communes > 30.000 habitants, R + 3 ou 4 dans les communes < à ce seuil).

L'agrément des modèles par l'Etat est arrêté en 1975 après trois campagnes successives. Le relai est passé aux maîtres d'ouvrage par la sélection et en décembre 1976 est instituée la procédure des marchés-cadre : il s'agit d'organiser le marché des modèles en assurant un volume global de commandes à leur titulaire et en répartissant les marchés dans le temps. Pour ce faire, on regroupe les maîtres d'ouvrage autour de quelques modèles, jugés trop nombreux et choisis d'après leur capacité à utiliser des composants. Les systèmes constructifs doivent en effet prendre le relais des modèles innovation.

La réduction de la diversité affecte aussi les catégories de logements aidés, mais pour d'autres raisons, le système de l'aide à la pierre avait engendré un large éventail de catégories : PSR devenu PLR, HLMO, ILN puis ILM 72, financés par la Caisse de Prêts aux HLM ou par le CF, HLMA 66 et 70, PSI, primes sans prêts, PIC. Cette hiérarchisation des logements, ainsi que leur localisation et leur destination sociale étaient ségrégatives, comme le dénonçait le Livre Blanc des HLM en 1975. C'est pourquoi, la réforme de l'aide au logement (3/01/77) ne garda que deux régimes, locatif (PLA) et accession (PAP), et substitua l'aide à la personne (APL) à une partie de l'aide à la pierre. Elle tend à unifier le marché du logement en rapprochant le secteur social du secteur libre et confirme le désengagement de l'Etat manifesté dès 1963.

Cette transformation du mode de financement entre dans un ensemble de réformes défini en 1976 et concernant l'action foncière (31/12/75), la protection de la nature (10/07/75), l'urbanisme (31/12/76) et l'architecture (03/01/77). L'objectif de cette réforme globale est la lutte contre la ségrégation spatiale et la prise en compte de l'évolution de la demande vers la maison individuelle et l'accession.

La rénovation urbaine et l'urbanisme opérationnel hors des villes, sont abandonnés et de nouveaux types d'urbanisation sont encouragés :

- opérations péri-urbaines, en banlieues des villes ou en frange de

de bourgs ruraux, avec contrôle de la dissémination des constructions ;

- réhabilitation des quartiers anciens, dans le cadre d'une politique des centres dotée de nouveaux moyens (PLD, préemption dans les ZIF, FAU).

Ce contexte prédispose à une évolution architecturale vers les formes urbaines groupées et continues, l'insertion paysagère et la prise en compte de l'histoire. Les concours du Plan-Construction, des Villes Nouvelles et de l'UNFOHLM ont entretenu cette évolution, confirmée par les réalisations publiées dans les revues. Incité, le foisonnement des propositions architecturales d'habitat est dû aussi à une meilleure sensibilisation des architectes, aux sites d'implantation des projets et au débat des tendances et à une diminution du volume des affaires, laissant le temps d'élaborer davantage les projets et excluant l'indigence dans un contexte de concurrence accrue. Qu'en est-il de cette tendance générale dans le département étudié ?

+ +  
+

En résumé de ce premier chapitre, l'historique effectué a permis de dégager les périodes suivantes :

- 1942-1952 : projets types basés sur l'emploi des ressources locales et la standardisation dimensionnelle + expérimentations de procédés industrialisés très variés dans leurs techniques, morphologie et organisation spatiale ;
- 1953-1964 : choix étatique des solutions rentables (= réduction de la variété expérimentale) ; primauté donnée à la rationalité technico-économique et aux structures béton ; mise en place, par une politique d'ensemble, des conditions de la répétitivité, d'abord sur de grandes opérations (53-58), puis dans le temps (reconduction des marchés). Il en

résulte une uniformisation nationale des formes et des plans de la gamme restreinte des catégories de logement (préfabrication lourde fermée) ;

- 1965-1968 : adaptation de la rationalité à la conjoncture et au marché par la diversification des financements et des secteurs ; augmentation du privé et de l'accession, et renouvellement des images du logement par le haut ;
- 1969-1973 : suppression des effets normatifs nationaux des règlements de 55-60 et mise en place de politiques de modèles (diversification par le nombre de modèles agréés et par l'adaptabilité formelle de chaque modèle répétitif dans son système constructif) ; lancement d'une politique d'innovation architecturale et technique (industrialisation ouverte) ;
- 1974-1981 : accentuation de la dialectique diversification qualitative/simplification technico-économique ; d'une part, opérations réduites en taille et ramenées dans des sites déjà urbanisés, arrêt des modèles et développement de la conception urbaine, attrait accru de la maison individuelle et de l'accession à la propriété favorisant l'architecture de signes ; d'autre part, réglementations issues de la crise de l'énergie et prise en compte du coût global (coûts annexes, gestion et entretien).

Ces périodes ne caractérisent que l'évolution des actions de l'Etat sur la production de l'habitat. Nous allons chercher à voir si ces périodes se retrouvent dans l'évolution architecturale de ce dernier.

1.2. - *LES ACQUIS ARCHITECTURAUX ISSUS DES CONCEPTIONS ANTE-  
-----  
RIEURES DE L'HABITAT  
-----*

Le rappel chronologique de données nationales de la production de l'habitat social est destiné à préciser leurs incidences sur l'architecture de ce dernier ; ce sera l'objet du chapitre suivant. Mais il faut auparavant présenter d'autres données intervenant dans la conception. S'il est en effet possible de faire correspondre certaines caractéristiques architecturales de l'habitat à certains facteurs explicatifs et de mettre en relation l'évolution de celles-là et de ceux-ci, il ne faudrait pas en déduire des liens de causalité immédiate entre des données du moment et des effets résultants.

La conception architecturale de l'habitat intègre aussi des antécédents. Le savoir, dont elle procède est cumulatif. Il relève :

- de l'enseignement traditionnel de l'architecture ; même s'il n'avait pas encore inclu l'habitat, il ne l'en a pas moins conditionné par ses codes esthétiques académiques, pour ceux qui restaient dans l'orthodoxie des Beaux Arts et par les réactions "modernes" qu'il a suscitées chez d'autres ;
- de l'idéologie du logement social depuis ses origines et des problèmes de conception qu'elle pose en corollaire. Ces derniers ont été centrés principalement sur l'organisation spatiale et fonctionnelle du logement, de l'immeuble et de l'opération.

C'est aussi ce domaine qui sera privilégié dans le présent chapitre.

---

Nous ne pensons certes pas que le savoir architectural antérieur à la période étudiée se limite dans le cas de l'habitat à l'organisation de la cellule et de l'immeuble, mais nous y ferons principalement porter nos analyses pour les raisons suivantes :

- ce domaine est celui sur lequel ont pesé et pèsent le plus, avec un cer-

tain consensus, les idéologies et les normes spatiales et sociales, de la part des architectes, mais aussi de l'Etat, des municipalités et des organismes constructeurs ;

- il correspond à celui qui, dans la période étudiée, polarise le travail de conception des architectes, comme nous le verrons, et le conditionne le plus par des données objectives permettant de cerner la notion de marge d'intervention ;
- l'incidence des différents codes esthétiques et règles de composition de l'avant-guerre n'est pas niée pour autant ; ils seront pris en compte, mais sans être rappelés, afin de ne pas trop s'éloigner du champ de la recherche.

Avant que l'Etat s'attache après la dernière guerre à les résoudre par diverses mesures, les constructeurs et les architectes avaient déjà mis en évidence et étudié les problèmes de conception de l'habitat social, que soulevaient ces différentes idéologies et normes. Leurs propositions ont contribué à instaurer les solutions habituelles ultérieures et, dans certains cas, ont anticipé par leur caractère novateur sur des dispositions architecturales que l'Etat encouragera par des concours ou fixera par des règlements. C'est cet acquis ayant agi non seulement sur les projets eux-mêmes mais aussi sur les mesures prises par l'Etat qui sera brièvement analysé.

Ainsi, les facteurs, dont nous avons repéré des incidences au cours de la période retenue pour la recherche, intervenaient déjà auparavant. Parmi eux, trois catégories de facteurs concernant la construction jouent un rôle important : les normes et règlements relatifs aux qualités d'usage, les ratios, les techniques. Nous ferons l'hypothèse qu'il y a interdépendance de leurs évolutions et que leur poids respectif dans la conception a varié historiquement selon des périodes alternantes qui peuvent être caractérisées.

Si la conception de l'habitat n'évolue pas inéluctablement suivant la logique d'un progrès indéfectible, c'est qu'elle doit intégrer des exigences contradictoires, telle l'originelle rassembler/séparer les ménages ou-

vriers, devenue aujourd'hui coût abaissé par la quantité/satisfaction de la demande qualitative. Ces antinomies affectent tant la forme urbaine et l'occupation foncière des ensembles d'habitation que l'organisation interne de l'immeuble. Ainsi, pour cette dernière, la conception des plans d'étage a toujours été marquée par deux soucis opposés : rentabiliser le coût d'un escalier par la desserte de logements aussi nombreux que possible et assurer à chacun d'eux un minimum de confort individuel et de salubrité au sens large. Les phases annoncées se retrouvent notamment dans la résolution de ce problème et les priorités données. Un tournant important se situe vers 1950. La période postérieure, qui correspond à celle de la recherche, sera étudiée dans le chapitre suivant.

Des origines du logement social au début des années 1950, l'hygiénisme et ses normes prédominent. Après 1848, les constructeurs avaient pris soin d'éviter les longs couloirs sombres et malsains, au plan de l'hygiène et des rencontres qu'ils occasionnaient : jusqu'à la fin du siècle les immeubles populaires comportent le plus souvent 4 logements par palier desservi par un escalier éclairé et ventilé sur cour.

L'assainissement concerne donc les parties communes, expurgées des références phalanstériennes, mais pas encore les logements, qui conservent la simple orientation et le commandement des pièces ; les W.C. ne sont pas toujours aérés en façade, mais aussi par la cage d'escalier.

Les prescriptions évoluent légèrement et se précisent dans la dernière décennie du XIXe siècle : "que chaque palier ne donne accès qu'à deux ou trois appartements, que les escaliers largement éclairés et balayés par les vents qui en chassent les miasmes semblent le prolongement de la voie publique et laissent à chaque locataire l'illusion d'un chez soi individuel" ; dans le logement, il faut "un nombre de pièces proportionnel à l'effectif de la famille, de manière à séparer les sexes. Ces pièces, d'une hauteur convenable et d'un cubage suffisant, doivent recevoir le plus possible de soleil, le purificateur par excellence, être éclairées et ventilées directement, soit sur la rue, soit au moins sur de larges cours et non pas sur des courettes en forme de puits (×). Ainsi, et à la suite

(×) E. CHEYSSON, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées : "rapport sur l'hygiène du logement populaire", premier congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation, 1904.

de la loi du 15/02/1902 relative à la Santé Publique, les cages d'escalier et toutes les pièces du logement, en particulier les "humides", auront une ouverture sur l'extérieur pour que soleil, lumière et air puissent pénétrer.

La solution la plus fréquente est celle des logements traversants. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette préférence. L'ouverture sur deux façades opposées a d'abord été retenue comme technique optimale de ventilation naturelle. Le courant d'air transversal était en effet le plus efficace, tant que les conduits d'aération n'existaient pas. L'apparition des gaines individuelles n'a cependant pas fait disparaître le logement traversant (\*) auquel on prêtait d'autres vertus.

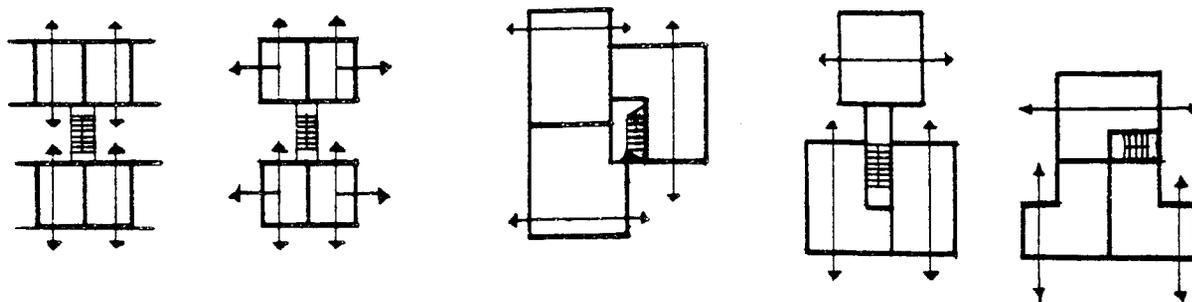
La double orientation solaire a certainement joué après la dernière guerre, avec les retombées des doctrines des Modernes, mais moins à l'époque des premiers HBM où le respect de la configuration en îlot empêchait des principes rigoureux d'ensoleillement. Les critères d'organisation interne du logement ont sans doute davantage primé : le logement traversant permet de meilleures séparations fonctionnelles et une bipartition en deux zones (pièces de services/pièces principales) conformes avant-guerre au principe de façades sur cour et sur rue ; il évite surtout le commandement mutuel de pièces en enfilade (\*\*). Enfin, la double orientation correspond à une distribution de deux logements par palier. Cette disposition n'est pas que la conséquence du choix préalable d'appartements traversants : elle a aussi été volontairement recherchée au début des HBM comme moyen d'individualisation sociale, en réaction à l'espace trop communautaire des paliers ou coursives distribuant plusieurs logements, et comme moyen de valorisation apparente de l'immeuble, à éloigner de l'image des "casernes" ouvrières et à rapprocher des standards de l'habitat bourgeois.

(\*) A quelque exceptions près, comme l'immeuble construit en 1911 par BEAUDOIN, boulevard Kellermann à Paris, et comportant 4 logements non traversants par palier.

(\*\*) Dans Architecture d'Aujourd'hui n° 7, un article consacré aux immeubles à 4 appartements par palier, notamment ceux de BEAUDOIN et LODS à Drancy, dénonce "l'inconvénient de cette disposition : pas d'aération transversale. Pour les appartements de plus de 2 lits 1/2, il s'y ajoute la difficulté de rendre les pièces accessibles du vestibule". "On passe par le living-room pour accéder dans toutes les autres pièces".

L'immeuble à logements traversants semble donc issu de normes hygiénistes, fonctionnelles et sociales.

Dans un immeuble rectiligne, on ne peut distribuer par palier que deux logements traversants. Des concepteurs s'efforcent depuis longtemps d'améliorer ce ratio tout en conservant la double orientation des appartements. Pour concilier ces deux impératifs apparemment contradictoires, il a fallu donner d'autres formes aux barres (\*), utilisant notamment le redan et la distribution par demi-étage.



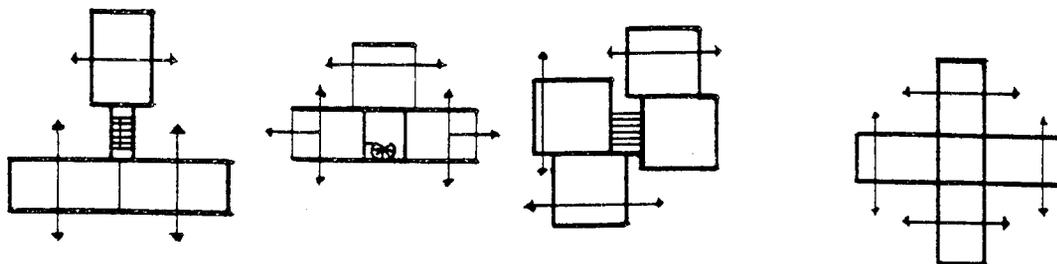
1902

1905  
Tony Garnier  
Concours  
Fondation  
Rothschild

1913  
Payret et  
Portail  
Concours HBM  
rue E. Zola

1914  
F. Dumail  
Concours HBM  
rue Marcadet

1930  
E. Lair  
Rouen



1946  
A. Lurçat  
ISAI  
Maubeuge

1950  
les Frères  
Niermans  
HBM - Puteaux

1961  
Raoux

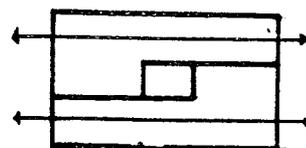
1966  
Andrault et Parat  
Concours PPL

(\*) Les recherches conciliatrices portaient aussi sur l'ensemble d'une opération, dont la densité et la forme devaient satisfaire "l'exploitation économique de la surface du terrain" sans être au détriment de "la santé des habitants", telle que la préservait les règlements de hauteur de façade, gabarit d'immeubles, surface des cours et vues directes. R. GINSBURGER étudie et compare différentes solutions théoriques à ce problème, de la densité maximale aux barres suffisamment espacées, "projet-idéal" pour l'hygiène mais irréaliste dans le rapport coût foncier/loyers (in "pourquoi ne peut-on construire de quartiers d'habitation sains à Paris", l'architecte, mars 1931).

La solution optimale pour combiner desserte maximale et ventilation traversante réside dans la coursive, mais son image carcérale en empêchera une utilisation fréquente. La rue intérieure pallie ce problème.

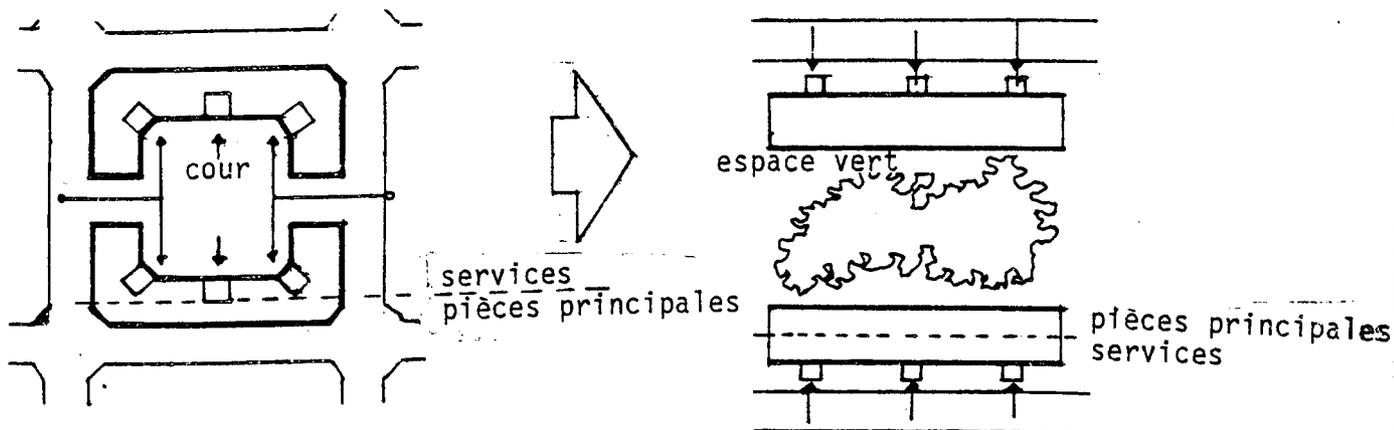


Un exemple peu fréquent en HBM : Bld Bessière, Paris, FEINE, architecte 1910

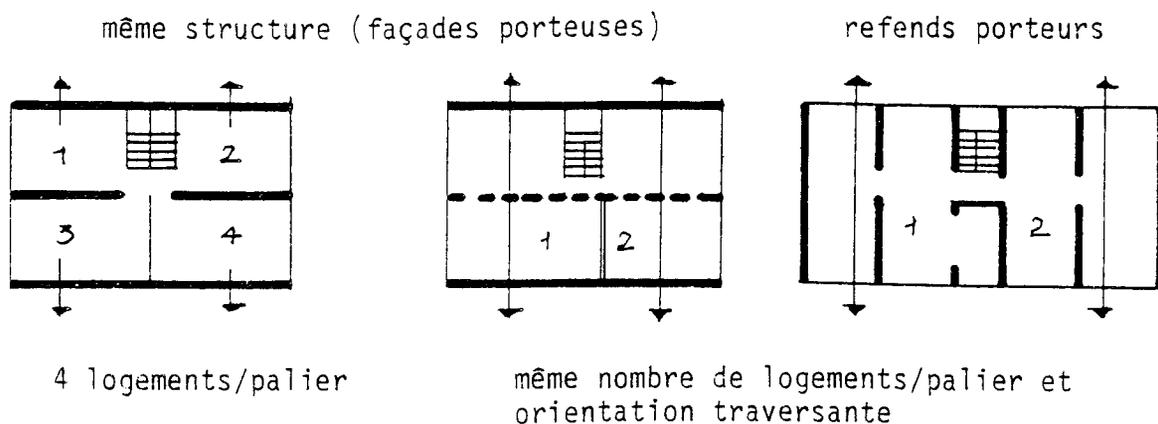


Toutes ces recherches de distribution de l'immeuble ont été peu réalisées, la majorité des opérations reprenant le modèle linéaire courant à deux logements traversants par palier. Les conséquences de ce type d'organisation spatiale sont :

- d'un point de vue architectural, la création de deux façades différenciées. Dans l'entre-deux guerres, elle répond à une volonté d'opposition intérieur/extérieur de l'îlot, la façade sur cour se limitant à l'expression prosaïque des dispositifs techniques et la façade noble sur rue présentant un aspect urbain et historiquement proche des codes haussmanniens. L'accès de l'immeuble se fait par la cour ; l'escalier est donc regroupé avec les services. Après guerre, l'opposition des façades n'est plus que la conséquence de l'organisation fonctionnelle bipartite des logements. La desserte périphérique des opérations et leur espace vert central vont entraîner le retournement progressif des plans : entrées et escaliers, puis pièces de service, sont ramenés sur la façade externe des barres, dont la composition évoque encore l'îlot malgré sa stricte géométrie linéaire, due à la rigueur de l'orientation solaire et de la technique constructive.



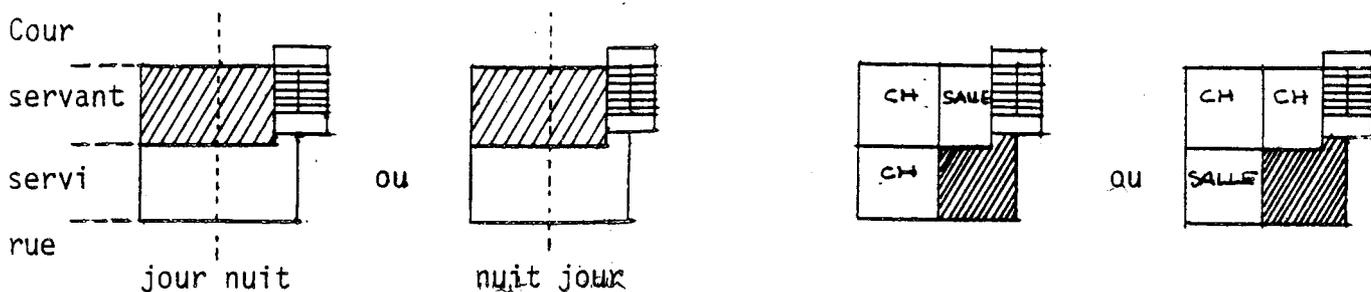
- d'un point de vue technique, les bâtiments à logements traversants sont plutôt minces et longs. Leur structure à façades porteuses complétées par un mur parallèle médian, est celle qui convient le mieux à leur proportion. C'est aussi la plus habituelle depuis longtemps, au point que la technique de l'ossature béton à remplissage brique n'a pas remis en cause, lorsqu'elle fut introduite dans les HBM, l'organisation spatiale interne du logement suivant 3 murs longitudinaux parallèles. Cette structure n'est donc pas liée aux logements traversants puisque les derniers seront encore réalisés avec les refends porteurs transversaux apparus dans les années 1960 et puisqu'elle a été aussi utilisée par des logements à simple orientation accolés dos à dos par le mur médian.



Dans cette première phase de conception de l'habitat prédominent un mode technique (structure porteuse longitudinale contreventée par les pignons et la cage d'escalier) et une norme spatiale (deux logements traversants par palier). L'interaction entre technique constructive et espace d'habitation est limitée à l'utilisation du mur médian dans la séparation fonctionnelle en deux parties ;

- du point de vue de la rationalité économique, les bâtiments de cette époque présentent un linéaire de façade important. La rationalisation semble plutôt porter sur le regroupement des conduits et des fluides, sans qu'il y ait encore de stricts "bloc-eau". Il s'agit plutôt d'un rassemblement fonctionnel des pièces de service d'un côté du logement

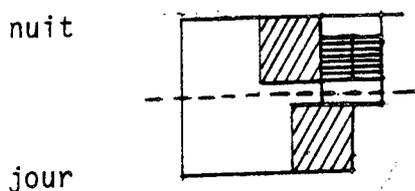
ou contre la cage d'escalier ; la séparation jour/nuit et l'intimisation de la partie nocturne étaient moins systématiquement observées que l'opposition "servant/servi".



Solutions urbaines traditionnelles conformes à l'organisation de l'îlot

Solutions postérieures utilisées dans les cités-jardins

La disjonction de la zone humide pour respecter l'opposition jour/nuit apparaît après guerre, les pièces d'eau restant d'abord en façade. Elle est encore peu fréquente.



exemple :  
Chatenay-Malabry  
1948-50

Nous avons montré comment la volonté d'intégration simultanée d'exigences sociales, économiques et techniques souvent contradictoires, dans la conception de l'habitat avait conduit à des solutions architecturales prédominantes et à quelques recherches essayant de résoudre autrement les problèmes posés. On peut résumer les principes architecturaux qui prévalent au cours de la première moitié du XXe siècle dans les opérations courantes

et qui seront encore en vigueur au moment où la reconstruction essayera d'introduire d'autres principes auparavant marginaux :

- urbanisme :

- . de cité-jardin : composition basée sur la hiérarchisation, le repérage et le marquage des voies, espaces publics et masses bâties formant des unités urbaines ; sur des rapports d'échelle, de centre/périphérie et d'habitat/équipements ;
- . d'îlot : alignement sur rue, marquage d'angle, opposition des façades rue/cour. Suivant sa taille, sous-division en cour aérée et ensoleillée de plus en plus ouverte. Immeubles à redans. Intégration de commerces à rez-de-chaussée et d'équipements dans la composition ;

- immeuble :

- . composition verticale (tripartite) et horizontale (finition des extrémités, symétries, etc.) en volumes. Ornementation par jeux d'appareillages et d'aspects de briques. Différenciation et échelle des immeubles selon situation et orientation, plus urbaine que solaire ; pas de modèles répétés ;
- . façades porteuses ou ossature béton à remplissage brique ;
- . cage d'escalier à éclairage naturel. 2 ou 3 logements/palier ; 4, rare, et seulement dans le cas de plot ;

- cellule :

- . double orientation, si possible traversante, sauf petits logements ;
- . pièces de services regroupées vers l'escalier et sur un seul côté de l'immeuble ;
- . typification et hiérarchie qualitative des catégories de logement (HBM, ILM, HBMA) dans la volumétrie extérieure, l'équipement et l'organisation fonctionnelle : des pièces commandées par salle commune d'une cuisine-alcôve au couloir séparant des fonctions plus nombreuses et plus individualisées : entrée, salle à manger, chambres, cuisines, W.C., salle de bains, séchoirs, débarras. Ce programme, qui est celui de la cellule contemporaine courante s'établit dans l'entre-deux guerres.

1.3. - LES EFFETS COMBINES DES ANTECEDENTS ET DES FACTEURS DU  
-----  
MOMENT SUR L'EVOLUTION ARCHITECTURALE DE L'HABITAT  
-----

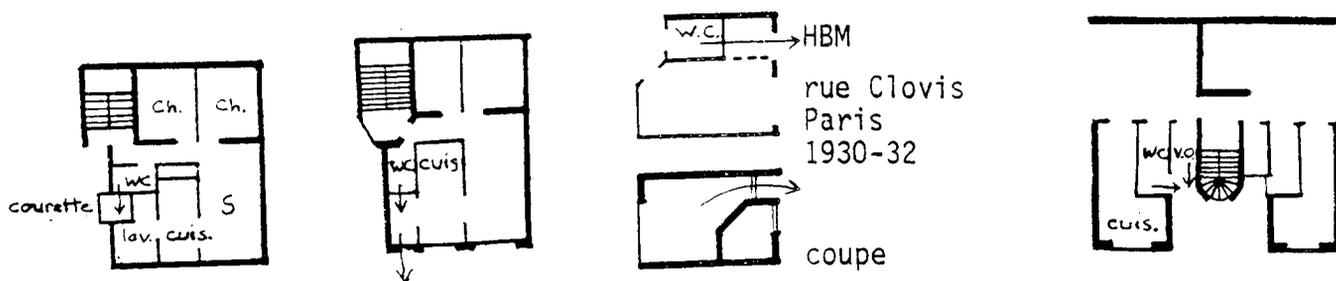
Nous avons vu que, même si l'on peut en dégager des périodes d'évolution, l'architecture de l'habitat social ne pouvait être considérée comme résultant des effets immédiats de facteurs objectifs propres à chaque époque et qu'elle était restée marquée dans son idéologie et sa conception par des antécédents datant de ses origines. Leur normativité implicite et le savoir architectural cumulatif ont assuré une continuité à l'habitat et des références conceptuelles qui interfèrent avec les nouvelles mesures, parfois en contradiction comme nous allons le voir avec le passage de l'hygiénisme à la rationalisation des années 50. C'est dans ce sens que vont être caractérisées les incidences des paramètres architecturaux.

Après 1950 environ, un renversement s'opère dans les priorités marquant jusqu'à lors la conception de l'habitat. C'est la rationalisation économique, technique et fonctionnelle du bâtiment qui devient prédominante et non plus l'hygiénisme (\*). Mais dans la mesure où elle supposait des technologies encore peu développées et où elle contredisait en partie les principes antérieurs courants de composition urbaine et de disposition de l'immeuble et du logement, cette rationalisation n'a eu qu'un impact progressif sur l'architecture de l'habitat. En ce qui concerne l'organisation du logement et de l'immeuble, elle se manifeste d'abord dans la diminution du linéaire de façade, ce qui suppose en particulier deux types de transformation :

- a) la suppression de l'ouverture de certaines pièces sur l'extérieur, en l'occurrence les W.C., et salles d'eau d'abord, puis les escaliers, à placer au centre de l'immeuble. Une telle solution demandait la mise au point de techniques de ventilation. Avant même que soient

(\*) Cette évolution semble trouver sa confirmation institutionnelle, puisqu'en 1947, la tutelle ministérielle du logement social passe de la Santé Publique au M.R.U.

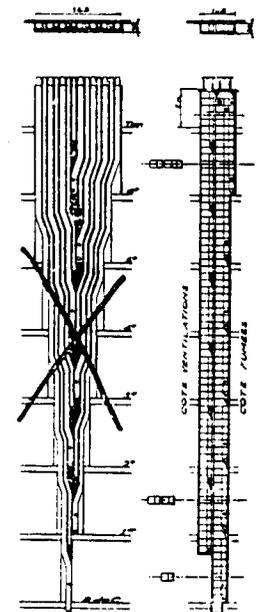
introduits les conduits, on a cherché à ramener les W.C. au centre en les ventilant d'abord sur les cages d'escalier, puis sur des courettes préfigurant étonnamment les gaines. Les critiques hygiénistes de ces solutions dans l'entre-deux guerres n'aboutiront pas seulement à mettre les sanitaires en façade ; certains laisseront le W.C. au centre en le ventilant indirectement par salle d'eau interposée ou par d'autres dispositions tournées vers l'extérieur.



Nous avons là encore un exemple d'acquis antérieurs ayant anticipé sur, sinon inspiré leur reprise et encouragement étatique.

Les concours expérimentaux de l'après-guerre et certains ISAI de la Reconstruction, au Havre notamment, occasionneront l'utilisation de gaines de ventilation permettant de placer le bloc sanitaire au centre, disposition qui sera expressément demandée par le règlement du concours de Strasbourg (1951). A la suite de ces recherches, c'est l'introduction des conduits SHUNT qui sera décisive pour l'évolution réglementaire. Utilisés déjà dix ans plus tôt en Belgique et en Hollande, ils apparaissent en France en 1953. Ces gaines collectrices améliorent le tirage par suppression des dévoiements et réduisent coût et encombrement des conduits individuels, tels que les imposait le règlement sanitaire du 01/04/1937 dans le cas de l'extraction de fumées.

*Le passé L'avenir*



# CONDUITS SHUNT

FUMÉES - VENTILATION

Conforme à la Circulaire Ministérielle du 1<sup>er</sup> Juin 1955 et du 27 Mai 1957

AGRÈMENTS C.S.T.B.  
Système Shunt n° 718  
Qualité de matériaux n° 873

Agréé S.N.C.F., Génie, Onéra, Renault, Marine Nationale, etc.

RÉFÉRENCES :

*en Belgique et Hollande*  
(15 ans d'expérience)  
150.000 appartements

*en France*  
(depuis 5 ans)  
200.000 appartements

Notre expérience est à votre service

---

Société **SHUNT**  
13, rue Lafayette, PARIS-9<sup>e</sup> - PIG. 69.99 (3 lig.)

(Publicité extraite de la Construction Moderne en 1957)

Le nombre de réalisations utilisant ce procédé conduit à l'autorisation réglementaire des "salles d'hygiène" et W.C., ainsi que des escaliers et parties communes en position centrale, par la circulaire du 1er juin 1955.

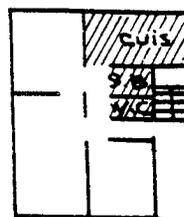
Mais le règlement général de la construction décrété 22 octobre 1955 n'encouragera pas systématiquement ces dispositions. Au contraire, conformément aux traditions hygiénistes combinant éclairage et ventilation naturels, il donne la préférence à l'aération directe par ouverture sur l'extérieur. Avec réserve, semble-t-il, il autorise les "cabinets de toilette et salles de bains" en position centrale, à condition qu'ils respectent les "instructions" du ministère, non

précisées d'ailleurs dans le décret. Cette confiance relative dans les dispositions de la circulaire de juin 1955 est confirmée par ses modifications et compléments successifs des 27/05/57, 14/11/58 et 06/09/60, avec la mise au point et l'évolution des techniques d'amenée et d'extraction d'air.

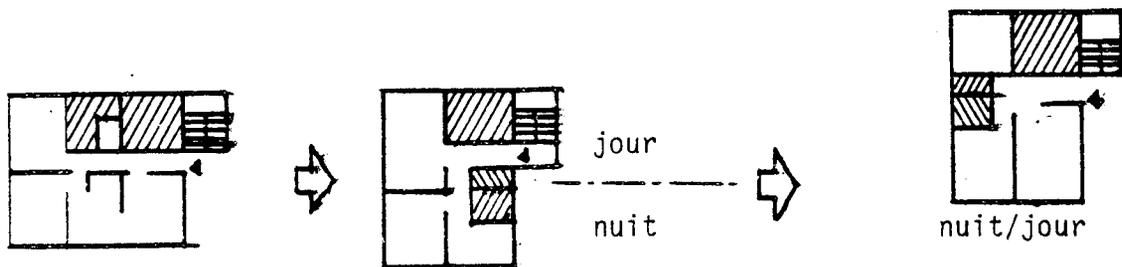
On a ici un exemple de prise en compte d'exigences contradictoires dans des textes ministériels : l'hygiénisme ancien demande un grand linéaire de fenêtre, que condamne la rationalisation technico-économique. L'évolution réglementaire paraît donc suivre celle-ci en incitant à déroger aux principes initiaux. Ce sont les gaines shuntées puis l'extraction mécanique qui ont permis de réconcilier les exigences de confort et celles des ratios de construction.

De la même façon, la réglementation prévoyait au départ un minimum de surface (9 m<sup>2</sup>) et de hauteur (2,50 m) pour les pièces principales afin d'assurer un volume d'air suffisant. Mais pour les logements d'au moins quatre pièces, l'arrêté du 11/08/1960 a permis que trois pièces seulement aient ces dimensions ; on pouvait réduire les autres à 7 m<sup>2</sup>, à condition d'y établir une ventilation permanente non mécanique, avec arrivée et sortie d'air.

Le déplacement du bloc sanitaire vers le centre a eu des conséquences sur l'organisation fonctionnelle du logement. Dans les programmes les plus économiques, il aboutit à un regroupement accru autour des gaines.



Mais la plupart du temps, il occasionne une partition nouvelle du logement sur le principe de l'opposition jour/nuit et non plus pièces habitables/pièces de service. Cette opposition se fait d'abord comme l'ancienne, transversalement à l'immeuble, de part et d'autre de l'axe d'entrée dans le logement, puis devient longitudinale : la partie nuit se trouve alors au fond du logement et ainsi mieux intimisée. Cette stricte séparation, qui nécessite une gaine pour chaque zone, est quasi-générale dans les années 1960.



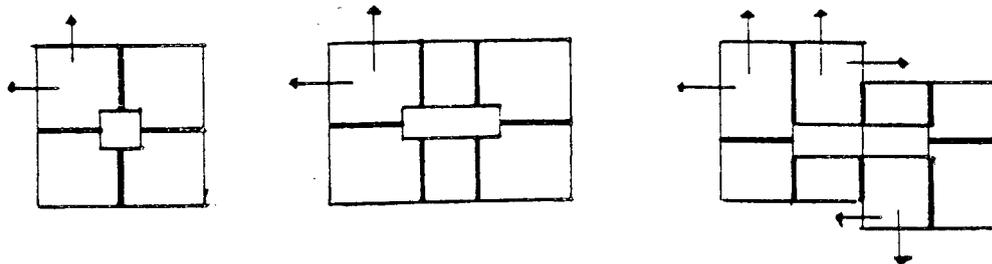
L'autorisation de la position centrale a été appliquée semble-t-il moins vite en ce qui concerne les cages d'escalier de l'immeuble. La tradition hygiéniste, avec ses vieilles phobies des parties communes sombres, a pesé sans doute plus fort sur cette partie du logement social. Les coins d'eau en alcôve qu'on trouvait dans les HBM de bas de gamme ont pu par contre habitués plus rapidement aux pièces humides centrales.

- b) l'épaississement du bâtiment. Il conduit à adopter les refends porteurs perpendiculaires à la façade. Tant que les logements restent traversants, l'épaississement est peu marqué, ce qui veut dire qu'il n'entraîne pas indubitablement le refend porteur, dont l'apparition et la généralisation dans les années 1960 correspond aussi à l'évolution technologique des coffrages et aux recommandations publiées par le CSTB pour optimiser les coûts.

Il semble que le premier ratio à être intervenu sur la conception de l'habitat soit celui du rapport entre surface du logement et linéaire de façade. Ultérieurement, ce sont les ratios surface hors-oeuvre/surface habitable et parties communes/parties privatives qui ont pris de l'importance. Ils ont conduit à l'augmentation du nombre de logements par palier à 4 puis à 6. Cette rentabilisation n'a pu se manifester qu'après l'application des décrets du règlement de construction parus en 1958, qui rendent possibles les pièces centrales et donc les logements non traversants, souvent accolés dos à dos par les services. Mais, l'évolution vers l'appartement à simple orientation n'a pas suivi immédiatement la parution des textes la permettant, comme si maîtres d'ouvrage et architectes avaient eu des scrupules à abandonner une qualité de l'habitat. Ce problème a du être posé, comme en témoigne une disposition du CPTFMU, applicable rappelons-le aux HLM et LOGECO : "les logements à simple orientation sont interdits s'ils sont du type III ou plus grands" (02/06/1960).

En fait, l'origine du logement non traversant ne correspond pas à l'exploitation des progrès de la ventilation et de l'évolution réglementaire ; elle remonte à l'introduction dans les immeubles de

logements à une ou deux pièces, dont la faible taille ne leur permet pas d'occuper toute la largeur du bâtiment. La simple orientation est donc au départ réservée seulement aux petits logements. Ce n'est qu'à la fin des années 1960, à la faveur notamment du développement de la V.M.C. (\*) que son usage est volontairement étendu pour densifier la desserte palière. Cette évolution occasionne la recherche de formes d'immeuble permettant deux orientations pour les grands logements : les bâtiments ponctuels à quatre façades éclairées (tours, puis plots) ou linéaires à décrochements.

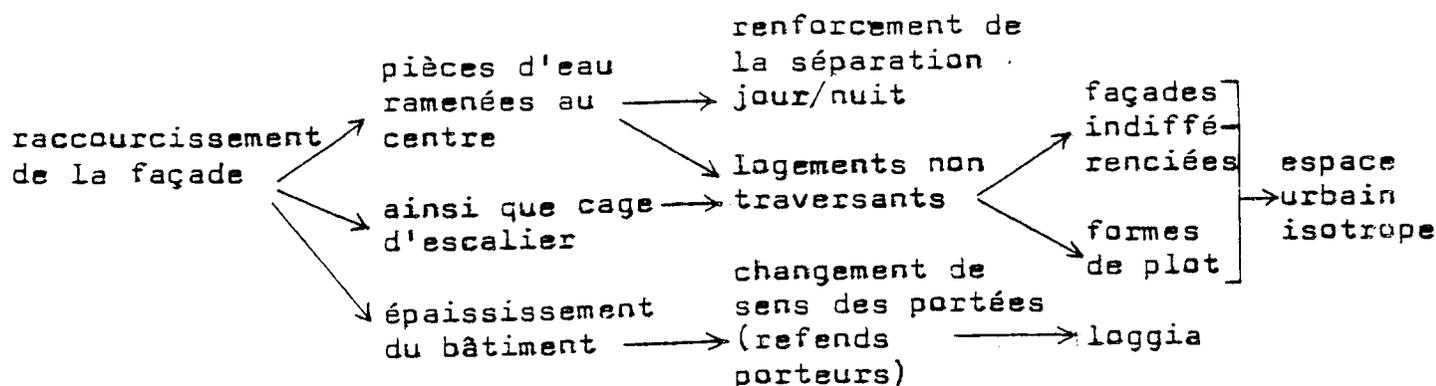


Ce passage au plot marque un tournant architectural faisant intervenir d'autres facteurs ; nous y reviendrons.

Au cours de la période 1953-1965, l'évolution architecturale de l'habitat dans sa production courante, est très marquée. On constate qu'elle est due en grande partie à l'évolution de facteurs non liés directement à des volontés de transformation de l'architecture, mais ayant néanmoins des répercussions importantes sur elle. La mise en place des conditions de la répétitivité industrielle, par des mesures productivistes et normatives, a des effets d'uniformisation de l'habitat sur l'ensemble du pays. Bien que cette rationalisation ne vise explicitement que la cellule et le bâtiment en soi, dans leur disposition fonctionnelle, leur équipement et leur technique constructive, elle a un impact à tous les niveaux de conception

(\*) La ventilation mécanique contrôlée a été mise au point par le CSTB et l'OTH, d'après un ingénieur travaillant alors dans ce bureau d'études.

de l'habitat jusqu'à son urbanisme. Elle produit des réactions en chaîne, dont nous avons vu un exemple significatif :



La généralisation de ces conséquences n'est pas instantanée. Elles apparaissent successivement dans un laps de temps plus ou moins important suivant le contexte de conception et de réalisation des opérations ; c'est ce que tâcheront de montrer les études de cas. L'évolution résultant des mesures étatiques n'est pas immédiate et s'opère à des rythmes différents, parce qu'elle ne tient pas compte de toutes les structures de production existantes et qu'elle s'écarte implicitement des conceptions prédominantes de l'habitat issues des opérations de HBM en îlot urbain et en cité-jardin. Elle est plus rapide auprès des équipes ayant adopté les principes de l'Architecture Moderne. La période 1953-1965 consacre ainsi un renversement de tendances : de marginales et expérimentales qu'elles étaient, les conceptions des Modernes deviennent hégémonique, mises au service, sous une forme réductrice, de la rationalisation industrielle qu'ils avaient prônée. Chez la plupart des architectes, cette conversion correspond moins à des réflexions théoriques et positions doctrinales :

- qu'à une volonté d'accès à la commande, par la reprise de conceptions reconnues officiellement (concours et expérimentations organisés par l'Etat) ;

- qu'à une accommodation aux conditions de la conception architecturale de l'habitat, telles qu'elles résultent de l'appareil de production et de contrôle mis en place.

La parcellisation et la rationalisation technique du processus de conception-réalisation réduisent et déqualifient le travail de l'architecte, assujetti de plus en plus à la logique de l'objet industriel abstrait de tout contexte urbain. Cette abstraction est renforcée par la localisation des grands ensembles en rase campagne, sans possibilité, pour l'architecte, de référence à un site. Il est amené à concevoir l'immeuble avant tout comme une somme de cellules, à combiner et à assembler sur la base d'un système constructif répétitif et de la répartition numérique des types de logement prévue dans le programme. D'où la définition de trames et de modules, d'abord optimisés dans leur constructibilité, puis étudiés dans leur habitabilité.

Si l'analyse des conséquences architecturales des mesures étatiques a été axée jusqu'à présent, comme nous l'avions annoncé en 1.2., plutôt sur la conception de la cellule en premier lieu, c'est que cette délimitation correspond à celle du travail de l'architecte de cette période : cantonné à l'organisation interne de l'immeuble et du logement suivant le règlement complexe de 1955 dont c'est le domaine d'application, il n'a pas de poids sur la conception de la structure confiée au bureau d'études, et du plan masse établi par l'architecte en chef. Cette notion de plan masse, déjà instaurée par la hiérarchisation des architectes, se trouve renforcée par l'assimilation des bâtiments à un système constructif linéaire (chemin de grue) ou ponctuel (tour) et par la division accrue des tâches ; elle perd ainsi ses qualités d'échelle et l'aspect de composition globalement architecturale et urbaine qu'elle avait en particulier dans les opérations HBM d'avant-guerre. La convergence des différents acteurs de la production vers la nécessaire rationalisation occasionne le triomphe des principes des CIAM. Mais ces derniers sont rarement suivis dans leur pureté doctrinale. Edulcorés et caricaturés, ils ont servi de caution intellectuelle à nombre d'architectes, dans leur acceptation des nouvelles conditions technico-économiques de conception, et aux décideurs justifiant leurs choix.

A partir de 1965, la rationalisation de l'habitat évolue. Elle est moins implacable et s'adapte à l'économie de marché. L'impression première est que le passage du dirigisme au libéralisme peut se lire dans l'architecture qui elle aussi se libère après avoir été rigidifiée.

Alors que la période précédente avait nivelé l'habitat par la recherche d'un standard moyen, la suivante va encourager la diversification, et ce sur deux plans :

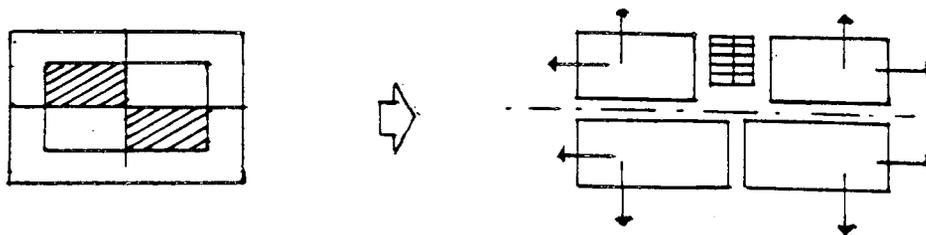
a) il y a d'abord la diversification des catégories de logement, corrélativement à celle des secteurs (location - accession - collectif - individuel) et des financements désormais tournés aussi vers le privé, de façon à proposer une "gamme de produits" à qualité graduée correspondant à l'éventail des catégories sociales (\*). Il en résulte une typification de l'habitat non seulement dans ses prestations intérieures, mais dans son apparence extérieure. L'image de l'habitat devient importante dans la mesure où sa hiérarchisation introduit un "haut de gamme" valorisant opposé aux "cages à lapins". La promotion privée, en mettant en avant le "standing" crée des écarts avec l'habitat social qu'il cherchera à rattraper par reprise de ses formes. Pour se démarquer des barres, l'habitat en accession du secteur libre adopte des formes de plot, comme à Parly II. Le plot a également l'avantage de desservir quatre logements par palier qui peuvent avoir néanmoins deux orientations perpendiculaires, s'ils ne peuvent être traversants. De ce point de vue, le plot apparaît comme une réduction de la tour, sans ses inconvénients (coût des fondations et des ascenseurs, mauvaise image). Pour toutes ces raisons, le plot est repris dans l'habitat social. De plus, la rationalité optimale du chemin de grue ne fait plus l'unanimité : on peut également raisonner à partir de la rotation d'une flèche de

(\*) On peut remarquer que la politique au logement social a fait alterner suivant trois périodes nivellement et diversification des types d'habitat. Dans l'entre-deux guerres, l'unique HBM originel est complété de l'ILM (1923) et de l'HBMA (1928). A la reconstruction, il n'y a d'abord qu'un type d'HLM qui sera progressivement démultiplié d'abord vers le bas, sous différentes appellations, puis vers le haut dans les années 1960, jusqu'à la gamme maximale de 1972. En 1977, la réforme du financement réduit à nouveau cette gamme.

grue, prendre en compte les nouvelles techniques de levage et de coffrage ; les systèmes à refends perpendiculaires autour d'un bloc central sont bien contreventés, etc. Le CSTB les a d'ailleurs étudiés en 1964 comme nous l'avons vu. Par ailleurs, l'introduction de la ventilation mécanique a facilité l'abandon du logement traversant et permet des orientations uniques dans les plots comportant plus de quatre appartements par niveau.

Cette densification du plot est à mettre en rapport avec l'augmentation sensible des coûts fonciers à cette époque (✕) : l'intérêt d'immeubles à faible emprise au sol s'en est trouvé accru.

Signalons cependant que le plot à quatre logements/étage ayant deux orientations perpendiculaires n'est pas apparu dans le courant des années 1960 ; on le trouve dans les premières cités-jardins de la région parisienne, comme celle de Stains, où il semble être la transposition en collectif du groupement de maisons individuelles par quatre.



Puis le plot, d'unité formelle finie, devient module de conception à assembler linéairement, sous-ensemble implicite d'une barre non délimitée. C'est d'ailleurs ainsi qu'il ressort du règlement du concours pour l'Edification de Maisons Nouvelles, lancé en 1947 par le M.R.U., qui demandait entre autre des types d'"immeubles collectifs de 8 logements en 3 étages sur rez-de-chaussée (quatre logements de 3, et quatre de 4 pièces principales), réalisable entre mitoyens".

(✕) De 1950 à 1958, le prix des terrains à bâtir avait triplé. Mais il n'a fallu que quatre ans, de 1959 à 1963, pour arriver à un nouveau triplement de ce prix.

Cet accollement suggéré de modules répétitifs se généralise au cours de la période des bancs. Ce n'est que vers 1965 que le plot réapparaît et devient courant pour les raisons indiquées.

- b) la diversification est aussi recherchée à l'intérieur d'un même immeuble. Il s'agit d'abord d'une réaction formelle à la monotonie encouragée en tant que telle par différentes recommandations et circulaires à partir de 1968 environ. La variété architecturale est avancée comme correctif de la série industrielle. Ce rôle dévolu à l'architecte avait déjà été induit par l'introduction des panneaux de façade préfabriqués ; la composition, basée auparavant sur l'appareillage de matériaux, sur l'opposition de leurs couleurs et matières, sur l'ornementation, s'est trouvée réduite à une combinatoire à plat d'éléments répétitifs venant fermer des boîtes empilées. Il faut remarquer que la composition finie, et non pas réursive, n'a pas disparu immédiatement avec l'industrialisation, comme le montrent les études de cas. Malgré des façades plus aplaties qu'auparavant du fait de l'emploi de panneaux, les architectes ont continué à appliquer des règles d'ordonnement horizontal et vertical (axialisation, symétries, rythmes, composition tripartite).

Ces règles n'ont pu accorder la rigueur constructive des bâtiments à un classicisme, comme l'avait fait A. PERRET par exemple, ou la magnifier, en raison de la pauvreté des matériaux et de la trop forte présence du système technique. Elles ont même pu favoriser l'uniformisation. Elles ont donc été progressivement abandonnées par les architectes pour des variations géométriques systématiques (quinconces, damiers) ou irrégulières, censées créer de l'animation visuelle à partir des combinaisons permises par les panneaux.

Une des raisons objectives à la disparition de la composition est aussi la régression des logements traversants qui permettaient l'opposition de deux façades aux fonctions urbaines différenciées. Le règlement de 1955 a aussi tendu à inverser la conception des façades, en faisant dimensionner les ouvertures de l'intérieur selon un niveau d'éclairage proportionnel à la pièce et correspondant à

sa fonction. Il en est résulté une différenciation dimensionnelle des fenêtres limitée à quatre tailles correspondant aux sanitaires, cuisines, chambres et séjour.

L'instauration en 1969 d'un règlement de construction "exigentiel" devait libérer les concepteurs des contraintes normatives de 1955 et du CPTFMU, qui affectaient non seulement les façades, mais surtout l'organisation interne de l'immeuble et des logements. On espérait ainsi favoriser la variété. Mais la réforme a été accompagnée de la suppression du contrôle administratif a priori des projets d'habitation, remplacé par l'engagement du constructeur de respecter ce règlement. Les responsabilités ont donc été transférées au maître d'ouvrage entouré de ses hommes de l'art. "Privés du parapluie ou du garde-fou de la tutelle administrative, à l'occasion si critiquée, ces responsables, maintenant à part entière, cherchaient à s'appuyer sur ... les solutions types satisfaisant aux exigences des nouvelles règles (et qui) coïncident en gros à quelques modifications près, avec les prescriptions des anciennes règles". (André BONHOMME in Le Moniteur du 13/11/71). Après deux ans et demi d'application, la suppression du "carcan des anciennes règles, héritées de l'antique notion statique de cube d'air des vieux hygiénistes et de la nécessité de pouvoir chauffer chaque pièce par un poêle" (id.), n'avait pas occasionné de transformations architecturales notables. Il a donc été introduit des mesures incitatives appelant à l'"architecture nouvelle".

Le règlement de 1969 a cependant eu des effets. L'abandon des règles d'éclaircissement, des proportions et surfaces pièce par pièce, combiné à l'introduction de la ventilation intégrale permanente par V.M.C. a fait évoluer les cellules : approfondissement des pièces, cuisine en fond de séjour, armoire de séchage. Il a également permis la diversification des cellules dans leurs formes, d'une opération à l'autre et au sein d'une même opération, à partir de schémas fonctionnels restant identiques. La suppression des contraintes de 1955 et du CPTFMU et l'adoption de systèmes constructifs moins rigides que la juxtaposition de refends porteurs a en effet permis de concevoir des schémas distributifs du logement plus clairs. On est ainsi

passé d'une conception partant de l'immeuble linéaire type et de sa structure porteuse pour définir la gamme des cellules par addition/soustraction de trames, à une conception partant de cellules basées sur un organigramme type et les assemblant pour définir l'immeuble.

Dans le premier cas, la forme de l'immeuble en barre n'aboutissait qu'à opposer deux parties du logement à partir de deux schémas, l'un transversal, suivant les deux façades, l'autre longitudinal, du refend d'entrée à celui du fond. Ces oppositions n'étaient pas strictement celles du jour/nuit, dans la mesure où elles dépendaient de la position des gaines, dont le regroupement prédisposait plutôt à l'organisation ancienne pièces de service/pièces principales. Puis l'architecture d'organigramme a d'abord privilégié le sempiternel jour/nuit, pour l'affiner ensuite (parents/enfants, calme/bruyant). Dans tous les cas, on s'en est tenu à des principes invariables d'organisation du logement, inscrits, sans qu'ils soient contredits, dans des formes de cellule et d'immeuble plus ou moins diversifiées.

Ce phénomène est dû aussi à la politique des modèles et à ses circulaires introduisant la notion de variante (X). Ce sont ainsi les effets conjoints du règlement de construction de 1969 et de la politique des modèles qui ont contribué à l'évolution du logement et de l'immeuble dans les années 1970 :

- affirmation de principes de cellule sous des formes variées, au sein d'un système constructif les permettant ;
- forme de l'immeuble résultant de l'assemblage des cellules (et non plus forme du logement résultant de la sous-division de la barre). Les décrochements et articulations de volumes, qui n'étaient auparavant que des réactions à la monotonie, s'en sont trouvés accrus.

(X) D'après les circulaires des 17/11/71 et 23/06/72, cette notion "ne s'entend pas uniquement de niveaux différents de qualités dans les prestations ; elle peut recouvrir aussi l'application d'un même principe constructif à des immeubles qui diffèrent par leurs plans, leurs surfaces, leur architecture".

Alors que l'immeuble se complexifie dans sa volumétrie générale, il tend à se simplifier dans ses détails. L'introduction de la V.M.C. supprime les souches de conduit et les séchoirs ventilés en façade, et permet les cuisines en fond de séjour, autrement dit favorise l'uniformisation externe des bâtiments. Il faut cependant remarquer qu'au cours de la période précédente, ces souches, séchoirs et ouvertures de tailles différentes n'avaient pas été utilisés en tant qu'éléments de composition volumétrique comme dans le cas des HBM. La disparition de la composition n'est donc pas due à la suppression consécutive aux règlements, d'éléments qui n'y contribuaient déjà même plus.

A partir de 1974, d'autres facteurs semblent prédisposer à la réduction de la variété architecturale. Par exemple, la crise de l'énergie et les règlements sur l'isolation thermique amènent dans nombre de projets une diminution des fenêtres. Mais la récession économique n'entraîne pas un excès de rationalisation ni un dépouillement visible du bâtiment. Au contraire, on note un retour des toitures, puis d'éléments évocateurs du pittoresque régionaliste, puis de formes urbaines historiques. La période actuelle est ainsi marquée par la recherche simultanée et apparemment contradictoire de simplification et de diversification (\*). La première va dans le sens d'une rationalisation technico-économique de certains éléments architecturaux intégrant leur coût global : on revient à des immeubles bas sans ascenseurs, on remet en cause la V.M.C., on réintroduit des appartements traversants et des cages d'escalier éclairées naturellement, on prend en compte des principes d'architecture climatique, on se préoccupe des risques de sinistre propres à certaines formes (recrudescence des pathologies d'étanchéité signalée par plusieurs entreprises, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage constatant qu'"on paie le prix de la variété"). Dans ces recherches d'économies, on s'efforce d'éviter le déshabillage de l'aspect ; selon un entrepreneur, il faut "chercher la répétitivité du processus et non du produit..., réduire les coûts dans les parties non visibles". On recon-

(\*) Un exemple en est donné par l'évolution du calcul réglementaire de ~~la Surface Développée Hors Oeuvre en fonction de la diversité volumétrique externe~~. Le nouveau mode de calcul de la SDHO instauré le 23/03/76 ne comprenait pas les combles non aménagés, mais incluait les balcons et terrasses. Ces derniers en furent exclus le 07/07/77, ainsi que les "transparences" à rez de chaussée.

naît à l'habitat collectif, sorti de la politique quantitative du logement social, la nécessité d'une qualité architecturale, qui est souvent réduite actuellement à un placage de signes devant séduire une clientèle de plus en plus orientée vers la maison individuelle et l'accession à la propriété. La suppression de l'aide à la pierre et de ses multiples catégories de logements n'a pas amené une uniformisation architecturale, au contraire. Elle a contribué à dégager deux conceptions : celle qui rentre dans le jeu de la concurrence avec le secteur privé en parant l'habitat social de formes pittoresques dites post-modernes, et celle qui cherche à affirmer son caractère propre par une rigueur néo-moderne. Sous la diversité des propositions percent cependant des attitudes uniformes : améliorer l'habitat collectif à la fois dans ses parties communes et l'individualisation des logements ; être fidèle à l'un des répertoires formels constitutifs des "tendances", au point que les citations deviennent souvent des tics ; mais peut être n'est-ce là qu'un phénomène limité à certains types d'opération et marquant différemment le département étudié ?

Au cours de ce chapitre, nous avons vu que les formes et dispositions successivement prises par l'habitat sont sujettes aux effets combinés de facteurs contemporains et antérieurs. On constate alors des hybridations architecturales dans les périodes charnières et une inertie dans l'évolution souhaitée par l'Etat. Cette dernière impliquait à ses débuts une conception basée sur les ratios, dont l'introduction progressive a produit des conséquences en chaîne, comme celles qu'a montrées le schéma donné dans ce chapitre.

La conception architecturale de l'habitat a ainsi évolué à partir de la cellule, domaine le plus touché par le poids des règlements et des traditions idéologiques, et dans lequel l'architecte a été cantonné par l'atomisation des tâches dans le processus de production. La définition du système constructif lui échappe et le plan-masse n'est que la résultante abstraite de la "pose" d'objets construits (perte de la composition urbaine). La façade lui laisse une marge de manoeuvre traditionnellement dévolue, mais souvent réduite à un jeu de panneaux.

De fait, la cellule a connu une évolution lente et continue, sans différence forte entre les doctrines (espace un peu plus ouvert chez les "modernes"), alors que l'aspect extérieur est renouvelé dans ses formes et signes, est marqué par des ruptures et polarise le débat architectural.

L'évolution architecturale décrite est générale, dans son passage par les stades et modifications successivement introduits, mais se produit à des rythmes différents selon les types d'opération : elle s'accélère dans les opérations de taille importante et suivies par l'Etat, et en fonction de la personnalité et du dynamisme des acteurs.

Il n'y a donc pas de correspondance stricte entre les périodes d'évolution du contexte, données en conclusion du 1.1. et celles de l'architecture qui s'étirent plus ou moins et varient dans l'aboutissement des idées selon le type d'agence. C'est cette impression que nous allons chercher à confirmer par des études de cas.

## 2 - LA PRODUCTION ARCHITECTURALE EN SEINE MARITIME

---

### 2.1. - ANALYSE COMPARATIVE DE QUATRE AGENCES

---

Ainsi que brièvement retracé, le logement a une histoire générale de longue durée. Chaque équipe d'architectes participe à cette histoire à travers la sienne.

L'objet de cette partie est d'analyser et de comparer l'architecture de l'habitat social collectif réalisé par des agences de Seine-Maritime. Comme il s'agit plus particulièrement d'apprécier et de comprendre l'évolution architecturale depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui, il convenait de choisir des architectes ayant eu à construire, au cours de cette période des opérations de logements assez nombreuses et échelonnées dans le temps en continu pour permettre une telle investigation.

Une dizaine d'agences au moins répondait à cette exigence ; quatre ont été retenues. Elles correspondent à des structures et tailles différentes, le "profil" de l'agence étant par hypothèse un des facteurs efficients de la production architecturale. Elles diffèrent de plus par leur type de commande d'habitat, par l'architecture réalisée et enfin par leur période d'activité : trois d'entre elles ont démarré à la Reconstruction et exercent encore, avec des fortunes diverses ; la dernière à débuté dans les années 60.

Si les quatre agences choisies sont représentatives d'un mode d'exercice, cela ne signifie pas pour autant que le nombre de leurs profils possibles se borne à quatre. L'analyse n'est pas exhaustive. Nous n'avons pas recensé a priori les divers types d'agences ni établi un échantillonnage, systématique. Compte-tenu des moyens et délais de l'étude, nous nous sommes limités à quatre agences différentes, ayant accepté de faire l'objet d'une enquête.

Pour chacune d'elles, nous étudierons, d'une opération à l'autre et sur l'ensemble de leur succession, la continuité et les changements des principes architecturaux et de leur concrétisation dans :

- la conception urbanistique ;
- la structure porteuse et les matériaux des immeubles ;
- leur volumétrie et leurs façades ;
- l'organisation interne des immeubles et des logements.

A partir de ces analyses, récapitulées par des tableaux synthétiques, nous formulerons des hypothèses et rechercherons les facteurs ayant influé sur les permanences et évolutions constatées, en distinguant :

- la structure de l'agence (circonstances de création, historique du développement, types d'affaires traitées et place de l'habitat, organisation du travail) ;
- les relations de l'architecte avec les autres acteurs (maîtres d'ouvrage, collectivités locales, entreprises, administrations) et sa perception de leurs exigences et contraintes ayant une incidence sur sa conception architecturale ;
- les données objectives présentées dans le contexte général (règlements de construction, normes de surface, prix-plafond, etc.) ;
- les intentions de l'architecte, compte-tenu de sa doctrine en matière d'habitat et de sa sensibilité aux tendances et modes architecturales.

Le système de ces facteurs ne sera pas étudié en soi, mais tel qu'il ressort :

- de l'analyse architecturale des bâtiments étudiés. A partir du constat de certains "effets", nous essayerons de remonter à leurs "causes". Plus exactement, nous chercherons à appréhender globalement les caractéristiques architecturales et leurs paramètres ;
- du discours des architectes, présentant leurs réalisations avec leurs circonstances, et répondant à nos questions générales et détaillées

par opération. L'analyse de la perception, par l'architecte, de ses conditions et contraintes de conception nous permettra de revenir en conclusion sur sa "marge de manoeuvre" ;

- des enquêtes complémentaires auprès des autres acteurs des opérations étudiées (maître d'ouvrage, collectivité locales, DDE, entreprises, aménageur éventuel), afin de préciser et confirmer les dires des architectes ou de leur donner un autre éclairage.

Ces différentes analyses et confrontations des opérations réalisées de leurs documents graphiques et des discours justificatifs des acteurs doivent permettre de mettre en évidence les identités propres des agences (2.1.1.), leurs tendances communes (2.1.2.) et leurs différences mutuelles (2.1.3.).

Les 4 agences d'architectes étudiées et présentées dans l'ordre chronologique de leur date de création resteront anonymes, bien que nous ne tenions pas de propos désobligeants et que nous ne portions pas de jugement de valeur sur leur production architecturale en tant que telle. Ce sont les conditions conceptuelles de l'architecte qui nous intéressent. Pour chaque agence, un seul architecte a été interviewé, même dans le cas d'associés. Les 4 seront appelés A, B, C, D.

#### 2.1.1. - LEURS EVOLUTIONS PROPRES

##### Agence A

L'historique de l'agence sera retracé à partir de l'interview de l'architecte A, qui est aujourd'hui à sa tête, associé à un autre architecte.

M. VALLIN est à l'origine de la création de l'agence. Avec sa clientèle de particuliers, il avait avant-guerre le plus gros cabinet du Havre, soit 3 personnes en 1941.

En 1942, il s'associe avec un ingénieur et architecte de l'Ecole des Travaux Publics. Ce dernier avait travaillé à SECURITAS. Fasciné par la

démarche du havrais CAMUS, il avait aussi contribué à la mise au point et à l'expérimentation (quartier Duperré Havre) de son procédé. C'est lui qui, par sa personnalité et sa formation, imprimera l'orientation de l'agence. Il embauche et forme le personnel dont une grande partie est encore là.

De 1950 à 1954, l'agence comprend un architecte associé de plus, "mariage contre nature" vu son "académisme Beaux-Arts" (il est le seul des trois à en être diplômé), mais apportant des relations. Ils ont été tous trois architectes chefs de groupe pour des îlots de la reconstruction du centre du Havre, ce que ne nous signale pas A malgré notre demande sur leurs liens avec cette opération. Leur rôle y a été mineur, puisqu'ils ne faisaient pas partie de l'"équipe PERRET", Atelier de Reconstruction de la ville du Havre (voir 3.2.1.). A parle de "l'ostracisme de la famille d'architectes de la Reconstruction" et des conflits de l'ingénieur-architecte avec COURANT, Ministre de la Reconstruction et maire du Havre ; il sera plus en symbiose avec CLAUDIUS-PETIT qui le lancera et le soutiendra.

Les difficultés avec l'équipe PERRET sont estompées derrière la vocation sociale de l'ingénieur-architecte : "fils de docker", il préfère construire dans les banlieues déshéritées avec CAMUS, sans doute en rivalité avec PERRET plutôt que collaborer à la reconstruction "luxueuse" du centre financée par l'Etat. Cette tactique s'avère payante puisqu'elle lui permet de gagner la confiance des maîtres d'ouvrage locaux. De 1954 à 1962, il exerce seul ; "c'est la grande époque" dit A qui obtient son diplôme en 1960 à l'école de Rouen et rentre à l'agence au moment du concours-million. En 1963, il devient, ainsi que l'architecte encore à la tête de l'agence, associé de l'ingénieur-architecte. Ce dernier se retire en 1972. Les deux autres associés restent et dirigent actuellement l'agence. A ne nous a rien dit sur son associé.

"Partisan des bureaux d'études sous l'autorité des architectes, pour ne pas être larbin des entreprises", l'ingénieur-architecte avait bâti une structure qui sera une des marques singulières de l'agence. La taille des opérations de l'après-guerre et son "esprit ingénieur" aboutissent à l'intégration dans l'agence de toutes les activités : le cabinet d'ar-

chitecte pour le projet, le bureau d'études pour sa mise au point, l'équipe de chantier pour sa réalisation. Elle fait travailler alors 107 personnes. Les architectes ont par ce biais la volonté de maîtriser totalement leurs projets ; l'entreprise n'est là que pour réaliser des produits parfaitement définis dans leurs caractéristiques et dans leurs coûts.

Cette structure est née de la conviction que le problème du logement social ne peut être résolu que par la production en grand nombre et la répétitivité industrielle. Dans cette optique, l'équipe s'est faite très tôt l'apôtre de la politique étatique de productivité et a été l'une des premières en France à expérimenter dans la ZUP de Caucriauville les mesures de la loi-cadre de 1957 (marchés pluri-annuels, continuité des chantiers, groupement des entreprises, des maîtres d'ouvrage, pour accroître la productivité).

Par la suite, les problèmes déontologiques que n'a pas manqué de soulever le "milieu académique" et notamment l'Association Professionnelle dont l'ingénieur-architecte était Vice-Président, obligeront à scinder l'agence en trois sociétés distinctes pouvant avoir leurs propres affaires, dans le cadre des missions de l'ingéniérie. Il restera néanmoins la volonté, par le regroupement géographique de ces sociétés, de montrer une capacité à répondre dans les délais, à tenir les prix, à maîtriser le chantier pour des opérations importantes. L'adéquation de la structure créée à de telles opérations et sa réputation de fiabilité vaudront à l'équipe de faire partie de l'un des trois groupes consultés à partir d'août 1970 pour un programme expérimental de 4000 logements au Vaudreuil (\*).

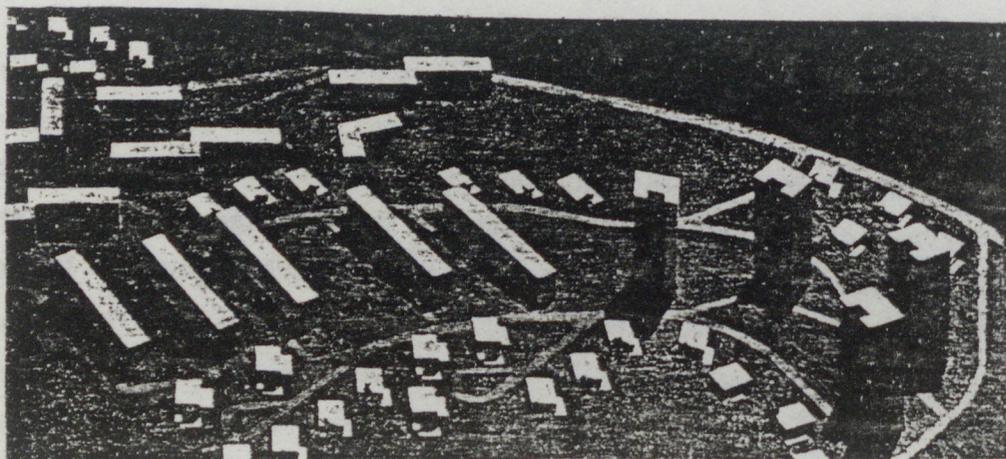
Enfin, on note, dans la logique de l'organisation et des conceptions antérieures, la participation au concours des modèles régionaux en 1969 et l'agrément du modèle Val de Seine fréquemment réalisé dans le département.

(\* ) Voir Techniques et Architecture 34e série n° 6, avril 1972 ; son projet n'a pas été retenu.

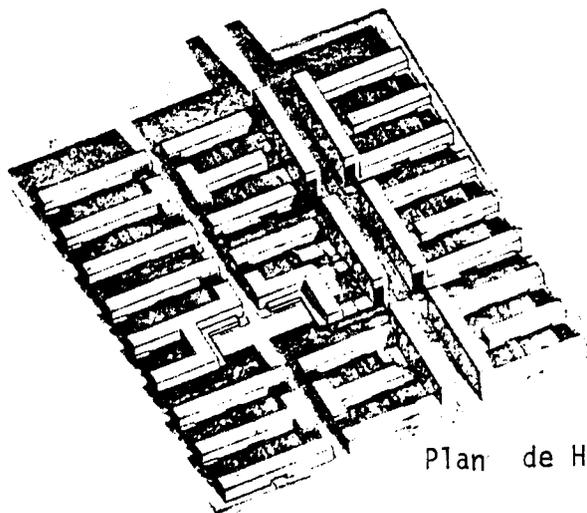
Compte-tenu des objectifs et de la structure que s'est donnée l'agence, ses commandes proviennent à 90 % du secteur public, marché auquel elle s'est intéressée dès la Reconstruction. Elles se répartissent en trois catégories : le logement social (pratiquement pas de logement en promotion privée) avec une zone d'action d'abord locale, puis régionale ; les constructions scolaires, avec l'ambition de travailler à l'échelle nationale ; les bâtiments sociaux et hospitaliers. Ces trois secteurs ont en commun d'être le champ d'application de la construction industrialisée et modélisée, créneau adopté par l'équipe pour lequel elle s'est dotée d'un outil adéquat (voir 2.1.3.).

A la Reconstruction, à l'époque des Grands Ensembles et à celle des Modèles, l'équipe a réalisé des opérations de taille proche des plus grandes d'alors, avec des maîtres d'ouvrage importants, dont les OPHLM de la ville du Havre et de Seine-Maritime, la SCIC, la SAHLM de la Basse Seine et la Propriété Familiale de Normandie.

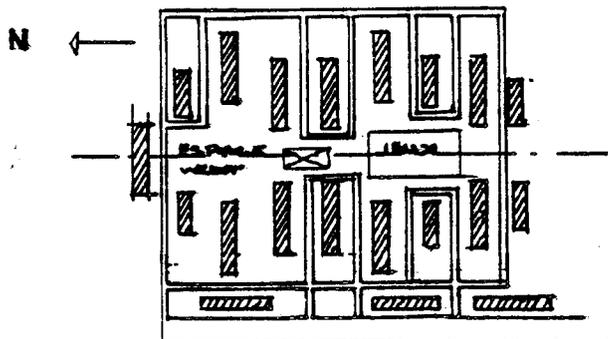
La succession de leurs premières opérations montre un manque de continuité dans les principes de composition des plans-masses, dû non à l'équipe, mais aux diverses conceptions des architectes en chef. Ainsi, le Ministère de la Reconstruction avait demandé la révision de son plan d'ensemble pour les 635 logements d'Harfleur en 1946 ; en particulier, les tours prévues ne seront pas réalisées.



Aux Champs Barets, le plan-masse des 422 logements réalisés de 1948 à 1951 par l'ODHLM reprend les principes du "schéma de quartier théorique à orientations cardinales et gabarits à trois niveaux" étudié par A. HERMANT pour le centre du Havre (\*).



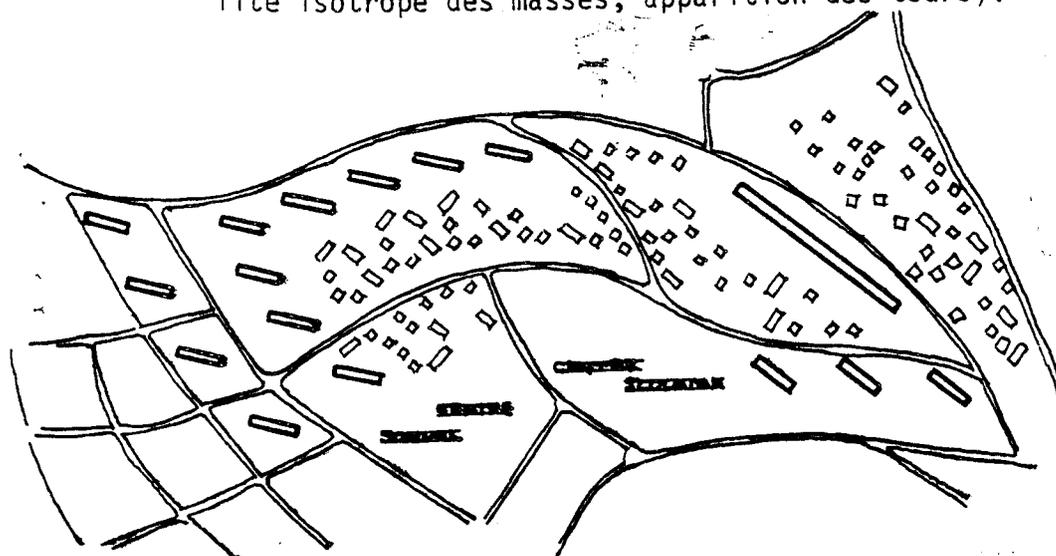
Plan de HERMANT



Les Champs Barets

L'architecte A le trouve "systématique". Par ailleurs, on remarque que la composition est fermée par une porte urbaine qui n'est pas sans rappeler la Porte Océane de A. PERRET, A. HERMANT et J. POIRRIER.

Ce dernier, architecte-conseil du Ministère, a également établi en 1954 le plan d'ensemble des 570 collectifs et 233 individuels de Frileuse-Aplemont en périphérie havraise, selon une composition de type "cité-jardin" d'avant-guerre et a supervisé en 1960 le plan-masse de l'architecte en chef P. SONREL pour la ZUP de Caucriauville très typique de l'époque (allongement des barres le long des chemins de grue, orthogonalité isotrope des masses, apparition des tours).

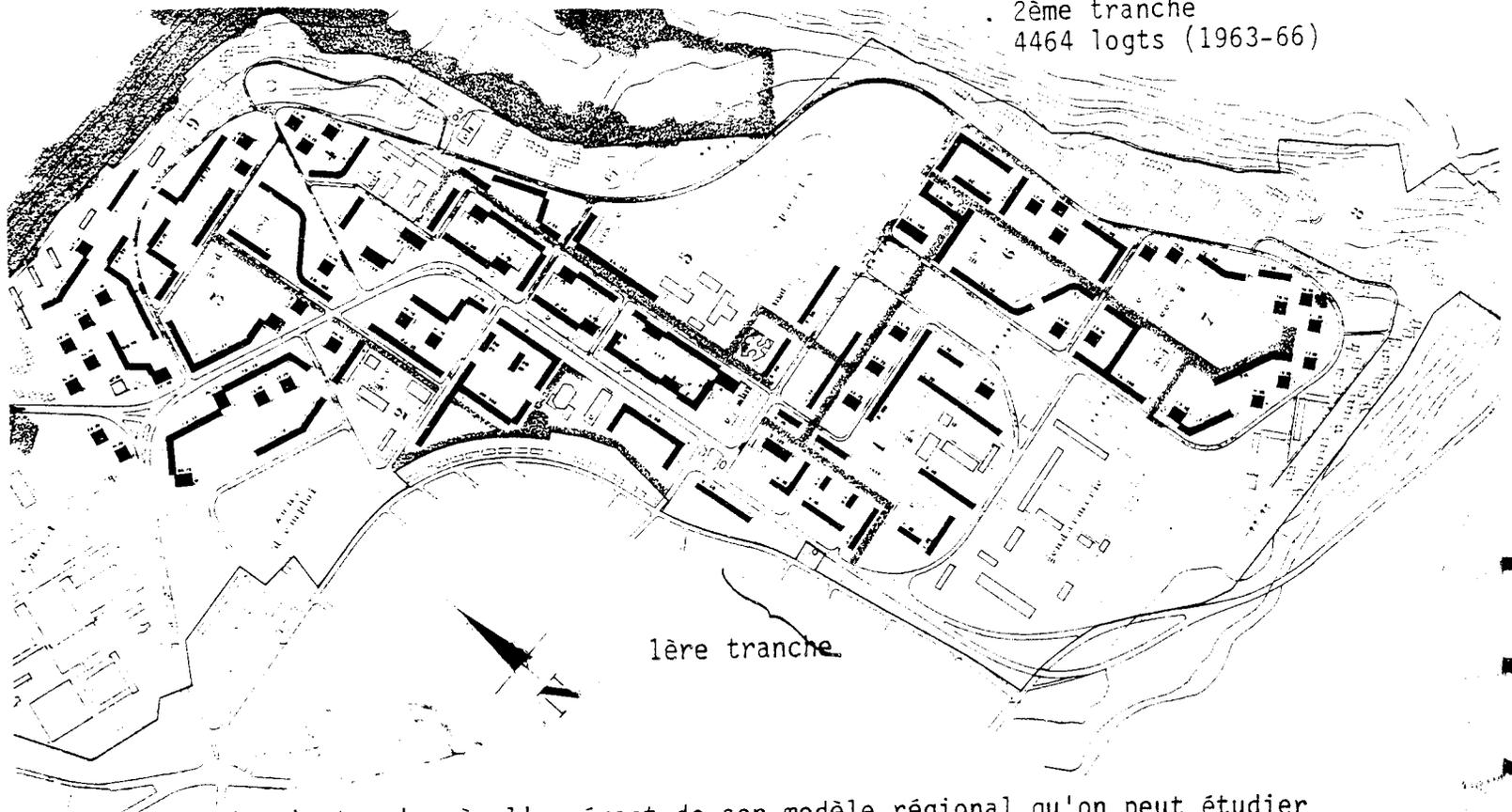


Frileuse-Aplemont

(\* ) Voir Techniques et Architecture Vol. n° 7-8. p 337

Caucriauville :

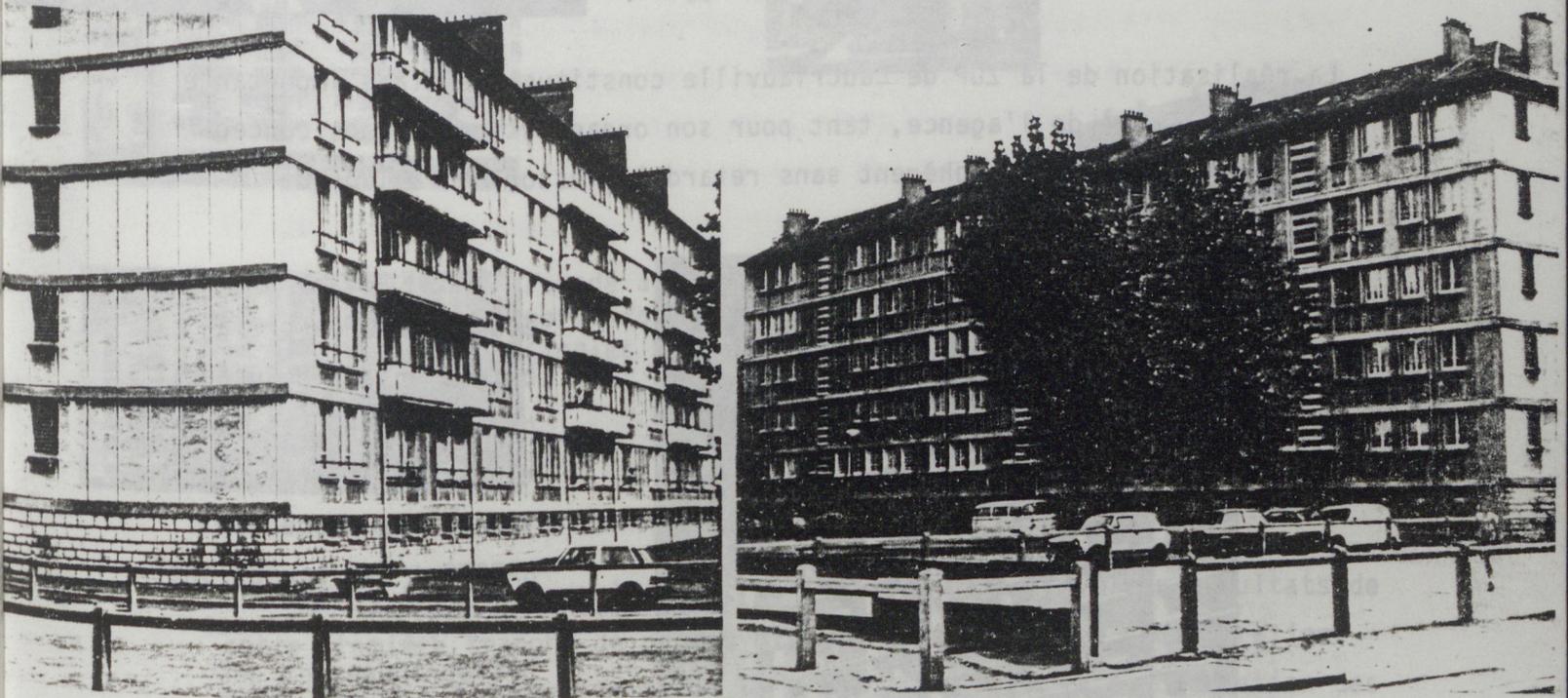
- . 1ère tranche (flot 1)  
1192 logts (1958-63)
- . 2ème tranche  
4464 logts (1963-66)



Ce n'est qu'après l'agrément de son modèle régional qu'on peut étudier l'évolution des plans-masses propres à l'équipe (voir tableau récapitulatif). Ses phases reflètent l'évolution nationale décrite ; fractionnement des barres, disjonction en plots (reliés ici par des parking sous dalle et passages couverts), assemblage des plots varié par des angles non orthogonaux, puis se référant à des formes urbaines (cf. 1.3.). Il se confirmera donc que la politique des modèles conduit à engendrer sur tout le territoire des phénomènes généraux d'évolution architecturale.

En ce qui concerne la conception des immeubles proprement dits, on constate que l'équipe, comme pour ses plans-masses, tend à s'inscrire dans la production de son temps, sans déphasage. Ainsi, l'influence accrue des ratios se lit dans ses opérations successives : les bâtiments s'épaississent, les logements traversants régressent, la distribution ira jusqu'à 8 appartements par palier de cage d'escalier. L'esthétique de la façade ne fait pas l'objet de recherches particulières en dehors des balcons sur lesquels nous reviendrons : elle reflète l'évolution générale en changeant d'une opération à l'autre sans continuité et résulte surtout des techniques adoptées.

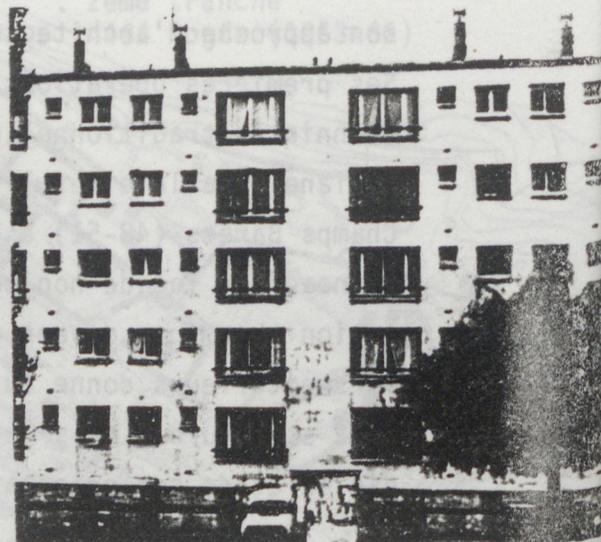
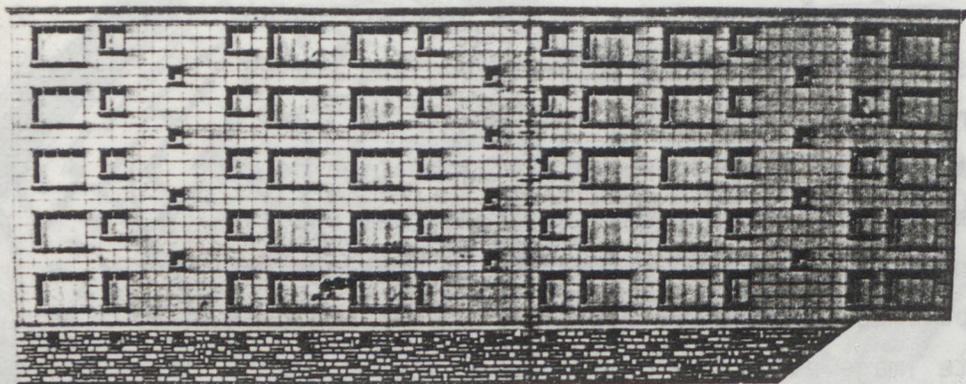
Car l'équipe, et c'est ce qui la caractérise le mieux, fait primer le choix de la structure porteuse des bâtiments dans sa conception, suivant son approche d'architecte-ingénieur et sa foi en l'industrialisation. Ses premières opérations, montrent une rationalisation progressive des techniques traditionnelles, façades porteuses complétées d'une travée médiane, parallèle, et l'introduction d'éléments industrialisés : aux Champs Baretts (48-51) a été utilisé un procédé de préfabrication de panneaux de façade non porteurs qui constituent un parement et une isolation thermique devant une maçonnerie traditionnelle. Ce doublage des murs extérieurs donne au bâtiment un aspect industrialisé non conforme à sa structure ; mais cette image est celle que l'équipe veut donner d'elle et de ses orientations de recherche.



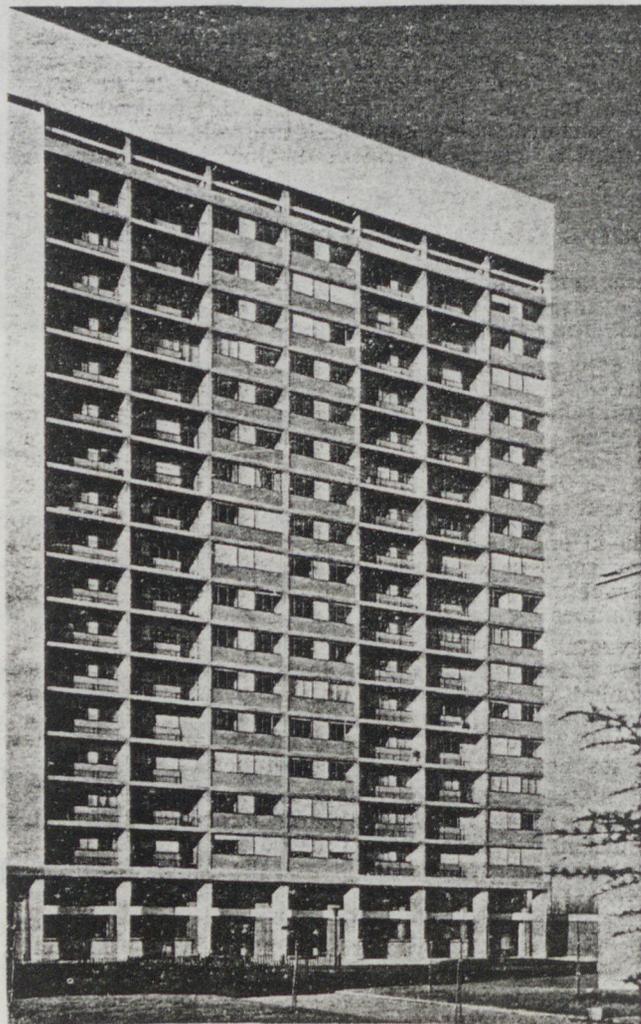
A Frileuse-Aplemont, on remarque également un tramage de façade qui traduit un souci de standardisation ; mais les panneaux préfabriqués que semble impliquer un tel dessin ne seront pas réalisés. Il est vrai que l'opération, dont les logements étaient des prototypes aux concours "million" et "lopofa", prédisposait à un tel dépouillement, constaté aussi au plan des prestations. Par ailleurs, on note la disparition plutôt précoce de la toiture à deux pans, la crédibilité technique de l'équipe ainsi qu'un maître d'ouvrage autre que celui connu pour son hostilité

... (X) A propos d'une réalisation antérieure, A nous avait déjà vanté une "première audace", les bâtiments perpendiculaires aux courbes de niveau.

à la terrasse ayant sans doute permis cette évolution avancée.



La réalisation de la ZUP de Caucriauville constitue une étape importante dans l'histoire de l'agence, tant pour son organisation que ses conceptions techniques, qui adhèrent sans retard à l'essor de la logique industrielle d'alors.



Son procédé de préfabrication est beaucoup plus élaboré. Les bâtiments de l'îlot I utilisent les procédés BARETS : les barres ont des façades porteuses préfabriquées et des poteaux médians. Les tours apparaissent, avec pour l'une d'elles à R + 18 des particularités comme à son sommet le réservoir d'eau alimentant la totalité de la ZUP et à sa base la chaufferie. On remarque

(\*) A propos d'une réalisation antérieure, A nous avait déjà vanté une "première audace", les bâtiments perpendiculaires aux courbes de niveau.

son "vocabulaire moderne" (pilotis, loggias profondes). L'architecte A tenait beaucoup à présenter cette tour, en insistant sur la hardiesse de la construction. "Prouesse technique", cette tour reflète bien l'esprit ingénieur de l'équipe.

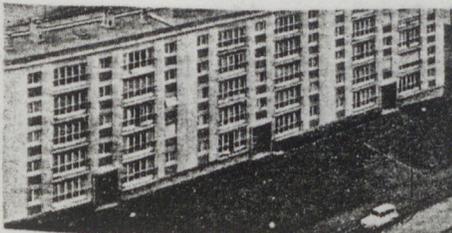
La taille de cette tranche obligera l'équipe à varier les compositions de façade en jouant également sur les balcons suivant les catégories d'immeubles : certains n'ont que des porte-fenêtres, d'autres ont des balcons saillants ou à demi rentrés.



Façade avec  
balcons-loggia



Façade avec  
balcons



Façade avec  
porte-fenêtres  
simples



Façade arrière

M. AUBERT, Direction de la Construction, décidait au vu des résultats de cette première tranche de promouvoir pour les suivantes une opération expérimentale d'augmentation de la productivité par la concentration des moyens techniques locaux et des financements publics et privés. Dans le cadre des marchés pluri-annuels, il s'agissait de produire 1000 à 1200 logements par an, 7 maîtres d'ouvrage, le groupement, selon 15 corps d'état, de 32 entreprises dont 5 pour le gros-oeuvre, 14 architectes d'exécution, dont A, sous la direction de l'ingénieur-architecte à la tête de l'agence analysée.

L'opération lui permet surtout de mettre au point son outil de production, à savoir sa triple structure bureau de conception, bureau d'études techniques (BHET) et organisme de coordination et pilotage (SERO) ; pour ce qui est des bâtiments proprement dit, elle interrompt plutôt la

continuité de la recherche technique de l'équipe, qui est amenée aux re-fends porteurs. Les plots et l'"animation" de façade, par des allèges colorées en quinconce, apparaissent aussi.

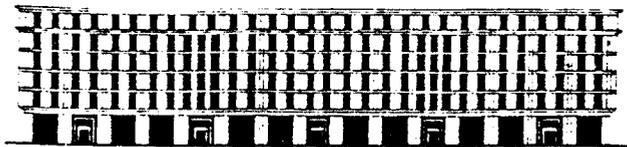


Caucriauville a donné à l'équipe une structure, une expérience, une réputation (✕) et des relations qui l'ont "placée" pour le concours des modèles. Elle en a également retiré la conviction qu'il fallait revenir à la façade porteuse. D'abord cette structure selon elle convient mieux aux parking sous immeubles, solution qui a ses préférences et qui lui vaut des "bagarres avec la Ville" qui "aime les immeubles posés par terre". Ensuite et surtout, la façade porteuse peut être associée au balcon filant, qui sera le cheval de bataille et la marque distinctive (le "thème" comme dit A) de son modèle régional Val de Seine agréé en 1969. La justification donnée à ces balcons est que leur coût est nul, voire négatif puisque leur porte-à-faux sur les façades porteuses fait réaliser des économies sur les planchers. Ils permettent une réalisation par coffrages glissants longitudinaux et pignons préfabriqués. Ils améliorent de plus l'étanchéité des menuiseries en les protégeant de la pluie et forment un échafaudage bien utile pour l'entretien et les réfections des façades. Entreprises et maîtres d'ouvrage adhèrent au balcon filant, que ces derniers font d'ailleurs élargir.

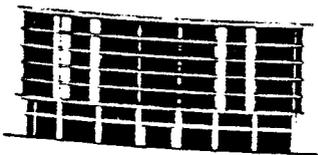
L'architecte A ne nous a pas donné l'origine de ce balcon, laissant entendre qu'il s'agissait d'une exploitation de leur système de façades porteuses progressivement perfectionné. En fait, les revues nous ont fournis une origine plus ancienne. Si l'on regarde l'ensemble des îlots reconstruits au centre du Havre sous la direction de PERRET, on est

(✕) L'opération, expérimentale rappelons-le, a fait l'objet d'une conférence présidée par J. AUBERT et d'une publication dans les Annales de l'ITBTP (n° 234, juin 1967).

frappé par leur grande homogénéité de façade basée sur des rythmes verticaux d'ouvertures, à deux îlots près qui tranchent complètement : les immeubles S.53 et S.54, situés sur le côté Nord du boulevard Foch, entre la Porte Océane et l'angle Ouest de la place de l'hôtel de ville, et réalisés justement par l'agence étudiée. Bien que reprenant la même trame d'ossature que les I.C.E. de l'équipe PERRET, ces bâtiments comportent des balcons courant sur toute leur longueur. Cette idée avait déjà été proposée par PERRET, avant-guerre (\*) puis au Havre, en couronnement des portiques à rez-de-chaussée d'immeuble et comme élément de composition. Mais l'équipe étudiée a repris systématiquement le balcon filant à chaque niveau de ses immeubles. La raison donnée (\*\*), pour expliquer l'écart avec la conception dominante, est que les sinistrés relogés habitaient auparavant des maisons individuelles avec un jardin ainsi remplacé et que les immeubles orientés plein Sud nécessitaient des brise-soleil et des prolongements sur l'extérieur. Les immeubles voisins, bien qu'ayant la même exposition, n'ont cependant pas adopté de tels balcons.



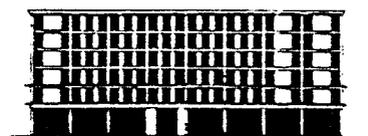
S.29 (LENOBLE)



S. 53



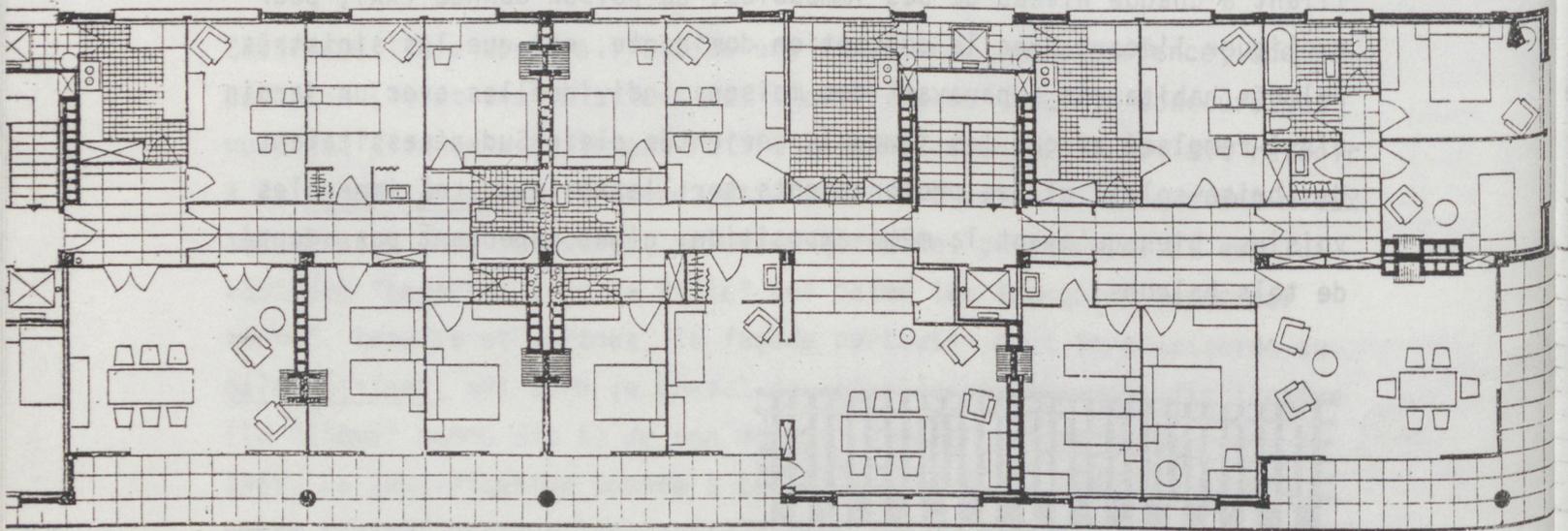
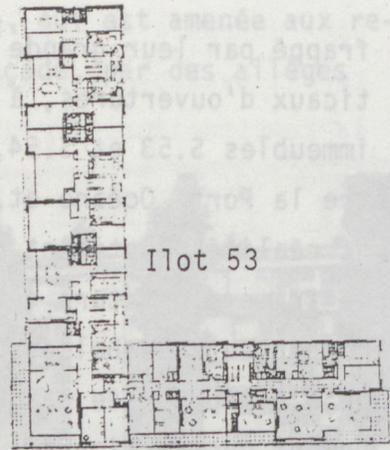
S.34



S.55 (BRELET)

(\*) Voir par exemple l'immeuble du boulevard Suchet à Paris (Techniques et Architecture Vol. VI n° 7-8, 1946, p 337).

(\*\*) Voir Architecture d'Aujourd'hui n° 32, septembre 1950.



Ilot 54: Plan d'appartements types de 6 pièces

Dans ses opérations de la périphérie havraise, l'équipe reprendra les balcons en long, d'abord juste devant les séjours (Harfleur, Champs Barets et Caucriauville 1) ; puis à Gonfreville et enfin dans son modèle elle pourra développer le balcon filant.

Pour le modèle, on note la stabilité du système constructif, dont la portée passera progressivement de 5,5 m à 6 m, avec une légère complexification par décrochements et croisement des travées. Par contre, la volumétrie et les façades évolueront davantage, en fonction du type de plan-masse adopté et de l'intégration de modes formelles du moment. C'est que le balcon filant, à force d'unifier la façade, risquait de la rendre monotone ; d'où des diversifications à l'aide de différents procédés, décrochements et jeux de hauteur, puis articulation de plots habillés de céramique, puis bardage verticaux et toitures pittoresques,

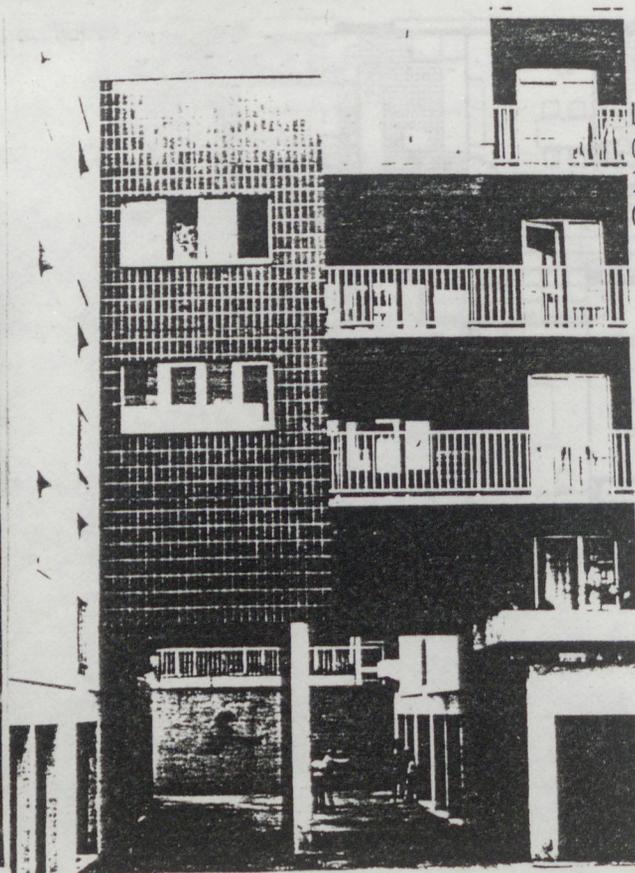
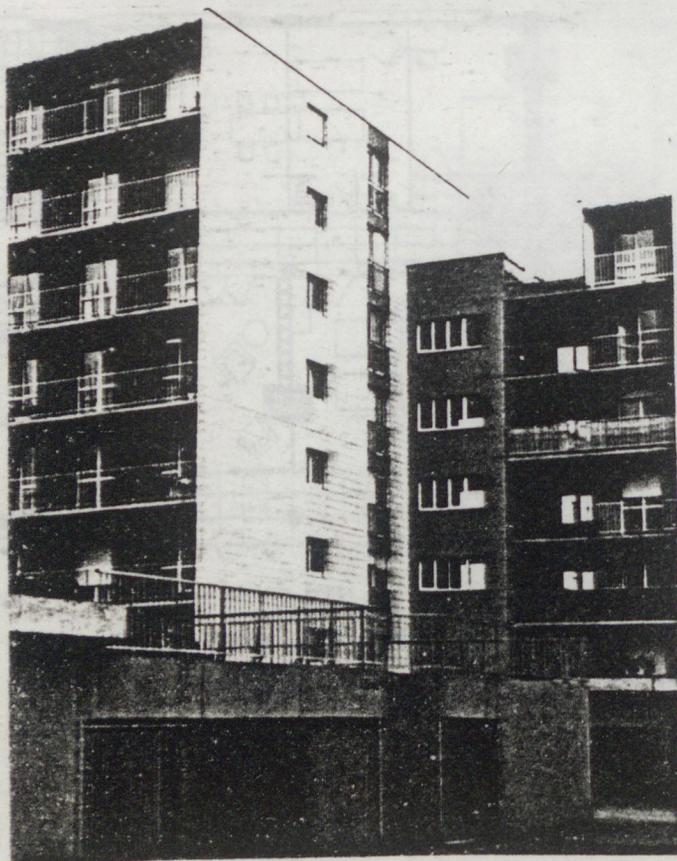
puis assemblages non orthogonaux et escaliers en façade pour des intermédiaires tête-bêche en pied d'immeuble. Il s'agissait non seulement d'introduire de la variété au sein d'une même opération, mais aussi de les différencier entre elles. C'est le cas, cité par A, de 2 opérations contigües réalisées avec le même modèle dont l'équipe ne voulait pas qu'il soit reconnu.





ZUP de Mont-Gaillard  
(îlot centre)  
Conception 1972

SA HLM Basse Seine  
SA Construction Im-  
mobiilière  
Familiale de Normandie



Le Havre-Bléville  
Conception 1977  
180 logements  
OPHLM VH

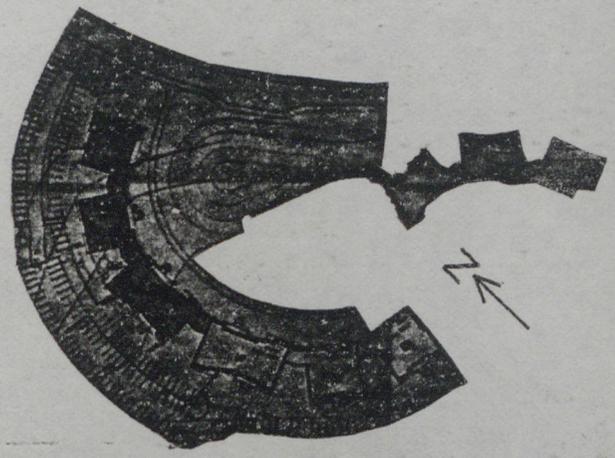
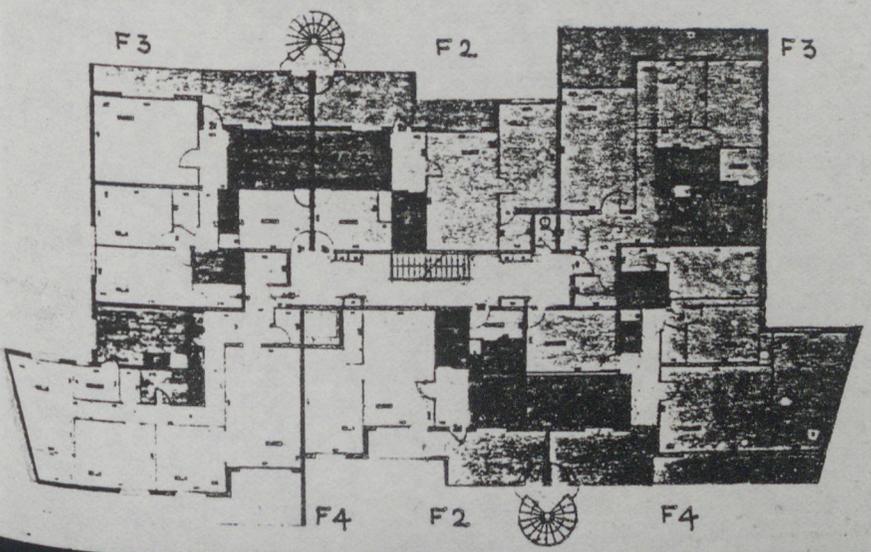
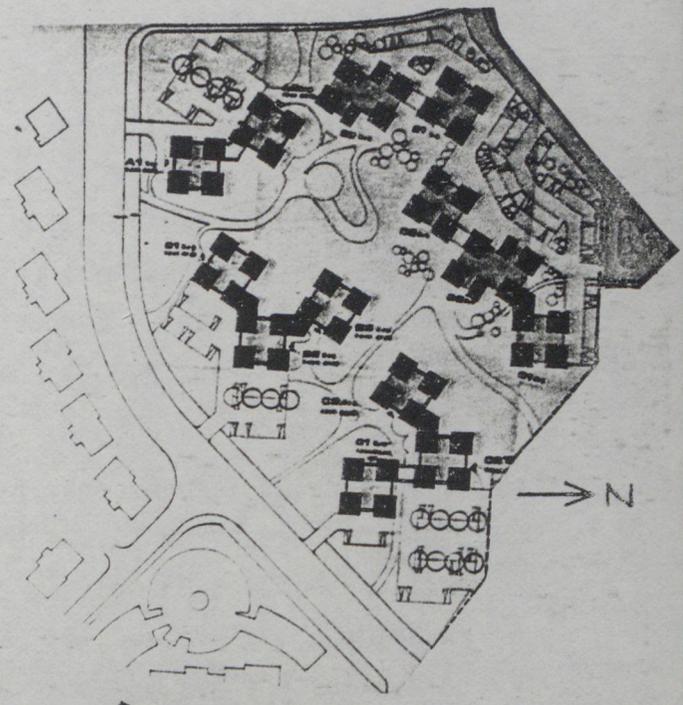
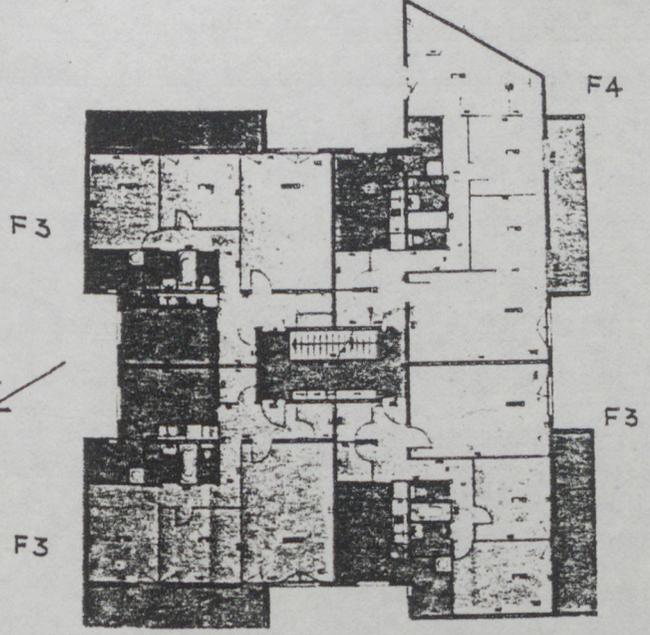
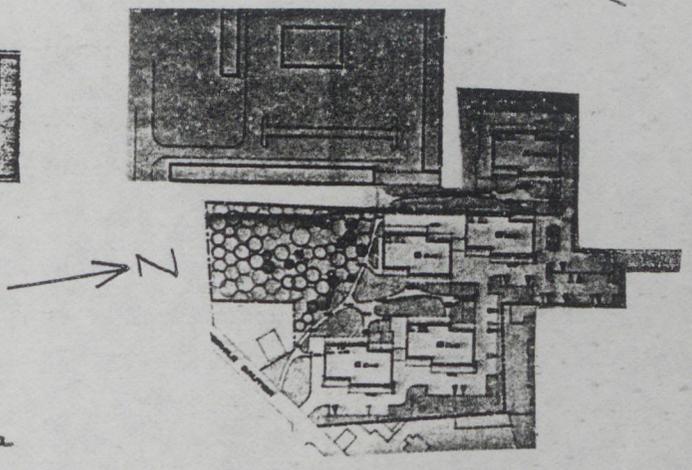
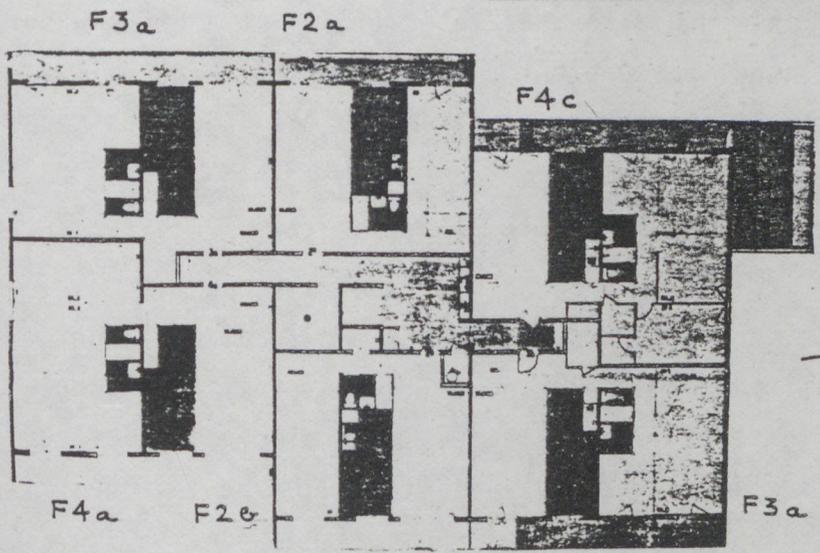
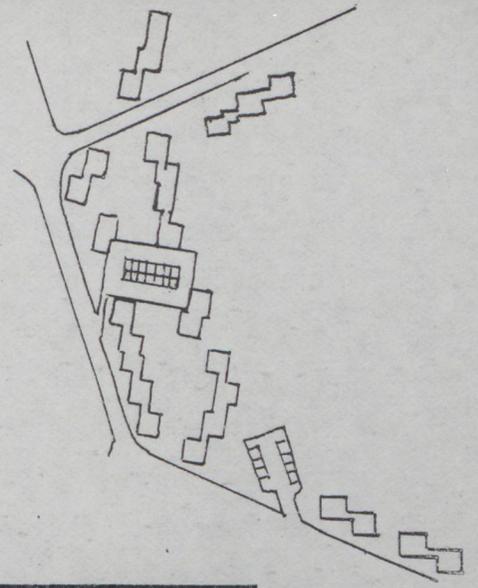
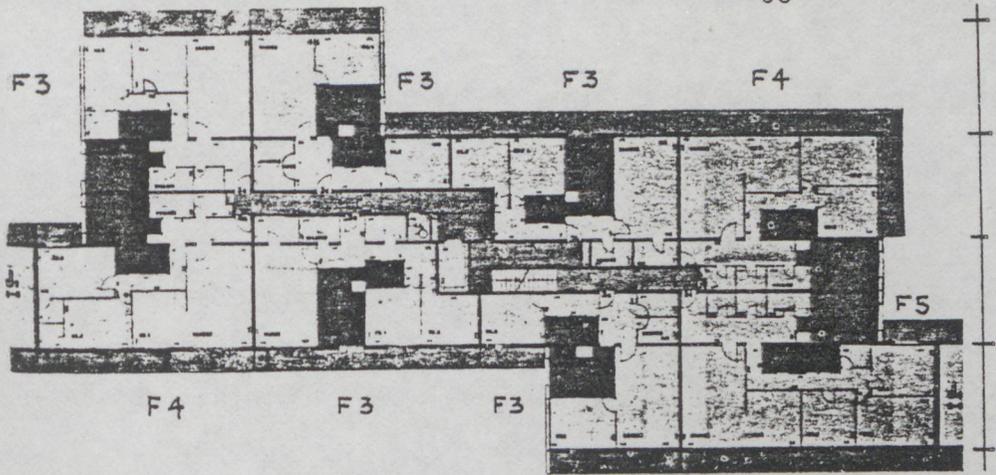


Montivilliers, ZAC Belle  
Etoile -  
Conception 1977  
111 logts, première opé-  
ration PLA de l'équipe



Mont-Gaillard (îlot Nord)  
Conception 1978  
24 intermédiaires  
48 collectifs  
OPHLM VH

...



Le dernier projet présenté témoigne, avec sa forme en "crescent" anglais, d'une référence à l'urbain manifestée également dans le concours de Oissel. Mais elle est marginale dans la production de l'équipe qui n'est pas perméable aux effets de mode de l'urbanité historique. Par contre, elle est sensible à l'architecture de l'habitat intermédiaire ; non pas celle des stricts gradins et pyramides de la première génération, mais celle aux volumes plus désordonnés et parés du pittoresque régionalisant. Ainsi le modèle Val de Seine reprendra les formes à toiture de Montivilliers et les escaliers extérieurs de Mont-Gaillard dans des opérations d'intermédiaires, à Yvetot (1979) et à St-Etienne du Rouvray (fin de chantier 82), qui ressemblent à celles réalisées en Villes Nouvelles deux à trois ans plus tôt. C'est ici le délai minimal de diffusion des idées (Voir 4.2.).

"Pour la cellule, on est conservateur : seules les surfaces ont suivi l'évolution des règlements", dit A. De fait, la succession des cellules au fil des opérations évolue en continuité, en intégrant de légères modifications, non seulement de surfaces mais aussi en fonction de nouvelles possibilités techniques et réglementaires. A l'origine de la généalogie, les 3 pièces de Harfleur, sans rapport avec ce que l'équipe avait réalisé au centre du Havre : il ne s'agissait plus de reloger des propriétaires sinistrés, mais de réaliser du locatif plus social. Le plan proposé est sans originalité et typique de la fin des années 40. Il est repris intégralement aux Champs Baretts, avec une légère amélioration de la salle d'eau. Au cours des différentes tranches de Caucriauville, le plan de base subira les contraintes des ratios ; le raccourcissement de la façade est obtenu en plaçant le sèche-linge devant la salle d'eau puis l'escalier ensuite. Ceux-ci deviennent centraux grâce à l'autorisation des arrêtés de 58. En dehors de cette perte d'éclairage naturel, les prestations s'améliorent avec la baignoire, les placards et l'agrandissement des pièces.

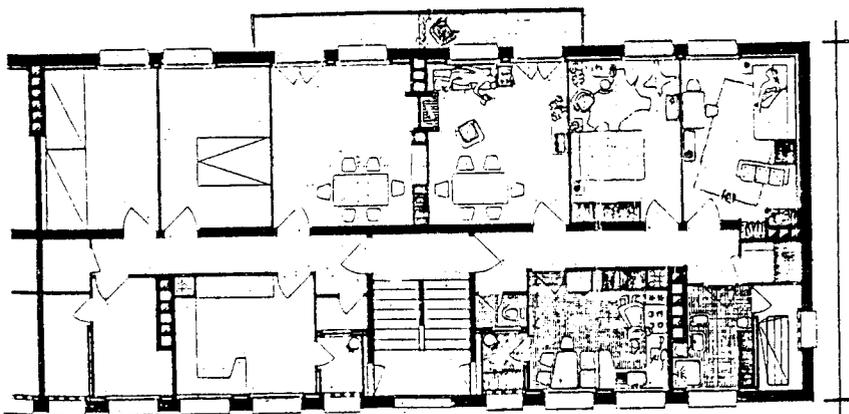
A linéaire de façade constant, les surfaces arrivent à croître, grâce à l'épaississement de l'immeuble. On remarque enfin que la rationalisation a permis d'ajouter une pièce, puis deux par cage d'escalier, puisqu'on est passé de deux F3 à deux F4. Mais on conserve deux logements par palier pour qu'ils restent traversants.

Les évolutions réalisées au cours des différentes tranches de Caucriauville ne sont pas revendiquées par l'équipe comme le fruit d'une recherche originale : "les cellules sont d'un dessin qui est maintenant devenu trop classique pour qu'il soit nécessaire de s'y attarder très longtemps. Des solutions intéressantes, mais expérimentales, n'ont pas été proposées, car il fallait, rappelons-le, qu'elles fussent acceptables par de multiples maîtres d'ouvrage" (Annales de l'I.T.B.T.P., op. cit.).

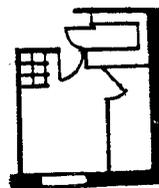
HARFLEUR 1946 :

. F3 = 59,82 m<sup>2</sup>

CHAMPS BARET 1948 :



9,10



reprise intégrale d'Harfleur, sauf agrandissement débarras et salle d'eau par autre disposition des conduits

CAUCRIAUVILLE 1958 :

. F3 = 56,16 m<sup>2</sup>, F4 = 66,42 m<sup>2</sup>

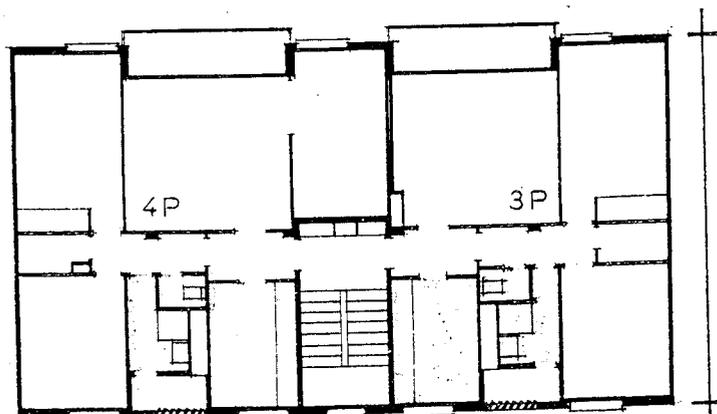
. dimension du linéaire de façade et regroupement accru des pièces humides

. épaisseur du bâtiment et pièces en profondeur

. apparition du F4 avec chambre accolée

. couloir coupé en 2 par porte isolement coin nuit et affirmation de l'entrée

. apparition des conduits de type shunt



9,25

CAUCRIAUVILLE 1963 :

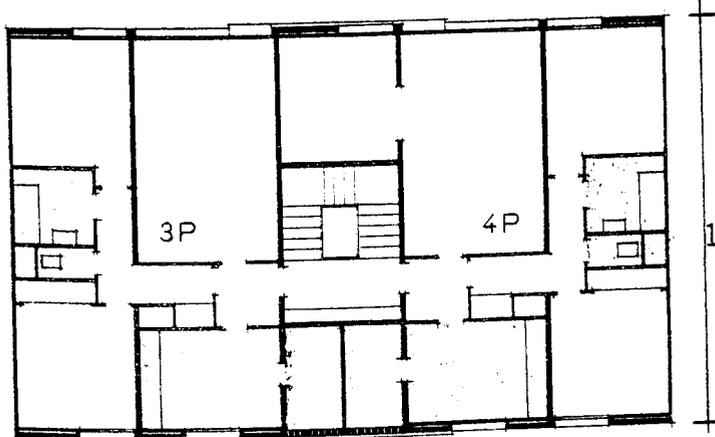
. F3 = 65,62 m<sup>2</sup>, F4 = 75,22 m<sup>2</sup>

. suppression du balcon-loggia

. escalier et salle d'eau passent au centre. Disjonction des points d'eau et opposition jour/nuit accrue

. séchoir, cuisine, salle de bains et séjour plus grands (épaisseur marquée de l'immeuble d'où refends porteurs)

. meilleures prestations (baignoire, placards)



10,41

CAUCRIAUVILLE 1966 :

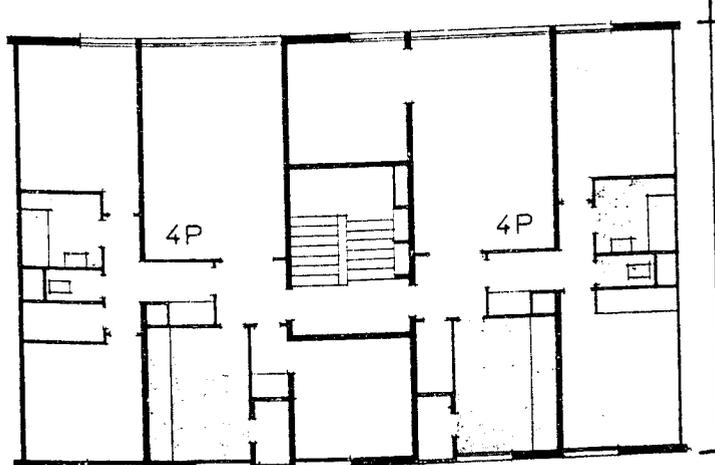
. F4 = 75,91 et 76,04 m<sup>2</sup>

. rationalisation de la cage d'escalier

. réduction et déplacement des séchoirs pris sur la cuisine mise en profondeur, pour gagner une chambre. D'où 2 F4

. épaisseur du bâtiment et chambres plus grandes

. apparition du "dressing"



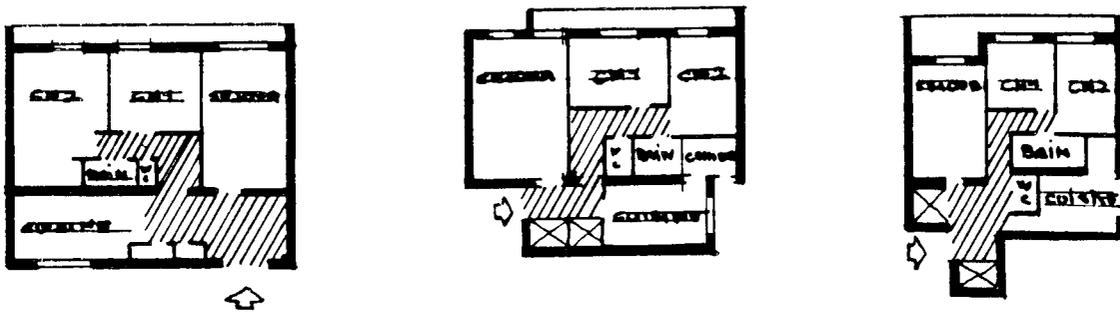
11,10

...

Les cellules du modèle Val de Seine ne sont pas en filiation directe avec les précédentes. Là encore, il faut distinguer deux périodes principales dans la production de l'agence ; comme dans le restant de la France, les modèles ont occasionné une gamme plus variée de cellules sortant du carcan orthogonal des portées. Mais sous formes diversifiées, celles de l'équipe reprennent des principes constants, issus de ses habitudes acquises à la période précédente. Ainsi, A se dit un "ennemi farouche de la liaison cuisine-séjour" demandée souvent par les maîtres d'ouvrage.

En cela, il reprend la séparation fonctionnelle, de part et d'autre du mur médian longitudinal, entre partie de service et partie habitable propre aux HBM et aux premières HLM. Cette bipartition était très liée au système constructif. Elle le sera également dans le modèle Val de Seine, où les logements seront le plus souvent inscrits dans une trame et une demi-trame accolées. Dans cette dernière sont placés l'entrée, des rangements et la cuisine qui se trouve ainsi nettement séparée du séjour. S'il arrive que séjour et cuisine soient juxtaposés, il n'y a pas pour autant de porte les faisant communiquer directement.

En plus de l'interposition de l'entrée entre la cuisine et le séjour, la majorité des logements des réalisations successives du modèle sont fidèles à d'autres principes comme la séparation jour/nuit, le regroupement des points d'eau et le balcon filant bien sûr. La liaison cuisine-cellier sera améliorée jusqu'à être directe.



On remarque, et c'est étonnant chez une équipe axée sur la rationalisation, la surface importante de dégagement en baïonnette résultant des plans adoptés. Mais l'équipe a toujours plus travaillé la rationalité

technique que distributive.

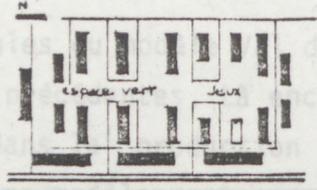
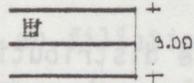
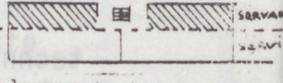
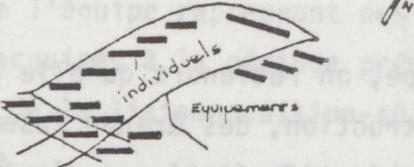
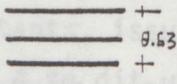
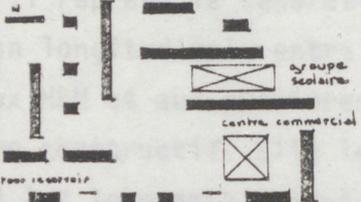
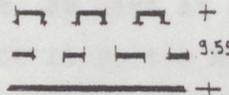
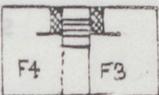
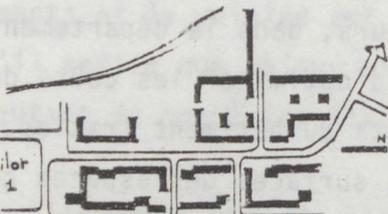
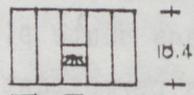
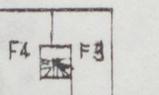
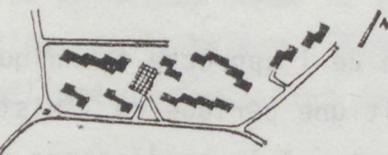
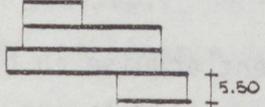
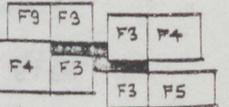
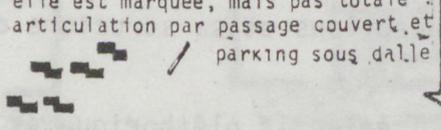
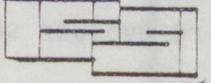
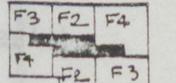
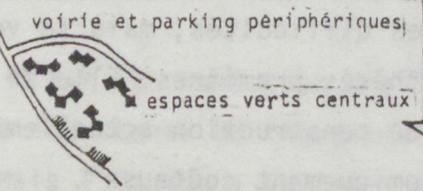
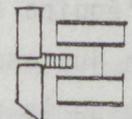
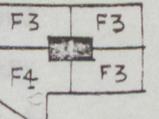
-----

Pour résumer la singularité de l'équipe, on retiendra qu'elle a été très en prise sur les époques de la Reconstruction, des Grands Ensembles et des modèles, par son adhésion aux objectifs étatiques d'amélioration de la productivité. Dès sa création, elle a parié et s'est orienté sur :

- la préfabrication du bâtiment ;
- la recherche d'une rationalisation des procédés de construction, axée sur la façade porteuse associée aux balcons. L'équipe introduit, en outre, sans doute plus tôt qu'ailleurs, dans le département, des indicateurs permettant de mesurer et d'optimiser les coûts du m<sup>2</sup> habitable par rapport à certains éléments du bâtiment (ratios, longueur des façades, épaisseur du bâtiment, surfaces des espaces communs) ;
- la mise en place d'une structure adaptée au marché d'alors.

Mais tellement acquise au bien-fondé de l'approche technique, rationaliste et productiviste que justifiait une période de l'histoire de l'habitat, l'équipe n'a pas su s'adapter à la conjoncture nouvelle (réduction de la taille des opérations, interventions en centres anciens, abandon de la préfabrication lourde fermée, suppression des modèles), ni faire évoluer ses conceptions et sa structure d'agence.

La lourdeur de cette dernière, l'effectif pléthorique et les investissements réalisés ne prédisposaient pas de plus à une reconversion rapide, dont elle n'a pris conscience de la nécessité que très tardivement. Actuellement l'équipe a de grosses difficultés, mais se veut encore convaincue de la justesse de ses thèses premières. Elle se refuse à croire à la réussite de la politique de construction actuellement amorcée : "on va vers une mécanique économiquement coûteuse".

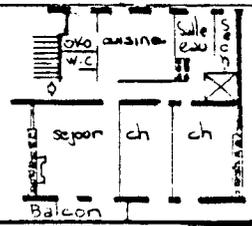
année	opération	plan masse	structure porteuse de l'immeuble	organisation de l'immeuble
1948-51	422 logements Champs Baretts OD H.B.M.	 <p>composition très stricte</p>	 <p>Façades porteuses + mur médian contreventement : pignons et cages d'escalier</p>	 <p>2 logements traversant/palier escalier éclairé sous-sol partiellement enterré</p>
1954	570 collectifs. 233 ind. Frileuse .Aplemont OPHLM V.H.	<p>MAINTIEN DE L'ORIENTATION MAIS COMPOSITION DE TYPE CITE-JARDIN</p> 	<p>IDEM AVEC AMINCISSEMENT</p>  <p>Augmentation des hauteurs R + 5</p>	<p>IDEM</p>  <p>2 logements/palier escalier éclairé regroupement marqué des gaines</p>
1958.63	1192 logements Caucriauville 1ère Tranche ILOT 1 17 R + 4 (barre) 4 Tours R + 14 1 Tour réservoir R + 18	<p>ISOTROPIE ET ORTHOGONALITE CARACTERISTIQUES DES GRANDS-ENSEMBLES</p> 	<p>EPAISSISSEMENT ET ALLEGEMENT</p>  <p>Travée porteuse centrale</p>	<p>RATIONALISATION</p>  <p>gain d'une pièce 2 logements/palier escalier éclairé blocs techniques groupés.</p>
1963.64	ILOT 2 Caucriauville	<p>RETOUR OCCASIONNEL A DES ASSEMBLAGES EN ILOT</p> 	<p>EPAISSISSEMENT ET CHANGEMENT DE STRUCTURE</p>  <p>2 portées</p> <p>1966 : Portées identiques et léger épaissement des bâtiments</p>	<p>RATIONALISATION ACCRUE</p>  <p>rentabilisation des surfaces l'escalier n'est plus éclairé</p>
1972	Modèle Val de Seine ZUP du Mont-Gaillard	<p>FRACTIONNEMENT DES BARRES EN PLOTS JUXTAPOSES, MAINTIEN DES ILOTS</p> 	<p>RETOUR AUX FAÇADES PORTEUSES</p>  <p>1 portée</p>	<p>RENTABILISATION</p>  <p>8 logements/paliers : influence du ratio surface des parties communes en plus du ratio linéaire façade/épais</p>
1977	Modèle Val de Seine 76 180 logements Bleville	<p>SEPARATION DES PLOTS</p> <p>elle est marquée, mais pas totale : articulation par passage couvert et parking sous dalle</p> 	<p>SYSTEME MIXTE (refend de contreventement)</p>  <p>la portée passe à 5,55</p>	<p>REDUCTION</p>  <p>6 logements/palier</p>
1977	Modèle Val de Seine 76 111 logements Montvilliers OPAC	<p>INTRODUCTION DE L'ANGLE A 60° DANS L'ARTICULATION DES PLOTS</p> <p>voirie et parking périphériques, espaces verts centraux</p> 	<p>MODULES ASSEMBLES DANS 2 DIRECTIONS</p>  <p>Solution de contreventement sans refend</p>	<p>REDUCTION</p>  <p>4 logements/palier</p>
1978	Modèle Val de Seine 76 Mont Gaillard. Ilot Nord. 24 intermédiaires	<p>PLOTS ARTICULES DE FACON A CREER UNE FORME D'ENSEMBLE LISIBLE</p>  <p>"crescent"</p>		<p>DENSIFICATION</p> <p>6 logements/palier</p>

volumétrie et façade

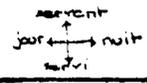
qualité des cellules

surface

façade sud opposée à façade nord (entrées, pièces humides et séchoirs)



nombreuses prestations : mur extérieur doublé local V.O., séchoir, balcon chauffage central



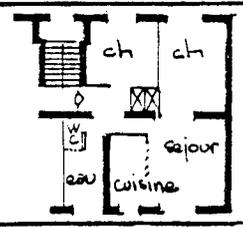
F 3 : 59.82 (+ séchoir)

APPAUVRISSMENT ET UNIFORMISATION

DIMINUTION DES QUALITES

REDUCTION (Lopofa)

Suppression toit, balcon et séchoir ; différence moins nette entre façade avant et arrière.



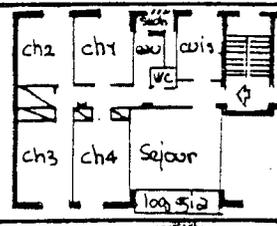
Suppression balcon et séchoir ; cuisine-alcôve ; suppression jour/nuit ; V.O. dans W.C. chambre commandée

F 3 : 45.25

APPARITION DU BALCON-LOGGIA

REPRISE DU PLAN DE "CHAMPS BARETS"

maintien différenciation du soubassement symétrie sur entrée légèrement contrariée et obtenue par combinatoire



A surface moindre car compression de la zone humide pour placer une chambre (moins de linéaire de façade)

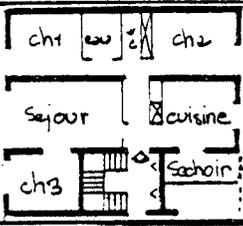
F 3 : 56.16  
F 4 : 66.42  
F 5 : 77.80

RUPTURE

SEPARATION JOUR/NUIT ACCRUE

AUGMENTATION

Suppression des loggias et des conduits de cheminée (abandon des shunts) Volume plat (simple parallélépipède) compensé par animation

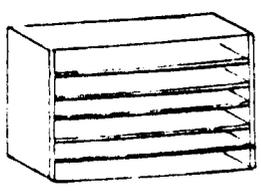


Disjonction des points d'eau : la salle de bain devient centrale

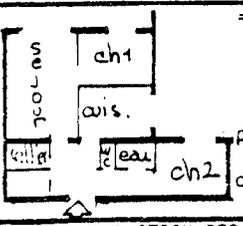
F 3 : 65.6  
F 4 : 75.22  
F 4 : 76.00

DISPARITION COMPOSITION DE FACADE

DIVERSIFICATION DES CELLULES



Balcons filants, uniformes, compensés par décrochements de volumes en plan et en hauteur



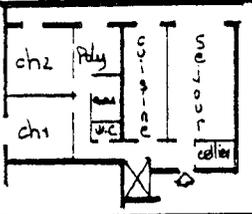
= conséquence de la volonté de décrocher les trames (pas de justification qualitative)  
principes communs : celliers pas de communication directe séjour/cuisine 1 gaine par logement

F 3 : 61.7  
F 4 : 31.63  
F 5 : 99.51

REDUCTION DE LA VARIETE VOLUMETRIQUE. MAINTIEN DE LA FORME DE BASE DU PLOT REPETE.

RECONDUCTION DES PRINCIPES AVEC REDUCTION DE LA VARIETE DES CELLULES ET REGULARISATION

Répétition 5 fois, avec 2 hauteurs, compensée par céramiques (4 couleurs) et opposition horizontale (balcons) verticale (bandes en pignon)



des formes et des séparations fonctionnelles (jour/nuit)

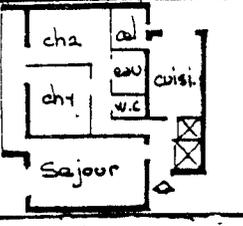
F 4 : 83.60  
F 3 : 71.36  
F 2 : 53.61

DIVERSIFICATION VOLUMETRIQUE

REPRISE PLUS RIGOUREUSE DES PRINCIPES DE MONT-GAILLARD



fractionnement balcon, toitures, angle à 60°

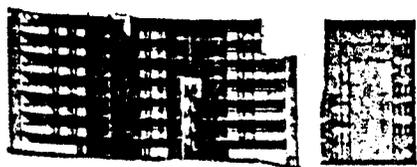


F 3 : 70.07  
F 4 : 88.11

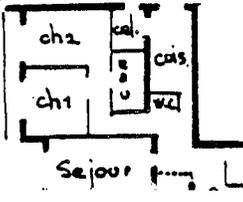
MAINTIEN DE L'ASSEMBLAGE A PARTIR D'UN ANGLE AIGU

IDEM (pour le F3 sans accès en façade)

DIMINUTION



jeu des escaliers en façade d0 aux intermédiaires en bas d'immeuble



F 2 : 48.38  
F 3 : 69.58  
F 3 : 62...

Agence B  
-----

L'architecte B est entré dans l'agence de Marcel LODS à Paris en 1944. Cette agence importante s'est progressivement démultipliée suivant 3 secteurs : un secteur de pointe, cherchant et mettant au point des systèmes industrialisés tels que le procédé GEAI, et deux autres correspondant à deux grandes opérations : la ZUP de Meaux-Beauval et la reconstruction de Sotteville-lès-Rouen, dont LODS avait été nommé architecte en chef.

B travaille sur cette opération en tant qu'architecte du remembrement de Sotteville-lès-Rouen, fait partie de l'équipe de conception des bâtiments et en devient chef d'agence.

En 1949, un bureau est ouvert à Rouen, avec les premiers chantiers de Sotteville, sous la responsabilité de B qui devient l'un des associés de LODS, en tant qu'architecte d'opération. Ce sera son activité essentielle bien qu'il ait aussi en plus ses propres affaires, qui restent à l'échelle artisanale de son agence. Il participe ainsi à la réalisation de la Grand'Mare à Rouen et, plus particulièrement, de l'opération du Château Blanc de St Etienne du Rouvray, de la Zone Verte et du Madrillet à Sotteville, qui restera son lieu principal d'activité et dont il devient architecte-conseil.

Pour la plupart des opérations réalisées dans la commune, leurs architectes doivent s'associer avec lui.

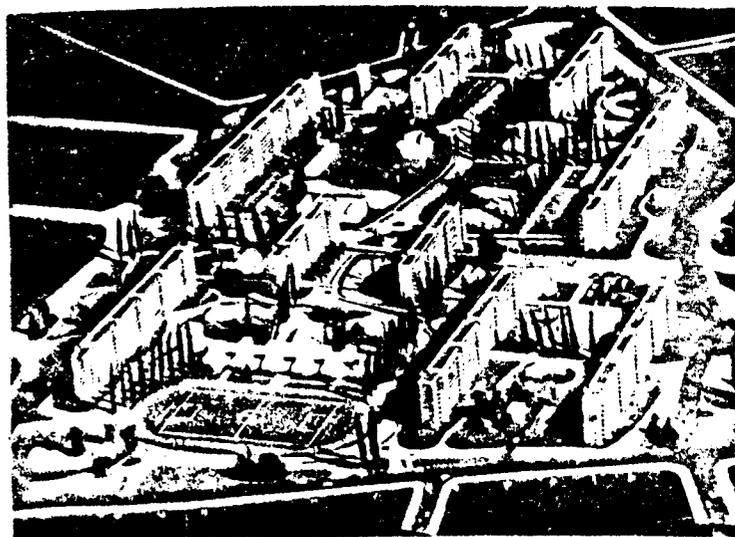
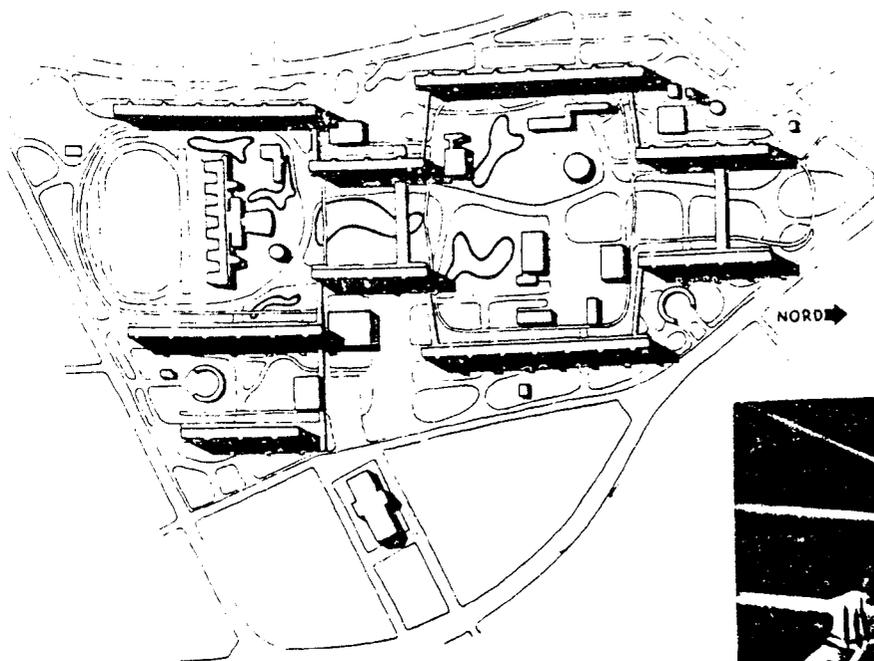
Architecte d'opération d'un des maîtres à penser de l'Architecture Moderne, pour l'une de ses zones géographiques d'intervention qui n'était pas quantitativement la plus importante, architecte attaché à une commune, B n'a qu'une petite agence de 3 ou 4 personnes parmi lesquelles sont fils, récemment diplômé.

Elle est restée à l'échelle de ce qu'elle était à l'origine : une antenne opérationnelle d'une grande agence parisienne. Les affaires personnelles de B n'ont pas fait développer l'agence. Il ne le souhaitait d'ailleurs

pas et s'est toujours associé à des confrères pour des opérations plus importantes.

L'opération bien connue (\*) de la Zone Verte est l'un des rares cas, pour la Reconstruction, d'application des principes du Mouvement Moderne. C'est un manifeste et une expérience qui a bénéficié du soutien du M.R.U., en la personne de R. DAUTRY (voir 3.2.1.) et de la municipalité de Sotteville.

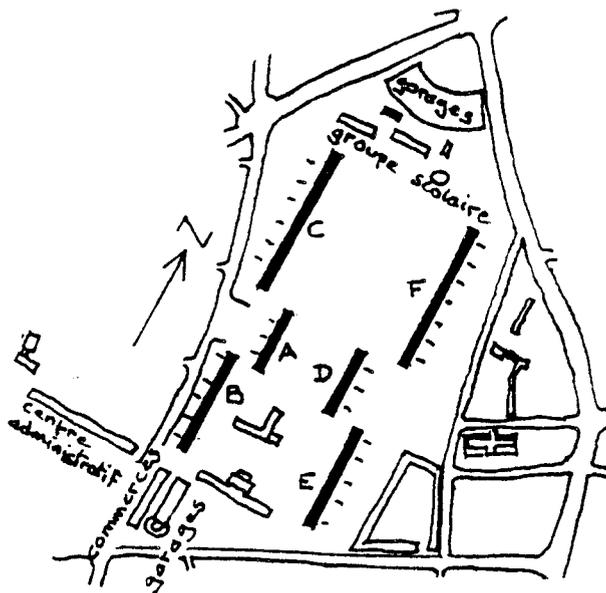
Le plan-masse rigoureux et les bâtiments suivent le dogme et les canons des C.I.A.M. : unités d'habitation en hauteur pour libérer de grands espaces verts, orientation solaire stricte, pilotis et toits-terrasses, galerie générale pour les canalisations, séparation des circulations automobiles /piétons, intégration d'équipements et commerces pour que l'ensemble forme une unité de voisinage.



(\*) Voir par exemple Architecte d'Aujourd'hui n° 32, septembre 1950 ; Techniques et Architecture n° 7-8, 8e série (1948), 9-10, 9e série, 9-10, 11e série, Urbanisme n° 3-4 (1947).

A la réalisation, la galerie unique de réseaux n'a pu se faire pour des raisons économiques (\*), seulement 6 immeubles ont été construits autour de la Zone Verte, dont le nom met en évidence l'objectif premier de l'opération. Pour expliquer les bienfaits des bâtiments hauts libérant des espaces verts, LODS accompagné du maire de Sotteville LANOUX, professeur, organisa dans une salle de cinéma une présentation du projet à la population suivi d'un référendum. Il réutilisa cette méthode pour l'opération d'Elbeuf, rue des Martyrs ; "on a promis des espaces verts", dit B. La conviction et le soutien de la municipalité dans ce projet sont confirmés par le découpage foncier : elle ne céda aux maîtres d'ouvrage que l'assiette des bâtiments et garda la propriété des espaces verts pour en assurer le contrôle et l'entretien. Ainsi, le plan-masse de LODS n'a pas été modifié au cours de réalisations et a pu maintenir la cohérence fonctionnelle de son bouclage en périphérie d'un îlot de verdure.

Il n'en a pas été de même pour les bâtiments. LODS prévoyait la répétition d'un immeuble-barre de hauteur constante, en variant juste sa longueur. Mais les 6 immeubles réalisés successivement de 1949 à 1956 présentent des différences notables ; ce sont les évolutions au stade de l'architecte d'opération et leurs raisons qui nous intéressent ici, et non l'analyse de l'oeuvre d'un maître.



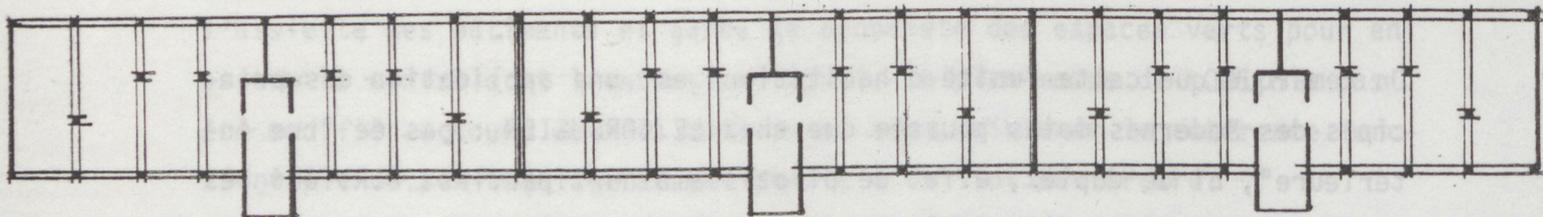
(\*) On n'a pas pu utiliser les égouts existants pour le passage des autres canalisations, l'assainissement étant un système séparatif à petites conduites. Il aurait fallu construire une galerie spéciale, de fortes dimensions compte tenu des exigences d'écartement imposées par les différents services.

Le bâtiment A, Immeuble Collectif d'Etat de 60 F4 sur 10 niveaux et de 5 F2 au rez-de-chaussée, a été réalisé le premier (1948-50). C'est le plus "pur", le plus proche des volontés de LODS : structure porteuse par poteaux-poutres en béton, ainsi que les dalles préfabriquées doublent le mur de façade en parpaings de pouzzolane ; pilotis côté parc , toiture-terrasse, stricte tramage carré des ouvertures et de leurs intervalles, verticales affirmées des cages d'escalier accrochant les grands balcons carrés côté rue ; 2 F4 par palier, à séjour traversant et ouvert sur l'entrée et l'espace distribuant les chambres, meubles-cloisons et équipement intérieur poussé.

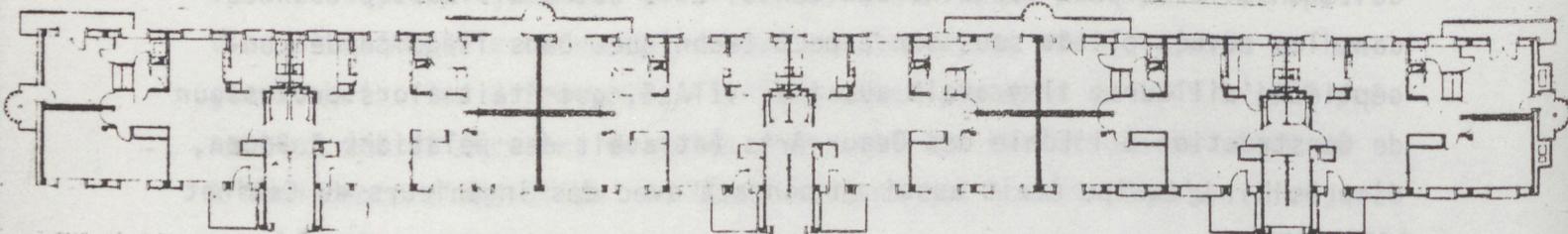
On remarque que cette "unité d'habitation" est une application des principes des Modernes moins poussée que chez LE CORBUSIER : pas de "rue intérieure", ni de duplex, effet de pilotis amoindri par les L.C.R. qui les obstruent, terrasse d'immeuble sans équipements collectifs, à l'exception de la chaufferie pour certains bâtiments. Elle est d'ailleurs présentée dans les revues plutôt sous son aspect technique. Dans l'équipe de conception d'ailleurs, il y avait aussi F. VITALE, qui était alors professeur de Construction à l'Ecole des Beaux Arts (et avait des relations à Rouen, d'après B). L'équipe était aussi en contact avec des ingénieurs du Cabinet BODIANSKI.



maquette côté rue et  
façade réalisée côté parc

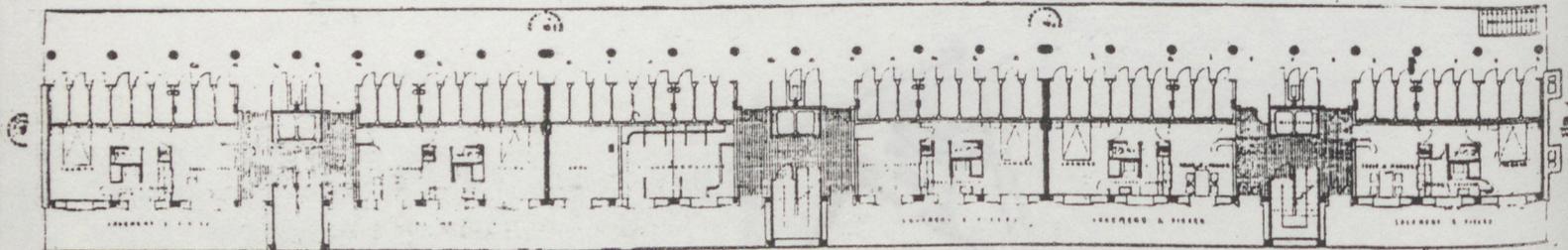


Plan de structure : portée longitudinale unique de 3,12 m



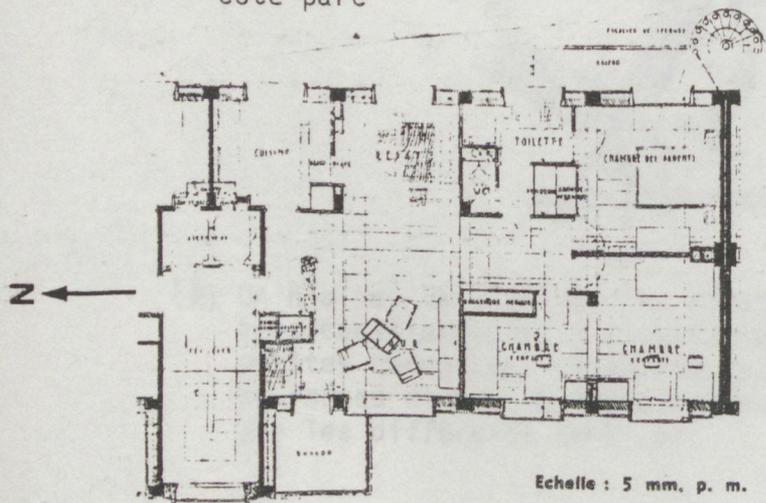
jnt

Echelle : 1/250.



Plan d'étage courant et de rez-de-chaussée

côté parc



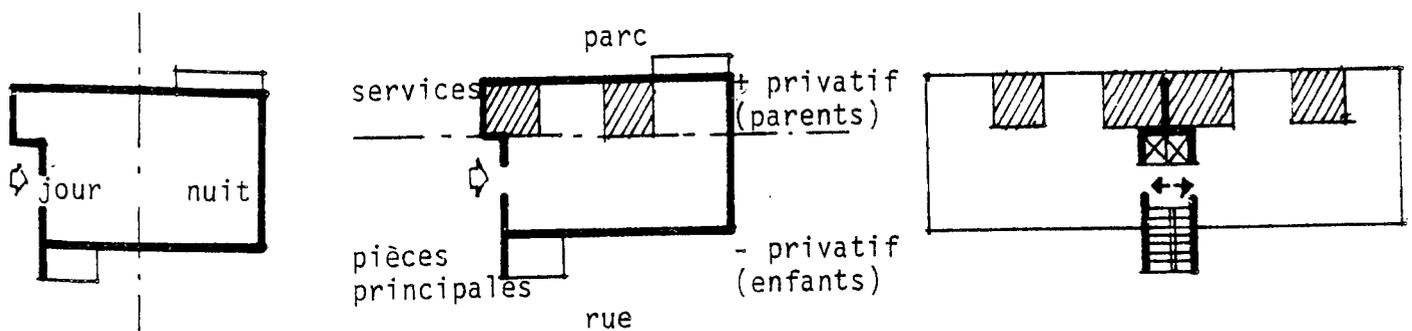
Echelle : 5 mm. p. m.

côté rue

entrée et living-room	36,00
cuisine	7,50
salle d'eau	3,50
chambre parents	12,60
chambre 2 enfants	11,00
chambre 1 enfant	7,00
TOTAL : environ	m <sup>2</sup> 82,00

Les logements sont remarquables d'abord par leur surface, en particulier celle du séjour ; ils le sont aussi par leur niveau d'équipements : des placards, armoires et buffets formant cloisons intérieures sont fournis, ainsi qu'un passe-plats entre cuisine et coin-repas. La cuisine est livrée équipée. Il y a aussi des volets roulants.

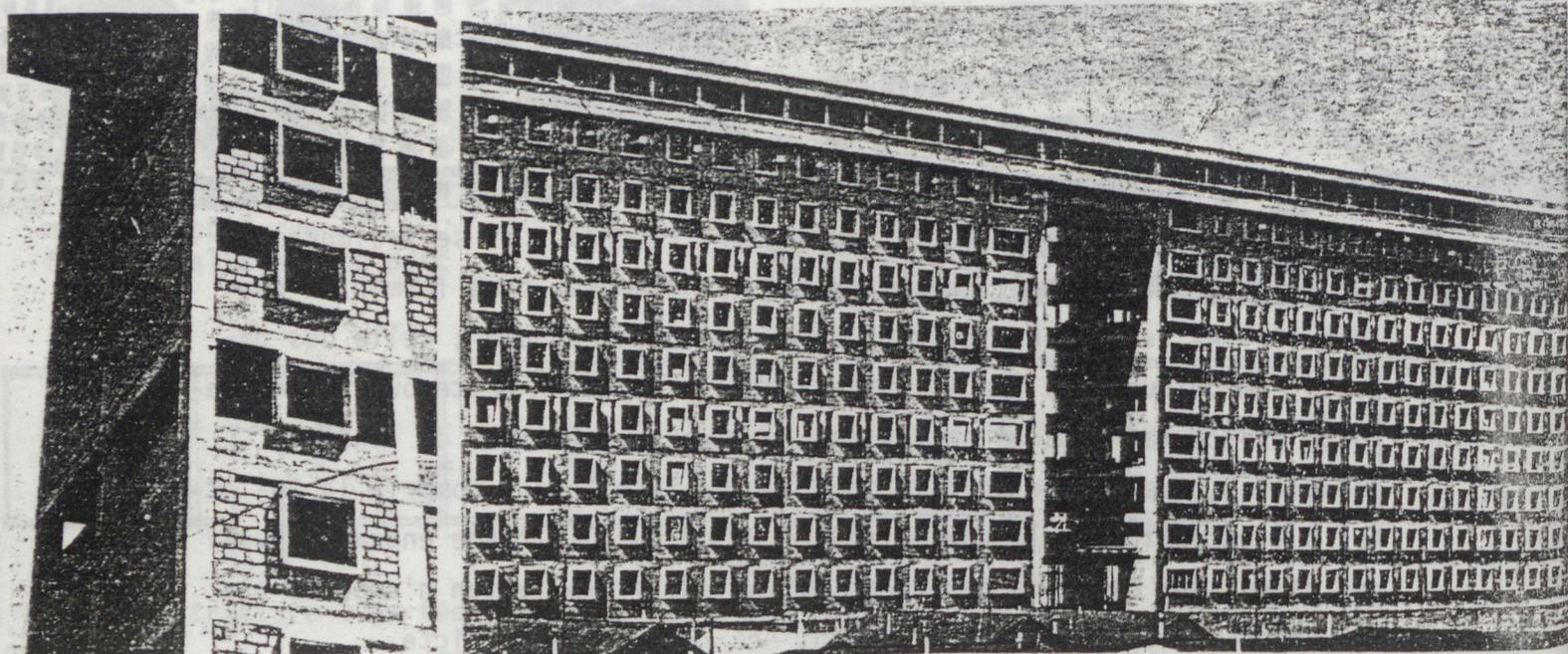
Une autre caractéristique est "l'espace ouvert" des "modernes" : entrée peu séparée, par un meuble bas, du séjour traversant et se prolongeant sur un dégagement large, qui distribue les chambres sans former un couloir. Celles des enfants peuvent être regroupées en une ; celle des parents communique avec une toilette à double accès. A cette ouverture s'ajoute une certaine banalisation de l'espace : répétition de fenêtres identiques, quelle que soit la fonction de la pièce, y compris la toilette, à l'exception de la porte-fenêtre du séjour. La trame entraîne aussi des dimensions de pièce répétées. Cette indifférenciation n'empêche pas une organisation de l'espace suivant une répartition stricte.



Si cuisine, gaines et ascenseurs ont été regroupés, on n'a pas cherché à adjoindre à cet ensemble technique les salles d'eau, laissées à l'écart pour rester dans la partie intime du F4. On remarque également que les chambres, le séjour et son balcon sont côté rue et que les pièces de services donnent sur le parc. Cette disposition est paradoxalement une réminiscence de l'flot traditionnel, avec ses pièces "nobles" placées sur la façade "avant" vue du public, alors que les services sont en coeur d'flot, sur la "cour" dont on semble avoir oublié qu'elle est devenue ici espace vert.

Les façades ont pour support une trame carrée qui règle les dimensions des ouvertures et leurs intervalles. C'est une conception "moderne" typique de l'époque.

On la retrouve dans un autre I.C.E. proche de l'opération et chez POIRRIER, dans ses immeubles du Havre et dans ses corrections d'architecte-conseil.



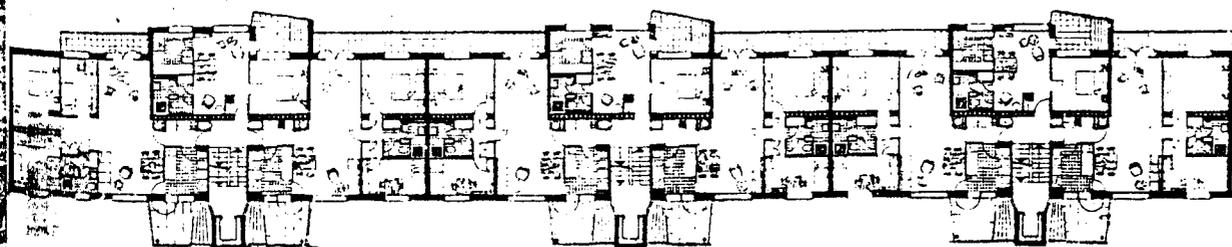
Immeuble Collectif d'Etat Les Docks (Rouen Rive gauche) ; FAYETON, REMONDET, COMBRISSE, LAIR et PRUVE, architectes

L'idée des cadres de fenêtre préfabriqués a été également reprise ; elle est d'ailleurs attribuée par B à ZAVARONI qui l'a utilisée pour une autre opération de Sotteville.

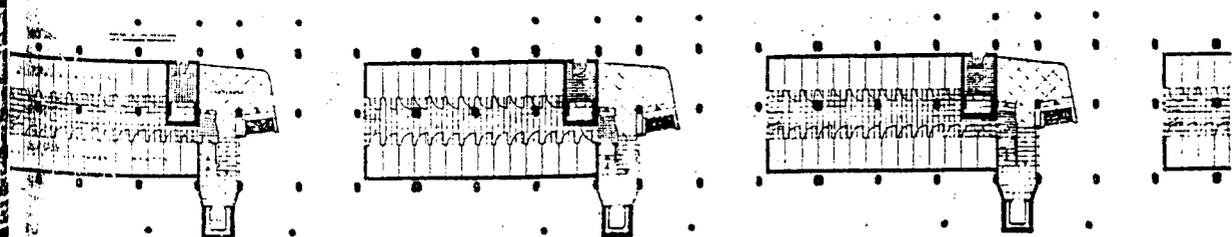
La peau uniforme des façades est ponctuée par des volumes rapportés : les trois bandes verticales des escaliers accrochent les balcons carrés côté rue et, côté espace vert, les balcons longs des chambres des parents, groupés par deux et coupés par des escaliers de secours. La saillie des cages d'escaliers servant d'épine dorsale aux balcons est un thème esthétique déjà présent dans les HBM et dans les premières réalisations de BEAUDOUIN et LODS. Cependant, les escaliers de secours prévus entre les balcons et un pignon ont été supprimés à la réalisation. L'opposition des deux façades d'immeuble s'en est trouvée accentuée, alors qu'elles devaient présenter les effets similaires du couple escalier/balcons.

Les deux immeubles suivants, immeubles Rationnels Préfinancés B et C, ont été réalisés par la Société Coopérative de Reconstruction du canton de Sotteville. Ils étaient destinés à des propriétaires sinistrés. Sur le plan technique, ils sont proches du précédent. La différence principale

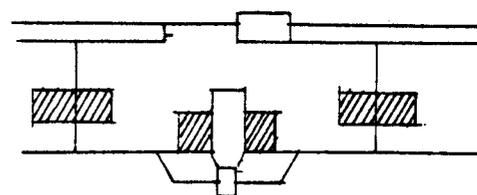
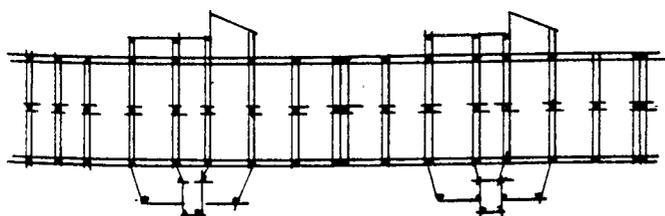
réside dans le programme. Pour le bâtiment B, terminé en 1953, il porte sur 150 logements répartis ainsi à R + 10 : 50 F2, 80 F3, et 20 F4. Ce programme a conduit à 3 appartements par palier, avec les F2 non traversants. Le bâtiment, avec ses 5 cages d'escalier, en comporte une de moins que sur le plan-masse.



plans partiels  
d'étage courant  
et de rez-de-  
chaussée



Les poteaux sont implantés suivant 2 trames longitudinales : la plus large correspond aux logements, la plus étroite aux circulations verticales et aux extrémités du bâtiment. Transversalement, il y a eu simplification, puisque les portées ne sont plus alternativement inversées.

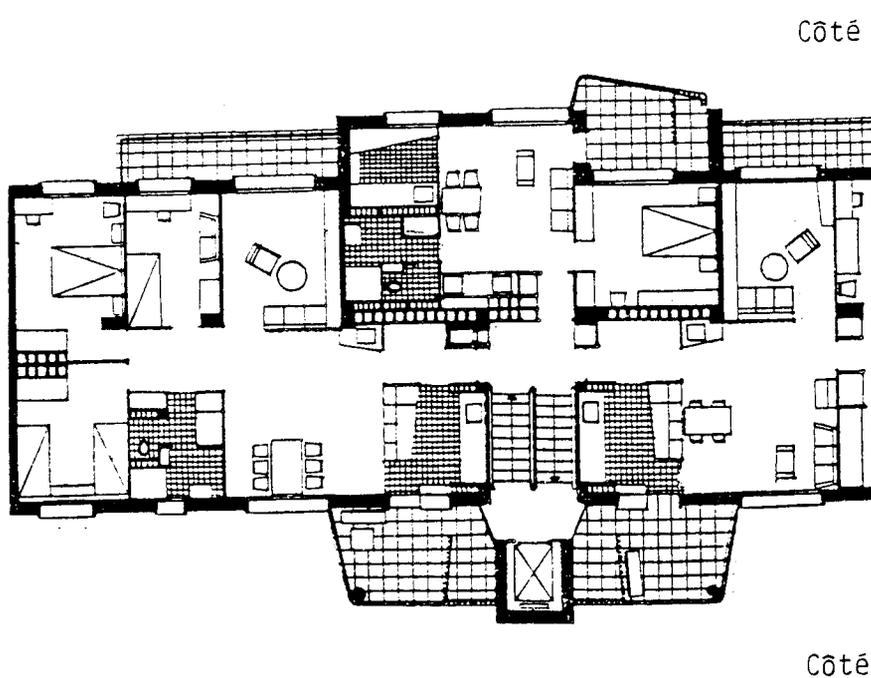


Autre rationalisation nouvelle : dans les F3, les salles d'eau et toilette sont groupées deux à deux ; elles sont aussi ramenées en position centrale, ce qui n'est pas encore fréquent ni prévu par les règlements.

L'adoption de cette solution témoigne de l'influence croissante des ratios (diminution du linéaire de façades).

Au rez-de-chaussée de l'immeuble, les halls d'entrée traversants ont été ouverts en passage sous les pilotis ; les appartements y ont été supprimés.

Pour arriver à loger les F2, on a du extraire l'ascenseur de l'immeuble. L'entrée des ascenseurs se trouve ainsi à mi-niveau. La cage d'escalier est toujours éclairée, mais en second jour, par les séchoirs individuels.



	F2	F3	F4
Côté rue			
entrée	1,90	3,50	3,90
dégagements placards	1,15	4,30	6,90
séjour	16,50	30,00	30,00
cuisine	6,25	7,00	7,00
salle d'eau	3,00	3,00	3,00
W.C.	1,20	1,20	1,20
chambre parents	12,00	12,00	12,50
chambre enfants	12,00	9,00	8,00
chambre enfant	12,00	9,00	10,50
Côté parc			

Le F4 est à peu près identique à celui du bâtiment A, en légèrement moins ouvert (entrées et circulations plus séparées du séjour, salle d'eau ne communiquant plus avec une chambre) ; de meilleures séparations fonctionnelles ont été préférées à l'espace trop ouvert. Surtout, on remarque qu'il a été inversé, non pas tant du point de vue solaire, l'orientation étant est-ouest, que par rapport au parc sur lequel ne donnent plus la salle de bains et la cuisine. A moins que celle-ci, regroupée auparavant avec l'ascenseur, ait été entraînée avec lui lors du retournement de la cage d'escalier. Quoiqu'il en soit, il en résulte une orientation plus agréable, même si la façade externe montre des séchoirs et balcons de service.

Le F3 reprend la distribution jour-près de la porte/nuit-loin de la porte du F4, mais la salle d'eau n'est plus éclairée, du fait de la volonté de regroupement des pièces humides, plus sensible encore dans le F2 : la séparation jour/nuit y est moins nette.

Les façades évoluent également. L'adjonction des F2 crée des avancées et des intervalles entre elles que comblent des balcons filants. C'est côté parc, un nouveau type de façade où prédomine l'horizontalité, malgré les légères saillies des balcons-séchoirs des F2. L'autre façade, très opposée, continue à être marquée par la verticalité des circulations. Comme le A, le bâtiment B n'est pas la juxtaposition de tranches identiques ; c'est un volume fini, aux extrémités traitées différemment, par raccourcissement des balcons et des deux dernières trames propres aux F4. Mais ceux-ci n'ont plus d'ouverture en pignon, qui devient plat. Enfin, la composition rigoureuse des fenêtres carrées répétées sur une trame régulière a disparu du fait de leur variation de taille : réduction pour des salles d'eau et augmentation pour les séjours, anticipant sur les dispositions du règlement de 55-58. La différenciation fonctionnelle a donc primé sur le systématisme de la façade antérieure.



Bâtiment B

Bâtiment A



Façade sur parc



Façade sur rue

Les trois derniers bâtiments ont été réalisés par des sociétés d'HLM. L'écart avec les caractéristiques initiales devient plus important. Dans l'immeuble de la Propriété Familiale de Normandie, dont les crédits

avaient été réduits d'environ 10 %, les balcons ont été supprimés (\*). Dans le F, la tendance à la rationalisation technico-économique est manifeste.

Ce bâtiment de 294 logements HLMO a été réalisé par la SAHLM de la région de Versailles, dite "La Versaillaise" et liée à la SNCF, Sotteville étant une cité de cheminots. Il a été terminé en juin 1956.

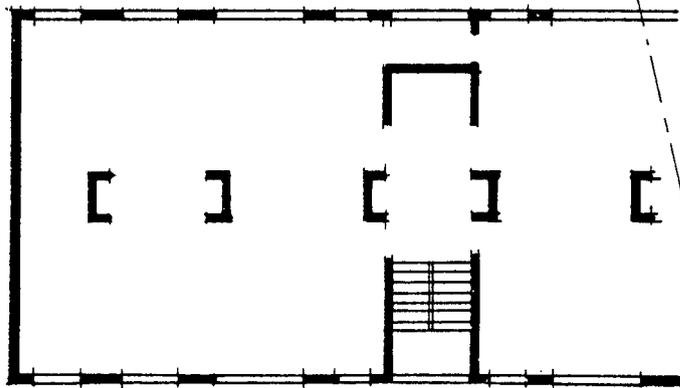


façade sur espace vert

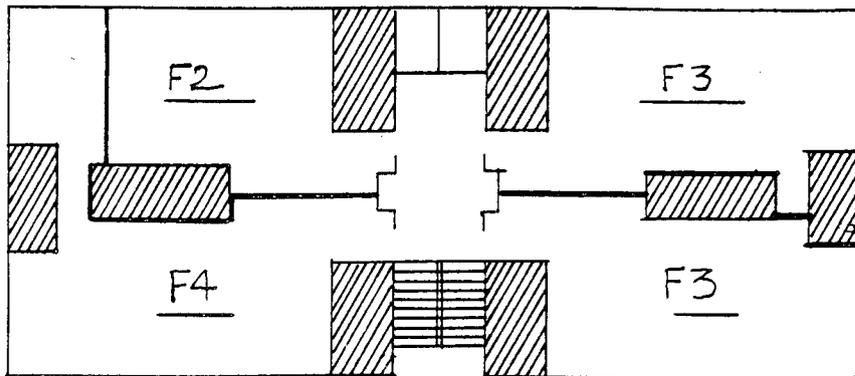


façade sur rue

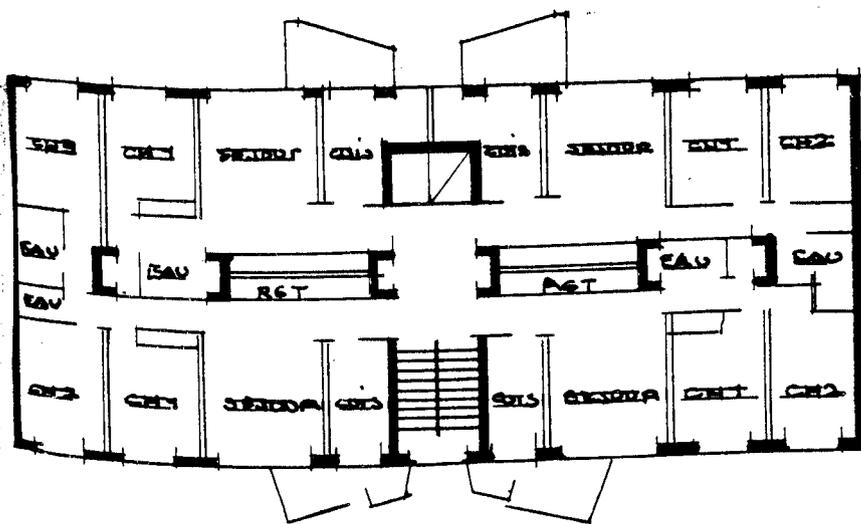
(\* ) On notera à ce sujet le rôle fréquent du balcon dans la relation architecte-maître d'ouvrage : c'est une prestation rajoutée dont la suppression éventuelle est aisément acceptée puisqu'elle ne remet pas en cause la conception générale.



Plan de structure



Répartition des types de logements et des pièces humides



Plan d'une travée d'un étage courant

	F2	F3	F4
séjour			
séjour	15,60	15,60	15,60
cuisine	5,60	5,60	5,60
chambre 1	8,12	8,20	8,20
chambre 2	8,12	9,54	9,54
chambre 3	8,12	9,54	9,16
rangements	1,00	3,10	3,10
dégagements	2,24	3,53	5,30
entrée	2,20	2,20	2,20
W.C.	1,00	1,30	1,30
bains	2,76	2,76	3,00
Total	38,90	51,83	62,62
séchoir	1,60	1,60	1,60

La principale caractéristique nouvelle est l'importance du nombre de logements répartis à R + 10 en 7 travées, qui a conduit à densifier la distribution de l'immeuble.

Le rez-de-chaussée auparavant sur pilotis est rempli de logements. Chaque palier distribue maintenant 4 appartements de surfaces plus faibles, suivant les nouvelles normes de 1954, et non traversants, à l'exception du F4, qui n'a qu'une chambre en façade opposée, et des F2 du rez-de-chaussée.

La disparition de la double orientation a également des conséquences sur la forme extérieure de l'immeuble. La mise dos à dos de logements semblables provoque l'indifférenciation des deux façades. Chaque côté de l'immeuble présente des façades complètes de logements, avec les mêmes éléments : les 3 types d'ouverture (cuisine, séjour, chambre), les pilotis des halls traversants et les séchoirs. Seule différence, ces derniers sont dans un cas accolés par deux derrière une bande en claustra et dans l'autre écartés pour permettre l'éclairage naturel des escaliers, qualité qu'on a tenu à garder, alors qu'on l'a supprimée pour les salles de bains regroupées au centre de l'immeuble. De façon générale d'ailleurs, il semble que l'équipe se soit attachée à maintenir les qualités des halls et cages d'escalier, domaine où sa marge de manoeuvre était sans doute plus grande que pour les logements, dont les pertes qualitatives sont plus marquées. Ce sont toujours ces cages qui, associées aux balcons, réalisent la ponctuation esthétique de la façade, sur le modèle de la composition de BEAUDOIN et LODS à Drancy (\*).

La multiplication des fenêtres de chambre a permis de revenir aux ouvertures carrées répétées, mais sans leur cadre antérieur en béton, supprimé ainsi que la terrasse accessible pour raison économique, selon B. Les saillies rythmant cette peau uniforme sont moins marquées, limitées aux séchoirs et balcons en biais. A ces simplifications volumétriques s'ajoute la perte de composition d'ensemble : des travées identiques sont juxtaposées et le traitement particulier des extrémités du bâtiment, qui lui donnait une fin, a été supprimé ; les pignons aveugles, malgré leur trichromie, donnent l'impression de tranche découpée.

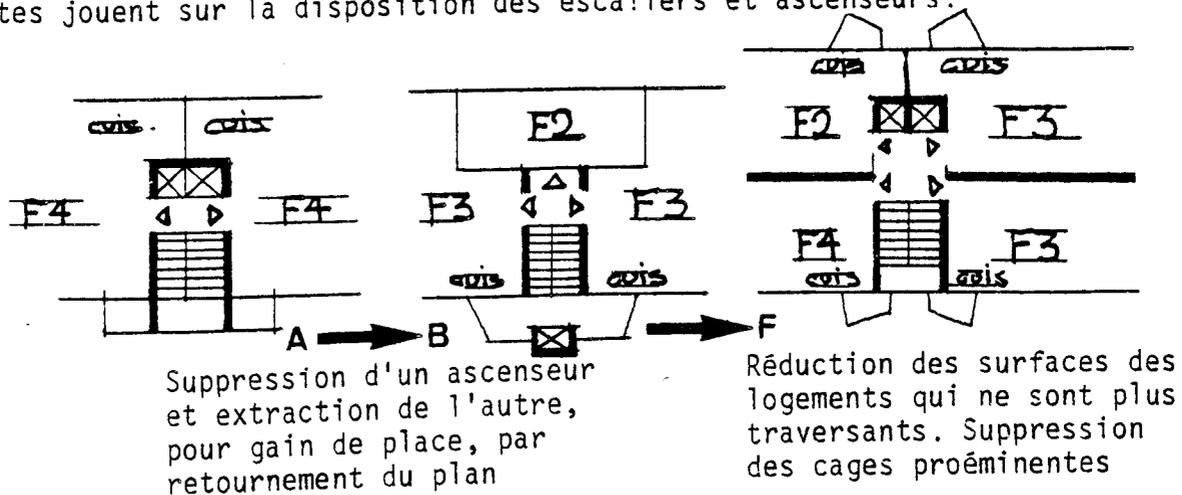
(\*) Cité de la Muette à Drancy, réalisée à partir de 1933. Voir Architecture d'Aujourd'hui n° 187 et AMC n° 34.

Le caractère prédominant des façades provient de la matière de leurs gravillons (galets de Seine roulés). Ces panneaux lourds préfabriqués sont porteurs et complétés par des noyaux centraux en U incorporant les salles d'eau et gaines techniques. Les refends des cages d'escalier contreventent le bâtiment. C'est donc un nouveau type de structure qui a été utilisé. Le système d'ossature poteaux-poutres béton a été abandonné, comme il le sera dans tout le département.

La comparaison des bâtiments successivement réalisés dans la Zone Verte montre des évolutions, mais avec persistance de certains principes.

Une des caractéristiques qui évolue avec le plus de conséquence sur la conception architecturale est le nombre de logements distribués par palier, qui passe de 2 à 3, puis à 4.

Pour arriver à cette rentabilisation de la distribution palière, les architectes jouent sur la disposition des escaliers et ascenseurs.



Cette évolution du nombre de logements par palier et des circulations verticales influe sur :

- l'orientation des logements. D'une part, ils peuvent de moins en moins être traversants. D'autre part le retournement des cages ascenseurs-escaliers s'est accompagné de celui des plans, des cuisines, gaines, vide-ordures et ascenseurs étant toujours regroupés. L'orientation servi/servant des logements traversants sur la rue et le parc a été alors inversée, au bénéfice des pièces habitables donnant ainsi sur ce dernier ;

- les façades de l'immeuble, qui ont tendance à devenir identiques à cause de la mise dos à dos des logements. On ne peut plus les opposer à partir des différences fonctionnelles des pièces. Elles s'aplatissent également et s'appauvrissent dans leurs détails.

On retrouve dans ces évolutions en chaîne la tendance générale déjà décrite à l'optimisation du rapport coût de construction/nombre de logements par un épaississement du bâtiment et une augmentation du nombre d'appartements par cage, au détriment de leurs qualités premières. On y voit aussi les conséquences de l'évolution des programmes vers une gamme plus large de logements, avec changements de maîtres d'ouvrage et d'attributaires.

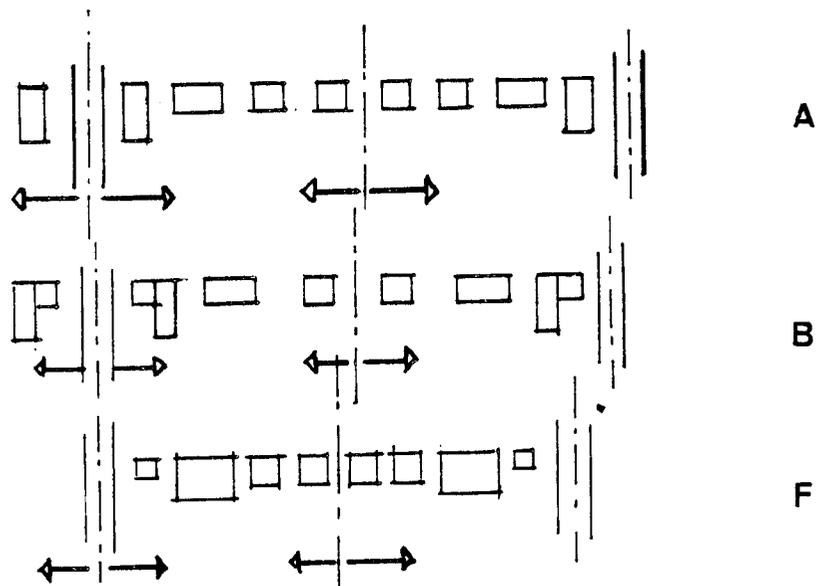
La première réalisation était un relogement de sinistrés assuré et financé, dans le cadre des dommages de guerre, par l'Etat, qui lui assigna aussi un objectif d'expérimentation et de démonstration, et la confia à un architecte de grande notoriété. Dans de telles conditions, la réalisation a pu être très proche des conceptions architecturales et des qualités maximales souhaitées : "c'est le mieux au point de vue plan" dit B.

La surface des F4 est aussi supérieure à celle des normes de 1947.

Les deux bâtiments suivants ne sont plus réalisés par l'Etat, mais par une Société Coopérative de Reconstruction. La taille des logements n'est plus celle répétée de l'Immeuble Sans Affectation Individuelle (ISAI), mais est modulée en fonction des différents propriétaires, qui font atténuer également les excès mal compris de doctrine architecturale, comme le brutalisme de la trame indifférenciée des fenêtres carrées et l'espace ouvert des logements. La rationalisation technico-économique commence à se manifester, mais est plus évidente quand les immeubles sont "repris par les HLM". Les financements et maîtrise d'ouvrage diffèrent encore, les normes de surface régressent en 54 et la qualité se ressent de budgets plus serrés. Enfin, les modes de construction en vigueur ne suivent pas les innovations technologiques promues.

On est donc passé de conditions exceptionnelles (financements spéciaux, M.R.U. et municipalité acquis aux objectifs de l'expérimentation, exaltation de la première réalisation rendant peut-être l'architecte plus combattif) à des conditions courantes de maîtrise d'ouvrage, devenues plus restrictives au plan réglementaire et financier. Malgré la baisse qualitative, corrélative à l'évolution de ces conditions, on constate la persistance de volontés architecturales cohérentes et portant sur tous les niveaux de conception. Les principes urbanistiques (circulations et accès à l'extérieur de la Zone Verte centrale, orientation est-ouest des bâtiments, halls traversants) ont été maintenus.

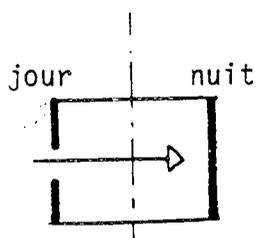
De même les volontés formelles. Conformément aux habitudes du Mouvement Moderne, les volumes des circulations verticales, où se greffent des balcons, sont toujours ressortis du plan des façades des barres. La composition des ouvertures est basée sur la répétition de fenêtres carrées, rompues à intervalles réguliers par celles plus grandes des séjours et accès aux balcons, ou plus petites et aussi carrées des cuisines. Elle répond toujours à une double symétrie, par rapport aux refends séparatifs et par rapport aux circulations verticales.



On retrouve l'importance de la forme dans la fidélité à des idées-forces réduites à leur apparence. Ainsi dans le bâtiment F, les pilotis ne correspondent plus à une structure porteuse par poteaux ; ces colonnes d'entrée ne sont plus que des signes devant évoquer la marque personnelle de l'architecte. Cette volonté est confirmée par l'architecte d'opération B à propos des panneaux de façades en béton et galets de Seine présents

dans tous les immeubles : "c'est notre marque de fabrique". Ce qui ne semble pas évident, d'autres opérations de cette époque utilisant de tels panneaux.

Le haut niveau de prestations et qualités tant individuelles que collectives est aussi maintenu. Les entrées traversantes, les L.C.R. accessibles à rez-de-chaussée, les cages d'escalier éclairées naturellement sont gardés . Dans les logements, les équipements de confort restent nombreux. Le principe d'intimisation du logement est toujours basé sur une stricte opposition jour/nuit suivant l'axe de pénétration du logement, c'est-à-dire en jouant sur la distance des pièces par rapport à la porte d'entrée.

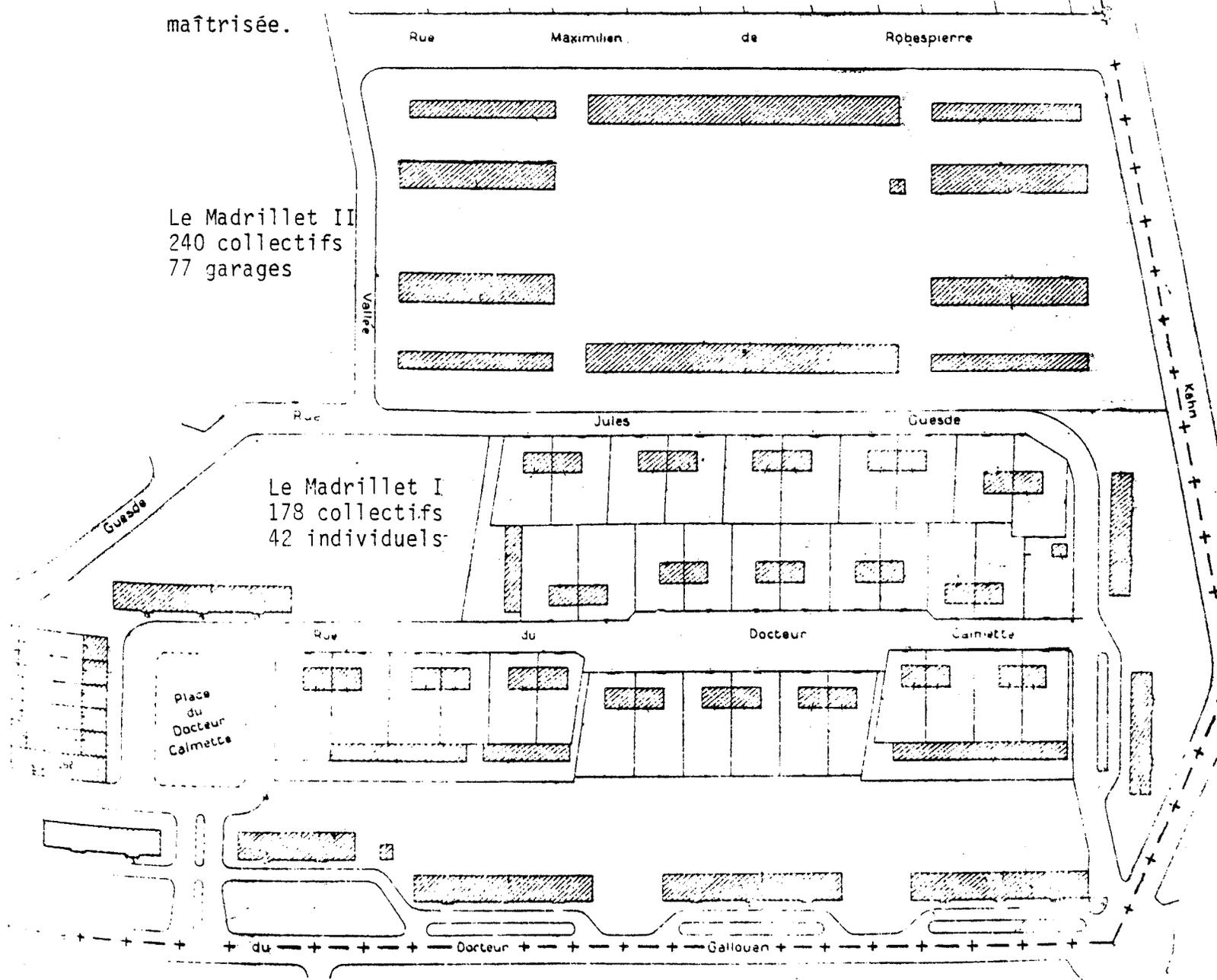


Dans la mesure du possible, les appartements sont traversants.

LODS semble avoir été moins présent dans ses deux autres opérations de Sotteville, le Madrillet I et II (fin de chantier 1951 et 1956) ; son rôle d'architecte en chef ne se reconnaît qu'à la deuxième dont le plan-masse reprend clairement les principes de la Zone Verte. Il ne s'agissait pas d'opérations expérimentales de l'Etat, mais d'ensembles sociaux locatifs réalisés par l'OPHLM de la Seine Inférieure, en périphérie de la commune où LODS avait prévu des densités plus faibles et des individuels.

A cet intérêt sans doute moindre de LODS pour une opération courante, laissée davantage à la responsabilité de ses architectes d'opération, s'ajoute la forte personnalité du Président de l'Office, M. VAUQUELIN, qui a donné la même empreinte à toutes ses réalisations. Il avait une demande précise d'architecture (petit collectif à toiture pentue et qualité d'échelle, associé à des individuels) qui s'est trouvée, dans le cas présent, confrontée aux intentions tout aussi claires des architectes qui reconnaissent avoir voulu reconduire les principes adoptés pour la Zone Verte. Il en résulte surtout au Madrillet I, une architecture hybride,

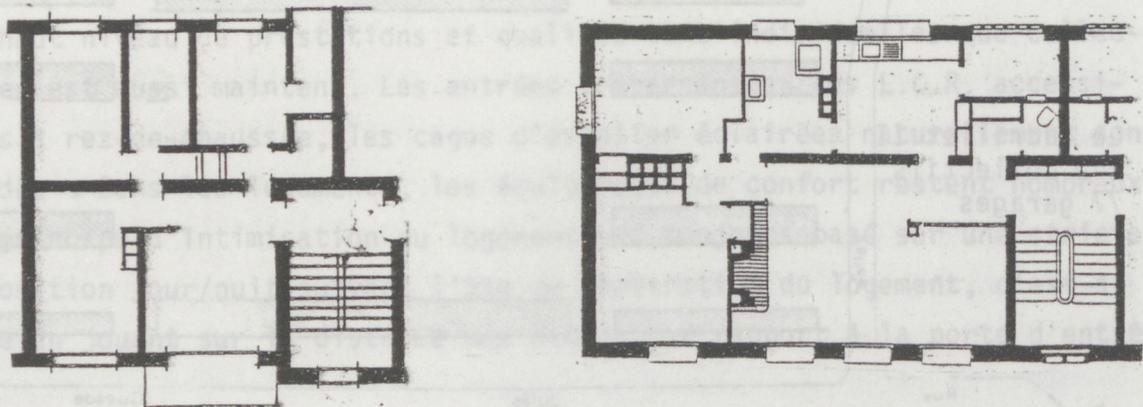
mariant les thèmes des Modernes et la construction traditionnelle, mais maîtrisée.



Le Madrillet I est caractéristique des opérations de l'ODHLM en périphéries rouennaise et havraise (cf. 2.1.2.) dans son programme et sa configuration générale : maisons jumelées et petits collectifs avec toit à 4 pans ; mais le plan-masse traduit moins que beaucoup d'entre elles une influence de cité-jardin, présente ici dans la composition de la place et la hiérarchisation des masses bâties. La stricte orthogonalité respectant l'orientation solaire est par contre "moderne".

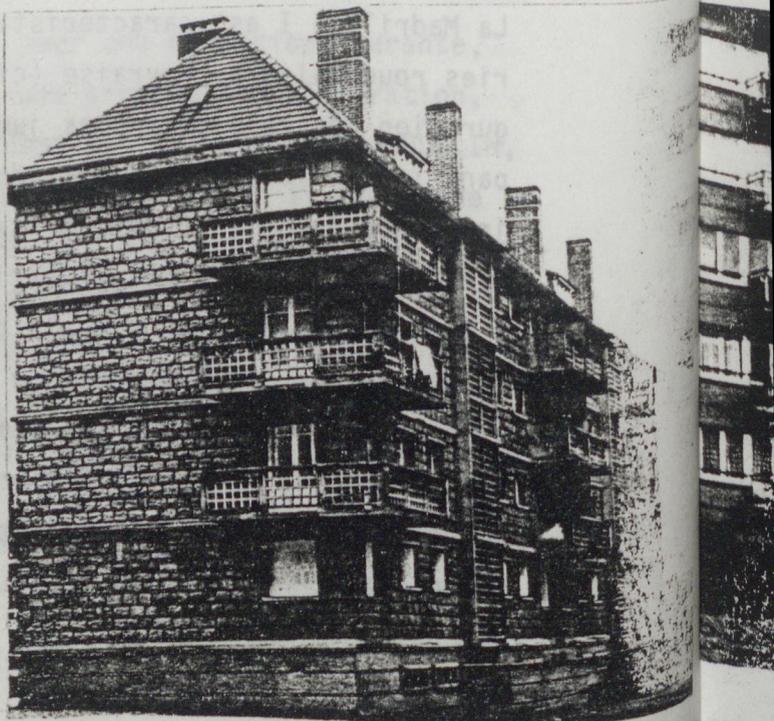
Contemporains du bâtiment A de la Zone Verte, les immeubles ont la même exposition est-ouest et les mêmes principes d'organisation du logement, avec encore les séjours côté voirie et les services côté calme, mais avec un équipement intérieur moins poussé, des surfaces nettement moindres et un cloisonnement plus fermé. Ils ne regroupent pas non plus les pièces

humides et les escaliers sur une même façade, contrairement à l'habitude fréquente de l'époque. Cette disposition n'est cependant pas originale, d'autres opérations d'alors l'adoptant aussi.

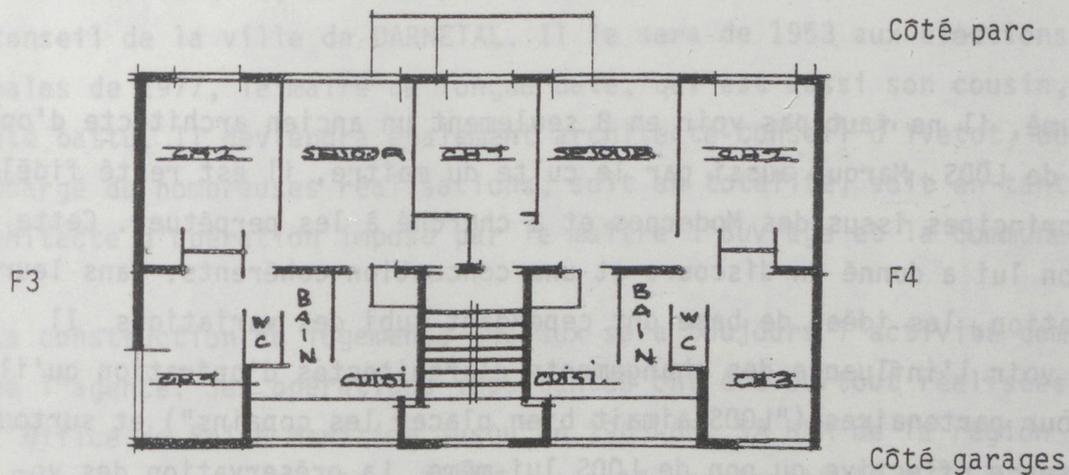


Déville-les-Rouen, programme 1950  
de l'OPHBM de Seine Inférieure

Les façades reprennent les thèmes architecturaux et les règles de symétrie de la Zone Verte : saillie des escaliers avec ramification horizontale des balcons côté voirie, jumelage de ceux-ci sur l'autre façade ; mais l'opération n'étant pas une expérimentation étatique, les facilités d'approvisionnement en matériaux n'ont pas été les mêmes et le maître d'ouvrage a fourni des pierres de récupération (cf. 2.1.2.). L'équipe a donc du marier impératifs de la construction traditionnelle et intentions modernes réalisables. Ces dernières apparaissent dans la facture des garde-corps, très "Corbu", des claustras de séchoir et des fenêtres d'escalier, tous ces éléments en ciment étant modulés sur le carré. Leur panachage avec une architecture de pierre, toiture, souches et chien assis forme néanmoins un ensemble cohérent.

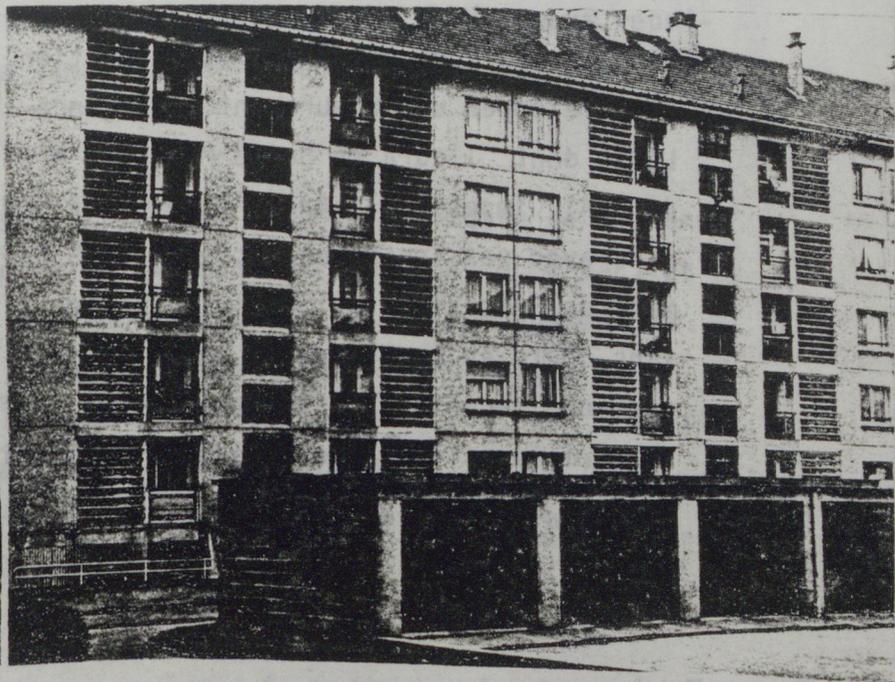


Le Madrillet II transpose directement le plan-masse de la Zone Verte : disposition symétrique et périphérique, dégageant un espace planté, des voies, parking, garages et immeubles. Ces derniers sont rapprochés ou éloignés suivant qu'ils sont courts ou longs, mais avec une hauteur constante, contrairement au jeu d'épannelage de la tranche précédente. Comme à la Zone Verte, le renversement des plans a été effectué pour orienter les pièces principales et balcons sur le parc central.



Les plans antérieurs ont subi la rationalisation habituelle de l'époque, épaississement du bâtiment, raccourcissement des façades, avec salle d'eau derrière le séchoir, gain d'une chambre dans la travée de l'escalier.

Les façades s'appauvrissent et s'aplatissent suivant les "fatalités" (?) de l'architecture de panneaux préfabriqués introduits alors ; elles n'ont aucune parenté avec les réalisations précédentes.



Tant au niveau des cellules que de la volumétrie extérieure, on retrouve les phénomènes généraux de rationalisation technico-économique étudiés précédemment, à l'exception du maintien des appartements traversants et des toitures, à mettre au compte du programme et des volontés du maître d'ouvrage.

-----

En résumé, il ne faut pas voir en B seulement un ancien architecte d'opération de LODS. Marqué aussi par le culte du maître, il est resté fidèle à ses principes issus des Modernes et à cherché à les perpétuer. Cette adhésion lui a donné un discours et une conception cohérents. Dans leur réalisation, les idées de base ont cependant subi des variations. Il faut y voir l'influence des changements d'architectes d'opération qu'il a eu pour partenaires ("LODS aimait bien placer les copains") et surtout la présence effective ou non de LODS lui-même. La préservation des volontés est évidente lorsqu'il était réellement là. Ainsi, pour la bâtiment A de la Zone Verte, "LODS a tapé du poing" dit B. Il a repris aussi son schéma de circulation en bouclage périphérique, dit "les Oeufs", et ses études d'Unité d'Habitation pour l'opération du Château Blanc à St Etienne du Rouvray dont il était architecte en chef avec COULON. Lorsqu'il n'était qu'un signataire lointain, on constate un abâtardissement dû à l'emprise des maîtres d'ouvrage à forte personnalité ou des contraintes habituelles de production ne bénéficiant pas de possibilités de dérogation.

Déposé par la vague de la Reconstruction, et ayant subi son reflux, B n'a pu développer ultérieurement son agence sur la lancée des opérations de LODS, dont l'aura en Seine Maritime n'était pas particulière. Le procédé GEAI, imposé à la Grand'Mare par PISANI, n'a pas laissé de bons souvenirs avec ses incendies successifs. B enfin est resté attaché à la commune de Sotteville qui ne lui a pas confié de nombreuses opérations, sans doute en partie parce qu'il n'était pas titulaire d'un modèle. Cette commande récente limitée en nombre et confinée, ou partagée avec d'autres, ne permet pas d'évaluer l'évolution architecturale de B ces dernières années.

Agence C

Diplômé de l'ENSBA en 1942, l'architecte C travaille d'abord comme salarié, deux ans chez un confrère, puis pour le Commissariat à la Reconstruction et pour le M.R.U. à Rouen, de 1944 à 1949. Il commence ses activités libérales en 1950, puis se présente à un concours pour devenir architecte-conseil de la ville de DARNETAL. Il le sera de 1953 aux élections municipales de 1977, le maire de longue date, qui est aussi son cousin, ayant été battu. Il deviendra également architecte-conseil d'Yvetot, où il est chargé de nombreuses réalisations, soit en totalité, soit en tant qu'architecte d'opération imposé par le maître d'ouvrage et la commune.

La construction de logements sociaux sera toujours l'activité dominante de l'agence. Ses opérations importantes ont été surtout réalisées avec l'Office de Seine-Maritime jusqu'en 1965-66, SA HLM de la région rouennaise, Yvetot et Pavilly. Cette activité représente 70 à 75 % des projets ; pour le reste, elle se répartit entre une clientèle privée peu importante et une commande publique dans le domaine hospitalier et scolaire.

La structure de l'agence a toujours été de type "artisanal", avec en moyenne 10 salariés (2 secrétaires, 8 dessinateurs). C ne souhaite pas l'agrandir. Son fils, également architecte, le seconde à présent. Il a très peu fait et ne fait plus de concours, son premier ayant été l'opération-million et son dernier celui des Modèles Haute-Normandie organisé par l'OPAC et l'UNFOHLM ("17 millions anciens de perte sèche, sauf reprise possible des idées"). Il n'a jamais gagné de concours et reste méfiant vis-à-vis d'eux.

Toutes les opérations analysées sont situées dans le périmètre de la rénovation urbaine prévue par le maire de Darnetal de l'époque, M. SAVAL, et réalisée par son successeur M. DAMMANE avec la Société d'Aménagement de la Région Rouennaise (S.A.R.R.). J. FAYETON en était l'architecte en chef. Implanté localement dès la Reconstruction par le M.R.U. qui l'avait chargé de la commune de Darnetal et de la réalisation de l'I.S.A.I. de Rouen-les Abattoirs, puis architecte-conseil du Ministère de la

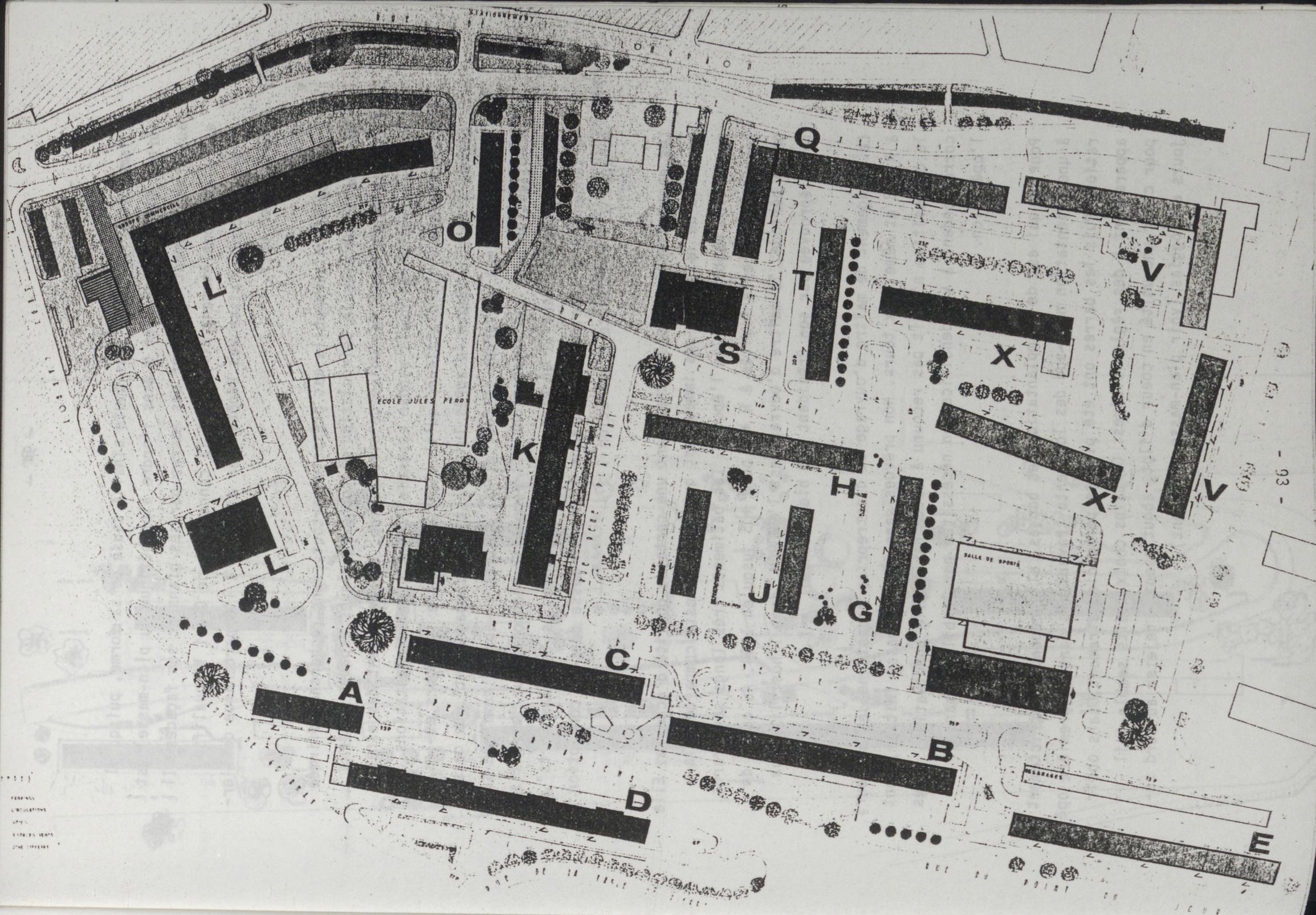
Construction, FAYETON (\*) s'est fait confier la responsabilité de la rénovation par la S.A.R.R., également à d'autres titres : comme architecte de la Caisse des Dépôts, principal actionnaire de cette S.E.M., et comme membre du Conseil Supérieur de l'Architecture, organisme nécessairement consulté pour une telle opération (voir 3.2.3.).

Les immeubles réalisés à Darnétal ont remplacé progressivement un habitat ancien en provoquant une rupture de forme, d'échelle et de structure avec le tissu urbain environnant, comme la plupart des opérations de cette époque. Ils se répartissent en trois ensembles successifs : celui de la rue de Verdun (1956), l'îlot Courcelles (1956) et le quartier formé des bâtiments désignés de A à X et détaillés ci-dessous.

Maîtres d'ouvrage	Nom du bâtiment	Nbre de logements	Date du permis de construire	Date de la réception	
OPHLM de Seine-Maritime	O	} 80	04/06/57	10/58	
	T		04/06/57	12/58	
	G		04/06/57	3/59	
		I	8	01/09/60	14/05/62
		J	8	01/09/60	14/05/62
		H	32	01/09/60	14/05/62
		E	50	01/09/60	06/06/63
		D	60	15/11/62	26/10/64
SA HLM de la région de Rouen	L	91	18/03/64	31/10/66	
	C	40	18/03/64	23/01/67	
	X	72	18/03/64	22/05/67	
	B	50	18/03/64	17/07/67	
	X'	24	09/10/64	30/09/68	
	V	30	09/10/64	17/02/69	
	A	20	09/10/64	23/06/69	
	L'	93	09/10/64	16/03/70	
	Q	56	29/03/67	08/11/71	
	W	46	29/03/67	28/02/72	
	K	32	29/03/67	29/05/72	
S	111	24/07/72	26/04/74		

L'architecte C parle peu des plans-masses de ces ensembles dont il n'a pas eu la maîtrise. Leur composition est de plus extrêmement banale et ne porte pas une marque distinctive d'architecte en chef. Il est vrai que FAYETON, ingénieur centralien avant d'être architecte, était plus un constructeur qu'un urbaniste. Prédomine ainsi sans recherche particulière l'orthogonalité des barres, espacées de façon à laisser entrer le soleil dans les logements et à libérer le sol pour les espaces verts. La seule volonté de l'architecte en chef qui ressort et qui est ressentie comme telle par C est la cassure anecdotique de l'immeuble épousant la courbe du Robec et la création d'un front le long de ce cours d'eau.

(\*) Pour la biographie de J. FAYETON (1908-1968) voir notamment Architecture d'Aujourd'hui n° 136.



TERRAINS  
 CIRCULATIONS  
 VERTS  
 ESCALIERS VERTS  
 ZONE OFFICINE

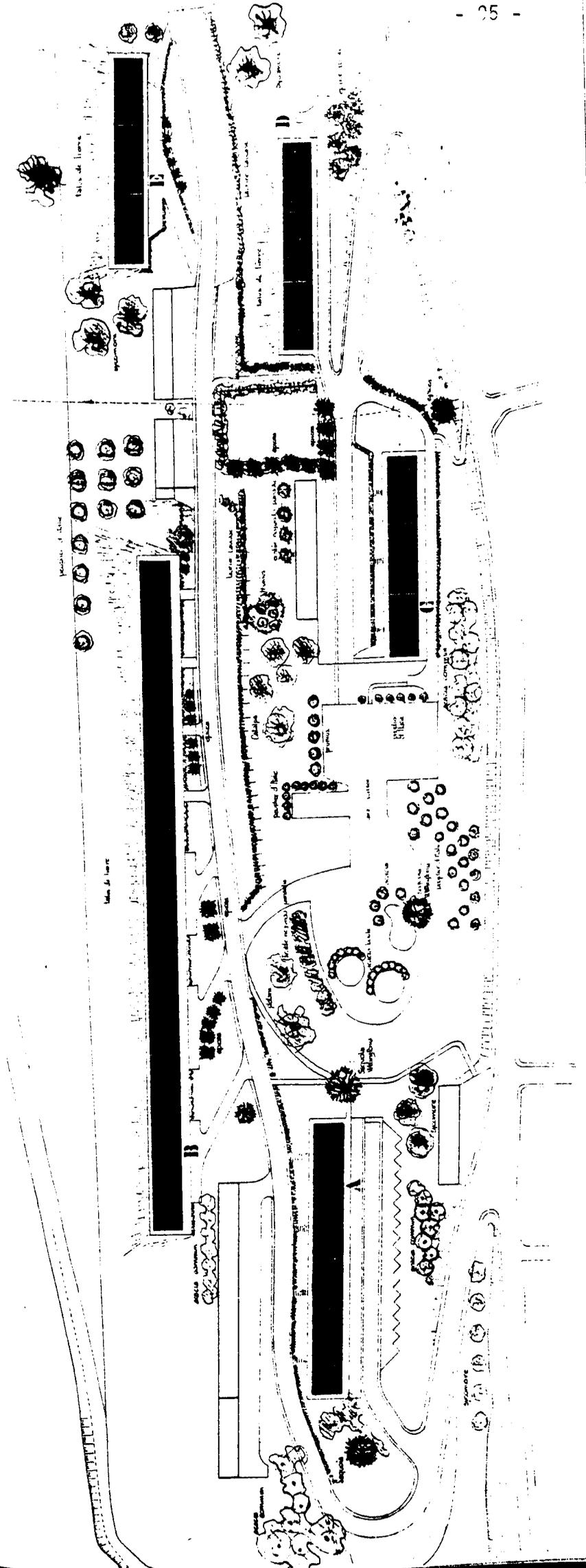
L'immeuble L' dénommé sans doute ainsi à cause de sa forme, puisqu'il aurait du s'appeler M et N dans l'ordre alphabétique du plan-masse) est aussi entièrement différent des autres par ses plans et ses façades. Il est ainsi complètement étranger à la conception de C qui le qualifie d'"architecture Caisse des Dépôts" par allusion à l'appartenance de l'architecte en chef.

La circulation automobile est présente partout, sans recherche affirmée de séparation avec la circulation piétonne. Quelques espaces de jeux sont aménagés entre les voies de circulation. L'aménagement des espaces non construits résiduels repose essentiellement sur les plantations. L'architecte C dit d'ailleurs qu'il n'est pas contre les tours et les barres ; ce qui compte d'après lui, c'est l'"accompagnement". Le dessin des plans-masses de Verdun et Courcelles, montrés ci-après, confirme sa prédilection pour les plantations. Il reconnaît néanmoins que la réalisation est pauvre. Peut-il en être autrement lorsque les "espaces verts", ne tendent qu'à être le cache-misère d'un plan-masse dont la conception échappe à l'architecte d'opération ?

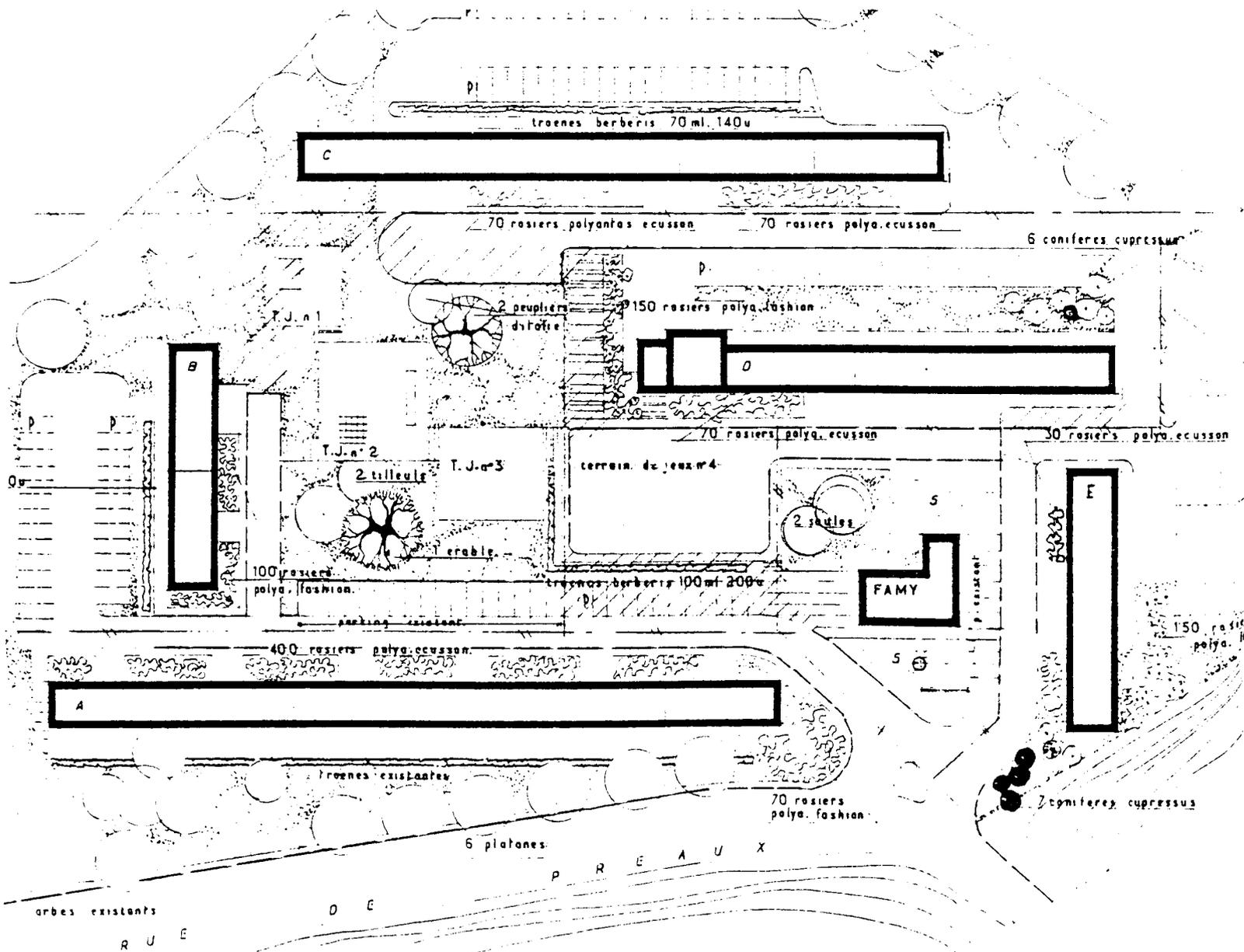
Les espaces extérieurs ont cependant une certaine qualité d'échelle. Elle provient de la taille des immeubles, qui reste modeste comparée à la production majoritaire de l'époque. Les bâtiments très longs sont rares. Leur hauteur reste limitée à R + 4 ou R + 5 jusqu'en 1964. Au cours de cette période, le maître d'ouvrage est l'OPDHLM, dont l'hostilité aux tours éprouvée par son Président est bien connue.

Le changement de maître d'ouvrage et d'entreprise occasionne des hauteurs à R + 8 et même deux tours. Non prévues dans le plan-masse initial, dont la composition n'avait pas recouru à cette habituelle ponctuation, elles correspondent à une densification nécessitée par le bilan financier de l'opération.

Pour ce qui est de l'implantation des barres, elle répondait strictement à une orientation nord-sud des logements traversants dans la première opération. Puis les barres ont été placées perpendiculairement, sans obéir apparemment à des règles claires. Certains choix, faits semble-t-il pour créer une unité en coeur d'îlot, aboutissent à rejeter au nord séjours et loggias (voir plan-masse précédent).



Ensemble de la rue de Verdun  
(1956)



L'architecte parle de ses opérations d'une façon aussi modeste que l'apparence de son architecture. Non seulement le plan-masse lui a échappé, mais il ne revendique pas non plus de volontés particulières pour les domaines qui relevaient de son intervention, en dehors des plantations et de l'organisation de la façade qui est pour lui fondamentale. Pour le reste, il met surtout en avant les difficultés de l'immédiat après-guerre, pendant la Reconstruction. Le fait d'arriver à construire du logement malgré la pénurie de matériaux et surtout de ciment est présenté comme un exploit. "L'aventure" de cette époque est qualifiée d'"épopée".

Pour la volumétrie, les matériaux et les façades des immeubles, on retrouve globalement les deux périodes constatées pour leur hauteur.

Jusqu'en 1964, les bâtiments comportent une toiture, conformément aux souhaits de maître d'ouvrage et avec une persistance plus longue que dans ses autres opérations. Ils témoignent d'un souci, certes très peu

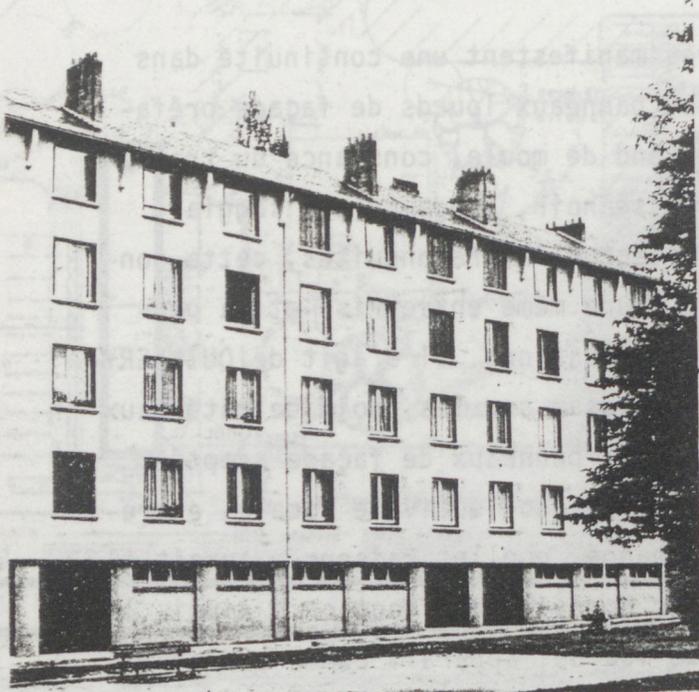
ambitieux, de composition et détails de façade, dont on remarque les variations au cours de cette période. Elles seront expliquées plus loin.

Après 1964, les opérations successives manifestent une continuité dans l'aspect extérieur : toiture-terrasse, panneaux lourds de façade préfabriqués avec galets et gravillons en fond de moule, constance du traitement de certains éléments (claustra de séchoir, garde-corps, loggia, acrotère). Plus que des volontés architecturales reconduites, cette continuité traduit notamment la présence d'une même entreprise et la permanence de sa technologie au fil des réalisations. Il s'agit de QUILLERY-ST MAUR, entreprise importante qui a pu peser sur les choix de matériaux et de techniques. Remarquons aussi que les panneaux de façade adoptés sont auto-lavables. Les acteurs (architecte, collectivité locale, entreprise, maître d'ouvrage) n'ayant pas changé, quelles raisons y aurait-il eu de faire évoluer un produit qui leur donnait satisfaction ? Ainsi, la continuité de l'architecture, plus que voulue, apparaît comme un reflet passif de la stabilité de ses paramètres.

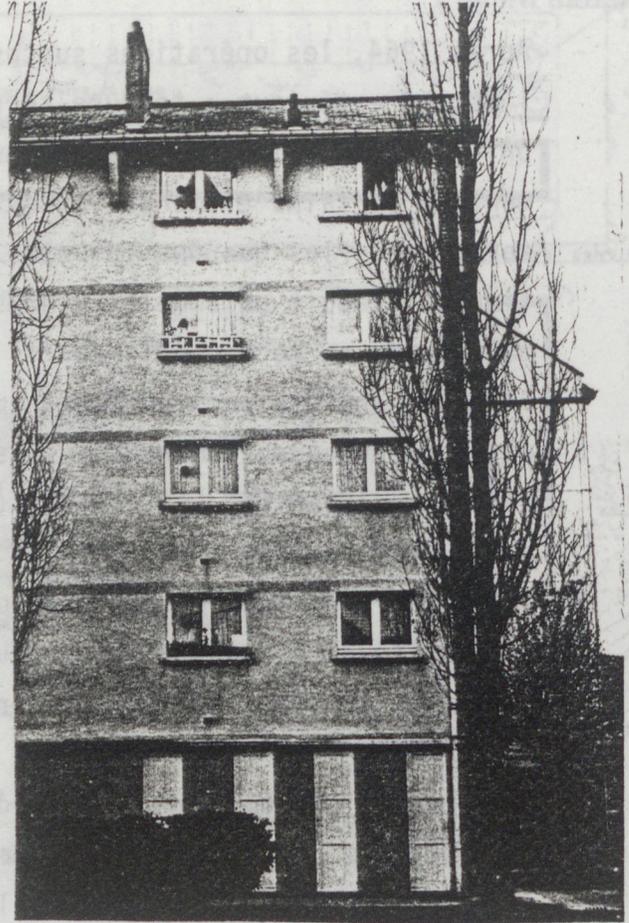
De même, la période marquée par des variations d'aspect extérieur semble correspondre à des changements des facteurs techniques, économiques, réglementaires et personnels. Elle révèle aussi l'expression de volontés d'architectes différents.

Ainsi dans les immeubles O, G et T conçus en 1956-57, l'architecte C avait tenté d'intégrer la toiture dans la composition d'ensemble de l'immeuble, qui devait être couronné de combles-séchoirs inspirés des maisons traditionnelles des teinturiers implantés le long du Robec. Ce projet n'a pas abouti pour des raisons financières ; l'office a transformé ces séchoirs en appartements, mais a concédé à l'architecte ses corbeaux qui ont été maintenus en rappel de son idée première. Autre correction du projet, celle de l'architecte-conseil du département POIRRIER connu pour imposer la fenêtre carrée (voir 3.2.3). Il en résulte une uniformisation et indifférenciation de la façade répétant sur un intervalle unique la même ouverture carrée pour les chambres et séjours. La façade de service ne distingue pas non plus salles d'eau, cuisines et cages d'escalier,

éclairées par des fenêtres de même largeur que sur l'autre façade, mais moins hautes.



Façade sur pièces principales (ci-dessus)  
et façade sur pièces de service (ci-  
contre et ci-dessous).



Cette unification des ouvertures est voulue moins absolue par l'architecte C. On la retrouve dans ses immeubles de la rue de Verdun, mais rompue en façade arrière par les bandes verticales des cages d'escalier et séchoirs. Avec leur opposition devant/derrière, et leur composition tripar-

te (attique aux lucarnes carrées régulièrement espacées ; étage courants ; soubassement plus foncé aux ouvertures ordonnées en fonction des fenêtres d'étage), ces façades sont les plus abouties (\*).



(\* ) Leur composition est très typique de la Reconstruction et même de l'avant-guerre. On la retrouve notamment dans l'un des premiers immeubles de GROPIUS à Berlin.

C reprendra ces façades dans l'immeuble H conçu en 1960, mais avec un certain nombre de simplifications : suppression des ouvertures en pignon et du grenier éclairé, réduction des portes-fenêtres de 4 à 3 vantaux, appauvrissement du dessin des garde-corps, uniformisation des lucarnes. Elles traduisent une recherche d'économie, destinée peut-être à contrebalancer la complexification de la façade arrière où les types de fenêtres ont été multipliés : portes-fenêtres pour les chambres, diminution des ouvertures de salles d'eau. La raison en est sans doute (opération trop lointaine pour que C se souvienne de tous les détails) la diffusion de l'idéologie de l'identification fonctionnelle des pièces, pour ne pas que soient confondues en particulier les pièces habitables et les services, et l'application stricte de règlement de 55, dont les arrêtés relatifs entre autres au proportionnement de la taille des baies à celle des pièces sont parus en 1958.



L'immeuble D, conçu fin 62, fait apparaître un nouvel élément, la loggia dont la réalisation est facilitée par un changement de structure intervenu simultanément : l'abandon des façades proteuses au profit des refends. On retrouve dans cette apparition conjointe un phénomène général de la

production architecturale française déjà mentionné en 1.3.  
L'intégration de la loggia à la façade provoque une composition hybride de bandes verticales et horizontales, avec des garde-corps mélangeant le béton et le barreaudage métallique déjà utilisé rue de Verdun en 56.



A partir de 1964 comme nous l'avons dit, commence une autre série de façades, caractérisée par la constance de son matériau apparent, le gravillon et par la disparition totale de la composition d'ensemble, déjà minime auparavant, pour la juxtaposition combinatoire des panneaux de chaque cellule. La variation des façades au cours de la période ne résulte que de celle des plans. Ce sont surtout les façades sur les pièces humides qui évoluent, en fonction du séchoir, dans le sens du dépouillement (voir figure page suivante). Remarquons l'opposition des façades sur pièces principales et sur pièces humides, et non l'opposition façade avant/façade arrière, bien que cette dernière existe ; mais, conséquence de l'organisation interne des logements en deux parties, elle n'est pas voulue en tant que telle et n'aurait d'ailleurs aucun sens puisque le plan-masse n'oriente pas les espaces extérieurs. Ce que confirment les entrées d'immeubles, qui peuvent être traversantes ou d'un côté ou de l'autre.

Immeuble K : façade sur séchoirs identique mais avec jeu de hauteurs : app-  
pression des séchoirs sur façade d'entrée : l'isolement qui en résulte  
est compensé par la saillie des porches et de l'équipement intégré.  
par le retour d'angle (bâtiment 0.1.1)



Immeuble X : halls traversants, loggias sur les 2 façades, fenêtres plus grandes pour les F1 bis.

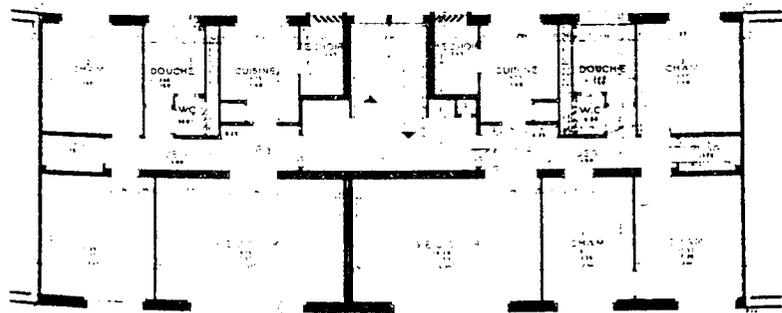


Immeubles A, B, C : suppression des F1 bis provoquant l'uniformisation des fenêtres; sur l'autre façade, suppression des loggias-séchoirs de cuisine pour un séchoir simple, latéral à la cuisine ; suppression des halls traversants.

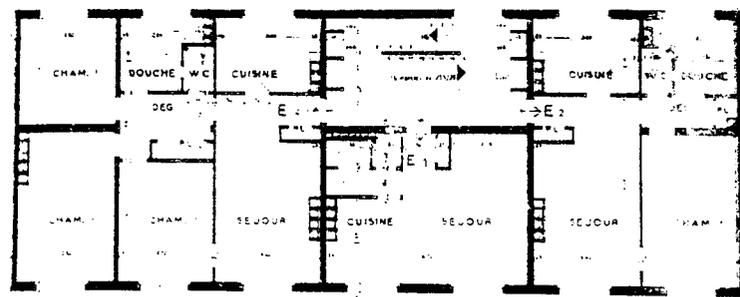


Immeuble K : façade sur séjours identique mais avec jeu de hauteurs ; suppression des séchoirs sur façade d'entrée ; l'aplatissement qui en résulte est compensé par la saillie des porches et de l'"équipement intégré", et par le retour d'angle (bâtiment Q).

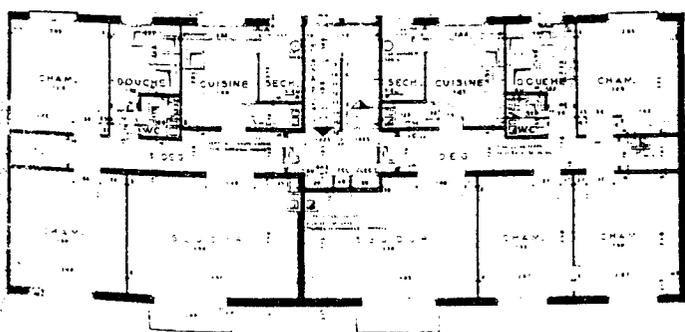
Dans l'architecture de C, ce sont les cellules qui sont les plus stables. Leurs légères variations sont surtout métriques, souvent d'une dizaine de centimètres d'un plan à l'autre, pour tenir compte des nouvelles normes de surface ou de l'optimisation des portées, ou en raison de passage des conduits individuels aux conduits shuntés. On lit également dans le dernier plan d'abandon du séchoir ventilé en façade pour l'armoire sèche-linge.



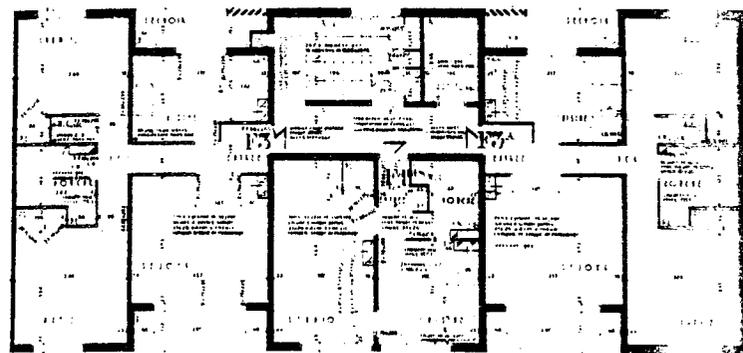
Rue de Verdun



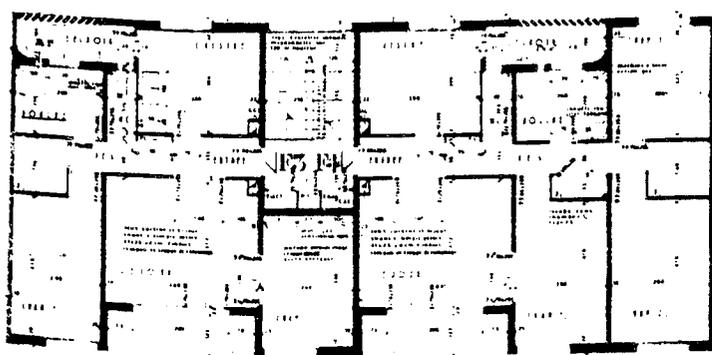
Bâtiment G.O.T.



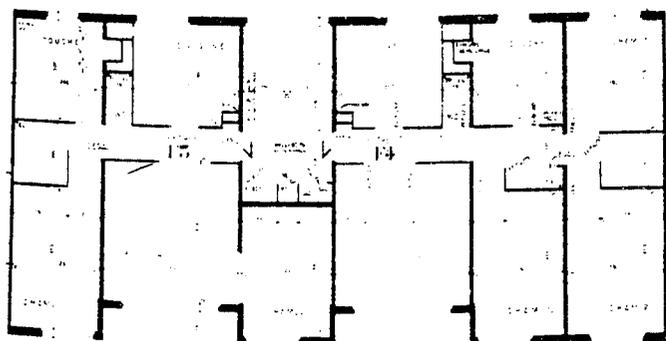
Bâtiment H



Bâtiment X



Bâtiment A, B, C, X'.



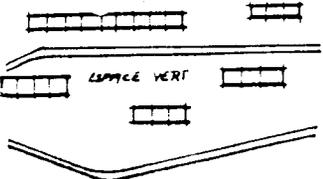
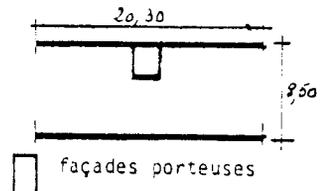
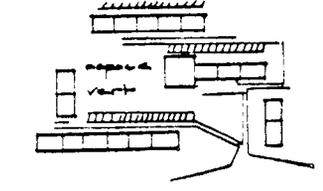
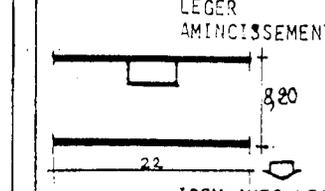
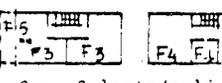
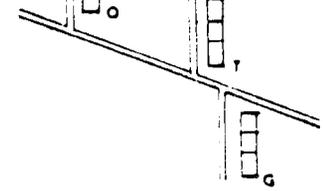
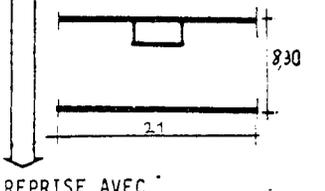
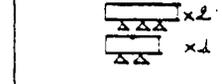
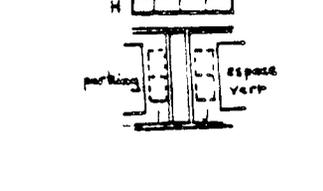
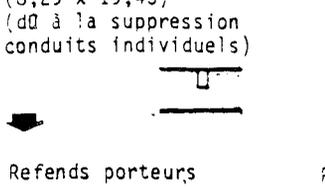
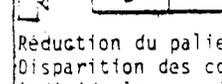
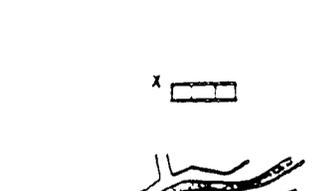
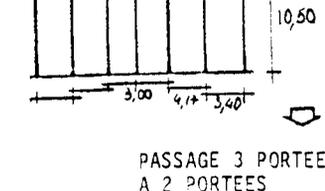
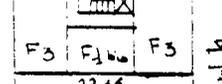
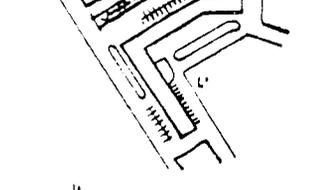
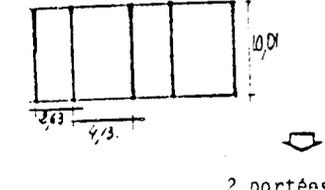
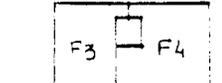
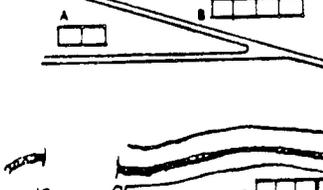
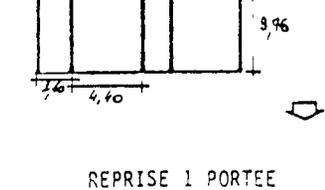
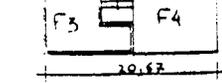
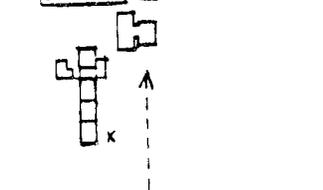
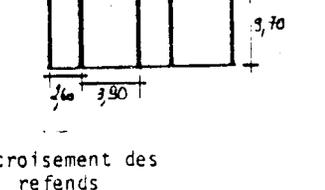
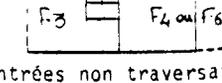
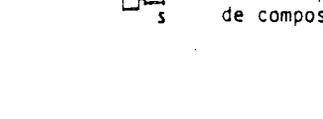
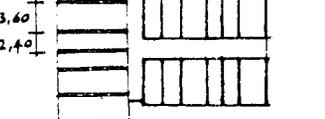
Bâtiment K, Q, W.

En dehors de ces évolutions peu perceptibles, prévaut le maintien de certaines caractéristiques. A l'exception des studios, les logements restent traversants, donc à double orientation, avec les pièces habitables regroupées sur une façade et les pièces humides sur l'autre. Les salles de bains restent éclairées en lumière naturelle, sauf dans le bâtiment X, ainsi que les cages d'escalier, sauf dans le bâtiment conçu par FAYETON. Séjour et cuisine sont toujours l'un en face de l'autre, mis en communication par l'entrée interposée. Enfin, deux types de distribution d'étage sont toujours employées : l'escalier perpendiculaire à la façade pour desservir 2 logements par palier, et parallèle à celle-ci pour en distribuer 3.

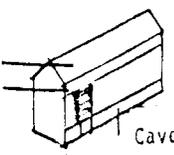
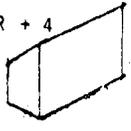
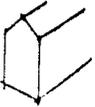
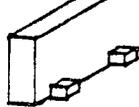
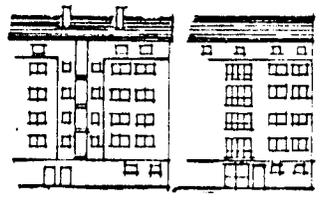
Ces bâtiments, dans leurs plans et configuration extérieure, reflètent la médiocrité de la production de l'époque. Il ne semble n'y avoir ni volonté fixe, ni évolution voulue. Les éléments de compréhension se saisissent plus facilement dans l'histoire générale du logement et de ses facteurs que dans celle de l'architecte et de ses réalisations. Cependant, l'architecture de C n'est pas un simple reflet de la production nationale, sinon elle aurait suivi son évolution. Or seules ses premières réalisations sont caractéristiques de leur époque ; les immeubles à toiture, à escalier éclairé, à deux logements traversants par palier, opposant un côté principal et un côté service sont typiques de la Reconstruction. Mais ici, ils sont perpétués presque sans modification ; la toiture persiste jusqu'en 64, l'appartement traversant jusqu'aux dernières opérations étudiées. Comment expliquer cette immuabilité ; est-elle indigence dans un contexte ne poussant pas à l'évolution ou reconduction volontaire de certaines qualités de cellule ? Sans doute les deux. Un architecte assuré de la commande pour une même opération importante où se succèdent les tranches peut figer un produit sans problème, ni meilleur ni pire qu'ailleurs. Les impératifs techniques, économiques et réglementaires dicteront seuls des modifications et sur ce plan l'architecture de C est l'exemple même d'une architecture passive.

Mais on peut voir sa stabilité non comme une marque d'indolence et de sclérose, mais comme une volonté. Ainsi, les bâtiments restent typiques d'avant 1955. Le règlement de construction de cette année n'a pas eu les conséquences qu'il a généralement eu.

Il permettait les salles d'eau et escaliers aveugles, l'abandon du logement traversant, autant de pertes de qualités qui ne se sont pas produites ici. L'architecte a donc cherché à maintenir des prestations. Il s'est toujours enquêré des avis des habitants. Conforté par des réactions favorables, il a répété, avec ses partenaires, les solutions qui donnent satisfaction. Comment-a-il été possible d'échapper à une application plus stricte des ratios généralement en vigueur ? Il semble que l'équilibrage financier de l'opération se soit fait, pour ce qui est du nombre de logements, par le rajout ultérieur de deux tours et non par l'habituelle rentabilisation des barres tenues à au moins 4 logements par palier. Toutes les conditions de stabilité du contexte de production semblaient réunies ; pourquoi l'architecture aurait-elle dû alors évoluer ?

années	opération	plan masse	structure porteuse de l'immeuble	organisation de l'immeuble	vo
1956	DARNETAL RUE DE VERDUN	 <p>une orientation</p> <p>R + 4 et R + 5</p>	 <p>20,30</p> <p>8,50</p> <p>façades porteuses</p>	 <p>locaux à R.D.C. entrées traversantes, caves 2 logts traversants. Combles, greniers, buanderie séchoir</p>	R + 5 Toit Attique Sailli
1956	DARNETAL LOT DE COURCELLES	 <p>affirmation de l'îlot</p> <p>R + 4</p>	 <p>LEGER AMINCISSEMENT</p> <p>8,80</p> <p>22</p> <p>IDEM AVEC LEGER EPAISSISSEMENT</p>	 <p>ESCALIER LONGITUDINAL</p> <p>2 ou 3 logts/palier</p>	R + 4
1957	DARNETAL 80 logements OPHLM DE SEINE-MARITIME	 <p>R + 4</p> <p>3 immeubles</p>	 <p>21</p> <p>8,30</p> <p>REPRISE AVEC léger amincissement (8,29 x 19,43) (dû à la suppression conduits individuels)</p>	 <p>IDEM</p> <p>2 x 2</p> <p>2 x 2</p> <p>REDUCTION DU PALIER Disparition des conduits individuels → SHUNT</p>	R + 4 PRISC en
1960	DARNETAL 32 logements OPHLM DE SEINE-MARITIME	 <p>R + 5</p> <p>1 immeuble</p>	 <p>2,1</p> <p>8,30</p> <p>Refends porteurs</p>	 <p>REPRISE</p> <p>Ascenseur</p> <p>3 accès traversants</p>	Su la
1964	DARNETAL 72 logements SAHLM de la région de Rouen	 <p>R + 8</p> <p>1 immeuble</p>	 <p>3,00 4,12 3,40</p> <p>10,50</p> <p>PASSAGE 3 PORTEES A 2 PORTEES</p>	 <p>19,02</p> <p>22,46</p> <p>3 accès traversants</p>	R +
1964	DARNETAL 93 logements SAHLM de la région de Rouen	 <p>cf. Fayeton intégration de commerces en R.D.C.</p>	 <p>3,43 4,73</p> <p>10,01</p> <p>2 portées</p>	 <p>(L'escalier n'est plus éclairé)</p>	IDE
1964	DARNETAL 110 logements SAHLM de la région de Rouen	 <p>3 immeubles</p> <p>R + 4</p>	 <p>3,46 4,40</p> <p>9,96</p> <p>REPRISE 1 PORTEE REDUCTION DE L'AUTRE</p>	 <p>19,67</p> <p>entrées non traversantes</p>	Por
1967	DARNETAL 134 logements SAHLM de la région de Rouen	 <p>Continuité de la fermeture de la composition en front de rivière</p>	 <p>3,60 3,90</p> <p>9,70</p> <p>croisement des refends</p>	 <p>19,35</p> <p>IDEM</p> <p>entrées non traversantes</p>	
1971	DARNETAL Tour SAHLM de la région de Rouen	 <p>Tour en ponctuation de composition</p>	 <p>3,40 2,40</p>	<p>Cellules particulières aux tours, hors évolution</p>	

de volumétrie et façade	qualité des cellules	surface
-------------------------	----------------------	---------

<p>R + 5 Toit</p>  <p>Attique</p> <p>Saillie des balcons</p> <p>R + 4</p>  <p>R + 4</p>  <p>PRISC</p>  <p>R + 3</p>  <p>Porches d'entrée</p> 	<p>Derrière/devant</p>  <p>Peu de différences entre les façades cages d'escaliers éclairées par fenêtres de type large</p> <p>2 types de fenêtres :  et  (séjours)</p> <p>UNIFORMISATION DES OUVERTURES</p> <p>= trame carrée</p> <p>(Cf. rôle de l'architecte conseil)</p> <p>avec suppression du couronnement en attique, simplification des garde-corps</p> <p>Suppression des grandes fenêtres du R.D.C. la porte-fenêtre passe de 4 à 3 battants</p> <p>Suppression du toit</p> <p>(façade panneaux de gravillons, 2 tons) nez de plancher apparents caves (façade ciment)</p> <p>Volumétrie en creux (loggia, entrée)</p> <p>IDEM MAIS AUTRE DESSIN DE FAÇADE</p> <p>Les fenêtres deviennent de grandes horizontales vitrées. Coloration foncée des trumeaux</p> <p>Avec autre rythme des percements</p> <p>Panneaux gravillon (2 tons : allège et mur plein) nez de plancher apparents</p>	<p>arrière (service)</p> <p>nuit  jour</p> <p>avant Pièces principales stricte partition fonctionnelle</p> <p>REPRISE DES PRINCIPES</p> <p>• Pas de séchoir, ni de balcon</p> <p>• Séjour en profondeur et réduit (15,60)</p> <p>IDEM</p> <p>IDEM</p> <p>• apparition du vide-ordure (dans séchoir)</p> <p>• légère diminution du séjour au profit de la chambre</p> <p>• apparition de la loggia</p> <p>• la salle d'eau passe en position centrale</p> <p>• séchoir en façade (cuisine en second jour)</p> <p>• retour de la salle d'eau en façade (pour groupement des points d'eau ?)</p> <p>• loggia articulant chambre et séjour</p> <p>• 2 accès au séjour</p> <p>• la salle d'eau revient en façade, derrière séchoir</p> <p>• regroupement des points d'eau</p> <p>• nouvelle organisation pour le F3.</p> <p>servant/servi (jour/nuit non strict)</p> <p>IDEM avec suppression du séchoir</p> <p>gain de surface habitable malgré la diminution d'emprise de l'immeuble</p>	<p>F3 : 52,15 F4 : 56,10</p> <p>F1 : 23,63 F2 : 41,95 F3 : 53,79 F4 : 63,21 F5 : 75,06</p> <p>F3 : 56,85 F4 : 65,26</p> <p>F l bis : 33,76 F3 : 62,10</p> <p>REDUCTION F3, F4 COURANTS</p> <p>F2 : 41,49 F3 : 58,38 F4 : 73,74 F4 : 67,50 F5 : 98,14 F5 : 79,50</p> <p>F3 : 62,55 F4 : 75,30</p> <p>F3 : 63,35 F4 : 79,10 F5 : 88,95 F6 : 104,30</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Agence D*

-----

L'architecte D ouvre seul un cabinet en 1958. Il ne construira pas tout de suite des logements. C'est son ancien patron, M. TOUGARD, élève de PERRET, qui lui en fournira l'occasion en lui proposant de réaliser en association, 500 logements à MONT SAINT AIGNAN (COULON et HERR architectes en chef).

En 1964, il s'associe à un confrère ; l'agence se développera jusqu'à comprendre 35 personnes, dont 10 architectes (4 associés et 6 salariés), soit "2,5 employés par architecte" comme l'indique D en bon gestionnaire. Le bureau d'étude de l'agence ne lui est pas intégré.

Les commandes de l'agence sont très diversifiées. 50 % du chiffre d'affaire proviennent d'opérations de logement, dont 20 % en modèles, l'équipe ayant eu un modèle régional agréé, le modèle ROUMARE. La politique de diversification est délibérée. Chacun des associés à son "créneau".

L'équipe investit, souvent avec succès, dans les concours de l'Etat, de l'UNFOHLM et les concours restreints locaux, sa bonne implantation sur la région rouennaise lui valent d'être fréquemment invitée.

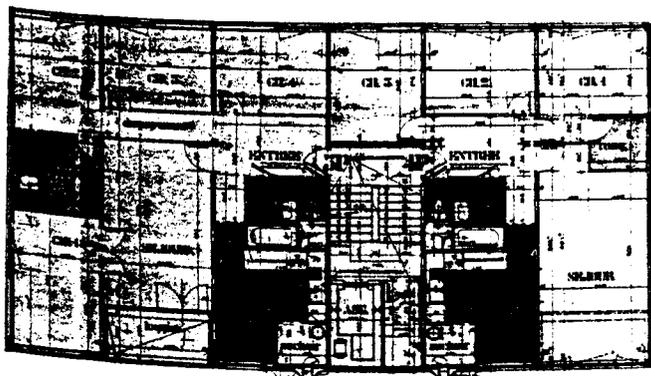
Parmi les agences étudiées, elle est celle qui, dans le domaine de l'habitat social, a travaillé avec le plus grand nombre de maîtres d'ouvrage, dans différents départements et communes, sans avoir cherché à s'attacher plus particulièrement l'un d'entre eux ou une collectivité locale.

Sa stratégie d'accès à la commande est basée d'ailleurs sur le marketing et le démarchage de maîtres d'ouvrage en fonction de leurs attentes supposées quant aux qualités de l'habitat et des architectes (cela ne marche pas toujours : l'architecte reconnaît avoir démarché sans succès l'OPHLM du Havre).

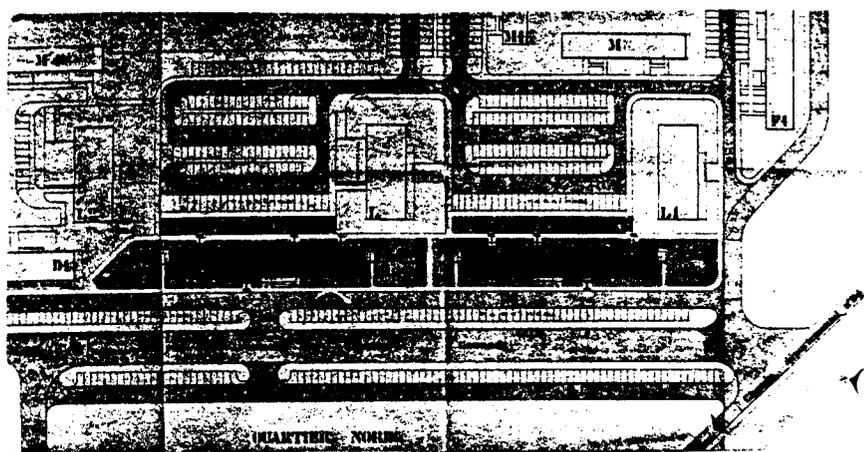
Ces attentes à satisfaire ont été souvent invoquées par D au cours des entretiens et nous y reviendrons en 2.1.3., notamment à propos des compétences mises avant dans la recherche d'affaires.

En ce qui concerne les qualités de l'habitat, il s'appuie sur le constat que "chaque maître d'ouvrage a sa demande" et que ce sont les surfaces et prestations de cellule qui leur importent le plus. L'agence a d'abord le "souci de la cellule" ; il faut "partir de l'intérieur, la façade en résulte". On s'attend alors à trouver sur l'ensemble de ses opérations des principes constants et affirmés d'organisation intérieure des logements.

Or on constate d'une opération à l'autre, une variation de ces principes portant notamment sur la séparation jour/nuit et sur la relation cuisine-séjour. Cela confirmerait que les architectes suivent les différentes exigences des maîtres d'ouvrage et s'adaptent à leurs évolutions.



Cantelieu, OPHLM  
144 HLMO, 1968



Dans cette opération de ZUP, à destination sociale, le regroupement des points d'eau et des gaines autour de l'escalier et de l'ascenseur a primé, si bien qu'aucun autre principe d'organisation des logements n'est lisible. Les parties jour et nuit ne sont pas distinguées et il n'y a pas d'orientation ni solaire ni urbaine : les deux barres sont enserrées de chaque côté dans des parking ; quant aux plans, il peuvent être inversés de façon que chaque façade puisse bénéficier de l'"animation" des jeux de pleins et de vides.

Cet exemple contredit ainsi le discours de D prétendant ne pas avoir d'intentions pour les façades supposées "résultantes".

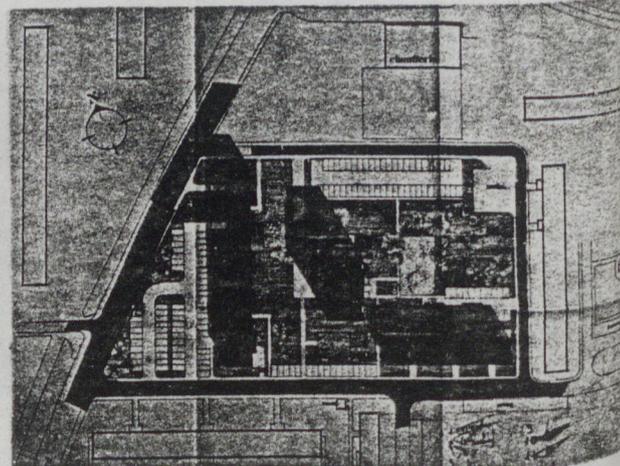
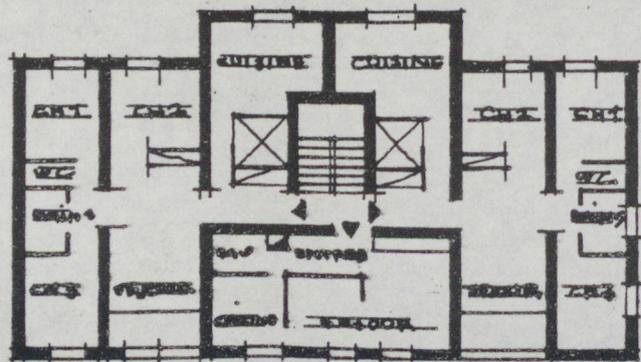
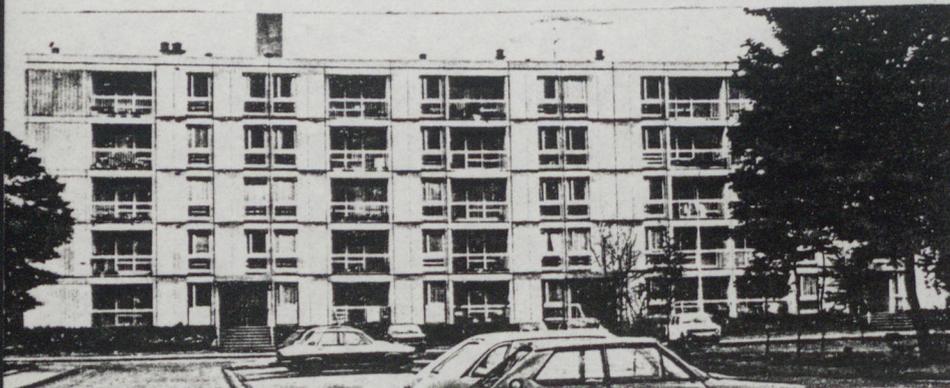


façade ouest



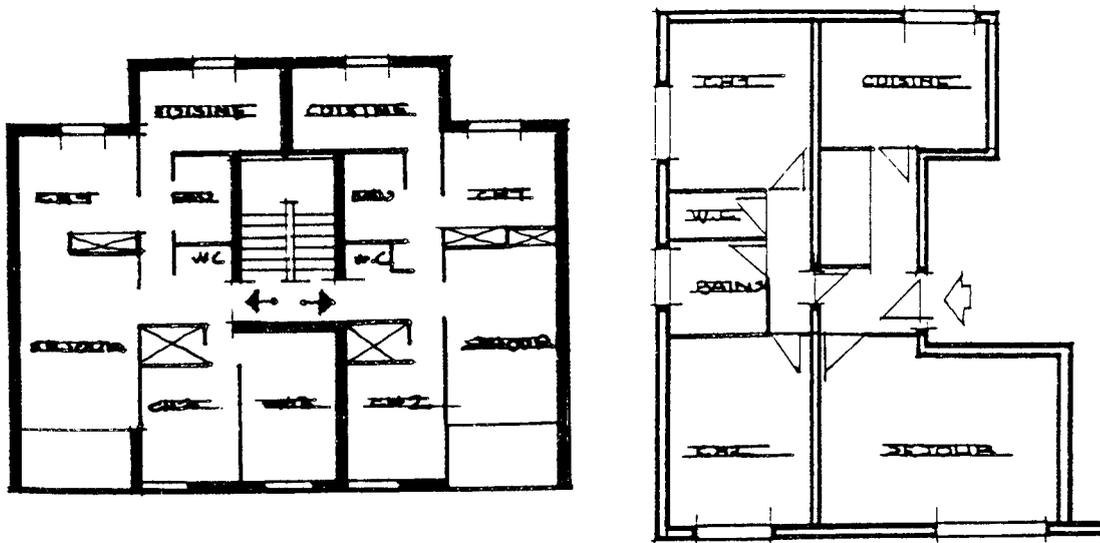
façade est

Par contre, l'opération du "Parc de la Seine" à Mont Saint Aignan (132 logements réalisés par la SEMICLE en 1967) confine davantage à la "résidence". Dès lors, des dispositions attractives pour la clientèle visée ordonnent plus nettement les appartements : la cuisine est mise à l'écart du séjour, la bipartition jour/nuit est affirmée dans certains des logements, le séjour est rendu traversant par une chambre accolée, son balcon donne sur les parkings et non sur l'espace vert pour montrer le standing de l'immeuble aux visiteurs et depuis le boulevard.



Plan partiel d'étage courant et façade du bâtiment court

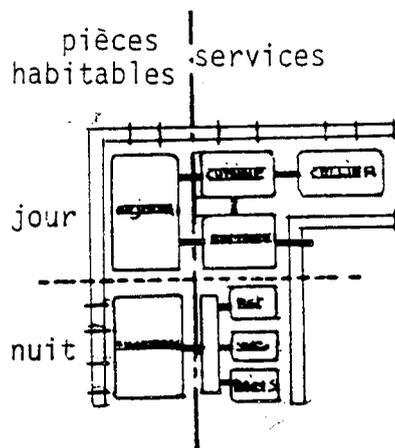
Ce type de plan est repris dans le bâtiment long où les celliers deviennent des salles de bains, mais sans entraîner de modification de plan ; on retrouve presque les plans de l'opération précédente, à ceci près que la cuisine reste éloignée du séjour. Cette position des cuisines, de plus groupées deux à deux et empêchant ainsi l'éclairage naturel de la cage d'escalier, sera reconduite dans l'opération de Val de Saône, avec cette fois une séparation nette jour/nuit dans tous les logements.



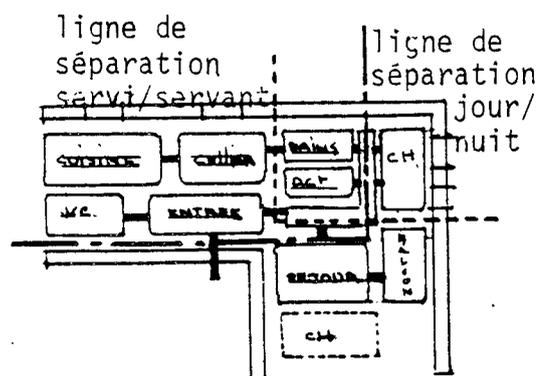
Val de Saône  
54 logements,  
SA Dieppoise d'HLM  
1969 (voir 2.2.)

L'agrément du modèle ROUMARE permet à l'équipe de préciser ses principes de cellule et d'intégrer simultanément les exigences contradictoires de séparation jour/nuit et de groupement des pièces humides qu'elle respectait alternativement auparavant. Le modèle régional, comme dans le restant de la France, est basé sur un organigramme-type de cellule, variant dans ses formes et dimensions suivant les assemblages de logements et les adaptations de la structure devenue moins rigide. Notons que sur ce plan, l'équipe n'avait pas développé de recherche particulière ayant adopté le système classique des refends porteurs sans privilégier de portées et trames particulières, qu'elle laissera varier d'une opération à l'autre au gré des contraintes d'entreprises. Dans le modèle régional, elle ne mettra pas non plus en avant un système constructif et développera les possibilités des refends (assemblage bidirectionnel, baïonnettes). Grâce à cette neutralité de la structure, des principes claires de distribution seront réalisés dans les opérations successives du modèle, pour des logements à deux orientations perpendiculaires. L'équipe abandonne en effet l'appartement traversant, pour la rentabilisation des immeubles

à au moins quatre logements par palier et en forme de plot. Deux types d'organigrammes ressortent :



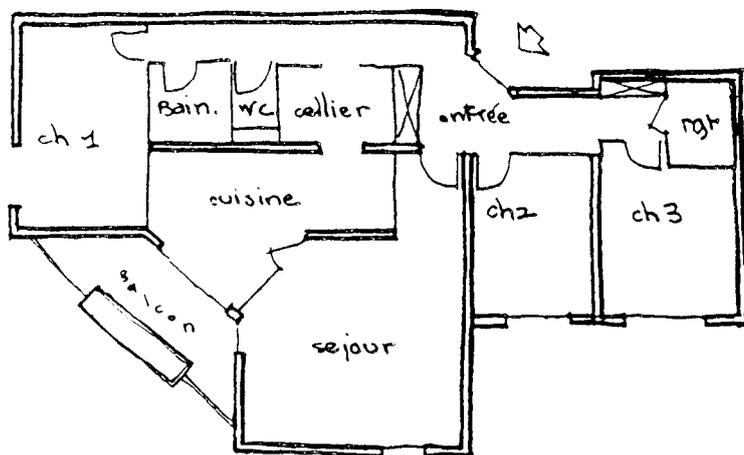
Sotteville, 144 logements  
OPHLM, 1974



Roux-Mesnil Bouteille,  
32 logements, SA Dieppoise d'HLM  
1978

Leur différence principale réside dans la liaison cuisine-séjour directe dans l'un, évitée dans l'autre, comme elle l'était à Val de Saône, où le maître d'ouvrage était le même. On retrouve donc sa demande.

Quant à l'OPAC, selon D, après avoir demandé la séparation jour/nuit, il semble actuellement plus attaché à celle des parents et enfants, comme le confirme cet exemple aux chambres disjointes.



Petit-Quévilly  
ZAC de Nobel-Bozel  
140 logements  
OPAC, 1978-81

On remarque également le groupement des points d'eau à nouveau très strict et l'adoption du plan en L autour d'un balcon, reprise d'une disposition fréquente des modèles innovation.

Ainsi les plans de cellule de l'équipe, tout en gardant une certaine continuité et des points communs, évoluent suivant l'interprétation des préférences des maîtres d'ouvrage. D'après D, leur demande ne porte pas tant sur le schéma de distribution que sur les surfaces, les prestations et l'entretien. Dès lors, l'équipe semble répondre point par point à une somme d'exigences, sans les recadrer dans leur ensemble, sur la base d'une doctrine architecturale : "l'architecture n'existe pas, c'est une résultante de mille contraintes".

La prépondérance qu'elle donne aux qualités d'usage pratique et de maintenance est justifiée par une perception fine des souhaits des maîtres d'ouvrage en particulier de l'OPAC dont elle parle souvent ; "il distingue les immeubles à ascenseur et escalier de secours et ceux sans ascenseur, qui ont alors une belle cage d'escalier, en granulite pour éviter les peintures. Il soigne les entrées, les vols diminuant, et veut des revêtements extérieurs autolavables".

Ces exigences bien établies n'empêchent pas leur évolution, qui trouve sa raison d'être dans l'amélioration des prestations recherchées par le maître d'ouvrage. Cette évolution est patente dans les réalisations successives du modèle ROUMARE. Le niveau maximal des prestations est concrétisé, selon l'architecte, par la fourniture de placards aménagés (exemple des deux derniers ROUMARE où "on est allé jusqu'au bout").

L'usage accru des ratios est perçu également comme un des facteurs d'évolution ayant des conséquences sur la conception du logement (exemple du remplacement des cages par des celliers) et de l'immeuble. Le passage progressif des barres (à 2 puis 3 logements par palier) aux plots (à 4 puis 6 logements par palier) est la manifestation la plus évidente de cette rationalisation.

Cette dernière n'est cependant pas la seule à commander et régler une évolution unidirectionnelle. D a conscience d'un "balancier entre la rationalisation qui augmente et la complexité que la société demande". Il a compris que cette complexification passe par une critique des modè-

les et par recherche de qualités urbaines :

"avant on nous demandait des modèles, maintenant on nous demande de l'architecture... Il faut faire de l'urbain... On a voulu refaire le projet de Canteleu (1981) pour le concours du Havre (1982) : ça n'a pas marché parce qu'on s'est rendu compte que le modèle n'était pas urbain... On a forcé les entreprises à sortir du modèle".

Ces exigences qualitatives nouvelles, ressenties globalement comme relevant de phénomènes de société, sont réduites dans leur prise en compte à des questions de forme extérieure et à un partage de compétence entre maître d'ouvrage et architecte.

Si pendant longtemps, d'après D, les maîtres d'ouvrage n'ont pas cherché à apprécier l'architecture en tant que telle et ont fait confiance aux hommes de l'art, aujourd'hui ils "accèdent à un jugement", ce qui ne signifie pas qu'ils aient une demande architecturale précise : "l'OPAC impose les prestations, mais pas l'architecture". La relation maître d'ouvrage-architecte ne pose donc pas de problème, dans la mesure où il voit chacun responsable de son domaine supposé sans rapport avec l'autre.

L'intérieur des bâtiments (organisation et qualification des logements et des parties communes) lui semblent conditionné par des exigences du maître d'ouvrage, l'extérieur devient le lieu de prédilection d'une création plus libre. C'est le rôle traditionnel du supplément d'âme aux exigences de base satisfaites. Il porte sur les façades, la volumétrie et le groupement des immeubles, et est patent, depuis le modèle ROUMARE, dont nous allons caractériser l'évolution esthétique.

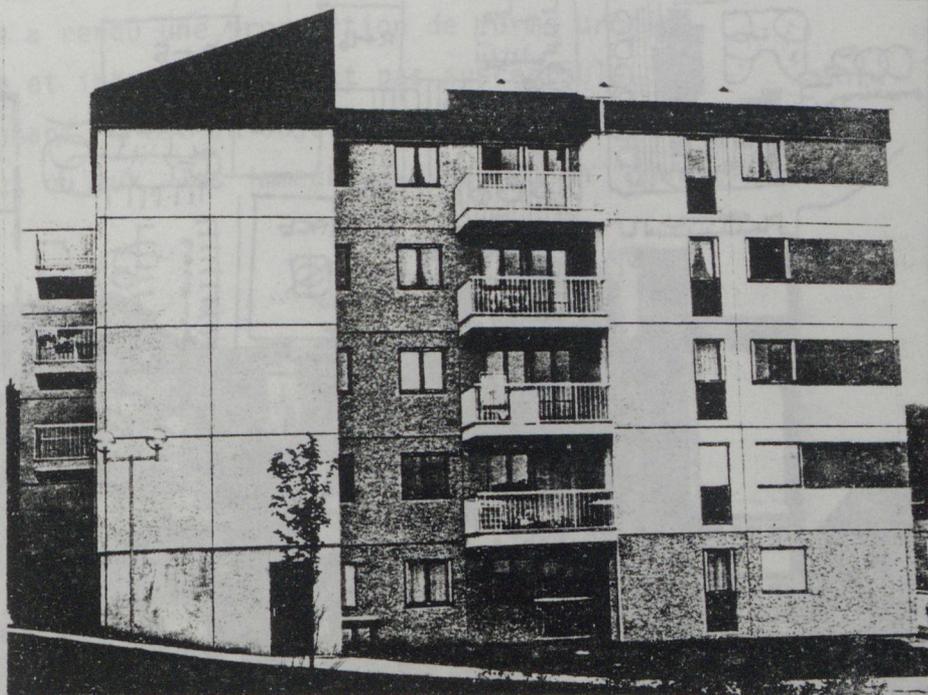
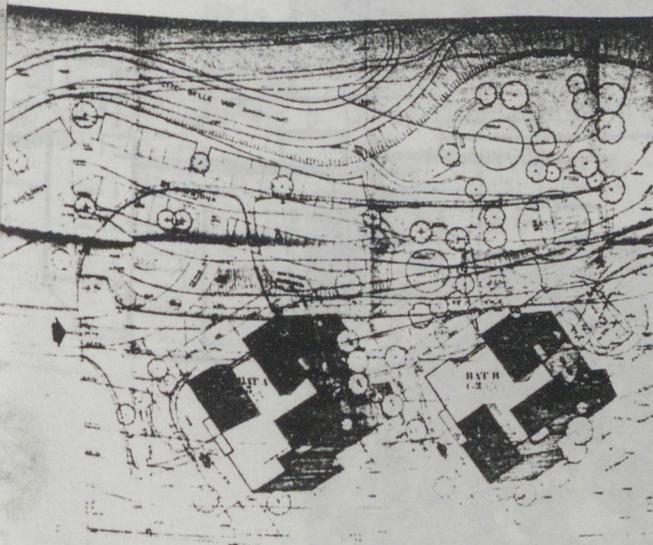
A ses débuts, il présentera peu de recherche d'aspect ; c'est la phase de maîtrise d'un produit nouveau et les contraintes d'entreprise pèsent (voir 3.2.2.).

La première tranche de l'opération de SOTTEVILLE (1974) caractérise bien cette phase ;



Puis D souligne que la façade est devenue plus "avenante". Pour la deuxième tranche de Sotteville (1978), il a étudié un "mobilier de façade", celle-ci étant en gravillons comme à Oissel (1975), alors que dans une réalisation voisine du même modèle pour la S.C.I.A.R., avec un plan-masse identique, elle est en pâte de verre. Entre ces deux opérations, seul le matériau d'habillage a changé.

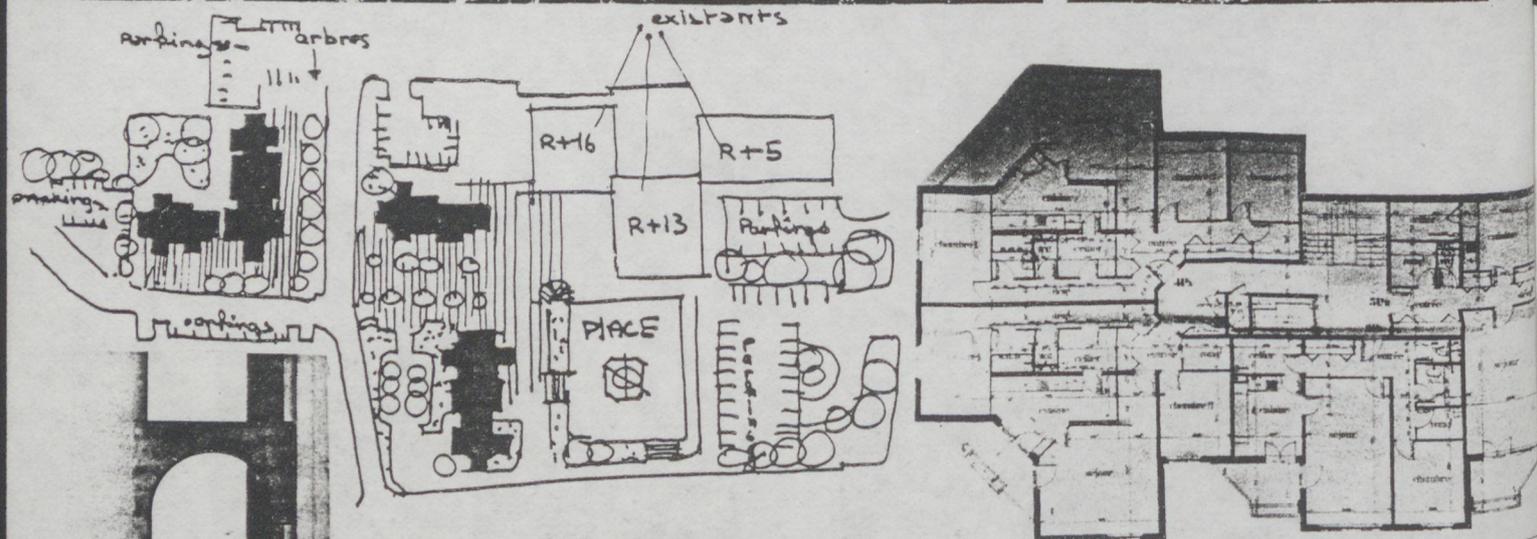
A partir de 1976, l'équipe est sensible à des effets de mode. D'abord ceux de régionalisme, traduit par des toits notamment à St Valéry en Caux (1976), Roux-Mesnil Bouteille et Isneauville (1978).



Roux-Mesnil Bouteille

Pour les deux réalisations du modèle à PETIT-QUEVILLY pour l'OPAC et la SCIC (conception 1978), d'autres références apparaissent. Elles concernent la volumétrie extérieure des immeubles, où l'utilisation de l'angle à 45° doit "tuer l'angle droit" : plans octogonaux à saillies carrées pour la SCIC, formes rentrantes des loggias pour l'OPAC.

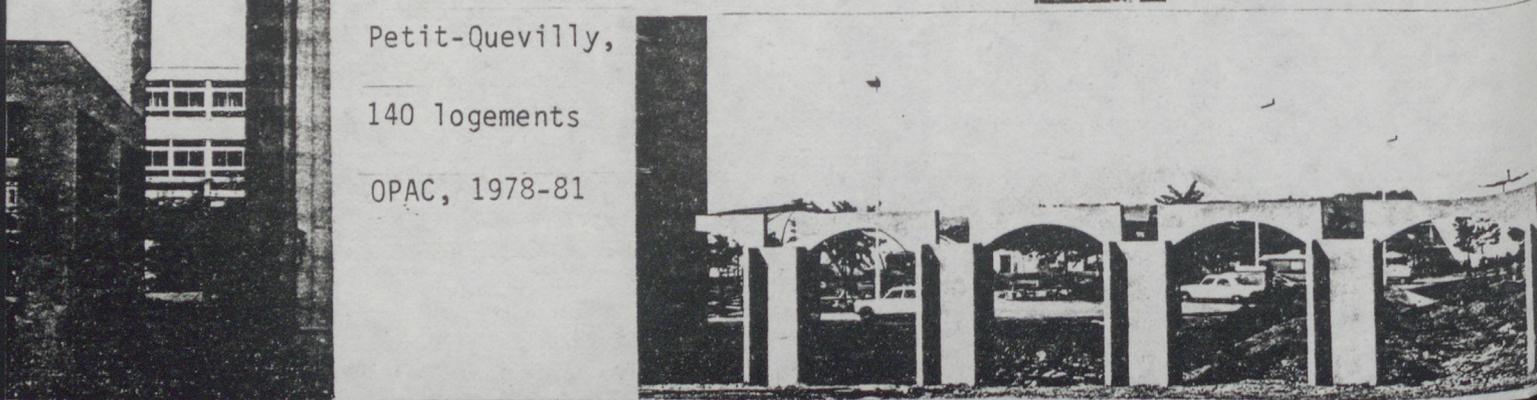
D'autres inspirations transparaissent, celles de l'historicisme et de l'architecture urbaine. Ainsi, l'assemblage des bâtiments marque un coin de rue, les espaces extérieurs deviennent plus minéraux et référés aux places, des listels et "petits congés" cernent les fenêtres avec des cintres pour celles du dernier niveau, des arcades relient les bâtiments.



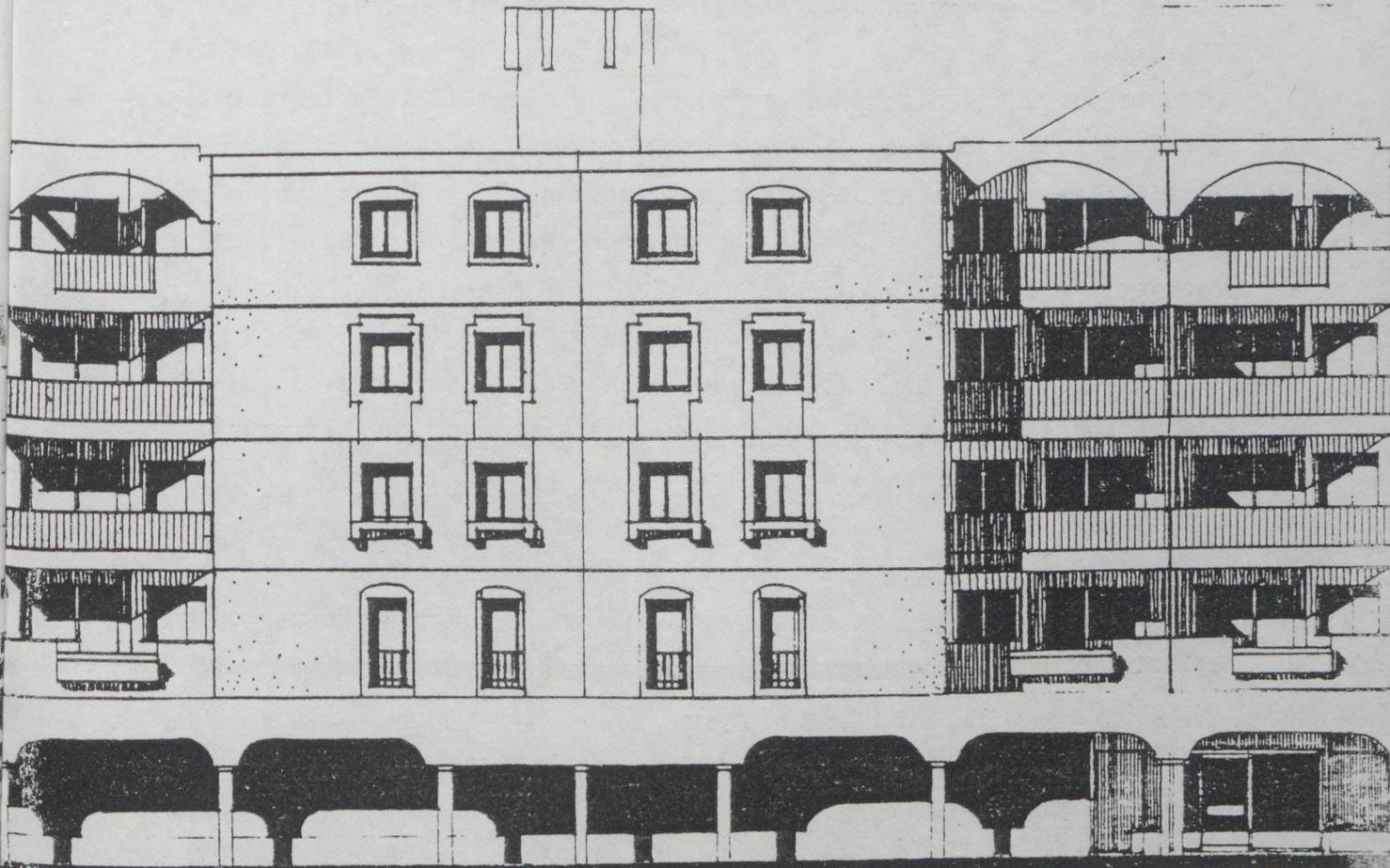
Petit-Quevilly,

140 logements

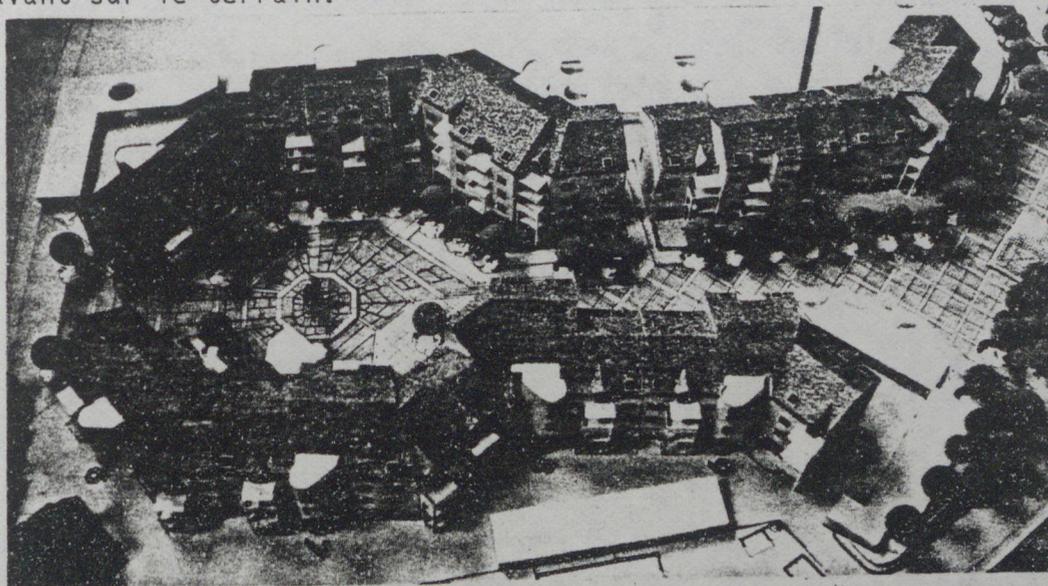
OPAC, 1978-81



Les volontés urbaines sont encore plus sensibles dans l'actuelle opération de l'OPAC à Canteleu (conception 1982), où on est revenu à une architecture linéaire continue, sur intervention de l'architecte SLOAN ("les architectes-conseil sont affreusement mode" selon D), avec des cellules dont le rentrant à pan coupé définit un balcon. Elles reprennent pratiquement à l'identique celles de Petit-Quevilly, avec l'OPAC également, qui en était sans doute satisfait.

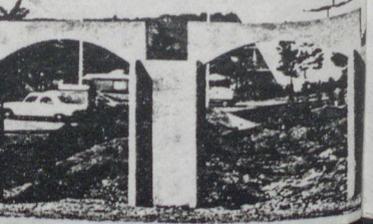
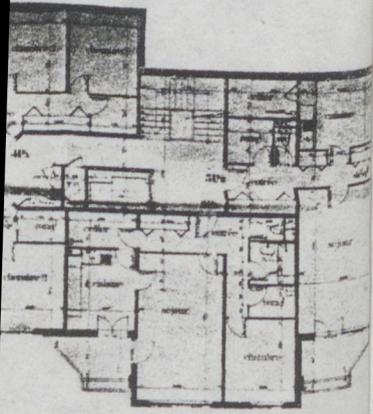


De même, au concours restreint lancé par la SA HLM des Vallées de l'Austreberthe et du Cailly pour 142 logements sur le terrain Duparc à Barentin (1981-82), l'équipe a rendu une proposition de forme urbaine. Mais celle-ci, trop autonome et introvertie, n'est pas susceptible de s'accrocher au tissu environnant. C'est un objet en soi comme l'étaient, en ne s'intégrant guère mieux qu'eux, les immeubles-types qu'on "posait" auparavant sur le terrain.



ur l'OPAC et la  
Elles concer-  
ation de l'angle  
ies carrées

ricisme et de  
s marque un coin  
et référés aux  
res avec des  
nt les bâtiments.

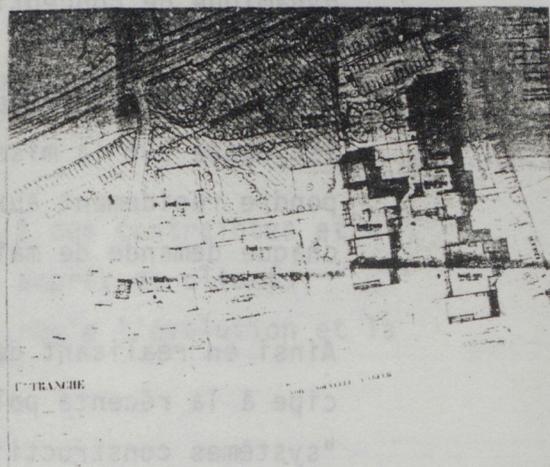
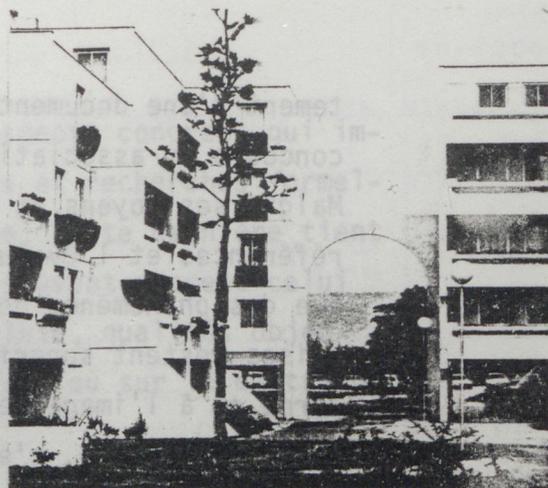
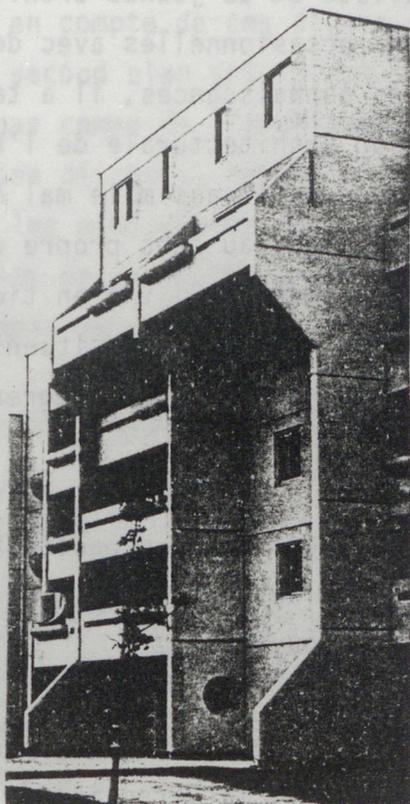
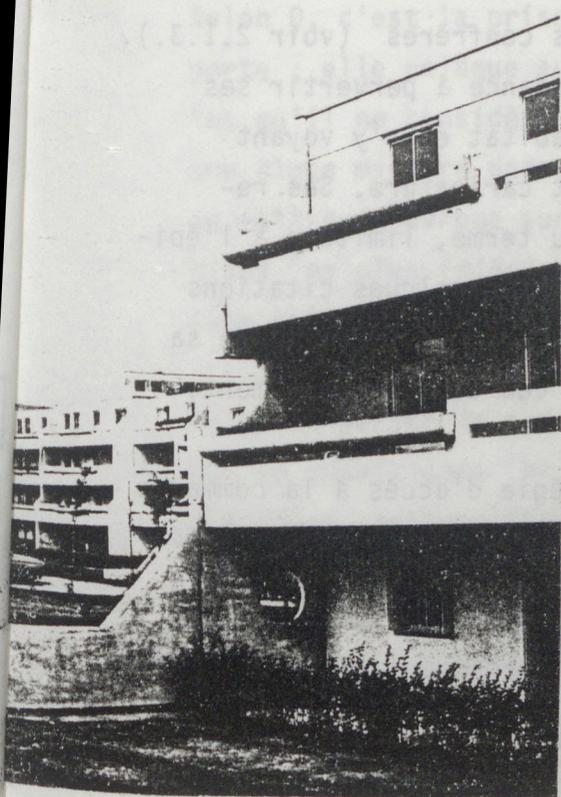


Ainsi, l'évolution des plans-masses de l'agence, de 1967 à aujourd'hui, est le reflet de l'évolution générale des opérations d'habitat en France : simples barres, puis petits plots articulés de façon variée et régionalisante, puis assemblages décrochés évocant des formes urbaines (rue...) et enfin ordonnancement plus strict de volumes rectilignes. Dans cette évolution, la période postérieure à l'agrément du modèle ROUMARE est marquée par une sensibilité croissante aux modes. L'architecte D la reconnaît, mais en présente les effets comme des concessions qu'il déplore. Il s'estime contraint de suivre les tendances en vogue : "on ne peut échapper à la mode... il faut accompagner les volontés de la société, épouser une tendance et l'exceller". A cet humanisme bien dans la tradition de la profession s'ajoute une autre raison : "nous, on est des petits architectes, alors on suit la mode ; les grands architectes ont un style, une personnalité", ce qui leur permet une architecture "affirmée" et "statique" (dans un sens mélioratif).

En fait, D apparaît tiraillé entre le désir de perpétuer des marques distinctives, à l'instar de l'intemporalité de l'architecture des grands maîtres, et l'ouverture aux modes successives.

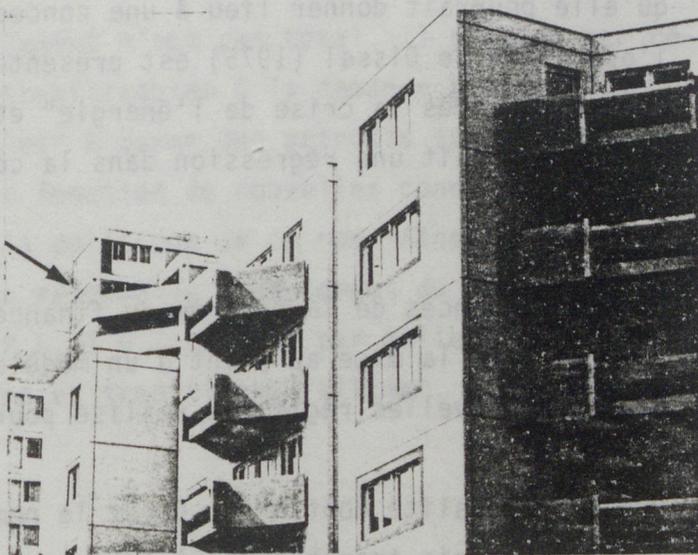
Ainsi retrouve-t-on au fil des opérations la signature de l'équipe : listels de couleur autour des fenêtres et garde-corps-bacs à fleur en quart de cylindre... à la manière d'ANDRAULT et PARAT. Influence implicitement confirmée par l'architecte qui, à un moment de l'interview, fait référence au modèle-innovation Maison Gradin Jardin (M.G.J.) assez réalisé dans la région, dont "l'extérieur est bon, mais l'intérieur pas fameux".

Au sein d'une même opération, les emprunts peuvent être hétéroclites ; à St Aubin-les-Elbeuf, l'agence termine, avec l'OPAC et l'entreprise Guéraudy-Auffève, un ensemble utilisant le système constructif LEIGA 76. Pour la troisième tranche, les architectes ont dépassé la rigidité des deux premières en introduisant des décrochements et groupements évocateurs de la rue, et des éléments architecturaux d'inspiration diverses : balcons à la ANDRAULT et PARAT, arc à la PORTZAMPARC, oeils-de-boeuf.



Les références peuvent être aussi inconscientes ; ainsi on remarque que la volumétrie de l'opération de Petit-Quevilly présente certaines similitudes avec le modèle-innovation de H.P. MAILLARD construit en face (balcons triangulaires notamment).

modèle innovation  
de H.P. MAILLARD  
(à l'arrière plan)



D'est perméable aux évolutions des courants architecturaux grâce aux moyens d'information qu'il se donne (création de l'Université Permanente d'Architecture et l'Urbanisme de Haute-Normandie, voyages d'étude, recru-

tement d'une documentaliste et de jeunes architectes souvent renouvelés, concours et associations occasionnelles avec des confrères (voir 2.1.3.). Malgré ses moyens et ses connaissances, il a tendance à pervertir ses références et l'évolution architecturale de l'habitat en n'y voyant que des phénomènes de mode qu'il assimile mal et caricature. Ses reprises restent superficielles, au sens propre du terme, limitées à l'épiderme et à l'image des bâtiments. Si D s'en tient à quelques citations rapides ça et là, c'est qu'elles ne constituent qu'un des aspects de sa dynamique de conception qui consiste à intégrer des données du moment.

Comme nous le développerons en 2.1.3., sa stratégie d'accès à la commande est basée sur la mise en avant d'une capacité à être de son temps, à répondre rapidement aux nouvelles contraintes et à adapter ses produits à chaque demande de maître d'ouvrage.

Ainsi en réalisant des opérations avec le procédé LEIGA, l'équipe participe à la récente politique de la Direction de la Construction sur les "systèmes constructifs". Elle met aussi très vite au point des solutions tenant compte des nouveaux règlements de construction, comme les étoiles d'isolation phonique ou la thermique. Le modèle Roumare comporte un "bouclier thermique total permettant de passer facilement en super-isolation" et a vu ses fenêtres réduits en taille pour satisfaire au coefficient G. Cette contrainte est donc assimilée sur un mode négatif alors qu'elle pourrait donner lieu à une conception particulière. De même, l'opération de Oissel (1975) est présentée avant tout comme "la première opération après la crise de l'énergie" et de Sotteville I à II, l'architecte reconnaît une régression dans la conception due aux contraintes thermiques.

Les conséquences de la réforme du financement ont été aussi étudiées et ont abouti à la mise au point d'un modèle de petit collectif compatible avec ces nouvelles règles et utilisé pour démarcher les maîtres d'ouvrage.

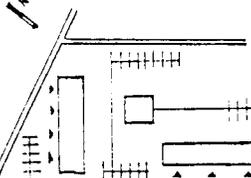
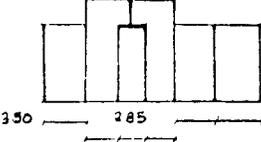
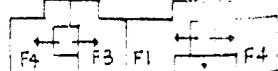
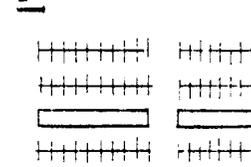
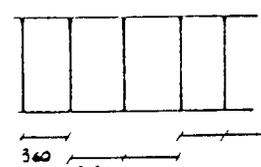
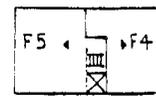
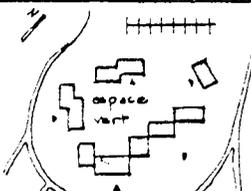
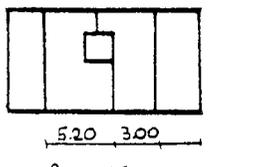
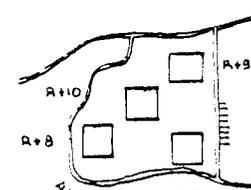
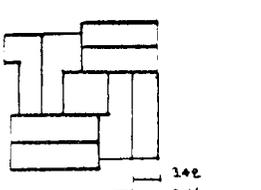
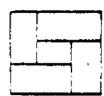
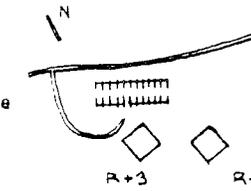
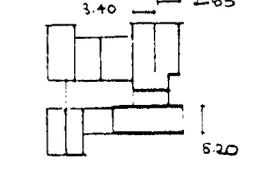
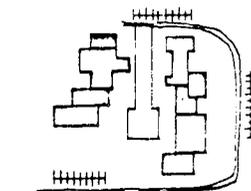
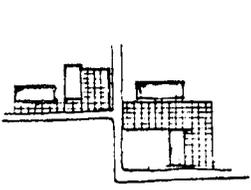
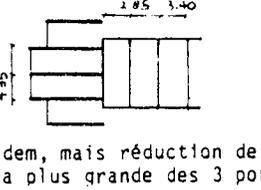
Une autre qualité dont argue D est le nombre de logements par cage d'escalier. Les trois tranches de St Aubin ont permis d'étudier et d'améliorer une distribution de 6 par palier, dont 2 sont devenus traversants. Jugé satisfaisant, ce type de distribution sera repris ultérieurement, à Isneauville et Louviers notamment.

Selon D, c'est la prise en compte de ces divers aspects concrets qui importe ; elle relègue au second plan ses intentions et recherches formelles qu'il ne considère pas comme de l'architecture. Cette dernière tient une place mineure dans son discours, qui le plus souvent reprend celui du maître d'ouvrage sur les prestations de la cellule, qualités objectives les plus indéniables et les plus justifiables, ou sur la distribution optimale des logements par palier.

Avant de parler de son architecture, l'architecte semble parler de ce qui la conditionne (et donc l'excuse ?) : réglementation, prestations demandées, rationalité technique.

Il en parle comme d'un produit fiable par rapport à ces contraintes et à une démarche commerciale de placement d'un produit auprès de clients. C'est cette stratégie de recherche d'affaires qui règle l'évolution et la permanence de son architecture :

- d'une part, sa conception architecturale se renouvelle beaucoup dans le temps mais aussi entre des opérations simultanées, du fait de l'intégration de données conjoncturelles nationales (procédures et règlements nouveaux, modes architecturales) et locales (évolution des programmes) ;
- d'autre part, ce renouvellement n'est pas total. Il procède par réadaptation de produits rentabilisables à la demande potentielle. D'où la mise au point de "modèles" à parer des attraits séducteurs du moment, et à réactualiser en fonction de nouvelles conditions pas seulement au sens que donne la politique de ce nom. Ainsi l'équipe a étudié spontanément, dès la réforme du financement du logement "un petit collectif P.A.P.-A.P.L. à 6 logements par palier dont 2 traversants, d'esprits moderne et traditionnel alliés". Aussi, "ce projet est très demandé".

années	opération	plan masse	structure porteuse de l'immeuble	organisation de l'immeuble
1967	132 logements Parc de la Saône Mont St Aignan SEMICLE	 <p>voirie en boucle et parking périphérique composition : 2 barres R + 4 à l'équerre et tour centrale 3 bâtiments</p>	 <p>Refends porteurs . 2 portées</p>	 <p>2 ou 3 logements/palier, traversants ; escalier sans éclairage naturel, séjour et balcons sur rue</p>
1968	144 logements Canteleu OPHLM	<p>UNIFORMISATION DES HAUTEURS ET LONGUEURS - DENSIFICATION</p>  <p>2 barres entre les parkings de 72 m. à R + R</p>	<p>ELARGISSEMENT DES PORTEES SUPPRESSION DES BALCONNETTES</p> 	<p>IDEM</p>  <p>2 logements/palier, traversants ; escalier non éclairé ; ascenseur à mi-niveau</p>
1969	54 logements Val de Saône S.A. Dieppoise HLM	<p>FRAGMENTATION - DECROCHEMENTS ET RACCOURCISSEMENT DES BARRES</p>  <p>voirie en boucle et parking périphérique façades principales orientées/au soleil et non/espace vert</p>	<p>ELARGISSEMENT DES PORTEES</p>  <p>2 portées</p>	<p>IDEM</p> <p>sauf ascenseur</p> <p>2 associations . F3, F4 et F2, F5</p>
1974	144 logements modèle Roumare Sotteville OPHLM	<p>PLOTS CARRES ARTICULES</p>  <p>voirie en boucle et parking en périphérie</p>	<p>COMPLEXIFICATION</p> 	<p>DENSIFICATION DE LA DISTRIBUTION PALIERS</p>  <p>4 logements/palier escalier central</p>
1978	32 logements modèle Roumare Roux mesnil Boutelle SA Dieppoise HLM	<p>IDEM : PLOTS</p> 	<p>IDEM AVEC ELARGISSEMENT DES PORTEES</p> 	<p>IDEM</p>
1979	ST Aubin les Elbeuf Système Leiga 76 OPAC	<p>PLOTS ASSEMBLES EN REFERENCE A L'URBAIN (RUE)</p> 	<p>Système constructif particulier</p> <p>hors évolution</p>	<p>DENSIFICATION</p>  <p>4 à 9 logements/palier solution courante : 6</p>
1981	140 logements Petit Quevilly ZAC Nobel Bozelle OPAC	<p>ACCENTUATION DE LA CONCEPTION URBAINE</p>  <p>traitement de l'espace public</p>	<p>IDEM</p>  <p>idem, mais réduction de la plus grande des 3 portées</p>	<p>REDUCTION</p> <p>4 à 6 logements/palier escalier éclairé</p>

de volumétrie et façade

qualité des cellules

surface

2 façades distinctes dans leur volumétrie :  
 . redent côté parc  
 . loggia en creux et entrées en saillie côté rue et leurs percements

cuisine toujours à l'écart, groupement des points d'eau dans chaque logement, pas de séparation jour/nuit

F1	: 33.41
F3	: 60.04
F4	: 77.70
F4B	: 71.85
F5A	: 85.51
F5B	: 86.27

APLATISSEMENT DU VOLUME ET INDIFFERENCIATION DES 2 FAÇADES

Compensés par accentuation des effets sculpturaux des panneaux. Complexification des rythmes verticaux (décalage des bandes); différenciation du dernier niveau

SEPARATIONS PLUS MARQUEES ET RATIONALISATION

Groupement strict des points d'eau. Cage d'ascenseur. Une façade jour et une façade nuit. Cuisine rapprochée du séjour

AUGMENTATION (à normes égales)

F3	: 67.85
F3	: 62.58
F4	: 77.70
F4	: 72.46
F5	: 97.15
F5	: 91.27

différence totale de volumétrie et de façade (cf. échelle; programme et situation de l'opération. Projet atypique d'analyser à part

CONTINUITÉ

reprise de l'entrée et du couloir. reprise de la disposition des points d'eau et des zones jour/nuit et de la séparation cuisine/séjour de la première opération

RECUL sauf F4

F2	: 50.33
F3	: 59.15
F4	: 78.45
F5	: 85.65

PERTE DE LA COMPOSITION DE FAÇADE

l'assemblage des cellules crée la volumétrie; maintien des bandes verticales (avec allèges) mais suppression des reliefs de panneaux, des loggias pour des balcons rajoutés

REAFFIRMATION DES PRINCIPES DANS UN ORGANIGRAMME UNIQUE REPETE POUR TOUTES LES OPERATIONS

schéma de distribution identique pour les 5 types de logement  
 2 orientations, non plus en traversant, mais perpendiculaires et d'axes au plot

F2	: 50.83
F3A	: 63.13
F3B	: 65.
F4A	: 31.30
F4B	: 76

COMPLEXIFICATION VOLUMETRIQUE ET HABILLAGE

adjonction de toiture, abandon des bandes verticales et abondance de matériaux apparents + référence régionaliste d'axe au site et aux modes

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME.

séparation cuisine/séjour le WC donne sur l'entrée

F2	: 52.15
F3A	: 52.29
F3B	: 59.25
F4A	: 34.23
F4B	: 86.96
F5	: 101.54

INTRODUCTION D'AUTRES REFERENCES

Volumétrie avec nombreux décrochements variés dus à l'assemblage des cellules. Nombreuses références à des modes dans le vocabulaire architectural (jardinières, garde corps, arcades, oeil de boeuf)

RUPTURE

plans en rupture avec l'évolution, conditionnés par le système constructif : orientation, plan en peigne avec long couloir, variation dans le schéma distributif

F1	: 36.60
F2	: 59.44
F3	: 75.79
F4	: 83.18
F5	: 107.30

REPRISE DU VOCABULAIRE URBAIN HISTORIQUE (arc, liste) et des jardinières.

utilisation de l'angle à 45° (référence au modèle voisin de Maillard) Intégration des balcons.

MULTIPLICATION DES TYPES DE CELLULES

12 types de cellules dont certaines en L autour de la loggia.

F1	: 33.41
F3	: 60.04
F4	: 77.70
F4B	: 71.85
F5A	: 85.51
F5B	: 86.27

2.1.2. - LES TENDANCES D'ÉVOLUTION COMMUNES AUX AGENCES ÉTUDIÉES

Si les productions de chacune des agences analysées possèdent leur identité architecturale, à des degrés plus ou moins marqués, et leur propre rythme d'évolution par rapport aux mutations technologiques et aux influences doctrinales, elles n'en présentent pas moins des tendances communes.

Nous allons les récapituler, en y intégrant dans la mesure du possible d'autres opérations non analysées en détail parce que non réalisées par les architectes étudiés, mais néanmoins représentatives de l'évolution générale de l'habitat dans le département.

Ces tendances seront décrites au plan urbanistique, formel, technique et fonctionnel, en distinguant le plan-masse, l'immeuble et le logement et de façon à faire apparaître des phases principales d'évolution, qui seront comparées à celles déjà mises en évidence sur l'ensemble de la production française. Elle seront également corrélées à des facteurs régionaux et aux rôles des acteurs de la production, tels qu'ils ressortent de leurs interview.

*Plans-masses*

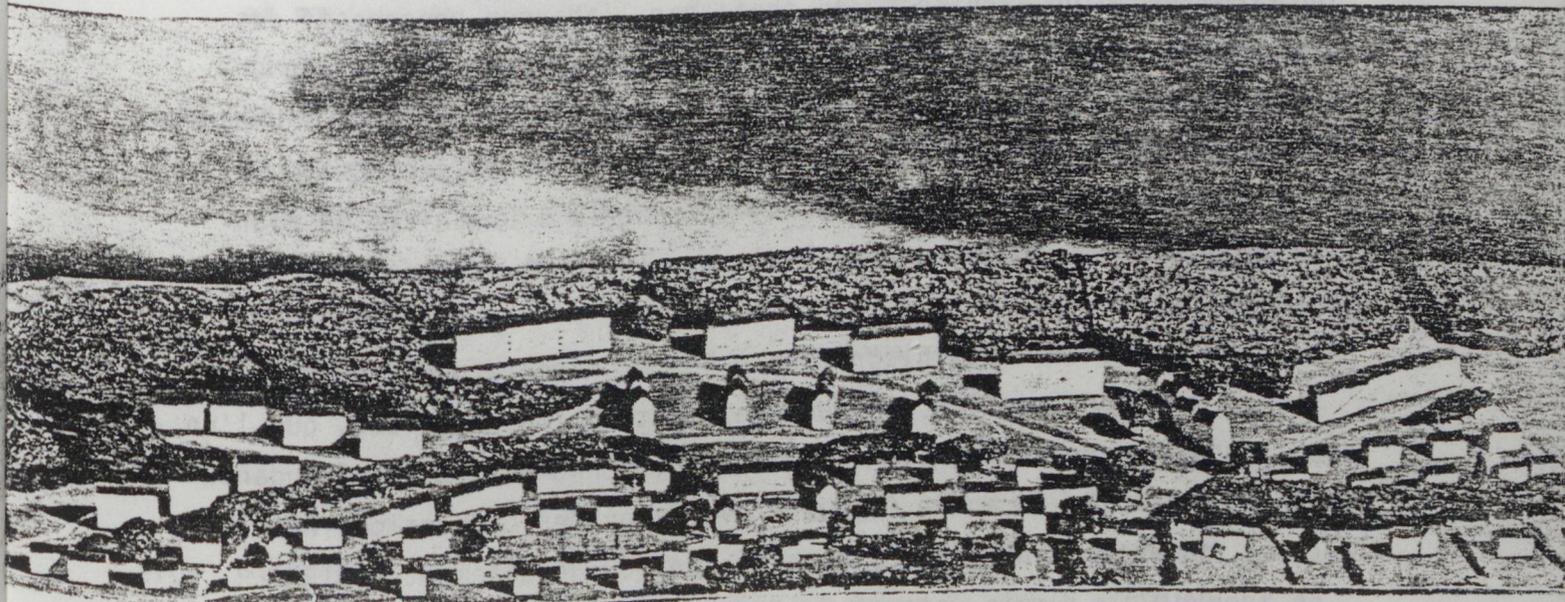
-----

- a) jusqu'aux environs de 1954, ils suivent des règles de composition créant des qualités d'échelle, telles qu'en présentaient notamment les cités-jardins d'avant-guerre. Ainsi, les opérations de l'Office départemental d'HBM de la Seine Maritime intègrent les individuels et les petits collectifs dans un épannelage d'ensemble peu dense et croissant de R + 1 à R + 4. La rupture d'échelle de leurs masses est évitée en jumelant les individuels à étage et en limitant la longueur des collectifs. Tous les bâtiments sont apparentés dans leur volumétrie à l'image de la maison, dont les immeubles apparaissent comme des extensions.



HLM à Grand Quevilly  
ODHLM de la Seine  
Inférieure

La référence à la cité-jardin est plus nette et plus appliquée lorsque le plan-masse est conçu par un architecte-conseil du Ministère, comme POIRRIER à Frileuse-Aplemont, ou par l'urbaniste en chef de la Normandie (BAHRMANN à Déville, 1950) :



Des plans aussi "purs" dans leur référence sont peu fréquents. La majorité d'entre eux constitue des formes intermédiaires entre la cité-jardin et l'orthogonalité des plans-masses annonçant ceux des grands ensembles.

L'influence de la cité-jardin simplifiée prédomine dans les opérations des communes en périphérie de Rouen et du Havre, mais elle n'est pas la seule. Par exemple, le plan-masse des Champs Barats reprend les principes que HERMANT avait proposé pour le centre du Havre et celui du Madrillet II à Sotteville transpose directement l'urbanisme de la Zone Verte située dans la même commune. Il faut voir dans ces reprises le rôle des architectes en chef ; elles se limitent d'ailleurs au plan-masse : les bâtiments des deux opérations réalisées par l'OPDHLM présentent une architecture qui lui est habituelle. Ainsi, les conceptions de ce maître d'ouvrage, connues pour avoir constitué une véritable commande architecturale, ont d'abord évolué en ce qui concerne les plans-masses, dont les principes nouveaux de composition et de circulation, dans la mesure où ils reposaient toujours sur l'ensoleillement et les espaces verts, ont pu être plus facilement acceptés de lui que les formes nouvelles des bâtiments (toit-terrasse, tour).

Cette période est donc caractérisée dans ses plans-masses hybrides de la production courante comme dans ceux qui portent la marque particulière d'un architecte en chef, par l'abandon progressif des principes de composition issus de la cité-jardin et de l'îlot urbain pour l'application simplifiée, voire caricaturale de l'urbanisme des CIAM. Les architectes interviewés reconnaissent cette influence de la Charte d'Athènes sur le passage à l'urbanisme de plan-masse, mais lui donnent aussi d'autres raisons, comme :

- le rôle de l'administration ; les architectes ont ressenti dès la Reconstruction une coupure construction/urbanisme, que l'un deux personnifie par une "tendance BONNOMME" et une "tendance MARRAST". Un autre évoque l'évolution des conceptions résultant du changement d'architecte en chef du département (POIRRIER, puis DALOZ) ; mais, attribuée à des personnes ou en tout cas vécue localement à travers elles, elle n'est que le reflet de l'évolution nationale ;
- la technicité nouvelle des constructions hautes ; elle aurait permis de "jouer sur les hauteurs", de baser la composition sur

les épannelages et les signaux. Les cités-jardins intégraient aussi de telles principes, mais la rationalité technologique nouvelle n'a retenu des compositions antérieures que les jeux de hauteur, accentués jusqu'à provoquer des ruptures d'échelle ;

- la prise en compte des parking dans les plans-masses ; elle a favorisé l'écartement de bâtiments et la perte de composition des espaces extérieurs.

b) après 1954, et plus encore après 1958, la massification nationale de la production des logements a en Seine Maritime des répercussions analogues à celles qui marquent tout le territoire. Les quelques grandes barres au chemin de grue (exemple des Sapins à Rouen) font place, après la création des programmes pluri-annuels et des ZUP, à l'urbanisme de plan-masse à proprement parler (ZUP de Canteleu, de Bihorel, de Grand-Quevilly, de Caucriauville, de Gonfreville ; le Château Blanc à Saint Etienne du Rouvray, Mont - Saint-Aignan, la Mare Rouge au Havre) : les barres rectilignes, égalisées en hauteur et variant en longueur suivant le nombre de cages d'escalier, sont disjointes et disposées perpendiculairement en figures géométriques sans échelle à voir d'avion (c'est d'ailleurs ainsi que les photographies les montrent dans les revues de l'époque). Leur unité de composition correspond aux tranches successives de l'ensemble et rappelle l'îlot non pas au plan des formes urbaines, mais uniquement d'un point de vue fonctionnel : circulation automobile en bouclage périphérique externe et espace vert piétonnier central.

Ces grandes opérations sont les premières à comporter des tours. Les revues les présentent comme des éléments d'articulation et de ponctuation de la composition, marquant des centres ou rythmant des avenues (\*). A l'origine, il semble en effet qu'elles proviennent de

(\*) Voir la présentation de Canteleu Ville Nouvelle dans Urbanisme n° 75 1962

volontés plastiques des architectes en chef (\*). Certes, la présence dans des opérations importantes de B.E.T. et d'entreprises capable de les mettre au point et de les réaliser est à mettre en relation avec l'apparition des tours (\*\*), mais elle en est le moyen et non la cause. Ce ne sont ni l'évolution technique, comme le confirme un entrepreneur interviewé, ni les impératifs de rentabilisation foncière qui l'ont justifiée au départ ; il faut plutôt mettre en avant une sorte d'esthétique du grand ensemble, basée sur la symbolique ordonnatrice accordée à la tour souvent en un seul exemplaire et sur la composition de l'épannelage en masses horizontales et verticales, domaine de création laissé aux architectes en chef. Hors des ZUP, les tours apparaissent plus tardivement, à la fin des années 60. Elles peuvent correspondre à une redensification destinée à équilibrer le bilan financier d'une opération, comme à Darnetal, ou à la volonté de diminuer les emprises au sol avec l'augmentation rapide des coûts fonciers. Leur arrivée tardive, constatée mais non déplorée, provient aussi de leur refus, pendant longtemps, par le président de l'ODHLM, qui a fini par les admettre, y compris dans la commune dont il était Maire. Ce maître d'ouvrage était en effet attaché à une certaine échelle humaine (voir paragraphe sur la volumétrie). Le contexte productiviste l'amène à "changer les méthodes de construction ; on construisait avec des pierres . Il fallait rechercher des solutions pour construire beaucoup et vite. La préfabrication devait se développer. A Rouen, avec l'entreprise GUIRAUDIE-AUFFEVE seront construits les premiers logements utilisant le procédé BARETS." BARETS a apporté

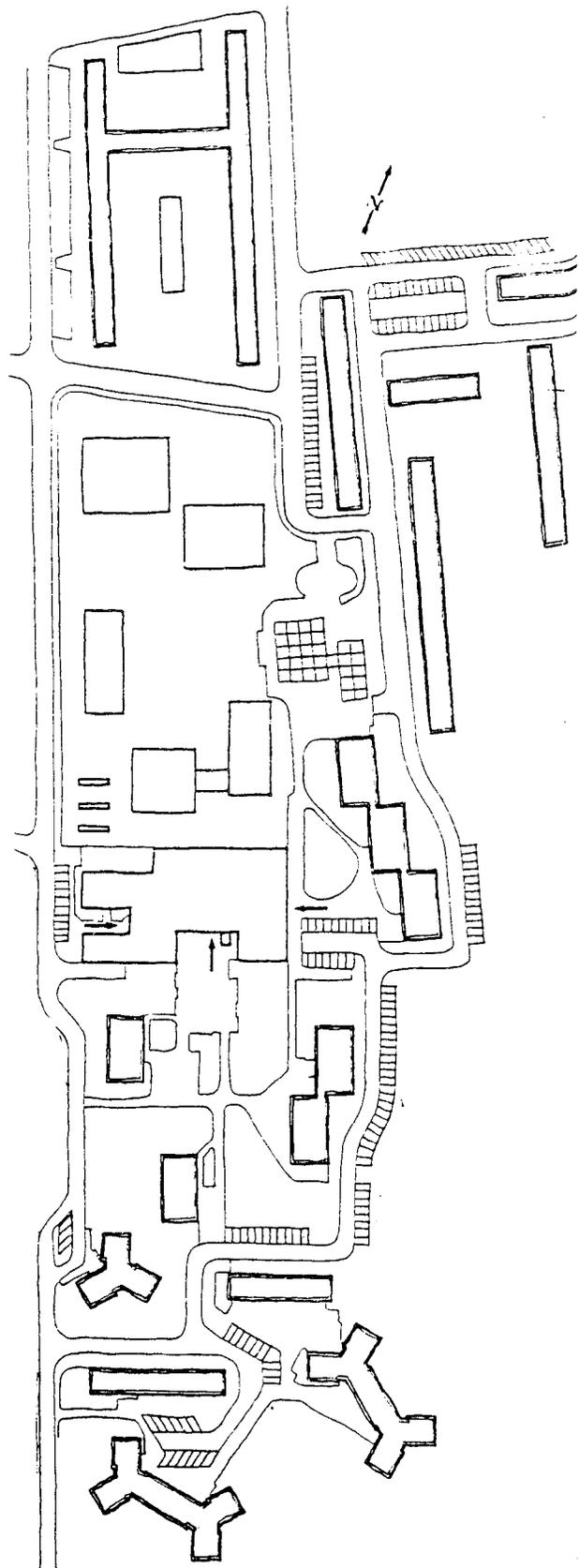
- (\*) C'est par exemple ce que dit un aménageur-maître d'ouvrage interviewé : "je crois qu'elles sont apparues plus pour des raisons de composition des plans-masses que pour des raisons financières. Les architectes en chef en parlaient comme des points d'orgue, des éléments de ponctuation du paysage".
- (\*\*) Ainsi, la 4ème tranche de la Ville Verte de Canteleu, réalisée en 1960 par l'ODHLM à partir du Plan d'ensemble des architectes R. LEROY et R. VINCENT, comporte une tour qui est sans doute la plus ancienne du département et en tout cas la première du maître d'ouvrage, qui leur était hostile. Cette tour R + 15, de 91 logements HLM Cat. B, à raison de six par étage, a été conçue par le B.E.T. BARETS et les architectes R. LOUARD (Paris) et J. LECHEVALLIER (Rouen), et réalisée par l'entreprise GUIRAUDIE-AUFFEVE (Rouen) (Cahier du CSTB 43/344). La présence de BARETS, d'origine havraise, et de son procédé, associée à une entreprise dynamique ont fortement joué sur la réalisation.

la révolution dans le bâtiment. Il était vital de changer les techniques pour répondre au défi": aujourd'hui, M. VAUQUELIN se fait rétrospectivement l'apôtre du progrès technique, alors qu'à l'époque il était vu comme le freinant. Dans les grandes opérations où il peut être grisant de se sentir pionnier, porté par la vague novatrice et entouré de techniciens de pointe, il a en effet réalisé des opérations en prise sur l'évolution de l'époque. Mais dans les autres, il a imposé et maintenu ses idées pour finalement se mettre aux tours au moment où par ailleurs on commençait à les abandonner. Aujourd'hui, il en parle encore au présent, comme si elles ne devaient pas être révolues : "elles permettent de réduire le coût par appartement. Avec l'épaisseur des murs de contreventement, les appartements sont mieux isolés. Et puis, elles apportent un air sain, on ne respire pas au ras du sol". On voit aisément l'origine de ces vertus, dont la reconnaissance tardive et la persistance chez ce maître d'ouvrage étonne.

Pour les entreprises, l'intérêt de la tour dépend de leurs outillage et organisation de chantier. Pour l'une d'elle, "du point de vue du cycle de chantier, c'est séduisant pour le gros oeuvre. Par contre, c'est beaucoup plus problématique pour le second oeuvre. En tout cas pour nous, il faut éviter le transport horizontal".

- c) comme l'ensemble de la production architecturale française, l'habitat du département évolue d'abord de la barre linéaire monolithique à la barre fractionnée, qui juxtapose des travées identiques ou non en les décrochant, puis aux plots séparés. Le quartier Grammont à Rouen illustre parfaitement cette évolution par ses opérations successives :

- 1955 : Groupe Adeline  
150 logements dans immeuble  
en H à R + 4 et coursives  
extérieures ; séchoir collec-  
tif au centre de la cour
  
- 1960 : La Poudrière :  
200 logements dans  
5 immeubles linéaires
  
- 1963 : La Sablière I :  
175 logements dans  
4 immeubles à R + 4  
fractionnés en plots
  
- 1964 : La Sablière II :  
50 logements dans  
2 immeubles à R + 4  
(barres courtes)
  
- 1972 : La Sablière III :  
60 logements dans  
3 immeubles à R + 3  
à branches de 120°



Les plots et décrochements de la Sablière I sont exceptionnels à cette époque en Seine Maritime. Les quatre agences étudiées réalisent encore des bâtiments rectilignes, deux d'entre elles utiliseront le fractionnement des barres et l'articulation des plots après 1969, dans des réalisations de modèles régionaux, ce qui confirmerait l'hypothèse générale déjà formulée : la politique des modèles aurait induit une conception combinatoire. Par rapport aux

plans types antérieurs, les modèles doivent présenter une souplesse d'adaptation généralement obtenue par des possibilités d'assemblage varié de modules. Nous avons vu cependant que les plots et barres fractionnées apparaissent en région parisienne vers 1965, en particulier pour procurer une deuxième orientation aux logements non traversants et pour renouveler l'image du logement social à un moment où le développement de la promotion privée introduit des formes démarquées des barres. Il faut croire qu'à cette époque en Seine-Maritime, le besoin de réagir formellement aux grands ensembles par des types d'immeubles contrastant avec les barres n'était pas ressenti si impérieusement. De plus, les entreprises n'étaient pas tellement favorables aux "barres cassées" et "pensaient quand même chemin de grue", selon un architecte ; pour cela, "il fallait garder un certain angle".



- d) ce n'est qu'entre 1974 et 1978 que la fragmentation des barres constatée plus particulièrement dans les agences titulaires d'un modèle régional aboutit à la disjonction en plots distincts. Ces plots sont souvent répétés à l'identique au sein d'une même opération, voire dans deux opérations voisines (exemple d'un modèle régional à Sotteville) !

Il y a donc, par rapport à la tendance précédente de diversification formelle des plans-masses, une régression. Certes, le plot lui-même est complexifié dans sa volumétrie et ses matériaux, mais il devient un modèle au sens strict, reproduit en plusieurs exemplaires, dont la variation ne porte que sur leur orientation et articulation.

Cette répétition est un des aspects de la rationalisation corrélative à la récession économique de cette période. Un autre de ses aspects est la rentabilisation des immeubles qui distribuent de 4 à 6 logements par palier, d'où la nécessité d'une forme de plot pour éclairer quatre façades. C'est d'ailleurs ainsi que les architectes interviewés justifient l'apparition du plot : pour eux, c'est le poids de l'économie qui a amené cette solution au bon rendement de plan.

Les entreprises au contraire trouvent que les ratios des plots sont mauvais : "c'est plus cher, se sont surtout les architectes qui y poussaient". On retrouverait là la bonne image du plot déjà évoquée dans l'évolution générale de l'habitat. Un aménageur fait, sans que nous ayons cherché à l'influencer, la même hypothèse que nous sur l'une des origines des plots : "la mode en est venue avec l'accession à la propriété ; sans doute étaient-ils des moyens de distinction pour les propriétaires". Ce standing implicite est confirmé par l'un des architectes de l'enquête pour qui les premiers plots sont apparus à Boulogne dans les années 1950 pour loger les américains en France.

- e) après 1978, on constate, toujours dans les deux agences titulaires d'un modèle régional, une évolution des plans-masses vers un assemblage des plots en référence à des formes urbaines continues (rue, place, "crescent"), mais sans leur stricte ordonnance puisque les décrochements variés subsistent.

Ce n'est à partir de 1981 que certains concevront des projets aux formes urbaines plus rigoureusement structurées, la plupart du temps dans des opérations où le plan-masse de l'architecte en chef ou le programme du concours (exemple de celui des quartiers Sud au Havre) les impliquait.

Ainsi, l'évolution des plans-masses suit en Seine Maritime une tendance générale jusqu'en 1970 environ : il n'y a pas de différences importantes entre les agences du département. Par contre, la production locale présente un décalage avec les opérations représentatives de l'évolution nationale : elle comporte encore peu de tours, plots et barres décrochées. Ces deux dernières formes deviennent plus fréquentes après 1970, principalement dans les grosses agences, en particulier dans celles qui ont eu un modèle régional agréé. Leur ouverture à une procédure nationale se traduit par l'intégration d'influences générales : celles qui sont implicitement contenues dans le programme de ce concours (variété des assemblages, formes de l'habitat intermédiaire, etc.)

plus que les courants architecturaux issus par exemple des Villes Nouvelles et des P.A.N. Ainsi, l'"architecture urbaine" aura peu de retombées autres que la reprise de quelques signes, dont nous reparlerons avec la volumétrie de l'immeuble.

Alors que la morphologie des plans-masses a subi des évolutions périodiques, on remarque une grande stabilité de leurs principes d'organisation fonctionnelle, toujours basée sur des unités urbanistiques définies par un bouclage périphérique de circulations et parkings desservant des groupes d'immeuble dont la disposition laisse un vide central pour les espaces verts et les équipements éventuels. Cette version moderne de l'îlot assujetti à l'automobile perd de son évidence dans l'urbanisme isotrope des plots, mais subsiste.

*Matériaux, structure, façades et volumétrie de l'immeuble*  
-----

a) comme les plans-masses, l'architecture extérieure de l'immeuble suit des règles de composition marquées jusqu'en 1954 environ. Ces volontés d'ordonnancement des façades et du volume caractérisent aussi bien les opérations courantes dans la tradition des HBM, comme celles de l'Office départemental, que les opérations expérimentales de l'Etat. Leur opposition n'est donc pas aussi absolue que le conflit doctrinal auquel on l'impute généralement. Ce débat politico-architectural de la Reconstruction (Vichy-régionalisme/Libération-modernisme) n'est d'ailleurs pas mis en avant par les acteurs de cette époque que nous avons interviewés. Architectes, maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, maires, tous invoquent, face aux différences architecturales entre les opérations, les techniques constructives adoptées en fonction de l'approvisionnement possible en matériaux.

L'acte de construire était vécu alors comme une gageure et une épopée par les architectes, les maîtres d'ouvrage et les collectivités locales, qui parlent tous de la pénurie en matériaux. Le président de l'ODHLM : "il n'y avait pas de béton. Pour obtenir un peu de

ciment, j'allais dans les ministères à Paris" (= rencontrer les havrais COTY et COURANT). Même LODS, qui a bénéficié de conditions pourtant favorables, s'est plaint de la pénurie de matériaux et a présenté Sotteville comme une régression technologique par rapport à Drancy (\*). De même que le béton ne constitue pas alors le signe du modernisme le plus avancé, l'emploi de la pierre ne doit pas être vu comme la marque indubitable d'une conception régionaliste. Il provient souvent de la récupération des matériaux dans les immeubles bombardés. LODS, encore, qui ne passe pas pour un adepte de cette tendance, a utilisé la pierre pour une autre réalisation de Sotteville, uniquement parce qu'une entreprise en avait un stock, aux dires du maire et de l'architecte d'opération. Ces stocks pouvaient être constitués à l'initiative du maître d'ouvrage, qui prêtait les fonds nécessaires aux entreprises pour leur faire acheter d'avance des matériaux à bon prix (voir b)).

Le caractère domestique conféré à l'immeuble par des matériaux locaux semble plus résulter de ces conditions d'approvisionnement que d'une conception architecturale volontaire. La présence d'une toiture doit inspirer des réflexions analogues. "Les terrasses posaient trop de problèmes, elles fuyaient trop souvent", dit le maire de Sotteville. Argument technique que donne aussi le président de l'ODHBM : "j'ai longtemps imposé la toiture. Au début les terrasses n'étaient pas au point, et puis le toit ne coûtait pas plus cher. Ce n'est pas pour des raisons architecturales que j'y tenais, mais ça permettait une surface de rangement intéressante" ; ce dernier point est repris par un aménageur de la SARR, qui ajoute : "pendant longtemps, la cave a servi de stockage au charbon pour le chauffage individuel ; il fallait en plus un grenier".

(\*) "Il semblait que nous ne devions disposer en France, pendant cinquante ans, que de matériaux trouvés sur place, pierre, ardoise, etc. La brique même et le ciment ne devaient être obtenus qu'au compte-goutte, parce que leur fabrication exigeait du charbon". Cette situation l'a "conduit à choisir l'ossature béton" et les plaques de béton vibré revêtues de cailloux de Seines qu'il appelait du "traditionnel évolué", alors qu'il aurait voulu une ossature métallique et des panneaux de tôle. Voir Architecture d'Aujourd'hui n° 32.

Même si présentée ainsi la toiture n'a pas d'origine architecturale, les architectes ont ressenti son imposition comme une contrainte de forme induisant un passéisme que beaucoup voulaient dépasser. Ce rôle esthétique du toit est rappelé par un architecte de la DDE : "très souvent, les règlements d'urbanisme des communes sinistrées interdisaient les couvertures en terrasses". Un autre architecte associe la toiture à la "tendance MARRAST", architecte-conseil du Ministère. Dans l'entre-deux guerres, le toit plat avait été défini comme l'un des cinq points de l'Architecture Moderne. A la Reconstruction, les architectes plus ou moins ouverts aux idées des Modernes reprendront, plus que les pilotis ou la fenêtre en longueur, le toit-terrasse comme cheval de bataille, sans doute d'autant plus que la toiture pentue symbolise pour eux la tyrannie qu'ils ressentent chez le maître d'ouvrage départemental. "LECERF est le premier architecte à avoir refusé la toiture", nous dit un de ses confrères qui aurait bien aimé en faire autant alors.

De fait, l'abandon de la toiture s'échelonne entre 1954 et 1964. Sa rapidité ou sa lenteur dépend des architectes et de la présence de ce maître d'ouvrage, pour qui elle représente bien plus qu'une solution technique ou qu'un rangement comme en témoignent ses déclarations paternalistes d'alors : elle renvoie à une symbolique familiale (\*).

Au même titre que la pierre et les toits, les souches de cheminées peuvent être vues comme des éléments de domesticité. Sans nier ce caractère, nous dirons là encore qu'elles correspondent à la contrainte de ventilation par conduits séparés avant que les Shunt soient répandus après 1958.

Ces souches étaient cependant partie intégrante de la composition architecturale de l'immeuble avant 1954. Cette composition s'effectue verticalement (ordonnancement tripartite en soubassement, partie

(\* ) Face à "la plainte des milliers et des milliers de sans toits et de sans foyers", parmi lesquels les jeunes dont "leur union les détache de la maison maternelle", "construire la maison des hommes est un devoir, une mission qui s'impose à tous ceux qui se proposent de faire perpétuer les plus élémentaires valeurs spirituelles et la sainteté de nos tâches" ; P. VAUQUELIN, les raisons de notre combat, in "Rouen cité de demain", 1953.

centrale, couronnement, avec changement de matériaux) et horizontalement (symétries des ouvertures, balcons, souches, à partir des cages d'escalier notamment). Ces compositions ne sont pas à plat mais en volume : elles jouent sur les avancées des escaliers et des porches, les saillies des balcons et les retraits des séchoirs. Le volume général de l'immeuble est fini (toit à quatre pans, absence de pignons aveugles). Enfin, les façades avant et arrière sont différenciées, en exploitant la présence de toutes les pièces en façade selon l'orientation donnée à l'espace urbain : pièces de services vers l'intérieur dans les conceptions reprenant l'ilôt traditionnel ou sur rue lorsqu'un espace vert central polarise les pièces principales. Les façades sont globalement opposées, mais dans chacune d'elle les ouvertures sont unifiées et non pas différenciées pièce par pièce suivant leur fonction.

- b) la rationalisation entreprise à partir de 1954 affecte progressivement ces principes de composition, qui sont maintenus pendant dix ans environ, mais simplifiés : la volumétrie s'aplatit ; la toiture n'a plus que deux pentes, les pignons deviennent aveugles, l'ordonnement des ouvertures perd en rigueur, la distinction devant/derrrière est moins nette, l'échelle moins respectée, le bâtiment s'allongeant et s'élevant davantage.

Cet appauvrissement est celui qu'on retrouve dans toute la France à cette époque, surtout après 1958 qui voit l'application du règlement de construction et la création des ZUP.

Tous les acteurs de cette époque interviewés aujourd'hui reconnaissent a posteriori, avec une certaine complaisance, leurs erreurs d'alors, se déculpabilisant ainsi de leur mauvaise conscience rétrospective : "il faut dire qu'à une certaine époque, les entreprises ont poussé des cris chaque fois qu'elles recontraient le moindre décrochement en façade. Elles ont poussé à la plus grande simplicité. Plus c'est simple et répétitif, plus c'est rapide à réaliser. Tout le monde a été complice ; les interlocuteurs d'alors ont adhéré. Pourtant les architectes qui ont voulu faire autre chose l'ont fait" (un gros entrepreneur).

Un maire, à propos de la rénovation de son centre-ville : "il n'y avait pas de volonté urbaine, il n'y avait pas de rue. Il fallait reprendre les villes du Moyen-Age... Du point de vue esthétique, ce n'est pas satisfaisant. Les architectes manquent d'imagination, ils ont engendré l'uniformité. Il ne fallait pas faire table rase, il fallait mélanger l'ancien et le nouveau". Réaction très tardive de ce maire, dont les critiques actuelles sont étayées par sa récente lecture de l'Histoire de la France Urbaine et qui n'était intervenu à l'époque que dans le montage financier de l'opération ; étonnant rejet de responsabilité sur l'architecte, quand on sait qu'il a toujours fait travailler le même et que ce dernier est son cousin et a été architecte-conseil de la commune tout le temps de son mandat.

Lorsqu'ils ne s'accusent pas mutuellement, les acteurs d'alors estiment aujourd'hui que "les conditions financières ont imposé l'architecture" (le même maire, qui ne s'en prend donc pas qu'à l'architecte), "la maîtrise des coûts a imposé la tour et la barre" (service du permis de construire), "la qualité a été fonction des crédits. Pendant une époque, les prestations ont diminué. L'insonorisation a été insuffisante, les murs extérieurs manquaient d'épaisseur. Il fallait surtout construire vite et pas cher. C'est pour cela que nous avons choisi le collectif ; et puis, ça diminue le coût d'entretien" (un autre maire).

Ce maire comme le précédent, confirme l'aspect essentiellement quantitatif de la demande des élus : "nous intervenons surtout pour la répartition des différents logements (F1, F2, ...) ; pour le reste, nous faisons confiance aux architectes. D'une manière générale, ils travaillent bien. J'attachais surtout de l'importance au bon vieillissement des façades pour qu'elles conservent un bel aspect. Et puis j'intervenais pour décrocher des crédits". Cette crainte de la dégradation de l'habitat relève à la fois du maintien d'un bel aspect extérieur dans un souci de réélection et de la limitation du coût d'entretien. Sur ce dernier point, il rejoint l'ODHLM qui a souvent travaillé avec lui : "il aurait fallu mettre de la pierre ; le béton c'est laid. C'est pour cela d'ailleurs que je voulais du gravillon sur les façades. J'aurais bien voulu du gravillon plus

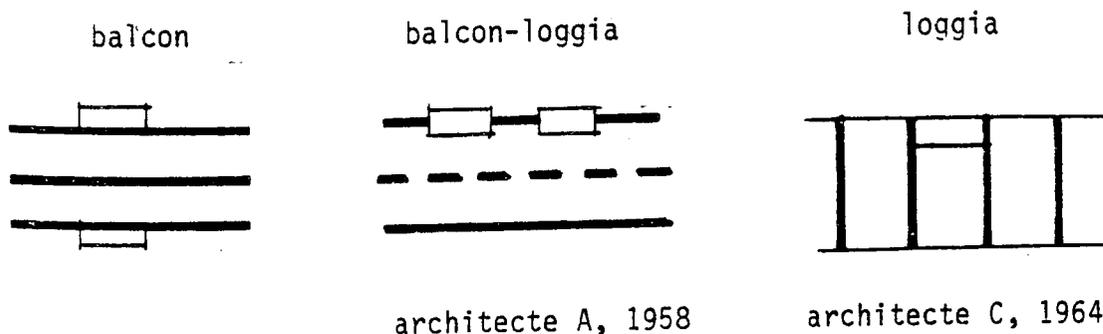
blanc ; le gris c'est triste, ça fait sale. Et puis le gravillon ne nécessite pas d'entretien".

Le souci d'un coût d'entretien réduit n'a donc pas attendu les mesures étatiques relatives au coût global. Même les entreprises le prennent en compte : "j'impose la peinture accessible depuis les balcons pour éviter les échafaudages au moment des ravalements". Nous avons déjà vu ce rôle du balcon dans une étude de cas.

Pour revenir à l'incidence des coûts de construction sur la qualité architecturale, un architecte de la DDE et un maître d'ouvrage nous ont rappelé que pendant longtemps le financement du logement a été global, sans distinction entre le prix bâtiment, les VRD et les espaces verts ; on pouvait alors jouer à l'intérieur de l'enveloppe au profit de la construction ( et donc au détriment des espaces verts souvent inexistant à cette époque). A cela s'ajoute qu'au niveau financier, on ne savait pas traiter les problèmes. Jusqu'en 1961, l'argent était facile. Les dossiers passaient facilement pour les demandes de subventions. Pour une opération importante à Elbeuf, le bilan tenait en trois pages ; après trois jours de discussion, le déficit était accepté et pris en charge par l'Etat. On a disposé pendant longtemps, des prêts à 1 % sur 60 ans. Vers les années 1964-1965, c'était difficile, on ne pouvait plus faire grand chose". Ce propos d'un aménageur de la SARR est repris par le Président de l'ODHLM : "au début l'argent était bon marché. On avait des prêts à 1 % sur 60 ans. Aux HLM, nous construisions 10 à 12 % moins cher. Je l'ai obtenu en avançant de l'argent à certaines entreprises. Avec cette avance de trésorerie, ils pouvaient constituer des stocks et obtenir des prix sur les matériaux". L'introduction de prix-plafond assujettis à une surface fixée, puis de la consistance utile cotée par point a normalisé les qualités à fournir dans un cadre de prix. Lorsque les entrepreneurs ont eu la pratique des prix-plafond, ils ont élaboré des indicateurs permettant d'optimiser le prix du m<sup>2</sup> "puisque le maître d'ouvrage reçoit l'aide de l'Etat en prix par m<sup>2</sup>", dit l'un d'eux. Ainsi se généralisent les ratios.

c) vers 1964, l'habitat social de Seine Maritime est marqué par la généralisation des refends porteurs, à la place des façades porteuses complétées d'un mur médian. Ce changement de sens de portée était impliqué par l'épaississement du bâtiment consécutif à la réduction du linéaire de façades et supposait la diffusion de moyens techniques le permettant. C'est entre 1960 et 1965 que se répand dans les entreprises la pratique du coffrage-tunnel, qui n'est d'ailleurs qu'une technique parmi d'autres pour réaliser les refends porteurs. D'après l'une d'entre elles, les entreprises préfèrent ce système de portée justement parce qu'il laisse un choix maximum et permet une grande souplesse de chantier, au contraire de la façade porteuse qui implique, sur le plan de l'organisation du chantier, des cycles de construction contraignants. Selon elle également, le choix de la trame correspond plus à la portée maximale avec une dalle de 14 cm qu'à des contraintes du règlement de 55 sur les proportions et dimensions minimales des pièces ; les variations légères de portée constatées sur quelques années sont liées aux fluctuations du marché de l'acier. Le coffrage-tunnel, seulement rentable au dessus de 200 logements, sera utilisé jusqu'en 1971 environ. Avec la réduction en taille des chantiers, on passera aux tables et banches.

L'apparition des refends porteurs, issue des effets généraux de la rationalisation et en particulier du ratio longueur de façade/épaisseur de l'immeuble, s'accompagne aussi de celle de la loggia, à la place du balcon. Elle a pu être précédée de solutions intermédiaires correspondant à un abandon partiel de la façade porteuse.



L'introduction des refends porteurs crée des boîtes empilées qu'il faut fermer en façade par des panneaux. L'architecte se voit dévolu plus encore qu'auparavant un rôle de carrossier, d'emballeur. Les procédés industriels de réalisation semblent être transposés dans son travail de conception : un autre mode de composition apparaît, celui de la combinatoire mécanique des panneaux, dont l'animation visuelle doit brouiller la trop forte lisibilité de la structure et de l'empilage. Un systématisme est corrigé par un autre systématisme. Celui des "rythmes" par exemple (un architecte présentant ses effets de façade : "boum, boum-boum, boum, boum-boum"). Le bâtiment n'est pas absolument plat en raison du retrait des loggias ; mais sa volumétrie de détail s'appauvrit, comme dans la majorité des opérations d'alors. Le refend porteur prédispose aux pignons aveugles ; l'immeuble n'est plus une forme finie, mais une tranche découpée selon le nombre de travées désiré.

- d) à partir de 1970 environ, on voit apparaître une diversification volumétrique des bâtiments dans leurs masses générales, mais pas dans leurs éléments et détails qui restent tributaires de la réalisation industrielle et de la simplification de l'entretien. Ces variations à l'échelle des masses, par des décrochements et des jeux de hauteur, compensent l'uniformisation des surfaces, mais ce n'est pas ce qui justifie leur origine, puisque nous avons avancé l'hypothèse qu'elles étaient liées à l'application de la politique des modèles et des recommandations de ses circulaires.

Ces dernières ont notamment orienté les conceptions vers la variété des assemblages entre immeubles et au sein de l'immeuble, conçu comme un ensemble de modules à combiner. Il s'en suit, pour les modèles régionaux et les opérations de taille et localisation urbaine comparables, une disparition de la composition de façade, dont la volumétrie n'est plus que la résultante de l'assemblage des cellules. La conception architecturale combinatoire, auparavant limitée aux panneaux de façade, s'étend aux volumes dans leur ensemble, mais en restant limitée (pas d'architecture "proliférante" d'origine locale en Seine Maritime).

L'évolution souhaitée par la politique des modèles, de l'immeuble prédéfini au système riche en possibilités d'assemblage et de flexibilité interne, suppose des techniques constructives qui la permette. De fait, l'application de cette politique dans le département est doublée d'un renouvellement technologique, assez peu marqué cependant. Ainsi les poteaux-poutres, tabourets et poteaux-dalles sur maillage carré, apanage d'une certaine novation dans les années 1970, n'y seront pas employés. C'est le croisement des refends qui constituera l'évolution la plus fréquente des structures porteuses. Il permet les décrochements, les plots isolés ou articulés.

Une autre évolution est une tendance à l'élargissement des portées. Selon un entrepreneur interrogé : "au cours de l'année 1972, des règles d'isolation phonique entre appartements sont mises en application. Pour obtenir les coefficients exigés, il faut augmenter la masse des planchers, leur épaisseur passe alors à 16 cm. Dès lors, on passera à une trame des porteurs plus large, de 5,70 à 6 m". En plus de ces causes réglementaires, des raisons techniques et économiques interviennent : "dans la région, la qualité des sols oblige très souvent à recourir à la technique des pieux. Le coût de ce type de fondation impose d'augmenter autant que possible les portées pour diminuer le nombre de pieux".

- e) la diversification volumétrique du bâtiment est peu accentuée dans le département notamment parce qu'elle est tardive, comme nous l'avions remarqué à propos du fractionnement des barres et de l'apparition des plots. Alors qu'en région parisienne elle commence dès les années 1965, elle correspond ici à l'application des modèles régionaux. Or, peu de temps après leurs premières réalisations survient la crise de l'énergie et ses conséquences (augmentation des coûts de production, règlement d'isolation thermique, etc.). Ce contexte rationalisateur fait réduire, après 1974, la variété volumétrique à peine esquissée. Mais on note que cette réduction, par aplatissement et répétition de plots, est compensée par des jeux d'habillage des parois extérieures (couleurs et matériaux de revêtement variés) et par la variation des angles d'articulation des plots (45°, 60°).

Ce travail sur l'apparence devient plus important après 1977 ; les projets commencent alors à présenter des empreintes de modes architecturaux. Cela ne veut pas dire que le département se met seulement à être en prise avec les tendances générales de l'architecture de l'habitat. Auparavant, la production locale les avait toujours reflétées, mais sans le vouloir expressément, l'indigence des conceptions architecturales des années 60 facilitant cette osmose involontaire. A partir de 1977, par contre, les architectes qui reprennent des éléments architecturaux porteurs de mode ont conscience de le faire. Les retombées locales des modes consacrées connaissent deux phases. D'abord celle du pittoresque villageois qui ré-introduit la toiture, le plus souvent sous forme d'éléments d'habillage se prolongeant éventuellement par un bardage vertical de façade. Il est d'ailleurs à craindre que l'encouragement actuel à l'isolation thermique par l'extérieur généralise cette solution, qui de plus fait soi-disant normand.

La seconde phase est celle de l'urbain historique et se traduit par l'emploi d'arcs, oriels, moulures. Ce renouvellement des signes extérieurs de l'habitat social est un des modes d'évolution des modèles régionaux qu'il s'agit de différencier d'une opération à l'autre ; il porte aussi sur d'autres types de logement collectif, qui ont besoin de se parer d'attraits pour séduire une clientèle tournée de plus en plus vers la maison individuelle.

La sensibilité aux modes architecturaux n'est pas une tendance commune à tous les architectes du département. Elle semble dépendre de la personnalité et de la formation de l'architecte, de son insertion sociale et professionnelle, de son type de commande et de la structure de son agence. Nous y reviendrons donc. Ceux qui sont perméables à des influences, soit ne veulent pas les reconnaître, soit se disent contraints de les adopter pour plaire. Dans tous les cas, l'utilisation des références révèle des décalages par rapport à leur origine, dans le temps et dans le contenu.

Sans vouloir porter de jugement ni cautionner un élitisme des modes, peu nombreux sont les architectes dont les conceptions suivent le goût du jour instauré par les concours importants et les revues, à savoir l'architecture urbaine et l'historicisme. Par contre, des

tendances plus anciennes persistent, comme les décrochements variés et pittoresques, dont le désordre apparent, recherché pour lui-même, doit conjurer la monotonie ; ou comme les projets issus du discours sur l'habitat intermédiaire et les vertus de ses terrasses. C'est un problème de rythme et de voies de diffusion des idées sur lequel nous reviendrons.

On constate aussi un écart des projets avec les principes qui les influencent. Ils semblent mal assimilés et réduits à des images dont on tire des éléments formels isolés de leur signification première. La référence à des tendances architecturales n'est pas globale ; c'est un puisage dans un répertoire souvent hétéroclite (néo-rural et urbain, populaire et classique, moderne et historique, domestique et monumental) qui rajoute des signes à l'habitat sans modifier sa conception. Ce commentaire s'appliquerait aussi à la majeure partie de la production architecturale récente dans l'ensemble du pays.

#### *Organisation interne de l'immeuble et des logements*

---

Tous les architectes auxquels nous avons demandé de nous présenter leurs projets et réalisations, nous ont d'abord parlé de "leurs" cellules ; certains n'ont même affirmé des intentions architecturales que pour celles-ci, comme si les autres dimensions de l'habitat leur échappaient.

Il est vrai que les choix techniques, notamment des structures porteuses de l'immeuble, ont été faits de plus en plus par les bureaux d'études et les entreprises, dont le rôle s'est accru au fil des différents types d'opération impulsés par l'Etat jusqu'à la politique des modèles. De plus, dans les ZUP, les directives préalables des architectes en chef les ont dépossédés de la conception urbanistique. Enfin, même les façades, considérées habituellement comme leur domaine de prédilection, ne sont pas toujours l'objet de volontés revendiquées par les architectes, qui les sentent assujetties aux modes, ou à la censure des architectes-conseil, ou à la technologie des entreprises réalisant les panneaux.

Nous avons vu comment, avec l'application progressive des mesures issues de la politique du logement décrétée dans les années 50, l'architecte se trouve pris dans une logique de production industrielle de bâtiment-objet, qui l'amène à se cantonner en priorité aux cellules.

En outre, en dehors des maîtres d'ouvrage, ses autres partenaires n'interviennent pas dans la composition formelle et fonctionnelle des logements. Les entreprises peuvent peser sur les matériaux et détails à propos des risques de dégradation, les collectivités locales s'intéresser à la répartition numérique des types de logement, au rapport surface construite/espaces extérieurs, à la conception des espaces verts et des parking, ou au vieillissement d'aspect des bâtiments. Vis-à-vis d'elles, l'architecte peut assumer librement l'entière responsabilité de la conception des cellules. Cela correspond d'ailleurs au rôle social qu'il se donne. Le discours humaniste, qui transparaît traditionnellement chez l'architecte et que les interviewés ont confirmé, se polarise sur l'organisation du logement et plus particulièrement quand il s'agit d'habitat social : les modèles idéologiques et architecturaux, qui faisaient de la disposition interne de la cellule et de l'immeuble l'instrument régulateur du mode de vie familiale et sociale, restent encore très prégnants.

L'humanisme de l'architecte trouve aussi son origine dans la relation au client, aujourd'hui représenté par le maître d'ouvrage. De fait, la cellule et les parties communes de l'immeuble semblent le terrain préférentiel du dialogue entre l'architecture et le maître d'ouvrage. Ce dernier a généralement une demande assez précise de surfaces, distribution des pièces, prestations de confort et entretien des matériaux de revêtement. L'architecte y répond, ne serait-ce déjà que pour accéder à la commande ou la garder (cf. "on s'est attaché l'OPAC par nos cellules"), ce qui ne l'empêche pas de s'attribuer la conception de plans, qu'il prétend issus de ses volontés et originaux.

C'est pourtant dans le domaine des cellules, où ils disent faire porter leur effort, que les architectes de Seine Maritime présentent le plus de points communs, marqués du même sceau de la banalité. D'une agence à l'autre, les différences à une même époque sont dérisoires :

liaison cuisine-séjour plus ou moins directe, opposition jour-nuit plus ou moins stricte, suivant les exigences particulières à chaque maître d'ouvrage. Leurs plans de cellules reflètent également sans distorsion l'évolution générale française du logement, dont la typologie fait l'objet d'un consensus implicite de tous les acteurs, et les incidences techniques et réglementaires déjà caractérisées (augmentation des surfaces, règlements de 55-58 et leurs conséquences en chaîne, CPTFMU; points CSTB et règlement de 69).

L'immédiat après-guerre est marqué par la généralisation des séparations fonctionnelles des pièces et par l'hygiénisme des pièces de services aérées et éclairées par la même façade tout comme l'escalier de l'immeuble avec lequel elles sont regroupées. L'organisation servi/servant du logement qui en résulte n'est pas vraiment recherchée. M. VAUQUELIN, président de l'ODHLM, confirme cette définition pièce par pièce du logement que le règlement de 55 accentuera : "j'étais très attaché à certains principes. J'exigeais une entrée séparée, pas d'entrée directe dans une pièce. La séparation jour/nuit, c'était pour moi sans importance, c'était aux architectes de se débrouiller. Ce qui était important pour moi, c'était la grande cuisine au nord".

La séparation jour/nuit apparaît dans les permis de construire à partir de 1963-1964 avec la disjonction cuisine/salle d'eau devenue centrale autorisée par les règlements de 1958-1960. La suppression de l'éclairage naturel de l'escalier intervient au même moment. On constate donc un certain temps de latence par rapport aux possibilités d'évolution offertes. Comme dans le restant de la France, le logement à simple orientation, permis par les techniques et règlements de ventilation, n'apparaît que plus tard, mais là aussi avec décalage par rapport aux opérations de la région parisienne : jusqu'en 1970, les appartements traversants prédominent ; les logements à deux orientations perpendiculaires sont peu fréquents, comme les tours et les plots où on les trouve ; les logements à une seule exposition sont encore plus rares et réservés aux 2 et 3 pièces. Les dispositions non traversantes ont été plus largement diffusées après le lancement de la politique des modèles et la recherche de plots comportant plus de 4 logements par palier. Cette rentabilisation de la desserte est accompagnée de la suppression des entrées traversantes à rez-de-chaussée, suppression qui avait déjà pu intervenir auparavant, lorsque la cage

...

d'escalier a été ramenée en position centrale. Enfin, dans quelques agences dont les titulaires de modèles régionaux, on voit apparaître des cloisonnements de logement utilisant des pans coupés à 45° ou de meilleures articulations des pièces autour de loggia rentrante. Ces recherches de volumétrie intérieure restent rares. La plupart du temps, la conception des logements a connu une évolution peu importante au cours des deux dernières décennies.

Alors que pour les formes extérieures et les techniques de construction les architectes se sentent poussés à l'évolution et modifient leurs projets avec les modes perçus et les changements technologiques, ils revendiquent pour la cellule des volontés bien arrêtées et le maintien des principes adoptés ("pour la cellule, on est conservateur", dit l'un d'eux) ; la non-évolution assumée serait la preuve de ces volontés. En fait, elle est souvent la justification de l'architecture de contre-calque. Le clivage entre des principes stables de cellules et des enveloppes variables renvoie aussi au poids des traditions socio-culturelles dans l'organisation interne du logement alors que son enveloppe externe est liée aux conditions technico-économiques et au renouvellement des signes valorisants de l'habitat. Cependant, on remarque aussi que les principes affirmés par les architectes (clarté du schéma de distribution fonctionnel, rationalisation de la desserte des logements par palier) semblent maîtrisés progressivement, au fil d'opérations successives, ce qui confirmerait qu'il y a bien une certaine recherche continue de leur part. Elle est surtout sensible pour l'organisation interne de la cellule et de l'immeuble, où des normes, des ratios et des démarches de conception basées sur l'organigramme permettent de l'objectiver et de mesurer des "progrès". La maturation à partir de premiers projets incomplètement aboutis dans leurs idées directrices existe aussi sur d'autres points : exploitation formelle et volumétrique d'un système technique, assimilation de doctrines et tendances architecturales ; elles posent la question du rapport des architectes aux "modèles" instaurés, qu'il s'agisse de modèles conceptuels ou de modèles objets, comme ceux de la politique du même nom.

En conclusion de ce chapitre, l'analyse comparative de la production des quatre agences, resituée par rapport à d'autres opérations caractéristiques de l'évolution de l'habitat dans le département, a mis en évidence des tendances communes :

- dans la démarche de conception

- . la conception architecturale et urbaine est clivée. Plans-masse, système constructif, organisation interne des cellules et de l'immeuble et façades apparaissent comme des phases successives trop distinctes. Ce clivage, qui augmente avec la taille de l'opération, est dû aux procédures, à la parcellisation des tâches qu'elles impliquent, aux rôles et domaines respectifs que se donnent les différents acteurs, l'architecte maître d'oeuvre étant souvent réduit à, ou perçu comme, un "designer" de façade. Ce n'est cependant pas le domaine d'intervention qu'il revendique. L'angle d'attaque qu'il privilégie dans sa conception est généralement la cellule, ou le système constructif. Cette démarche semble avoir été favorisée par les procédures étatiques, des plans-type jusqu'aux modèles (cf. 1.3. et 3.2.2.).
- . les architectes reprennent certains principes dans leur suite d'opérations, en les améliorant éventuellement ; le plus souvent, il s'agit des schémas distributifs du plan-masse, de l'immeuble et de la cellule et du système constructif. Cette permanence peut être le signe d'une reconduction passive (force de l'habitude, reprise des solutions donnant satisfaction aux partenaires) ou d'une volonté architecturale réaffirmée. La constance des principes fonctionnels de l'organisation urbanistique (bouclage périphérique automobile d'unités en pourtour d'un espace vert central) correspond à un savoir prédominant et entre dans le premier cas. C'est également vrai pour les cellules, encore que, paradoxalement, les architectes revendiquent pour elles leurs intentions personnelles les plus fortes et des principes réitérés, en écho d'une demande explicite et souvent précise des maîtres d'ouvrage dans ce domaine.

Alors que les schémas fonctionnels (plan-masse, immeuble, cellule) sont stables et répandus, la configuration extérieure des bâtiments est plus variable entre les agences. Dans leur succession d'opérations, on retrouve souvent des marques permettant de reconnaître leur auteur (garde-

corps, tours de fenêtres, et pouvant provenir ou non de l'intention de personnalisation par des détails architecturaux remémoratifs (\*). Chez certains, ces volontés peuvent subir l'influence des courants architecturaux et être contredites de ce fait, surtout lorsqu'il y a souci d'afficher une ouverture aux modes. L'aspect passif ou actif que prend la reconduction de principes de conception sera mis en relation, dans le chapitre suivant, avec le "profil" de l'agence et de l'architecte.

- dans l'architecture produite

Les agences étudiées passent approximativement par les mêmes phases d'évolution, mais

- . avec entre elles des décalages dans le temps. Le rythme d'évolution est lié aux particularités des agences et aux types d'opération qu'elles réalisent. Ce point important sera développé dans le chapitre suivant.
- . avec un degré d'aboutissement différent, dans l'industrialisation, la rationalisation et l'assimilation des influences architecturales (voir aussi chapitre suivant).
- . sans présenter dans leur ensemble de caractéristiques saillantes et originales par rapport au restant de la production française. On retrouve les tendances générales d'évolution de l'habitat et leurs phases, montrées en 1.3., dans la production des agences étudiées en Seine-Maritime. Cela signifie qu'il y a à chaque époque consensus implicite de tous les acteurs sur la typification de l'habitat et que celle-ci est pour une part le reflet des effets des facteurs généraux analysée en 1.2. et 1.3. (persistance d'un savoir architectural cumulatif, conjonctures et mesures des politiques économiques, techniques et réglementaires de l'habitat). L'habitat social collectif du département ne présente pas une identité qui lui soit propre. Même les volontés récentes de pittoresque régional (toitures d'ardoise, briques) se retrouvent du nord à l'ouest de la France.

(\* ) L'architecte B par exemple cite les panneaux de gravillons comme signes distinctifs choisis intentionnellement. Mais, lorsqu'on constate que l'entreprise les ayant réalisés en a fabriqué aussi pour l'architecte C, on peut se demander si ces panneaux correspondent à des volontés architecturales ou à des suggestions de celle-ci.

A cette banalité s'ajoute une impression d'"écarts" et de "retards" par rapport à l'évolution générale de l'habitat en France ou supposée telle puisque l'idée qu'on s'en fait provient d'opérations "représentatives" distinguées et mises en vue par les revues et concours.

Nous avons vu que l'évolution des plans-masses montre la disparition progressive des compositions issues des principes de la cité-jardins et fait succéder barres, puis tours, puis barres fragmentées jusqu'à l'apparition de plots distincts, puis enfin l'évocation de formes urbaines. En Seine-Maritime, on constate que les tours sont, hors des Z.U.P., peu fréquentes et tardives (refus d'un maître d'ouvrage important, outillage des entreprises, redensification ultérieure d'opérations, sol de la vallée de la Seine peu propice), que le fractionnement des barres et les plots ne surviennent qu'après l'application de la politique des modèles, alors que la région parisienne les utilise dès 65 pour rapprocher l'image du logement social du secteur privé en développement (besoin moins impérieusement manifesté dans le département). Là aussi, la production a connu sa phase de variété architecturale recherchée pour elle-même, en réaction contre la honte de la monotonie ressentie comme ailleurs. Mais cette tendance aux décrochements pittoresques et sans ordre va persister jusqu'à aujourd'hui, alors que l'Etat, perçu comme souhaitant encore cette architecture, encourage le réordonnement urbain. Ce dernier apparaît en Seine-Maritime dans des cas plutôt rares, souvent par incitation de programmes de concours ou rôle d'architecte-conseil.

En résumé, nous avons constaté un décalage d'environ 3-4 ans avec la parution des idées valorisées et une assimilation limitées des doctrines architecturales prises en référence ; ces phénomènes posent le problème de la diffusion et de la pédagogie des idées sur lequel nous reviendrons en 4.2. Rappelons enfin qu'il n'est pas question ici de prôner l'obéissance aveugle aux modes élitaires dont le bien-fondé et les vertus seraient infaillibles. Au contraire nous avons dégagé l'aspect positif de certains "retards", comme le maintien du logement traversant.

### 2.1.3. *LES DIFFERENCES ENTRE LES AGENCES*

---

Nous avons constaté chez toutes les équipes des tendances générales d'évolution, dans les formes et structures des bâtiments, et dans les plans. Mais chaque équipe possède aussi ses caractères propres, dont il convient d'analyser les différences pour contribuer à la compréhension de leurs productions. Nous pensons en effet qu'il y a un rapport entre le type d'insertion socio-économique de l'architecture et le type d'architecture qu'il conçoit et réalise.

Le marché choisi par l'architecte, sa stratégie d'accès à la commande, les qualités et compétences qu'il met en avant, son organisation d'agence, semblent influencer sur l'architecture produite et sur son rythme évolution, marqué par la stabilité ou le renouvellement. C'est dans ces termes que seront caractérisées les différences entre les quatre agences étudiées.

Le "créneau" de l'agence peut être spécialisé (type de programme traité, secteur géographique d'intervention) ou non, et renouvelé ou non dans ses partenaires. Son adoption sera mise en rapport avec les opportunités et prédispositions du contexte national et local, en particulier à l'époque du démarrage de l'agence, et avec la personnalité et les relations de ses membres, notamment les fondateurs.

La stratégie d'accès à la commande est liée au créneau choisi. Elle sera caractérisée de plus par les acteurs sur lesquels elle s'appuie (élus locaux, ou maîtres d'ouvrage, ou administration) et par les qualités mises en avant par l'architecte, autrement dit l'image de marque qu'il se donne, qui peut reposer soit sur sa production architecturale proprement dite, soit sur certaines compétences professionnelles (ponctualités, capacité à maîtriser les coûts, attitude conciliante par rapport aux partenaires de l'acte de construire).

La structure de l'agence sera présentée en tant que corollaire des points précédents, dans sa taille et sa composition (statuts et fonctions de ses membres).

L'ensemble de ces facteurs sera enfin confronté à la production architecturale de l'agence, notamment à son caractère passif (reflet des contraintes) ou actif (existence d'intentions qualitatives, formelles ou techniques), stable (force de l'habitude ou reconduction volontaire de principes) ou évolutif (sensibilité aux modes architecturales et aux progrès techniques, ou absence de marque personnelle et de résistance aux nouvelles données).

- a) L'agence A a pris pour créneau les constructions qui se prêtent à la conception de modèles et à l'industrialisation, à savoir les grandes opérations permettant la répétition et les "économies d'échelle", et les bâtiments pouvant bénéficier d'agréments de l'Etat. Elle travaille ainsi essentiellement dans le domaine de l'habitat social, ainsi que des constructions hospitalières et scolaires.

.../...

Ce choix est à mettre au compte de la formation et personnalité du créateur de l'agence d'une part, et du contexte historique havrais d'autre part. Ingénieur-architecte diplômé de l'Ecole des Travaux Publics, il établit des liens avec les grosses entreprises de béton du Havre, un de ses camarades de promotion étant d'ailleurs devenu directeur de l'une d'elles. Le développement précoce d'entreprises importantes de construction industrielle et de travaux publics est une des caractéristiques de cette ville ; les besoins en ouvrage portuaires, la reconversion d'anciennes entreprises de construction navale y ont notamment contribué. Dans ce contexte se distinguent deux personnalités, CAMUS, puis BARETS, qui mettent au point des procédés de construction par éléments de béton (voir 3.1.1.). L'ingénieur à la tête de l'agence A a travaillé avec le premier, a expérimenté son procédé et utilisé celui du second. La reconstruction de la ville confiée à PERRET a encore renforcé l'importance des structures productrices de la préfabrication en béton.

L'équipe qui s'est orientée sur cette technologie, a fait très tôt le pari de l'industrialisation, en s'appuyant sur le potentiel local et en sachant profiter de la conjoncture de l'après-guerre. Elle a vite organisé "un outil adapté à la commande de l'époque", qui l'a mise en position d'accéder aux opérations importantes et de maîtriser les produits et les processus de conception-réalisation. Cette structure, qui intègre l'agence d'architecture, un bureau d'étude technique et le pilotage de chantier assuré par une "société d'études et de recherches opérationnelles" lui donne les avantages suivants :

- Par rapport aux grosses entreprises havraises, l'équipe a une organisation et une stature compatibles avec leur échelle et lui permettant de traiter avec elles. C'est évidemment un moyen de faire partie de l'oligarchie locale, mais aussi de préserver son autonomie et de faire contre-poids aux entreprises en situation, par leur monopole, de passer des marchés de gré à gré. C'est pourquoi elle est partisane des "bureaux d'études maîtrisés par les architectes" et pouvant mettre totalement au point des projets prêts à construire. Cette défiance à l'égard des grandes entreprises amène l'équipe à rester sur leur terrain technico-économique et à raisonner comme elles : pour la commande architecturale, elle souhaite aussi le gré à gré et les commandes groupées et reconduites. Les projets spécifiques avec devis et appels d'offres, les concours lui paraissent entraîner une perte de temps et d'argent. Ainsi à propos de ces derniers, A prétend qu'un lauréat, retenu pour ses idées, est souvent marié par la suite à son équipe réputée pour sa logistique.

Il trouverait donc légitime, puisqu'on finit par faire appel à son efficience reconnue, qu'on lui confie directement les opérations pour éviter l'abatar-dissement d'un projet conçu par deux équipes rapprochées. L'ingénierie correspond tout à fait à l'organisation qu'elle a adoptée depuis longtemps, avant même qu'elle ne soit décrétée.

- . une telle structure de type bureau d'études a donné de l'équipe une image de fiabilité et l'a aidé à gagner la confiance des maîtres d'ouvrage et élus locaux. Elle a su se démarquer de la reconstruction de PERRET en centre-ville, pour affirmer sa compétence dans la rationalisation et l'économie de construction (elle dit l'équipe PERRET "incapable de maîtriser les coûts") et sa vocation pour un habitat plus "social". Des relations personnelles avec l'ODHBM puis HLM ont favorisé ses premières réalisations importantes en périphérie havraise, qui la placeront plus tard pour les ZUP. Mais, confortée par la structure mise en place, c'est surtout la réputation de sérieux et de maîtrise des coûts, des délais et du chantier, qui vaudront à l'agence de s'attacher les maîtres d'ouvrage les plus importants de Seine-Maritime et d'étendre son activité de l'agglomération havraise à d'autres communes du département. Si les maîtres d'ouvrage regrettent aujourd'hui la pauvreté architecturale d'alors, ils apprécient par contre "le bon service après vente" rendu par l'équipe. Elle n'a d'ailleurs jamais prétendu vouloir les séduire par son architecture, ni non plus suivre point par point leurs exigences, souvent ressenties opposées à la rationalité : "les maîtres d'ouvrage empêchent l'industrialisation". Sans cacher son approche techniciste, elle ne déclare pas non plus une prise en compte des réactions des habitants : "les usagers sont bien sympathiques, mais ils veulent tout et le contraire" ; le "conservatisme de l'époque" est également invoqué.

En outre, l'équipe s'est donnée une image d'intégrité auprès de ses commanditaires. Elle a su se détacher d'entreprises avec lesquelles elle avait travaillé, pour ne pas apparaître liée à elles.

- . Enfin, grâce à son outil, l'équipe a pu appliquer les orientations du Ministère de la Construction, dont elle a adhéré dès le début à la politique de gains de productivité par l'industrialisation et la rationalisation du projet et du chantier. Elle s'en est même fait l'apôtre fervent, si bien que le Ministère l'a chargée, dans le cadre d'une ZUP proche du Havre, d'une expérience de groupement des différents partenaires sur une opération de grande taille ayant pour objectif une productivité de 1000 logements par an.

Cette réalisation a permis ultérieurement à l'équipe, selon ses dires, d'être "bien placée pour les modèles" et d'avoir un modèle régional agréé qui sera son cheval de bataille et contribuera à faire tourner l'agence.

Le modèle, c'est l'aboutissement et la meilleure expression de ses convictions : "une démarche et une production rôdées".

En ce qui concerne la production proprement dite de l'équipe, on peut la qualifier d'architecture d'ingénieur et de modèle (au sens défini par la procédure du Ministère). Elle reflète directement d'une part la formation de son principal instigateur, d'autre part les orientations et l'approche technocratique de l'Etat dans le domaine du logement jusqu'au milieu des années 70. L'architecte A reconnaît aujourd'hui que "l'approche a été trop économique et technique". De fait, la recherche de structure porteuse a constitué l'angle d'attaque privilégié de la conception de l'habitat. La façade porteuse a été retenue, jusqu'au modèle actuel et alors qu'elle était abandonnée partout ailleurs, notamment pour son association aux balcons filants "gratuits", puisque déchargeant les dalles de plancher par leur porte-à-faux, et avantageux pour l'entretien des façades. Ce principe constructif a pesé sur l'organisation des cellules, qui variera peu, bien que "le particularisme des maîtres d'ouvrage" se manifeste dans ce domaine, et sera justifié par des volontés comme la séparation nette cuisine/séjour. Il a entraîné aussi des surfaces de dégagement souvent importantes, en contradiction avec l'application des ratios que l'équipe a adoptés très tôt. Autre écart, par rapport aux ratios, la façade porteuse elle-même, puisque ceux diffusés par le C.S.T.B. notamment donnaient la faveur aux refends porteurs. Mais l'équipe tenait à l'originalité de sa solution technique et à mettre au point ses propres ratios.

Prosélyte des modèles et des actions de l'Etat, elle vit mal néanmoins les ingérences extra-régionales dans la production locale tout en étant marquée par l'architecture qu'elles introduisent. Ainsi PERRET a été à la fois l'objet d'un culte et d'un rejet. Son architecture et son système constructif, qui fascinent et agacent, ont été explicitement critiqués mais ont aussi provoqué les reprises inavouées déjà mentionnées. Réactions analogues vis-à-vis du modèle innovation MGJ D'ANDRAULT et PARAT.

Phénomène général sur lequel nous reviendrons en 3.2.1., la volonté de se démarquer n'empêche pas les concessions : même une équipe hostile aux modes et adepte de la rationalité comme l'agence A revient aux toitures.

.../...

Il s'agit notamment d'un effet de la politique des modèles : les modèles-innovation sont perçus par l'agence comme concurrentiels à son modèle régional, d'où leur rejet, mais aussi la reprise d'éléments architecturaux, qui paraît nécessaire à la compétitivité de l'équipe.

La sensibilité aux modes est peu marquée : l'équipe montre une certaine fidélité à ses idées : architecture moderne, efficacité économique. L'évolution de son modèle est lente, afin de ne pas compromettre sa fiabilité économique. L'équipe semble attendre que les premières réalisations aient fait leurs preuves, notamment dans le cadre des modèles-innovation, que les idées nouvelles aient été prises en compte par les maîtres d'ouvrage et les élus, et soient de ce fait devenues une condition d'accès à la commande pour modifier ses projets en y intégrant ces idées. On le constate à plusieurs reprises : plus grande variété des assemblages qui résulte d'une volonté exprimée par le programme d'un concours de modèles régionaux, réintégration de toitures, adaptation du modèle à l'habitat intermédiaire.

La production architecturale de l'équipe fait donc preuve d'une continuité dans le temps, qui correspond à la personnalité de son leader, mais aussi à la continuité de la structure d'agence et à celle d'un contexte de commandes issu d'une politique quantitative du logement conduite par l'Etat.

Mais cette continuité, qualité souhaitable dans l'évolution d'une production trouve cependant ses limites. Longtemps figée dans ses certitudes, l'agence connaît actuellement un certain désarroi et de sérieuses difficultés dans la mesure où le contexte et le type de commande qui ont justifié son organisation n'existent plus. Les modèles régionaux ont été supprimés, la taille des opérations réduite, la préfabrication lourde et fermée abandonnée et elle n'a pas su se réadapter à ces nouvelles données. Deux raisons entre autres peuvent être données à cette absence de reconversion.

- . l'agence est prisonnière de sa structure. Elle subit le vieillissement de son personnel peu renouvelé depuis l'origine. En outre, l'effectif très important, jusqu'à 107 personnes, entraîne une inertie préjudiciable à la rapidité nécessaire de réadaptation. Dans l'obtention de la commande, il amène aujourd'hui à mettre en avant dans certains cas le risque des licenciements.
- . l'agence a essayé d'accompagner les volontés de l'Etat. En fait, sa perception des objectifs du Ministère s'est probablement opérée avec un certain décalage. Un premier exemple peut être donné :

elle a vue dans sa Z.U.P. expérimentale une préfiguration et un banc d'essai de la politique des modèles ; or pour l'administration cette politique visait à dépasser la concentration des moyens mis en oeuvre dans les ZUP, comme l'indique AUBERT, Directeur de la Construction à cette époque au cours d'une conférence - bilan de l'opération :

*La conférence de ce soir est consacrée au chantier de construction de logements dans la Z.U.P. de Caucriauville au Havre.*

*Pourquoi avons-nous choisi spécialement cette opération pour vous faire un exposé ?*

*C'est qu'elle fut, sinon la première, tout au moins l'une des toutes premières à mettre en oeuvre cette politique que nous avons énoncée par une circulaire du 15 février 1964, visant à assurer la continuité des chantiers.*

*La continuité des chantiers peut, en effet, être assurée de deux manières : soit par des chantiers importants, groupant un certain nombre de maîtres d'ouvrages selon la même technique, avec le même groupement d'entreprises et le même groupement d'architectes pour des logements situés soit au même lieu — comme c'est le cas au Havre — soit en des lieux voisins mais non contigus. Soit — deuxième manière — par des initiatives beaucoup plus récentes et en cours d'expérimentation, ce que nous avons appelé avec d'autres « la politique des modèles », c'est-à-dire que la continuité est assurée par le jeu du marché et non plus par le jeu de commandes publiques.*

*Laissons si vous le voulez, ce deuxième aspect de la continuité qui n'est pas l'objet de la conférence de ce soir, et passons à la Z.U.P. de Caucriauville.*

*Dans la Z.U.P. de Caucriauville — comme nous l'avons tenté depuis à Poitiers, à Dijon, à Toulouse, et notamment pour le fameux programme pluriannuel de logements de la région parisienne dont les offres devaient être remises aujourd'hui, — nous avons groupé un certain nombre de maîtres d'ouvrages pour réaliser ensemble, au même lieu, un programme de logement importants, en tout cas dépassant plusieurs milliers de logements.*

Malgré cette légère confusion de l'équipe entre programme pluri-annuel sur un même site et politique des modèles, elle reste en prise sur les orientations de l'Etat jusqu'aux environs de 1975. Le décalage est plus important à partir de ce moment, car elle semble mal comprendre leur évolution vers des chantiers plus réduits et diversifiés : "on va vers une mécanique économiquement coûteuse". Elle se présente aux marchés-cadres nationaux, mais n'est pas agréée. Elle semble avoir aussi une perception décalée des modes innovantes, supposées être encore celles des décrochements compliqués et pittoresques des toitures et terrasses, et est peu pénétrée d'architecture urbaine. Ce décalage la conduit par exemple, pour un récent concours au Havre orienté dans ce sens, à faire répondre son seul bureau d'études associé à d'autres concepteurs, ou à n'intervenir que comme architecte d'opération pour une réalisation expérimentale de "coût global" du Plan-Construction à Bolbec, alors qu'auparavant l'Etat s'appuyait sur elle en tant que concepteur.

Pour avoir trop collé à la politique de construction d'une époque et s'être donnée les moyens de répondre à ses objectifs, l'équipe n'a pas su ni pu faire évoluer son approche conceptuelle de l'habitat et son processus de production, et sa structure d'agence, ni en corollaire renouveler et réadapter son architecture au contexte actuel.

.../...

- b) L'agence D semblerait comparable à la précédente de prime abord : de taille importante, quoique moindre, son essor repose aussi pour partie sur un modèle régional souvent réalisé (20 % de son chiffre d'affaires).

En fait, elle diffère radicalement de l'agence A ainsi que des deux autres. Créée plus tard, en 1964, elle n'a pas bénéficié de leurs facilités d'accès à la commande liées aux besoins quantitatifs de reconstruction. Nanties de commandes répétées et attachées à une commune, elles ont eu des conditions assurées, voire une rente de situation pour certaines, qu'on retrouve dans la stabilité de leur architecture. Au contraire, l'agence D peut être caractérisée par la diversification, tant de sa politique d'accès à la commande (variété des programmes traités, des communes d'intervention et des maîtres d'ouvrage) que de sa production architecturale. Cette diversité est à mettre en relation avec :

- . la recherche des affaires. même si D n'a pas connu de grosses difficultés compte-tenu de sa bonne insertion dans le milieu local, la commande n'a pas été automatique. Il lui a fallu trois ans après la création de l'agence pour obtenir sa première opération de logements, partagée avec le gros cabinet rouennais qui lui avait proposé. Pour décrocher d'autres affaires, il a ensuite démarché plusieurs commanditaires possibles. Le contexte de l'agglomération rouennaise n'est d'ailleurs pas aussi monopolistique que celui du Havre. Les communes de la périphérie sont diverses, les maîtres d'ouvrage nombreux. Il n'y a pas une poignée de grosses entreprises en situation de pouvoir imposer le gré à gré ; au contraire leur nombre permet aux architectes, selon D, d'inverser le rapport de force par la mise en concurrence.
- . le contexte national à l'époque du démarrage de l'agence. C'est en effet dans les années 65 que l'Etat cherche à adapter sa politique antérieure de rationalisation générale à la conjoncture et au marché par la diversification des financements et des secteurs ; la part du privé et de l'accession a ainsi augmenté (cf. 1.1.).
- . les volontés architecturales de D, qui diversifie dans une certaine mesure ses projets pour répondre aux particularités de chaque maître d'ouvrage et pour intégrer les données de son temps.

.../...

Cette politique de diversification de la commande et de la production suppose un certain dynamisme et des moyens adaptés. La structure de l'agence répond à ces objectifs.

Ainsi, elle va comprendre jusqu'à quatre architectes associés, chacun ayant son secteur d'intervention. Dès quatre agences étudiées, celle-ci est la moins spécialisée et la moins délimitée quant à son secteur géographique d'intervention, puisqu'elle peut construire hors de la région.

La présence de plusieurs architectes dans la structure est aussi un moyen de multiplication des idées et de stimulation de la créativité. Elle a pu comprendre jusqu'à dix architectes, puisqu'en plus des associées, de jeunes diplômés sont recrutés, ainsi que des étudiants. Cette politique est poursuivie dans le but d'assurer le renouvellement des idées. Une pratique de concours internes est même développée en certaines occasions, pour favoriser l'émulation. L'architecte insiste sur la nécessité de former au sein de l'agence des collaborateurs compétents et dévoués.

L'agence a été dotée de plus dès sa création d'une importante documentation; plutôt réservée aux patrons, elle s'est attachée les services d'une documentaliste. Ce désir d'ouverture à d'autres conceptions et de formation permanente est confirmé par la création, à laquelle D a participé, de l'Université Permanente d'Architecture et d'Urbanisme de Haute-Normandie (U.P.A.U.), lieu de rencontres, de débats et d'organisation de voyages à l'étranger, auxquels des élus et responsables locaux sont conviés. Outre qu'ils favorisent les relations avec des clients potentiels, ils sont le moyen de montrer qu'on peut se démarquer de la production architecturale locale.

Ces différents moyens contribuent à l'image dynamique de l'équipe. L'organisation de l'agence lui permet de plus de s'imposer par son sérieux. L'un de ses premiers actes dans ce sens avait été de construire des locaux adaptés, faciles d'accès et regroupant architectes et conducteurs de travaux. Ayant eu jusqu'à 35 personnes, elle est organisée de façon à tenir des délais, maîtriser les coûts et mener à bien le chantier.

L'équipe se donne donc, de par sa structure, les moyens d'être créative, d'assurer la faisabilité de ses projets et par-delà, de cultiver une image de marque.

.../...

Nous en arrivons sur ce point à sa stratégie d'accès à la commande. Elle n'est pas basée sur l'exploitation d'une rente de situation ou d'une filière particulière, mais sur le marketing et le démarchage, principalement des maîtres d'ouvrage.

Elle part pour ce faire de l'interprétation et de l'analyse de leurs attentes et s'efforce d'y répondre. Cette demande perçue porte sur les qualités de l'architecte et sur celle de l'habitat.

- "les maîtres d'ouvrage cherchent ou des petits architectes avalant toutes les couleurs ou des équipes organisées..., ils recherchent la sécurité... leurs critères de choix sont les délais et la ponctualité des dossiers, la précision financière et l'absence de problèmes de chantier... pour percer, on est devenu rationaliste... l'ingénierie a conforté cette pratique". D bâtit donc la réputation de l'agence sur l'efficacité.
- il met aussi en avant la rapidité. Il faut comprendre sous ce terme non seulement la célérité à sortir des propositions et la maîtrise de la durée d'une opération, mais aussi la capacité à être de son temps. Exprimer l'appartenance à son époque, c'est "coller à, l'actualité" et intégrer plus vite que les autres les données conjoncturelles :
  - . nouvelles réglementations (thermique : isolation phonique ; financements P.A.P. et P.L.A. et évolution des ratios): l'architecte met très vite au point des solutions en tenant compte, de façon à montrer aux maîtres d'ouvrage qu'il sait les maîtriser.
  - . nouvelles procédures ; après l'agrément d'un modèle régional, il s'est intéressé aux "systèmes constructifs" et a travaillé sur le LEIGA.
  - . modes architecturales ; D cherche à plaire, en flattant le goût du jour et en montrant qu'il est en prise sur les courants en vogue.

Ainsi la recherche d'affaires est chez D essentiellement basée sur la séduction des commanditaires en puissance par les compétences et le type d'architecture qu'il affirme. Par rapport aux trois autres agences étudiées, il est celui qui parle le plus de son architecture, avec prolixité d'ailleurs, et qui en fait un de ses atouts pour accéder à la commande. Il conforte aussi son discours avec un dossier de photos récapitulant ses réalisations les plus marquantes.

L'architecture, telle que la présente D, révèle sa perception des facteurs la conditionnant et la marge de manoeuvre qu'il se donne. Il s'appuie avant tout sur la demande de chaque maître d'ouvrage pour lesquels ce sont surtout les prestations de cellule qui importent : " On s'est attaché l'OPAC par nos cellules". Il détaille les qualités prioritaires de chacun : "Le Crédit Immobilier, ce sont les surfaces". Il constate que ces dernières tiennent une place importante dans les souhaits des maîtres d'ouvrage : "l'O.P.A.C. demande les surfaces plus 14% pour notre modèle... Il y a reculé des surfaces dans les S.A.H.L.M. pour l'accession, mais pas à l'O.P.A.C. qui fait des péréquations". Il suit également leur désir de simplification de l'entretien.

Ces différentes prises en compte amènent l'agence à répondre point par point à une somme d'exigences non recadrées par une conception architecturale globale, dont la possibilité est d'ailleurs déniée par D : "dans le modèle Roumare, les cellules sont très bonnes ; le reste ...". La prééminence accordée à la cellule le conduit à considérer que les maîtres d'ouvrage ne choisissent l'architecte que pour "l'habillage", avec cette restriction supplémentaire : "l'architecture se conçoit de l'intérieur, la façade en résulte". L'évolution du modèle régional de l'équipe témoigne de cette attitude : il se parera de façades et volumétries de plus en plus "avenantes", sur la base de cellules conçues avec soin et aux principes réitérés.

Ainsi, selon D, "l'architecture, ça n'existe pas ; c'est de la cuisine,... une recette,... de la frime,... une astuce. C'est fait pour lier les éléments, ça fait partie du mobilier urbain. Au plan technique, c'est idiot. Enfin, ça apporte quand même quelque chose". Ce fatalisme et cette modestie outrées, voire cette complaisance à dénigrer son propre domaine, peut être par attitude provocatrice et défensive face à une équipe analysant ses réalisations, ne sont pas dénués d'ambiguïté et de contradiction dans le discours comme dans l'architecture produite. La conception des formes extérieures n'est en fait pas délaissée. On y décèle l'importance prise par la recherche d'un style personnel affirmé et par l'ingestion des modes, avec ce constat lucidement formulé que seuls les "grands architectes" ont accès au premier, alors que les "petits" doivent se contenter de suivre les secondes. C'est comme à regret, pour plaire et être de son temps, que D intègre des influences architecturales puisées dans des lectures et visites, tout en cherchant à perpétuer des marques distinctives, réduites à quelques signes.

Il a pourtant reconnu intuitivement une dialectique fondamentale de la conception qui est d'être simultanément stable (permanence de principes

architecturaux approfondis et repris par le concepteur, et de certains aspects de la demande) et évolutive (intégration des changements successifs dans les données nationales et locales, et des variations d'un contexte à un autre).

Mais cette compréhension est pervertie. Elle s'inscrit dans la mentalité et la démarche de D, qui s'apparente à une démarche de marketing : il met au point des produits à placer, solutions types reconductibles (rentabilisation des études ; reprises des dispositions satisfaisant les maîtres d'ouvrage ; fixation d'une image architecturale personnalisante) et réadaptables aux nouveautés et aux particularités. C'est l'esprit des "modèles", appliqué par l'agence, comme nous l'avons vu, également lors de la procédure du même nom, dont elle ne se fait d'ailleurs pas spécialement le chantre. Il est certes bon d'avoir la capacité d'adapter rapidement son architecture aux contraintes nouvelles et volontés exprimées dans les règlements et circulaires, aux variations de la demande, tout en préservant ses qualités de base. Mais depuis que les maîtres d'ouvrage manifestent dans leur demande une sensibilité plus élevée à la qualité architecturale, en retombées des actions du Plan-Construction et de l'UNFOHLM, depuis que les revues montrent le foisonnement des idées et le débat des tendances post-modernes, l'équipe semble accorder trop d'importance à la recherche des effets de mode, plutôt mal assimilés et tendant à réduire les règles d'évolution de son architecture à un jeu de façade.

En résumé, nous avons perçu comment la mise en oeuvre d'une stratégie d'accès à la commande, liée à l'époque et basée sur une démarche de marketing transposée à l'architecture, produit en retour des effets sur la conception des projets. La personnalité des architectes, le mode de fonctionnement de l'agence, la diversité des maîtres d'ouvrages, des programmes et des communes de réalisation, favorisent une architecture diversifiée et renouvelée dans le temps. Alors que A poursuit une logique en n'acceptant les influences que lorsqu'elles s'avèrent nécessaires à la commande, D cherche à s'ouvrir, à précéder les demandes dans une démarche commerciale. Son dynamisme et sa capacité d'adaptation permettent éventuellement des opérations de qualité inhabituelle, lorsque les partenaires ont cette volonté conjointe (opération Val de Saône ; voir 2.2.) ; mais elles occasionnent aussi une certaine dérive vers l'anecdote ou l'excès de formalisme, qui pose le problème de la diffusion et de la présentation des idées architecturales en vogue.

c) L'agence C est à l'opposé de la précédente. C'est un exemple de constance architecturale liée à la stabilité de ses conditions de production.

Nous avons vu que C a débuté ses activités à la Reconstruction. Comme pour ses confrères de sa génération, cette période influe sur le type de commande et sur la façon d'y accéder. L'agence est spécialisée surtout dans le logement social, à raison de 70 % de son activité ; elle est aussi spécialisée du point de vue de la localisation de ses opérations, puisqu'elle ne construit que dans quelques communes et dans deux principalement, Darnétal et Yvetot.

La stratégie d'accès à la commande développée par C a été en effet de s'appuyer sur les collectivités locales, en devenant architecte-conseil d'une commune (la Reconstruction prédisposant à ce genre d'insertion, facilitée de plus par son lien de parenté avec le maire), puis d'une autre.

Dans la première, qui est celle à laquelle notre analyse s'est limitée, l'architecte a obtenu pendant une longue période, jusqu'à la défaite électorale du maire aux dernières municipales, une commande continue et régulière, sans aucun besoin de démarchage (C dit d'ailleurs qu'il n'est "pas affairiste"). De ce fait, il est devenu l'architecte attitré de quelques maîtres d'ouvrage, notamment des deux SAHLM intervenant habituellement dans ses communes et de l'OPAC qui choisissait souvent l'architecte communal. La seule condition pour s'assurer la reconduction de leur commande était de continuer à donner satisfaction. C'est ce qu'a fait C en faisant preuve de docilité et en restant fidèle aux solutions sans problème répétées au fil des opérations successives. C'est une architecture de confiance mutuelle, d'habitudes et de consensus entre des partenaires sans exigences particulières. L'architecte dit de plus rencontrer des habitants à l'issue de chaque opération. Leur absence de mécontentement le confirme dans le bien-fondé de ses conceptions et l'affermisse dans sa conviction qu'il suffit de les reproduire.

Compte-tenu de ses choix, l'agence n'a pas eu besoin d'une structure autre que de type artisanal qu'elle a évité d'agrandir. Elle a employé en moyenne dix salariés, peu renouvelés sauf en ce qui concerne les étudiants, qui ont pu occasionner quelques apports dans la continuité de la production. Elle ne fait plus de concours depuis longtemps, échaudée par ses premières tentatives, ce qui ne contribue pas à entretenir le dynamisme de création. On peut même parler à ce sujet d'une certaine indolence, corollaire de la commande garantie.

Les réalisations que nous avons analysées, il est vrai antérieures à 1970, présentent une architecture modeste.

.../...

En écho, C, conscient de la qualité de sa production, est peu disert sur ses volontés architecturales (\*).

Elles semblent limitées à l'organisation de la cellule, affirmée fondamentale ; il lui appliquera quelques principes qu'on retrouve dans la plupart de ses opérations. Il ne parle de la conception urbanistique qu'en terme d'aménagement d'espaces extérieurs et n'évoque jamais la façade des bâtiments. Il est vrai que les velléités de composition, inspirées du régionalisme, qu'il avait manifestées dans une de ses premières opérations, se sont vues contrecarrées par des problèmes financiers et par la "correction" de l'architecte-conseil du ministère, et qu'il a pu s'en trouver découragé par la suite. Ses propos, témoignent d'ailleurs d'un certain défaitisme et d'une soumission aux volontés supérieures.

Ses projets sont le reflet passif du système de production, des données réglementaires et de l'absence de commande architecturale des maîtres d'ouvrage ; par exemple, la participation de la même entreprise, en l'occurrence QUILLERY-SAINT-MAUR, se lit en façade par la présence des mêmes panneaux de gravillons d'une opération à l'autre.

Les contingences des nouvelles contraintes semblent seules avoir modifié l'"architecture de contre-calque" ; elles fournissent les éléments principaux de datation et de différenciation des opérations.

L'architecture de C est la plus stable de celles que nous avons étudiées et appelle quelques commentaires sur ce point :

- . Sa quasi-immuabilité est à mettre en parallèle avec la répétition de ses conditions de conception et réalisation (mêmes maîtres d'ouvrage, collectivités locales, entreprises et structure d'agence).
- . C n'a jamais voulu faire agréer des plans types ni participer à des concours de modèles, alors que sa conception architecturale semblait s'y prêter. En fait, cette architecture de modèle n'est pas délibérée, elle est plus une résultante des circonstances et de la personnalité de l'architecte ; elle diffère donc de celles des deux agences précédentes.

(\*) Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à le rencontrer. C'est plutôt à son fils, architecte, qu'il nous demandait de nous adresser.

- . L'"anachronisme" de la production, puisque nous avons constaté à Darnétal des "retards" par rapport aux réalisations de son époque, a un côté positif : il traduit une résistance aux excès de la rationalisation. Ainsi, l'agence est parvenue à perpétuer les logements traversants, à raison de deux par palier.

En résumé, l'architecte a inscrit son activité dans des limites étroites, d'où il ne cherchera d'ailleurs pas à s'évader.

Tout apparaît comme une fatalité dont il faut s'accomoder. Outre la personnalité de l'architecte, car on ne peut seulement invoquer la fatalité, cette attitude est certainement le résultat d'une production trop exclusivement liée à deux ou trois maîtres d'ouvrage et à une trop faible diversification des programmes. Quand ses conditions sont trop stables, l'architecture stagne.

On peut en faire la démonstration a contrario : au Vaudreuil, l'agence réalise actuellement une opération très différente des précédentes, par son plan-masse linéaire en angle coupé témoignant de l'influence du courant urbain, ses décrochements de volume et jeux de toiture, ses balcons-courives. Ces caractéristiques sont pour partie imputables au fait que l'opération a été réalisée en Ville Nouvelle, dans le cadre des orientations données par ses architectes-urbanistes ; lorsqu'il y a programme architectural et urbain, les concepteurs bénéficient d'études préalables qui peuvent les aider à qualifier leur projet. A joué également le rôle du fils de C, architecte appelé à reprendre l'agence familiale, qui n'était pas intervenu dans les opérations plus anciennes analysées. Une constante néanmoins, qualité maintenue par l'équipe, les deux logements traversants par palier ; c'est une qualité qui avait déjà plu à la S.A.H.L.M. de la Région Rouennaise, maître-d'ouvrage de l'opération et de la plupart des réalisations de C à Darnétal.

Enfin, le fait que les rentes de situation et l'automatisme de la commande, qui permettaient à l'agence la reprise de ses solutions, aient été remis en cause (voir 2.2. opération d'Yvetot), apparaît comme un facteur favorable au renouvellement de ses idées, dont témoigne l'exemple précédent.

d) L'architecte B s'est lui aussi installé à la Reconstruction. Comme ses deux autres confrères, cela l'amène à travailler surtout dans le logement social et à intervenir plus particulièrement dans une aire locale donnée. La différence réside dans son accès à la commande, qui là encore a fait intervenir un statut d'architecte attaché à une commune mais qui au départ

a été obtenu par l'intermédiaire d'un architecte en renom. Ce n'est pas tant par opportunisme que par conviction que B s'est placé dans l'orbite d'un des grands maîtres reconnu de l'Architecture Moderne, M. LODS en l'occurrence. Sa filière a été classique ; c'est celle de l'atelier aux Beaux-Arts, puis du "grattage" chez le patron, jusqu'à devenir chef d'agence. Puis les relations de LODS avec le ministre DAUTRY occasionne sa nomination d'architecte en chef pour la reconstruction de Sotteville et la réalisation d'un programme expérimental lui permettant de tester de façon aboutie le plupart de ses principes doctrinaux (voir 3.2.1.).

Dans ce sillage, C devient architecte du remembrement de cette même commune et se voit confié par LODS, en tant qu'associé, l'antenne opérationnelle chargée de son chantier de la Zone Verte (\*). Ces deux activités l'aideront plus tard à être architecte-conseil de Sotteville. Il s'y fixera pour la plupart de ses affaires qui consisteront à être architecte d'opération d'abord de LODS, puis, à la demande de la municipalité, de chantiers importants réalisés dans la commune.

Sans doute par tempérament et art de vivre, C n'a pas nourri l'ambition d'avoir davantage d'affaires personnelles et de construire dans d'autres communes. En outre, il lui a sûrement été difficile de bénéficier de la lancée de la Reconstruction, en faisant valoir le patronage et l'héritage de LODS, dont l'aura dans la région rouennaise n'était pas évidente ; il avait l'image d'un architecte parachuté par un ministre (DAUTRY, puis PISANI).

Dans ces conditions, l'agence est restée à l'échelle de ses débuts. Elle se maintient à un niveau de petite entreprise familiale où est entré le fils architecte. Parmi les agences étudiées, elle est la seule à se réclamer explicitement d'une doctrine architecturale et à revendiquer une affiliation à un maître. Il en résulte chez B un discours cohérent et des principes qu'il a cherché à appliquer et à perpétuer dans chacune de ses opérations. Nous ne rappellerons pas les positions doctrinales de LODS bien connues (conception de l'espace proche de la Charte d'Athènes et recherche technologique axée sur l'industrialisation) pour nous intéresser davantage à leurs conditions de réalisation par l'intermédiaire d'une agence opérationnelle locale.

(\*) LODS avait pris aussi d'autres architectes d'opération, dont un bien implanté localement, J. BANCE, qui avait réalisé dans les années 30 la plupart des H.B.M de ROUEN.

Nous avons remarqué un affaiblissement progressif des idées-force dans les immeubles construits successivement à la Zone Verte. Ce phénomène suggère que l'aboutissement des idées dépend :

- . Des conditions opérationnelles ; la première réalisation, expérimentation soutenue par l'Etat avec des financements particuliers, prédisposait plus au respect des principes testés que la maîtrise d'ouvrage H.L.M. normale des opérations ultérieures.
- . De la présence effective de LODS pour les défendre ; dans la première tranche sa combativité ("LODS a tapé du poing", dit B) a permis de préserver l'essentiel de ses volontés et d'en faire un manifeste. La preuve ayant été faite, on peut penser qu'il a été moins présent dans les immeubles suivants, laissés à l'appauvrissement provoqué par les conditions plus strictes et les pesanteurs locales. Lorsqu'une trop forte résistance se fait jour, lorsque les contraintes pèsent trop, il semblerait que LODS laisse davantage de responsabilités à des architectes d'opération. C'est particulièrement net au Madrillet par exemple, où l'on a du mal à reconnaître son empreinte, hybridée avec les desiderata du maître d'ouvrage à la personnalité marquée.
- . Des volontés conjointes des partenaires de l'architecte ; le démarrage de la Zone Verte s'est fait avec l'adhésion partagée de l'Etat maître d'ouvrage, du maire et de la population, sensibilisée par une campagne d'information, alors que les autres maîtres d'ouvrage ont manifesté plus tard du scepticisme ou du rejet.

L'abâtardissement des principes architecturaux, d'ailleurs maîtrisé comme nous l'avons vu, montre que B a vu sa marge de manoeuvre limitée. La perception qu'il a de cette marge est révélatrice, en ce qu'elle semble marquée par sa relation avec LODS.

D'une part, on y retrouve la personnification. Il ne parle pas de ses différents partenaires en tant qu'institutions ayant leurs propres exigences, mais au travers de la personnalité de quelques responsables. Les maîtres d'ouvrage sont ramenés aux souhaits particuliers de tel directeur ou président, les collectivités locales à la personne du maire et l'administration à tel architecte-conseil du département ou ministre.

D'autre part, on y ressent l'impression de domination d'une autorité. A propos d'un maire de Sotteville, il évoque son "règne". Les maîtres d'ouvrage et le ministère deviennent synonymes d'arbitraire et de toute puissance : l'O.P.A.C. est présenté comme "versatile", ayant ses architectes et en changeant périodiquement ; le ministère apporte la commande, grâce aux relations personnelles de LODS, ou à l'inverse bloque un projet trop innovant (cas cité de l'étude, payée par un maître d'ouvrage et refusée par le ministère après enquête, d'un immeuble haut compact type unité d'habitation avec prestations très poussées).

Dans ces effets seconds résiderait une des limites de la dépendance à un maître, encore qu'ils puissent être dûs dans le cas présent à la personnalité de B. Une autre limite déjà vue était que l'équipe pouvait se contraindre à citer ses signes caractéristiques, même quand ils ne se justifiaient pas (exemple des faux pilotis). Mais, hormis ces réserves, on peut dire que la référence explicite est bénéfique, dans la mesure où il en restera toujours quelque chose, même si le contexte ne leur est pas particulièrement favorable.

Après l'analyse des différences structurelles et architecturales caractérisant les quatre agences étudiées, des conclusions plus générales peuvent être tirées.

- Il est patent qu'il y a un rapport entre le type d'insertion socio-économique de l'architecte (créneau, mode d'accès à la commande, organisation de l'agence) et le type d'architecture qu'il produit.

C'est dans ce rapport qu'il faut chercher l'explication des rythmes propres et décalages entre les phases générales d'évolution suivies par les agences.

A l'image de leur dynamique, on peut distinguer les architectures :

- . passives : reproduction des dispositions antérieures satisfaisantes, soumission aux souhaits des partenaires, traduction des nouvelles contraintes sans tentative d'intégration dans une conception globale.

- . actives : existence et réalisation de volontés architecturales (propres à l'équipe ou référées à des doctrines ou à des modes) et/ou techniques (recherche de système constructif, rationalisation d'un modèle).

- La structure de l'agence et sa marche à travers la personnalité des architectes, aucun déterminisme n'autorisant à négliger cette dernière, sont bâties en fonction d'une stratégie d'accès à la commande, elle même liée à la nature de celle-ci. Dans ces différents choix interdépendants, l'époque de démarrage de l'activité apparaît prépondérante, l'évolution ultérieure étant réglée par la personnalité de l'architecte et sa capacité de renouvellement : ainsi A organise son outil en fonction de ses croyances en la préfabrication et l'industrialisation, sa stratégie s'inscrivant parfaitement dans la politique productiviste prônée alors par l'Etat. D, adhérant aussi à la rationalité technique, crée une structure adaptée à la conjoncture du moment (diversification des financements et de secteurs de logement) ; elle sera de ce fait plus souple.
- Le dynamique de l'évolution architecturale est favorisée par la multiplicité des commanditaires. Les architectes travaillant trop exclusivement avec les mêmes maîtres d'ouvrage, dans les mêmes communes, avec les mêmes entreprises, font évoluer moins vite leur architecture, C étant le cas le plus significatif. Leurs agences sont plus imperméables à la diffusion des idées.
- Les agences titulaires d'un modèle régional intègrent avant d'autres des éléments de modes architecturales, ne serait-ce que parce que certains sont implicitement contenus dans les programmes (variété des assemblages, habitat intermédiaire) (voir 3.2.2.)
- Les agences diffèrent par leur marge de manoeuvre, qui n'est pas prédéterminée, mais définie par l'architecte selon sa perception sélective des facteurs en jeu. "Nous avons quelques manies, mais nous n'avons jamais tenu la main des architectes, nous n'avons jamais imposé une façade", déclarent de concert les maîtres d'ouvrage interviewés.  
C'est aussi en fonction de cette marge que se constituent la structure de l'agence et la stratégie d'accès à la commande qui, en retour, auront une influence sur la capacité d'adaptation à de nouvelles données. On remarque que la taille de l'agence n'est pas à lier inmanquablement à sa dynamique et à sa marge de manoeuvre ; elle peut même provoquer des effets inverses.

Pour les grosses agences, taille et composition correspondent chez D à l'un des moyens de sa dynamique, alors qu'elles contribuent chez A à sa difficulté de reconversion. Les petites peuvent traduire une somnolence ou le choix délibéré d'une échelle permettant une maîtrise globale du projet sans parcelisation des tâches (exemple donné en 2.2., troisième cas).

Nous reviendrons sur ces différents aspects de la marge de manoeuvre de l'architecte en 4.4.

- Nous avons vu avec la Zone Verte de LODS qu'il faut une action conjointe de tous les partenaires pour arriver à produire une architecture de qualité différente de la moyenne. Lorsque les idées et la volonté de les faire aboutir sont fortes et partagées, le résultat final en portera toujours la marque. C'est l'objet du chapitre suivant.

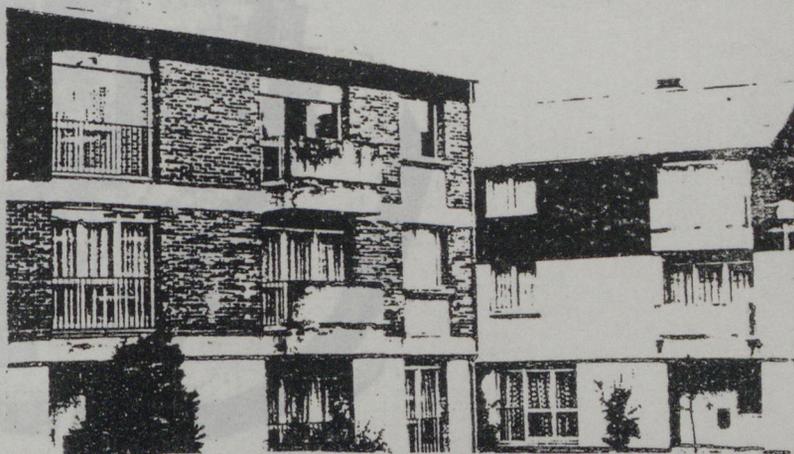
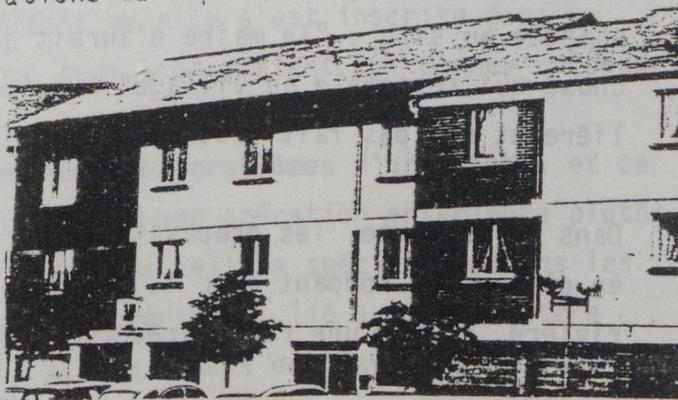
## 2.2. AUTRES TYPES D'OPERATION

Nous avons constaté des tendances générales dans la production architecturale de la Seine-Maritime. Mais il existe aussi des réalisations qui échappent à ces tendances, bien qu'étant des opérations d'origine locale et non des novations et expérimentations étatiques évidemment différentes (voir 3.2). Sans aller jusqu'à les qualifier d'atypiques, puisque nous n'avons pas établi de typologie rigoureuse, nous chercherons à présent les raisons de leurs différences, en nous bornant à l'étude de trois cas significatifs.

Ces trois opérations, situées à Val de Sââne, Yvetot et Rouen sont reconnues comme inhabituelles par le milieu local et se distinguent de la production de leurs époques respectives. Nous tenterons donc de dégager les conditions particulières qui ont favorisé leur conception et réalisation.

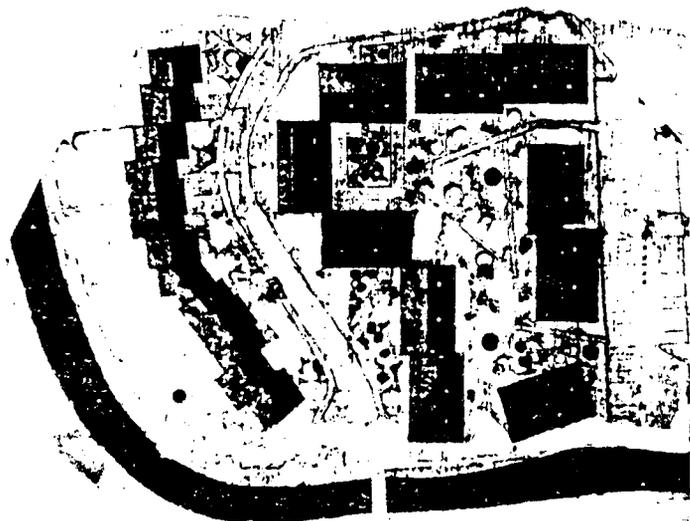
### Val de Sââne

Cette opération dont la conception date de 1969 a été retenue pour sa particularité dans la production générale de l'époque, mais aussi dans la production d'alors de l'agence D, étudiée précédemment. On remarque en effet, parmi ses caractéristiques, son échelle, sa situation en milieu rural, sa rupture avec la composition en barre et l'utilisation de la toiture, dont le retour est plus précoce que pour les autres opérations du département.



Cet ensemble de 54 logements a bénéficié d'un contexte inhabituel. A cette époque, l'Etat manifeste la volonté de regrouper des communes et accorde des conditions de financement intéressantes (subventions d'Etat et prêts de la Caisse des Dépôts), sans toutefois rencontrer beaucoup d'écho auprès des élus locaux. Val de Saône et quelques communes acceptent de se regrouper. Il faut alors créer un nouveau centre regroupant entre autre, la mairie et l'école. Le préfet CHAUSSADE veut donner un caractère exemplaire à l'opération.; sans doute voit-il là l'occasion d'encourager d'autres collectivités à suivre l'exemple. Il existait pour la commune un plan d'urbanisme établi par M. HERR prévoyant un terrain de football à l'emplacement retenu pour le centre ; il sera révisé. Autour de la mairie et de l'école seront concentrés des logements, des commerces, des équipements sportifs (terrains de tennis, salle de sports...). Des financements avantageux (l'architecte parle de subventions à 70% et des avances accordées par la Société d'Aménagement de la Région Rouennaise) et l'implantation d'une usine devant apporter des ressources nouvelles à la commune ont constitué des conditions favorables à la réalisation d'un tel programme. De plus, la nécessité pour le maire de démarrer le chantier avant les élections municipales a accéléré l'opération. Différents projets existaient ; le préfet choisit l'agence D. Lorsque l'architecte explique ses choix, il insiste beaucoup sur le caractère rural du site. C'est en s'inspirant de la structure du village, des toits environnants, qu'il élabore ses propositions. Elles répondent aussi aux volontés du maire, commerçant qui souhaite la création de commerces et une architecture adaptée au site : "le maire n'aurait jamais voulu de cubes, il voulait quelque chose qui ressemble au village". La S.A.H.L.M. n'avait pas de volonté particulière et n'a pas fait obstacle au projet.

Dans ce contexte, les propositions de l'architecte porteront sur une création en plan masse rompant avec la barre et tenant compte de la sinuosité de la rivière, créant une rue et réservant des espaces intérieurs semi-privatifs.

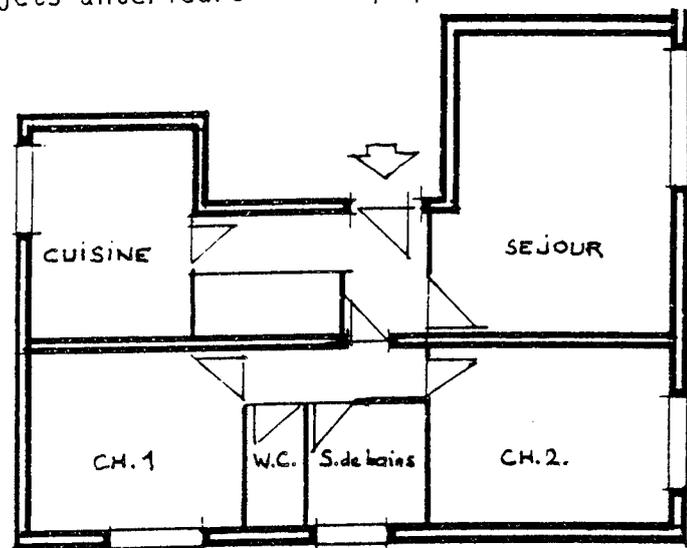


.../...

Les immeubles décalés autour d'une cour plantée sont de petites tailles (R+1 ou R+2, 10 X 16 m d'emprise au sol).

La cage d'escalier sans éclairage naturel, distribue deux cellules par étage. L'organisation de la cellule traversante est liée à la séparation affirmée d'un coin jour et d'un coin nuit, grâce aux points d'eau non regroupés. Les salles de bains sont éclairées en pignon.

Nous avons vu que ces qualités de logement sont, en les améliorant, dans la continuité des projets antérieurs de l'équipe.



Un soin particulier a été apporté au traitement des façades par l'utilisation des matériaux : brique, ardoise en toiture et en essentage, comme les maisons du village.

Les pentes de toiture sont variées.

On peut retenir de cette opération, le fait qu'elle s'est inscrite dans un contexte rassemblant des partenaires qui tous souhaitaient lui donner un caractère exemplaire.

A cette époque, l'agence D est très sensible aux problèmes d'urbanisme, et ce d'autant plus qu'elle se dit "traumatisée" par une opération antérieure plutôt dure ; l'un de ses objectifs était de créer une cellule spécialisée dans les études d'urbanisme. "Le particularisme de l'opération, lié à son caractère rural" l'a amenée, alors que ce n'était pas le soucis dominant à l'époque, à un effort notable d'insertion paysagère dans le site, sans que le coût de construction dépasse les prix autorisés.

Yvetot

Cette opération de 85 logements, en cours d'achèvement, s'inscrit là encore dans un contexte particulier. Elle est issue d'un concours dont l'initiative revient à la municipalité et qui a été organisé par le G.E.P. Cet organisme avait dès sa création en tant qu'équipe d'études, en 1972, axé sa politique sur le créneau des études pré-opérationnelles. Son équipe dynamique voulait contribuer au renouvellement de l'habitat tel qu'il était encouragé par les P.A.N. et les modèles innovation ; une campagne d'information sur ces architectures novatrices avait été entreprise dans le département sous l'impulsion du D.D.E., devenu Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat au Logement. C'est dans ce contexte que le concours est programmé. Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers l'opération :

- Rompre avec certaines pratiques, en particulier une dépossession des élus locaux dans le processus de décision. Le concours, en s'inscrivant dans un projet urbain, doit mettre un terme à l'autonomie de la S.A.H.L.M. d'Yvetot et de sa région qui réalise l'opération, et intégrer le maire dans la phase de choix. La perspective des élections municipales de 1977 a pu également intervenir dans la volonté d'une opération marquante.

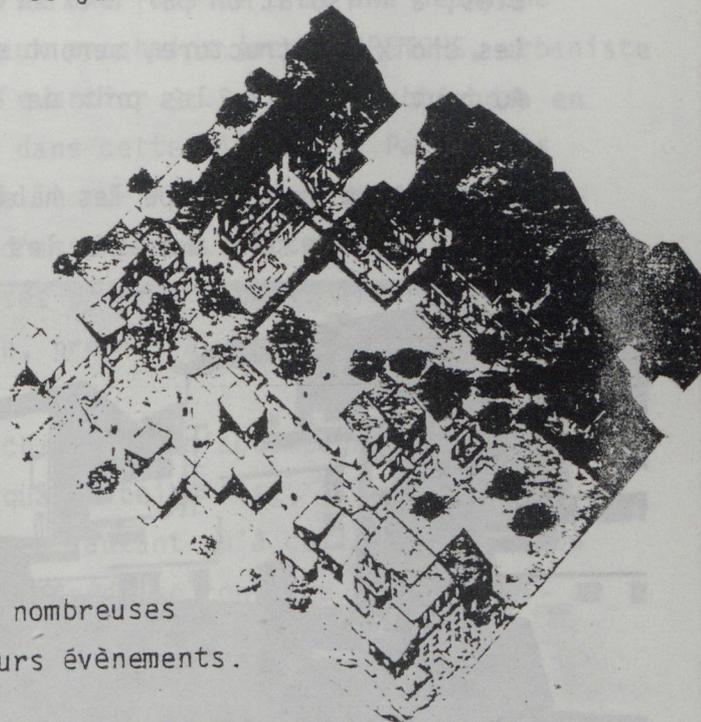
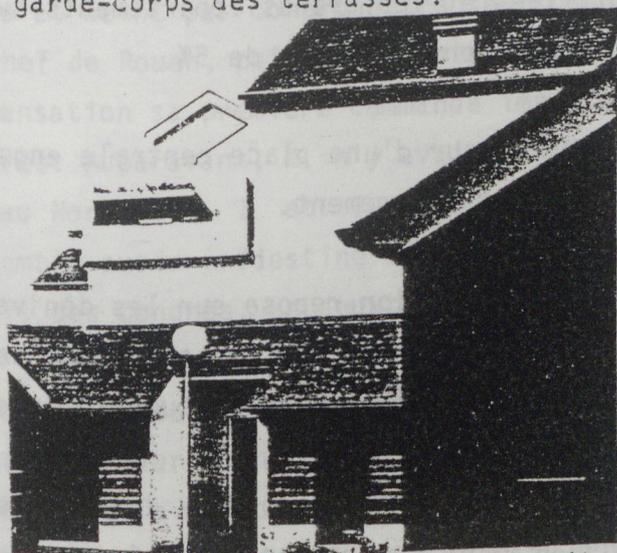
- Recherche de nouveaux concepteurs. La S.A.H.L.M. a trop l'habitude de travailler avec le même architecte, qui est celui que nous avons appelé C dans les études de cas.

L'engouement pour le concours n'est cependant pas très grand ; cinq équipes y répondent : l'agence C, deux agences rouennaises et deux équipes créées pour la circonstance, formées d'étudiants en architecture de l'U.P.A. de Rouen et encadrées chacune par un architecte-enseignant. Les organisateurs du concours avaient souhaité de telles équipes.

- Susciter l'innovation par les termes du programme, qui demandait de l'habitat intermédiaire, avec ses surfaces importantes de terrasse, et recommandait l'insertion dans le milieu urbain environnant.

L'équipe lauréate, qui est l'une des deux de l'U.P.A., réalise un long travail d'analyse avant son projet. Elle a compris les objectifs novateurs du G.E.P. et cherche à plaire au jury. Elle "épluche" les modèles-innovation, en particulier "Solfège" dont l'un des concepteurs est RAOUX, architecte-conceil du département et membre du jury. "La tactique s'avèrera payante puisque c'est RAOUX qui appuiera le projet".

La proposition sera un cocktail : une reprise "sans ostentation" d'éléments du modèle "Solfège" (immeuble-rue, petites serres), une dose de régionalisme par une référence surtout rurale au clos-masure du pays de Caux et des toitures d'ardoises, des essentages de bois et d'ardoises ; on y retrouve également des éléments du modèle "Maison Gradin Jardin", les jardinières de béton formant les garde-corps des terrasses.



L'équipe lauréate connaîtra par la suite de nombreuses péripéties ; les volontés d'origine seront contrariées par plusieurs événements.

- Des événements dont les causes sont extérieures à l'équipe :

- La résistance de la S.A. d'H.L.M. qui voudrait retrouver son autonomie. Elle n'avait pas souhaité le concours organisé par le G.E.P. et la ville. Très vite des difficultés apparaîtront dans le choix des ingénieurs. Pendant une longue période, elle ignorera l'équipe lauréate. Enfin C, architecte habituel de la société, sera intégré comme architecte d'opération.
- Un prêt, mis au point par la D.D.E., ne sera pas accordé, ce qui d'ailleurs favorisera la reprise d'autonomie de la S.A.H.L.M. D'autre part, le Crédit Immobilier, intégré au plan de financement initial, se désengagera.

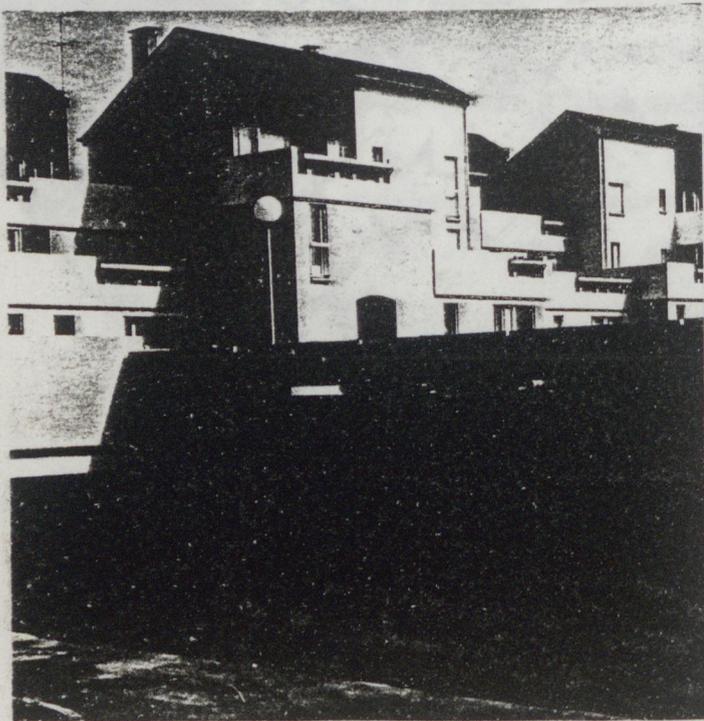
.../...

- Des évènements dont les causes sont internes à l'équipe :

Des problèmes naîtront de discussions entre les membres de l'équipe. Ils seront sans doute liés au caractère particulier de la création de l'équipe, formée pour la circonstance, et à son inexpérience dans l'opérationnel. Après de nombreuses péripéties, elle fera appel à un architecte d'expérience, également enseignant à l'U.P.A., pour réaliser les plans d'exécution et les appels d'offres.

Des difficultés pour passer dans les prix imposeront certaines modifications au projet : il faudra renoncer aux stationnements des voitures sous les immeubles, à l'isolation par l'extérieur, aux serres. Les cellules, contraintes par les choix de structure, seront simplifiées et les grands appartements supprimés. Au bout du compte, les prix de l'époque seront dépassés de 5%.

La réalisation regroupe les habitations autour d'une place centrale engazonnée sous laquelle sont aménagés les aires de stationnement.



La composition repose sur les dénivellements en plan et en élévation créés par des terrasses en gradins, dont la surface moyenne est de 25%.

Des escaliers hélicoïdaux de béton donnent accès aux appartements en périphérie.

Le jeu des toitures et bardages verticaux d'ardoises accentue les décrochements de la façade, en apportant une touche néo-régionale.

Le système constructif par refends porteurs et les plans de cellule sont classiques.

Malgré les difficultés, l'opération a été réalisée sans trahir les principes initiaux de la proposition. Les relations, difficiles au début, entre la S.A.H.L.M. et l'équipe lauréate, se sont améliorées par la suite. Finalement, le maître d'ouvrage sera satisfait de sa collaboration avec de nouveaux concepteurs et présente maintenant Yvetot comme son opération de marque.

Rouen

Le troisième cas porte sur une opération de logements à Rouen, retenue pour le "Palmarès de l'habitat" en 1981. Cependant, il semble nécessaire de rappeler en préalable l'historique de l'agence qui l'a réalisée. X fait ses études d'architecture aux Beaux-Arts de Paris, dans l'Atelier de Louis ARRETCHÉ où il est entré en 1957. Il travaille en même temps avec son frère, promoteur à la conception de logements primés. Son patron d'atelier le remarque et le présente au prix de Rome. Il est retenu pour l'épreuve finale et semblait devoir obtenir le second grand prix. Selon lui, ARRETCHÉ, qui n'a jamais pu faire décrocher le premier grand prix à l'un de ses élèves, ne le soutient pas lors du jugement afin de ne pas se voir décerné une fois de plus une deuxième place et de ne pas compromettre ses chances aux prochains jurys. ARRETCHÉ, urbaniste en chef de Rouen, puis architecte en chef du quartier St-Sever lui obtiendra en compensation sa première commande importante dans cette ville : le Palais des Congrès. Auparavant, X n'y avait réalisé que le mur rideau des immeubles de bureau Normandie 1 et 2 pour un groupe d'assurances. Cette étude de façade semble avoir prédestiné l'orientation de ses projets futurs. Ainsi, le Palais des Congrès, en jouxtant la cathédrale, prêtait à une recherche d'insertion visuelle.

La solution adoptée évite la fadeur d'une architecture d'accompagnement pour une trame de nervures en béton blanc granulé de quartz beige rosé, allusion à la pierre et à la structure gothique voisines, tout autant qu'à celle du rythme du pan de bois normand ; une partie en essentage d'ardoise confirme cette inspiration néo-régionale. Un vestige d'hôtel Renaissance est resté de plus incorporé à la façade. Cet ensemble complexe, à plusieurs échelles de lecture, a été salué comme une réussite et remarqué, notamment dans la plaquette "construire en quartier ancien" de la Direction de l'Architecture (1980).

Cette réalisation, qui lui a demandé 7 ans au total selon ses dires, donne une image de marque à X. Mr DUVAL, directeur de l'O.P.H.L.M. de la ville de Rouen, souhaitait renouveler ses architectes et fait appel à lui pour la troisième tranche des Champs de Mars (246 logements), opération d'habitat social qui est la première de l'architecte. Ce dernier n'aime pas le terme "social" pour l'habitat ; est-ce sa connotation négative qu'il la conduit à travailler principalement à l'image extérieure de l'opération ?

La recherche de façade qu'elle manifeste poursuit celle du Palais des Congrès ; mais alors que le béton architectonique y était utilisé en coffrage perdu, il devient porteur, cette rationalisation apportant une économie. La majeure partie de l'étude a porté sur la mise au point des panneaux de façade et a nécessité la constitution d'une équipe technique et artistique. Elle comprenait, outre l'architecte, le B.E.T. de structure, un acousticien et un ancien sculpteur spécialisé dans le béton architectonique et, à ce titre, l'un des animateurs de l'A.R.P.A. et l'un des conseillers de R. BOFILL.

Le calepinage et les plans de moule, la recherche de qualité satisfaisant au label acoustique trois étoiles demandées, les fenêtres dessinées et améliorées avec un ami ingénieur, ont conduit à un an d'étude alors que six mois étaient prévus. Le maître d'ouvrage a accepté l'allongement des délais et a laissé carte blanche à l'architecte. D'après ce dernier, cette confiance a été facilitée par la tranquillisation qu'apportent au maître d'ouvrage le coût d'objectif et les pénalités éventuelles imposées à l'architecte. L'équipe a, en effet, été rémunérée dans le cadre de l'ingénierie ; c'était la première fois que l'architecte et le maître d'ouvrage l'appliquaient.

Pour l'intervention du plasticien, le principe a été que "le gros-oeuvre et non pas le client, paye l'artiste".

Sous cette forme d'association de l'art et de la technique, l'architecte envisage de faire participer ultérieurement des ébénistes et des ferronniers.

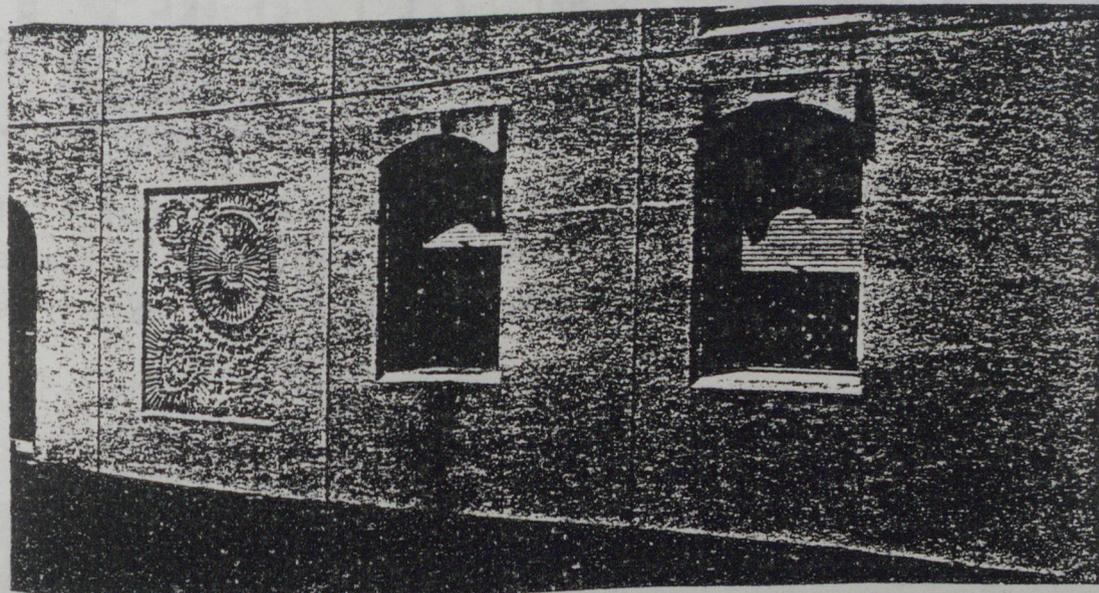
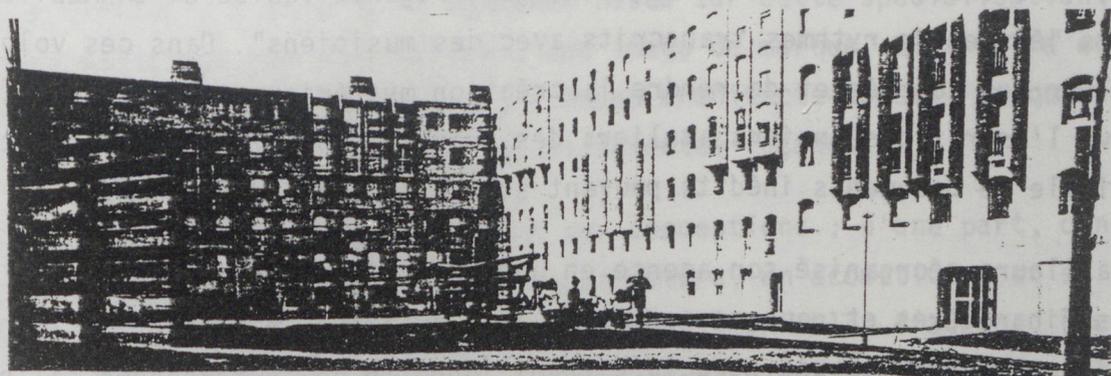
La situation de l'opération en centre urbain a permis de plus l'obtention de la subvention d'un surcout de 10% normalement prévue.

Les appels d'offre ont été lancés auprès de quatre entreprises :

L'Hirondelle, qui avait réalisé le Palais des Congrès, l'E.P.I., filiale de Bouygues, Schock Béton et Quiñlery, St Maur. Cette dernière a pris le marché en créant l'usine nécessaire qu'elle n'avait pas alors et a réalisé le chantier à partir de 1978 en 18 mois. Equipée, maintenant, de tables de préfabrication avec des cales métalliques amovibles permettant de varier les moules, l'entreprise paraît être bien placée pour l'appel d'offre de la quatrième tranche du Champs.de Mars confiée également à X.

L'opération forme un îlot, avec espace vert et jeux en son centre. Les cellules sont traditionnelles, X, étant contre l'innovation dans ce domaine. Leur qualité principale est d'être traversante, l'architecte ayant opposé le bruyant et le calme à partir de la disposition en îlot.

Il n'y a donc que deux logements par palier d'escaliers, ces derniers ayant un éclairage naturel. X avance l'incidence du coût d'entretien sur le retour à ce type de distribution que l'optimisation de la desserte avait fait disparaître.

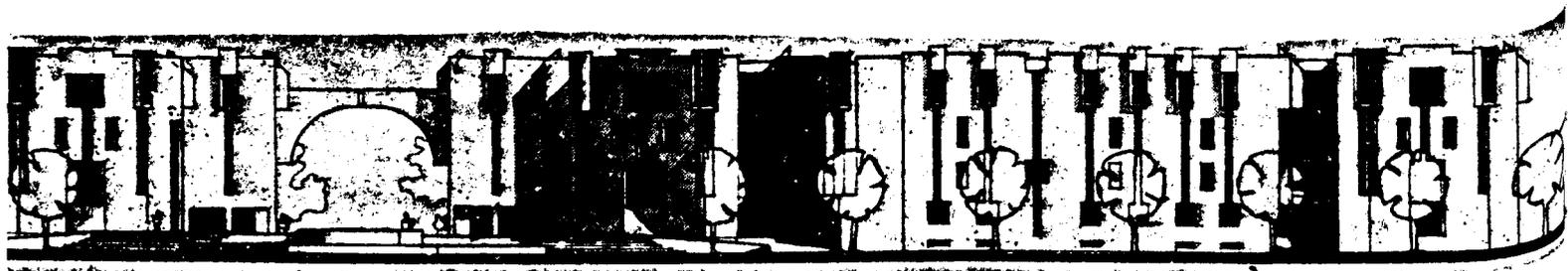


L'aspect architectural de l'opération évoque R. BOFILL, mais avec référence au Moyen-Age et non au néo-classique. L'influence de BOFILL n'est pas revendiquée par X, qui ne nous a d'ailleurs pas signalé que son plasticien en béton travaillait aussi pour lui.

De façon générale, X prétend ne s'inspirer d'aucun architecte et n'être abonné à aucune revue, pour ne pas subir d'idées étrangères aux siennes. Pour l'opération, il dit avoir "réétudié le Moyen-Age", regardé Venise et CANALETTO, et fait des "études de rythmes transcrits avec des musiciens". Dans ces volontés d'occulter ses sources et de rendre la création mystérieuse et immanente, on retrouve l'esprit des anciens ateliers des Beaux-Arts et leur recherche confidentielle de documents inédits pouvant servir de modèles inavoués.

X a d'ailleurs réorganisé son agence en une sorte de petit atelier, pour des raisons financières et pour se conformer à sa pratique de conception architecturale. Après avoir eu une structure traditionnelle de 15 personnes, il est revenu à une structure plus réduite et plus souple, où collaborent des "étudiants motivés" de l'U.P.A. de Rouen, non salariés mais plus ou moins associés à chaque affaire. X se dit contre les architectes salariés, dont la sécurité tuerait l'inventivité, sans vraiment mettre en avant l'intérêt économique de cette formule.

Elle lui permet de faire des concours avec un investissement financier moindre, y compris en sous-traitance pour de plus gros cabinets. Ainsi, il a répondu pour l'agence D au concours du Havre lancé en 1981 par l'O.P.H.L.M. de la ville avec le CREPAH pour 230 logements. Le programme prévoyait des îlots urbains qui lui ont permis de reprendre des cellules et formes extérieures proches du Champs de Mars à Rouen, avec la concession type à la mode, l'arc, qui peut avoir été rajouté par D, coutumier de cette forme comme nous l'avons vu.



X aime également travailler avec des étudiants pour se donner un rôle d'initiateur et de formateur analogue à la transmission du savoir dans les ateliers ; sans doute aussi pour bénéficier d'un apport d'idées fraîches, mais il ne le dit pas.

Il est fier d'avoir permis à une vingtaine d'architectes de la région rouennaise de s'installer à leur compte après avoir travaillé chez lui.

Ainsi, la production de X peut être caractérisée par :

- La continuité d'une recherche esthétique et technique axée sur une thématique architecturale de façade à réaliser en béton architectonique.
- Une stratégie d'accès à la commande basée sur cette spécialisation qui lui donne, ainsi que ses réalisations, une image de marque. Elle lui a en outre permis d'être nommé par la ville de Rouen architecte-conseil du quartier St-Sever, où il a à coordonner les différentes façades.
- La définition de moyens adaptés à ses conceptions : d'une part, constitution d'une équipe comprenant un ingénieur structure, un acousticien et un sculpteur ; d'autre part, abandon de l'organisation traditionnelle d'agence, pour raison économique et idéologique. La collaboration étudiants replacés dans les rapports de compagnonage et de paternalisme de l'atelier, et associés aux risques financiers, lui permet la participation à des concours, l'entretien de la créativité et le développement de ses idées force.

Après ces trois études de cas, on peut tirer quelques conclusions.

L'explication des différences entre les productions architecturales n'est pas à chercher seulement dans la personnalité plus ou moins dynamique de l'architecte et les spécificités de son type d'agence, mais dans les volontés conjointes de chacun des partenaires (élus locaux, maîtres d'ouvrage, entreprises, administrations) de changer leurs relations et de modifier les procédures et mécanismes habituels pour produire une qualité autre de l'habitat.

C'est alors qu'il y a, ce qu'on pourrait appeler, cas atypique.

Ce n'est pas l'architecture en tant que telle, ni l'agence seule qui est atypique, mais l'ensemble des conditions de production de l'opération.

Ainsi, l'agence D a pu réaliser Val-de-Saône, opération tranchant par rapport à son évolution générale propre, grâce aux rôles moteurs du maire, de l'aménageur et du préfet du département, dans le cadre d'une procédure étatique nouvelle et d'une politique intercommunale d'emploi et de commerce, et avec l'assentiment du maître d'ouvrage.

A Yvetot, la municipalité voulait renouveler l'architecture de l'habitat par la recherche d'autres concepteurs que l'attitré du maître d'ouvrage et par un programme de concours élaboré par un G.E.P. dynamique ; la sélection de jeunes diplômés, ou tout près de l'être, ayant reconnu et suivi l'innovation alors consacrée et souhaitée de la plupart des partenaires, a permis une réalisation inhabituelle, malgré les quelques grincements signalés. Par contre, l'atypie est plus relative chez X dans la mesure où il n'a modifié les habitudes qu'au sein de l'équipe de conception voulue artistique et technique.

L'ensemble des rôles des partenaires dans la programmation-conception n'a pas été remis en cause, l'architecte se cantonnant au rôle de façonneur de façade, dont il cultive l'image depuis une première réalisation qui a eu des retombées publicitaires.

### 3 - COMPARAISON DU DEPARTEMENT AVEC LA PRODUCTION NATIONALE

Les analyses effectuées jusqu'à maintenant mettaient en relation la production architecturale, le type d'agence et les conditions opérationnelles pour dégager au sein du département étudié des tendances communes, des spécificités et des cas atypiques. Ces comparaisons peuvent-elles être faites par rapport au restant de la production nationale, autrement dit, la production départementale peut-elle être considérée globalement comme une entité face à une autre entité plus vaste, d'ailleurs à préciser ? Il semble en effet difficile d'avoir une connaissance de la moyenne architecturale française de l'habitat social puisqu'on a surtout affaire à la pointe de l'évolution telle que la définissent implicitement les revues et les brochures officielles à partir de réalisations provenant principalement de la région parisienne, des Villes Nouvelles, des concours municipaux et étatiques, et des réalisations soutenues par l'Etat. Par rapport à ces concrétisations de l'idée d'évolution générale, dont il ne faudrait pas qu'elle laisse croire aux avant-gardes et au progrès indéfectible, les opérations locales, dans leurs tendances communes, ne présentent pas de caractéristiques saillantes et originales, et semblent décalées dans le temps et dans l'aboutissement des principes architecturaux auxquels elles se réfèrent.

L'objectif de cette troisième partie est de chercher les raisons de cette banalité et de ces décalages.

### 3.1. UNE PRODUCTION BANALE MALGRE DES CARACTERES LOCAUX PARTICULIERS

Les tendances générales d'évolution architecturale de l'habitat en Seine-Maritime ont révélé une certaine banalité. Pourtant, depuis les origines du logement social, le département a souvent bénéficié d'un contexte a priori favorable à une évolution marquée de l'habitat. Mais, il a été néanmoins sans impact important. Les quelques retombées novatrices que ce contexte a eu sur l'habitat n'ont pas constitué le ferment d'une évolution généralisée. Nous allons rappeler ce qui aurait pu être des atouts et essayer de comprendre leur absence d'effets d'entraînement.

#### 3.1.1. UNE TRADITION INDUSTRIELLE ANCIENNE ET DES BESOINS QUANTITATIFS

##### FAVORABLES A L'INDUSTRIALISATION DU BATIMENT

La Basse-Seine est une région caractérisée par le dynamisme économique et par une tradition industrielle ancienne. Les relations fluviales entre Rouen et Paris proche, l'activité portuaire du Havre créée par François Ier, sont depuis longtemps les supports d'un commerce important. L'économie était également basée sur la production lainière et drapière locale.

De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au Second Empire, la révolution industrielle, essentiellement textile, fait de la Haute-Normandie la région la plus industrialisée de France. Cet essor précoce pouvait favoriser une évolution rapide de l'habitat social, comme cela a été le cas dans l'habitat rural traditionnel, désenclavé et imprégné d'influences urbaines beaucoup plus tôt que dans d'autres régions (\*).

- L'afflux de population rurale dans les vallées textiles a occasionné la création de nombreuses cités ouvrières. Certaines d'entre elles ont été construites, ainsi que les usines, par des Anglais venus implanter des filatures et chargés également de réaliser la ligne de chemin de fer Le Havre-Rouen et ses ouvrages d'art ; toutes ces constructions sont en briques cuites à la houille dont ils ont introduit la technique dans la région. Le savoir bâtir et les modèles architecturaux importés par les Anglais ont eu une incidence notable sur les bâtiments industriels et sur les cités ouvrières suburbaines.

(\*) voir "Processus d'évolution de l'habitat rural en Pays de Caux", G.E.R.A.S.E., 1980, Plan-Construction, collection "texte intégral".

Ces dernières sont aussi liées à des industriels et des personnalités ayant fortement marqué leur commune; c'est le cas de BADIN à Barentin, ou de G. COUTURIER à Fécamp, qui, après avoir construit une cité pour les employés de son usine textile dans les années 25, devient maire de la ville de 1929 à 1959, en même temps que président de la société anonyme de H.B.M. Jules SIEGFRIED, venu de Mulhouse lors de la guerre de 1870, s'installa au Havre et fonda dès le 26 novembre avec un groupe d'industriels de la ville, la Société Havraise des Cités Ouvrières, qui construisit plusieurs cités inspirées, selon ses dires, des principes d'E. MULLER. Conseiller Municipal, puis maire de 1878 à 1885, il mène des opérations de lotissement et les percées haussmanniennes de la ville. Son rôle dans le développement des H.B.M. est cependant plus national que local. Les immeubles collectifs des sociétés de type H.B.M. (\*) ne sont pas en effet très nombreux en Seine-Maritime. L'une de ces opérations, le groupe Alsace-Lorraine, construit en 1887 à Rouen par la Société des petits logements, a connu un certain retentissement national par le biais de publications et de l'Exposition Universelle de 96, mais sans suites locales.

Au moment du développement des H.B.M. et de leurs Offices en Région Parisienne dans l'entre-deux guerres, le département connaît la crise du textile, le ralentissement de l'exode rural et un effondrement de la natalité, donc une baisse des besoins quantitatifs en logement social. Alors qu'elle avait été marquée au XIX<sup>e</sup> siècle par une grande variété typologique et architecturale de cités ouvrières, la production de l'habitat en Seine-Maritime n'a pas permis avant la dernière guerre de nourrir des conceptions architecturales de l'immeuble collectif en raison de son importance limitée ; ce sont encore des lotissements, influencés alors par les cités-jardins, qui ressortent de l'habitat neuf de cette période (\*\*).

(\*) Outre la Société Anonyme Immobilière des Petits Logements fondée en 1885, citons la Société Havraise des Logements Economiques, la Société Anonyme d'H.B.M., la Société des H.B.M. de la Seine Inférieure, la Société Normande d'H.B.M., la Société Rouennaise d'H.B.M.

(\*\*) A titre d'exemple, 10 lotissements ont été construits de 1928 à 38 sur le seul quartier Grieu-Vallon Suisse à Rouen, alors qu'à cette période, les Offices Publics d'H.B.M. de la ville et du département ne réalisaient dans toute la cité qu'une demi-douzaine d'ensembles collectifs de moins de 100 logements chacun et que leurs projets plus importants n'étaient pas construits.

Autre exemple : la S.A. d'H.B.M. créée le 25/4/1902 ne réalise que 90 logements jusqu'à 1938, alors qu'elle en construit 1753 de 1961 à 1977. De même, l'office départemental d'H.B.M. fondé le 4/1/1920 ne prendra son essor qu'à la reconstruction et réalise son 10 000<sup>e</sup> logement en 1960.

- L'industrialisation et le développement des activités portuaires pouvaient permettre, avec la réalisation des bâtiments industriels, la construction navale et les travaux publics, de mettre au point des techniques applicables à l'habitat. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la métallurgie s'implante à Oissel avec KUHLMANN et à Sotteville avec la construction de matériel pour le chemin de fer. La réalisation des hangars et ateliers favorise l'emploi de la charpente métallique. Les établissements que fonde Léon DUBOIS en 1855 se développent avec les activités fluvio-maritimes de Rouen-Le Havre, si bien que dans les années 1950, les Ateliers de Construction Métallique des Entreprises Métropolitaines et Coloniales représentent une des usines françaises les plus importantes pour les travaux publics, la construction mécanique et navale, et les bâtiments à ossature métallique. Son potentiel sera cependant très peu utilisé dans l'habitat et, comme dans le restant de la France, donnera lieu à des réalisations expérimentales H.L.M. de l'Etat (x) : devenue C.F.E.M., elle réalise les deux opérations de LODS à Rouen, en 1968-69 et 1972-73, avec le procédé G.E.A.I., non mis au point dans la région. Agréé modèle-innovation en 1973, ce procédé n'aura pas son agrément reconduit les années suivantes faute de commandes. Une autre réalisation expérimentale de la C.F.E.M. est celle du Havre où 156 logements ont été construits en 1979 avec son système F.I.M. que la Direction de la Construction avait voulu tester en vue d'un agrément éventuel. Dernier exemple de construction métallique réalisée dans un contexte particulier : la rénovation de l'îlot Arquaise à Fécamp conçue par le C.R. HAB, lauréat du PAN et réalisée par la S.N.C.I. en 1977-1979. Malgré un potentiel local, la construction métallique est restée très marginale; les quelques réalisations ont de plus, vu leur origine expérimentale, été confiées à des équipes de concepteurs étrangères à la région. Le dernier incendie venant de ravager la Grand'Mare à Rouen ne redorera pas le blason de l'acier ni des innovations "parachutées" par l'Etat.

La construction en béton a bénéficié des besoins en travaux publics et installations portuaires. Des entreprises de construction navale se sont aussi reconverties vers elle (\*\*). Elle s'est développée plutôt vers le Havre. CAMUS père qui en était originaire, y mit au point un procédé de préfabrication de logement qu'il testa déjà avant guerre.

(x) Signalons aussi que les chantiers expérimentaux du MRU en 1946 avaient permis de tester en maison individuelle des systèmes industrialisés, dont notamment le procédé américain STRAN-STEEL à ossature métallique. Après cette expérimentation une dizaine d'opérations utilisant ce procédé furent réalisées en Normandie, en particulier autour de Rouen et du Havre.

(\*\*) C'est le cas d'Augustin NORMAND qui deviendra l'une des plus grosses entreprises havraises (THIREAU-MOREL).

La Reconstruction assura à son système le succès que l'on sait. Mais son fils créa une usine importante à Montesson, en région parisienne et ferma celle du Havre. La reconstruction du Havre occasionne la mise au point de procédés et le développement d'entreprises importantes. La Compagnie Havraise produit l'un des systèmes constructifs agréés par le MRU, dans la catégorie des "murs composites à ossature béton et revêtement - planchers préfabriqués en béton". Ce système à ossature, conformément aux idées de PERRET, était alors très fréquent au Havre, sans être le seul. Ainsi, une opération à éléments de façade et planchers préfabriqués et toiture-terrasse à étanchéité multi-couche a une structure portante refends en béton caverneux banché (\*). Ce système porteur préfigure celui qui deviendra courant dans la région une douzaine d'années plus tard. Un autre système de préfabrication planchers-façades a été conçu par le bureau d'études BARETS, lui aussi havrais(\*\*). BARETS contribuera au développement des formes et technologies caractéristiques des grands ensembles, notamment avec son procédé utilisé pour la première tranche de Caucriauville par les entreprises dont la Havraise THIREAU-MOREL et pour la ZUP de Canteleu par l'entreprise rouennaise GUIRAUDIE-AUFFEVE. Avec cette dernière, il met aussi au point le modèle régional Roumare.

D'ingénieur local, il deviendra un conseiller reconnu en industrialisation auprès d'instances nationales, puis concevra entre autre le modèle-innovation Maille... assez réalisé au Havre, Maromme, Sotteville (entreprise Quillery St Maur, à Grand-Quevilly). Ainsi, comme CAMUS, BARETS a joué un rôle plus national que local et n'a pas vraiment été prophète en son pays (\*\*\*).

- La Seine-Maritime a été aussi caractérisée après-guerre par l'importance de ses besoins quantitatifs en logements. Non seulement elle était le département le plus sinistré de France (68.000 logements détruits à 100% dans 2000 centres urbains et ruraux touchés), mais la vétusté de son habitat ancien y était plus importante que la moyenne nationale. A ces besoins s'ajoutent ceux dûs à l'exode rural vers les vallées.

(\*) Il s'agit des Immeubles Collectifs Economiques Préfinancés, R+4 à un F3 et F4 par palier, réalisés en 1952 par l'Association Syndicale du Havre-Aplemont et les architectes parisiens CAZANEUVE et PERAY (cahier du CSTB 16/155).

(\*\*) Il s'agit des 60 logements de l'îlot V, 28 quai Georges V, réalisés en 1955 par l'entreprise-pilote MARGERIDON. Architectes, ZAVARONI et CHATENAY (cahier du CSTB 23/211).

(\*\*\*) Parmi les procédés de préfabrication plan utilisés en Seine-Maritime pour les logements commencés en 1973, celui de BARETS occupe la sixième place, avec 8,3% du marché de la préfabrication plane. ("Les techniques industrialisées dans la construction de logements neufs", Haute-Normandie, SETEC économie, DBTPC, octobre 1975).

Le dynamisme économique et la tradition industrielle ancienne de la Basse-Seine, les recherches de systèmes constructifs en métal et en béton, l'importance des besoins quantitatifs en logements, prédisposaient à une industrialisation marquée du bâtiment. En 1973, le gros-oeuvre des logements de Haute-Normandie était réalisé à l'aide des techniques suivantes (1) :

		Préfabrication	Coffrages outils	Traditionnel	
Taille des chantiers	individuels	3- 49	45,8%	13,0%	71,2%
	et collectifs	50-199	62,1%	25,2	12,6
	collectifs	200-499	31,7	68,3	0
		500 et plus	21,0	79,0	0
Habitat collectif			37,4	46,8	15,8

Ce niveau d'industrialisation est le même que dans le restant de la France. Les solutions techniques employées ne sont pas plus innovantes. L'acquis technologique des poteaux porteurs, largement utilisés pour le centre du Havre, n'a pas eu de suite, puisqu'en 1973, seulement 5% des logements en chantier (en % des 540 réalisés) emploient ce système (\*).

### 3.1.2 - DES ORGANISMES D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES NOMBREUX

Située entre la mer la plus fréquentée du monde et la région parisienne, la Basse-Seine a renforcé après guerre son infrastructure industrielle et portuaire, dans le cadre d'une politique d'aménagement développée très tôt, compte-tenu de sa place dans l'économie française (elle assure le tiers du trafic maritime national, avec Le Havre et Rouen respectivement deuxième et quatrième ports du pays).

La région et plus particulièrement la Seine-Maritime sont en effet caractérisées par un aménagement et un urbanisme dynamiques, qu'on constate en particulier dans le développement d'organismes d'études et dans la promptitude à appliquer les procédures nouvelles mises en place par l'Etat.

(\* ) SETEC, op. cit.

A la libération, le premier plan d'urbanisme approuvé en France avait été celui du Havre. Avec le développement des grands ensembles, deux importantes sociétés d'aménagement ont été créées : la S.A.R.H en 1959 pour la région havraise et la S.A.R.R. en 1956 pour la région rouennaise. Cette dernière, qui opéra également comme maître d'ouvrage, est la première S.E.M. du genre en France. Puis, avant même qu'intervienne la réforme régionale de 1964, la Haute-Normandie avait été sacrée "région-pilote".

Une mission d'études de la Basse-Seine, première OREAM créée avait jeté les bases du schéma d'aménagement qui servira de référence en 1970 au plan régional de Développement et d'Équipement de la Haute-Normandie pour le VI<sup>e</sup> plan.

Dans ce cadre général, l'urbanisation de la vallée de la Seine donne lieu à l'application rapide d'orientations étatiques, notamment autour de Rouen, désignée comme l'une des huit métropoles d'équilibre : création d'une ville nouvelle au Vaudreuil, du Parc Naturel Régional de Brotonne et de deux agences d'urbanisme d'agglomération, au Havre en 1965 (SERH) et à Rouen en 1963 (SORETUR, puis ARETUR), celle-ci ayant été la première à avoir été créée en France. Sur cette lancée, la SDAU de Rouen-Elbeuf mis au point en 1968 sera aussi le premier du pays.

En 1972, un G.E.P. dynamique est monté ; il a étudié notamment des contrats ville moyenne (Fécamp) et ville moyenne régionale (Bolbec, Yvetot). La région possède également un C.E.T.E. important.

Ajoutons enfin les services techniques municipaux de Rouen (atelier d'urbanisme...) et du Havre, et, parmi les 18 observatoires permanents du logement créés en 1981 avec l'aide de l'Etat, les deux gérés par les agences d'urbanisme de ces villes.

### 3.1.3. - UN LIEU DE PREDILECTION POUR DES EXPERIMENTATIONS ETATIQUES ASSEZ FREQUENTES.

Le dynamisme institutionnel et la concentration intellectuelle sur la région concernent donc surtout des études pré-opérationnelles sans lien direct avec la construction de logements, à l'exception de réalisations particulières. Car le département se montre également prompt réaliser des procédures nouvelles et opérations expérimentales prévues par la Direction de la Construction : les premiers modèles-témoin y ont vu le jour, les modèles-innovation y ont "bien marché".

	1973	1974	1975	1976	1977 à 1980
Maille	Le Havre, S.E.M., 106 logements  Le Havre, OPHLM VH, 29 HLMO  Sotteville, Le Toit Familial, 75 logements	Maromme, S.E.M. 286 ILM			
Structure accueil	St Léger du Bourg-Denis OPAC. 151 HLMO  Le Havre, OPHLM VH, 435 HLMO (Graville)		Maromme, Construction Familiale de Normandie, 255 HLMO  Tourville la Rivière, OPAC.	St Etienne du Rouvray, Société Régiona- le du Rouvray, 275 HLMO	Grand-Couronne OPAC 50 logements 1980
M.G.J.			Le Havre, 80 HLMO et 29 ILM	St Etienne du Rouvray, OPAC 215 HLMO	Cléon Propriété Familiale de Normandie Anfreville SAHLM région Rouen(80)
G.E.A.I.	Rouen Pépiniè- res 1 OPHLM VR, 348 HLMO	modèle	non reconduit		
Maillard S.A.E.			Petit-Quevilly, Le Logement- Français, 216 HLMO et 228 HLMA		
M + m			Lillebonne, Société Seine- Maritime 128 HLMO		Val Druelle Sté Dieppoise d'HLM 95 logements (1980)
Plateau libre			Le Trait, Société d'Yvetot 51 HLMO (marché: cadre)		
At Home					Brelle, SA HLM de Basse Seine 35 logements (1979)

- Les projets lauréats au Programme Architecture Nouvelle ont débouché sur des réalisations dans le département dès la première session de ce concours. La SA HLM Basse-Seine a construit 197 HLM à Barentin (1973-1975), puis 62 HLM à Notre-Dame-de-Gravenchon avec le projet de G.E.A., ainsi que 212 HLM à Hérouville (Calvados) avec le système Maillard. La SA. HLM de Normandie a réalisé à Fécamp le projet du CRHAB (PAN 5) à la suite d'une consultation organisée par le G.E.P. entre 3 lauréats de cette session.

- Une des premières opérations Habitat et Vie Sociale a été lancée sur le quartier Grammont à Rouen en 1976. Il y en a également une au Havre pour l'ensemble de la Mare-Rouge.

- La Seine-Maritime a été l'un des douze départements-pilote choisis en 1977 par les pouvoirs publics pour tester le barème de l'APL et expérimenter les nouveaux prêts aidés.

- La SA. d'HLM de l'Estuaire de la Seine a été la première en France à expérimenter dans l'habitat social des techniques thermiques nouvelles utilisant l'énergie solaire, avec la construction de cinq maisons à capteurs solaires au Havre en 1975.

- Parmi la douzaine d'opérations test d'utilisation de composants et de systèmes constructifs lancée par la Direction de la Construction, une a été proposée à Rouen (atelier 9 maître d'oeuvre ; ouverture du chantier fin 79).

- Parmi les réalisations expérimentales du Plan-Construction portant sur la diminution du coût global, une est engagée à Bolbec par l'OPAC en 1981, sur 60 logements locatifs.

A ces actions de l'Etat relayé par la DDE, ajoutons des concours organisés par la Ville Nouvelle du Vaudreuil et par des collectivités locales aidées du G.E.P. (Dieppe, Fécamp, Yvetot) ou de l'UNFOHLM (Le Havre), qui avait aussi aidé à lancer le concours des "modèles Haute-Normandie".

Mais l'effet d'entraînement escomptable de telles actions ne s'est pas produit.

Les opérations expérimentales, ici assez nombreuses par rapport à d'autres départements, ne proviennent pas tant de volontés locales générales que du rôle de certaines personnalités, aussi bien nationales que locales.

Le cas des opérations exogènes, où l'Etat se sert d'opportunités locales pour réaliser ses expérimentations avec des équipes qu'il a choisies et qui ne sont pas issues de la région, sera traité dans le chapitre suivant. Des réalisations particulières peuvent aussi provenir d'initiatives locales reposant généralement sur des personnalités. La Seine-Maritime a eu plusieurs élus appelés à un rôle national qui, même éphémère, a pu aider certaines opérations : au Havre, outre J. SIEGFRIED, R. COTY et P. COURANT ; à Barentin, A. MARIE (\*). A la reconstruction, ils ont permis d'approvisionner certains chantiers en ciment et autres matériaux. Les personnalités ont pu également impulser des opérations de prestige ou réaliser les innovations promues par l'Etat (cas de la réalisation du PAN à Barentin). Mais leur rôle dans la production de l'habitat local est resté limité à leur commune ou à l'aide ponctuelle, dans le cadre des réseaux de relations.

#### 3.1.4. - UNE REGION MARQUEE PAR LA SATELLISATION PARISIENNE

Le département semblait au premier abord avoir des atouts particuliers pour dépasser la banalité architecturale constatée.

Son dynamisme économique et industriel de longue date a certes eu des retombées sur le bâtiment : il a favorisé le développement d'une infrastructure de production, ainsi que la mise au point et la réalisation précoces de procédés constructifs en métal et en béton. Mais les systèmes à ossature métallique sont restés peu appliqués à l'habitat, conformément à la destinée expérimentale qui est la leur sur l'ensemble du territoire. Le Havre s'est orienté très tôt sur la préfabrication béton, avant même la Reconstruction, du fait de son contexte et de l'impulsion de personnalités locales. Leur réussite a eu pour effet d'établir une oligarchie et un protectionnisme peu propices au renouvellement de la production.

En outre, la notoriété et l'envergure acquises par certaines d'entre elles les a conduites à abandonner leur région pour jouer un rôle plus national.

(\*)-André MARIE a été Premier Ministre du 24/7/48 au 28/8/48.

-René COTY a été Ministre de la Reconstruction (24/11/47-7/9/48), Vice-Président du Conseil de la République (1949-53), Président de la République (1954-1958).

-Pierre COURANT a été Ministre de la Construction (8/1/53-28/6/53).

A l'inverse, la région connaît aussi l'importation de matière grise. Des administratifs et para-administratifs, qui lui sont étrangers, y interviennent souvent en raison, notamment, de sa proximité avec Paris. Celle-ci paraîtrait a priori un avantage pour la région. Elle semble favorable à la diffusion des idées et aux relations avec les pouvoirs centraux. En réalité, cette situation géographique est un handicap. La proximité des administrations et organismes centraux fait de la Seine-Maritime un lieu favori pour le passage d'hommes en cours de carrière, le parachutage d'expériences et l'application des procédures nouvelles. Le département a eu des hommes politiques à rôle étatique et des structures d'études pré-opérationnelles plutôt nombreuses, qui auraient pu influencer sur la construction ; mais il demeure un terrain privilégié d'expérimentations institutionnelles et opérationnelles suivant rapidement les orientations de l'Etat.

Ces initiatives restent ponctuelles et sans effet d'entraînement sur la production d'ensemble, qui reste marquée par la banalité.

Le nombre important d'organismes d'étude ne doit pas faire illusion. Il ne constitue pas véritablement un potentiel intellectuel ancré sur un milieu local et une réflexion autonome, mais provient d'un dynamisme de création institutionnelle exogène. Leur rôle respectif n'est pas toujours perçu clairement, tant ils sont nombreux et en outre souvent concurrentiels.

La région n'arrive pas à constituer un creuset. Sur le plan culturel, la trop grande proximité de la capitale empêche une conscience et une identité régionales, telles qu'en ont par exemple l'Alsace ou la Bretagne. Sur le plan intellectuel, la Seine-Maritime est un des départements qui donne le moins pour son Université. La recherche universitaire et industrielle est faible par rapport au poids économique de la région.

Ce dernier est d'ailleurs en net régression. La prospérité apportée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par les industries textiles et le commerce a vite décliné. Il en est resté cependant une notabilité encore tournée sur son passé révolu, manquant de dynamisme et éprouvant des difficultés à se reconvertir. Le fort développement industriel des années 60 s'est ralenti et la vallée de la Basse-Seine se maintient aujourd'hui dans le secteur de la chimie et de la pétro-chimie.

En 1982, la Haute-Normandie est la région la plus touchée par la crise. Dans le secteur BTP, elle y est deux fois plus forte qu'ailleurs. Sans croire qu'elle sera la panacée, compte-tenu de la conjoncture actuelle, la situation décrite plaide pour une régionalisation accrue, notamment de la recherche. La constitution toute récente de l'Association de la Recherche et de la Technologie en Haute-Normandie (ARTHENA), regroupant les organismes de recherche universitaires et privés, en est un des jalons.

3.2. LES DECALAGES ENTRE LES CONCEPTIONS ARCHITECTURALES LOCALES  
ET LES REALISATIONS EXOGENES.

Nous avons vu que la situation du département le prédispose à servir de terre d'accueil pour des réalisations exogènes. Dans la mesure où la plupart d'entre elles ont été conçues comme des véhicules de l'évolution générale encouragée et que la production architecturale de la Seine-Maritime nous a paru décalée par rapport à cette dernière, nous allons évaluer l'impact qu'ont pu avoir les différentes opérations expérimentales successives, les modèles-innovation ainsi que les modèles régionaux sous l'influence de ces derniers.

3.2.1. DES OPERATIONS EXPERIMENTALES SANS EFFET D'ENTRAINEMENT

L'impression de "parachutage" d'architectes et d'opération singulières est particulièrement ressentie en Seine-Maritime sans doute parce qu'elle l'a connue très tôt.

A la Reconstruction, Le Havre et Sotteville servent de banc d'essai à PERRET et à LODS imposés par le ministre DAUTRY (x), ainsi que Rouen-rive gauche à un moindre degré.

Ces expériences ponctuelles ou étendues (centre du Havre) et l'introduction d'équipes en majeure partie extra-régionales qu'elles occasionnent, ne prédisposent pas à un impact sur les concepteurs locaux, et ce aux plans professionnel et intellectuel :

- Pour le plan d'urbanisme et la construction des immeubles d'Etat, l'Atelier de reconstruction de la ville du Havre était composé de 17 architectes dirigés par PERRET, dont aucun n'était originaire du Havre. La reconstruction terminée, seul TOUGARD s'installa à Rouen, le parisien TOURNANT gardant une petite antenne au Havre. Une seule agence havraise est issue de l'activité d'architectes chefs de groupe et nous avons vu que ce n'est pas l'opération du centre-ville qui lui a permis de démarrer, mais bien plutôt le fait d'avoir su s'en démarquer assez tôt.

(x) Si l'on excepte une maison à Grand-Quévilly en 1923, d'ailleurs peu connue, PERRET n'avait jamais construit auparavant en Seine-Maritime. C'est sa notoriété, encore accrue par sa nomination de professeur à l'Ecole des Beaux-Arts en 1942, qui lui a valu d'être appelé à 70 ans par ceux qui croyaient à ses idées et voulaient lui faire appliquer à grande échelle. DAUTRY, avant la guerre, avait été le Directeur Général des chemins de fer de l'Etat après l'avoir été de ceux de la Compagnie du Nord ; il a donc pu plus facilement faire réaliser une opération expérimentale à Sotteville, ville de cheminots. LODS avait déjà été en relation avec DAUTRY, notamment au cours d'un voyage aux Etats-Unis.

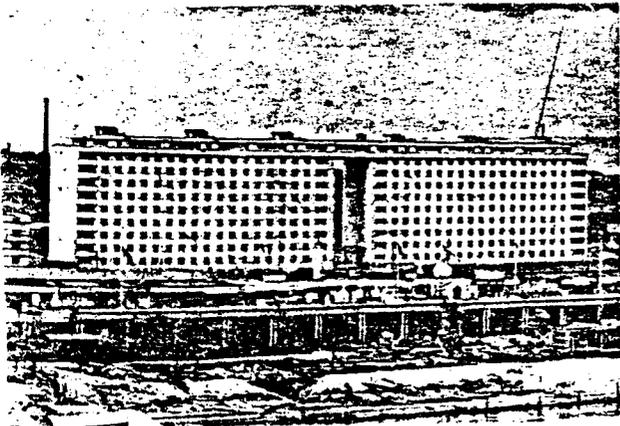
.../...

Enfin, seulement une douzaine d'architectes d'opérations de l'époque ont fait survivre jusqu'à aujourd'hui une agence au Havre. Les retombées locales de cette vaste opération en terme d'emplois et d'affaires ont donc été très limitées. Les chantiers ultérieurs les plus importants ont continué à être confiés à des Prix de Rome, architectes parisiens liés aux ministères ou autres notoriétés : GILLET, ZAVARONI, ZEHRFUSS, CANDILIS, LAGNEAU-WEILL, ANDRAULT-PARAT et NIMEYER.

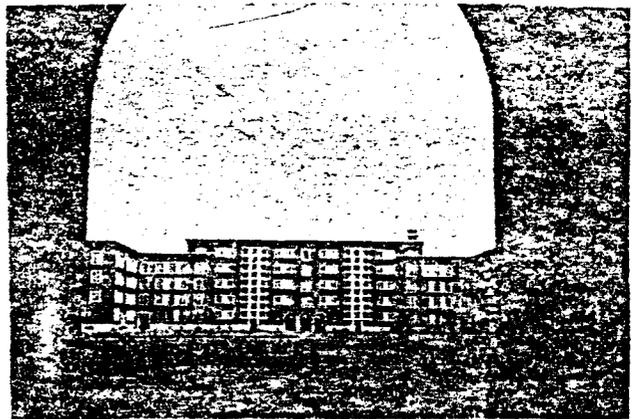
Sur l'agglomération rouennaise, la situation quoique moins marquée, a été analogue. Nous avons vu que les architectes d'opération de LODS n'ont pas prospéré après ses quelques réalisations locales. FAYETON et REMONDET n'ont même pas eu d'associés rouennais pour leur chantier d'Etat, au contraire de HUMMEL qui s'entoura pour le sien de quatre architectes locaux ayant chacun leur agence aujourd'hui. On remarque d'ailleurs que cette opération a également une architecture plus localisée, en briques de Normandie, que celle des opérations "modernes" étatiques, mais elle reste une exception. La reconstruction du centre ancien de Rouen a été plus ouverte aux architectes locaux que celle du Havre dans la mesure où elle n'était pas prévue comme un banc d'essai national de l'industrialisation ; mais elle met en place une hiérarchisation des architectes qui conditionne encore l'actuelle répartition de la commande, moins favorable aux anciens "architectes d'unité de chantier" qu'à ceux qui étaient "architectes chefs d'îlot". Ces derniers se sont vus dans le même temps confiés par l'ODHLM des opérations en périphérie des agglomérations rouennaises et havraises, où la réalisation ultérieure des ZUP leur permit d'asseoir leurs agences. Ainsi, l'ampleur de la Reconstruction en Seine-Maritime est un facteur qui a certes été favorable à la création d'agences d'architectes dans le département ; ce ne sont pourtant pas les opérations de l'Etat dans les deux grands centres urbains qui y ont contribué, mais celles des maîtres d'ouvrage locaux dans leurs périphéries et dans les autres communes. De plus, la centralisation et la hiérarchisation des procédures de Reconstruction ont prédéfini la structure très concentrée de la commande dont se plaignent aujourd'hui les jeunes architectes.

Pour revenir aux expérimentations étatiques et opérations exceptionnelles réalisées en Seine-Maritime par des équipes "venues d'ailleurs", elles ne semblent pas vouées à un impact local également à cause de leur singularité architecturale qui reflète plus la marque propre de leur concepteur que la pointe d'une évolution générale.

Ainsi les ISAI et ICE du département diffèrent beaucoup entre eux : ceux de FAYETON (Rouen-Les Docks) et de LODS (Sotteville-Zone Verte) présentent quelques parentés, mais ceux de HUMMEL (Sotteville-Les Abattoirs) semblent d'une autre époque (\*) ; le néo-classicisme de PERRET n'appartient qu'à lui et d'autres opérations du centre et de la périphérie du Havre n'ont rien à voir avec ses formes et sa technologie.



Les Docks, FAYETON, REMONDET  
COMBRISSON, LAIR, PRUVOST



Les Abattoirs, HUMMEL, arch. chef de groupe,  
GUERRIER, LEFORT, BANCE, METZGER

Il en résulte une impression de gestes personnels et l'impossibilité d'une représentation cohérente et claire des tendances générales d'évolution et du débat architectural. Le fameux débat tradition régionaliste/modernité nationale qu'évoquent les revues ne semble pas être perçu par les acteurs locaux que nous avons interviewés. Ils parlent plus de marottes des architectes en chef ou des conditions technico-économiques variables (confiance des maîtres d'ouvrage dans les novations techniques et difficultés d'approvisionnement).

Ultérieurement, d'autres opérations exogènes (celles du Havre déjà citées ; à Rouen celles de LODS avec le procédé GEAI et celles d'ARRETCHE ; le Vaudreuil) auraient pu contribuer à alimenter les idées, stimuler la création et entretenir le débat, en inspirant l'adhésion ou le rejet (des projets "étrangers", du parisianisme et de l'Etat centralisateur, des architectes concurrents qui étendent leur monopole et empiètent sur ceux des locaux). En fait, les attitudes des architectes locaux sont mitigées. Le rejet total ne se situe qu'au plan des affaires perdues. Par contre, par rapport aux idées, on ressent un mélange de respect et d'agacement. Les havrais sont marqués par le culte du maître PERRET, dont l'impatronisation locale a été forte ; l'un d'eux nous a montré l'oeuvre du maître avant la sienne, rappelant sans doute sa paternité spirituelle.

(\*) HUMMEL a été entre autre architecte de l'Office Public d'Habitations du Département de la Seine, d'où sans doute la filiation de son architecture avec celle des H.B.M.

Le respect du patron était une tradition enseignée dans les ateliers des Beaux-Arts. Cela n'empêche pas d'émettre des réserves ("la trame de PERRET était trop grande et son projet trop cher") et de ne reprendre ponctuellement que quelques uns de ses détails, sans fidélité à ses principes (les proportions des fenêtres et panneaux de façade de PERRET, le plus souvent, ses balcons filants dans le cas de l'agence A). Même phénomène avec des notoriétés plus récentes ; ANDRAULT et PARAT sont critiqués, mais imités en fait ; leurs intermédiaires inspirent beaucoup de design des jardinières - garde-corps.

### 3.2.2. L'IMPACT DES MODELES INNOVATION ET DES MODELES REGIONAUX

Avec l'exemple précédent, nous en arrivons aux effets des modèles-innovation. L'interview des architectes montre qu'ils les perçoivent comme les véhicules de modes architecturales officielles. C dit à propos des intermédiaires : "c'est passé, le ministère n'en parle plus. Mais ça intéresse les maîtres d'ouvrage... Aujourd'hui, le ministère veut du compliqué. Les cellules fonctionnent moins bien". De même A, interprétant les souhaits ministériels, a "l'impression qu'il y a de la surenchère dans l'anecdote". Toutes les recommandations de variété architecturale des formes et des assemblages, qui émaillent les textes des concours de modèle, semblent avoir un effet pregnant et persistant, depuis que le traumatisme de la monotonie des grands ensembles est partagée de tous. Cette nouvelle bonne conscience occulte le courant récent du réordonnement urbain, qui ne prend pas et est plus compris comme une mode actuelle de la variété, par accumulation de détails et signes au pittoresque historique.

Ce décalage dans la perception et l'assimilation locales des courants architecturaux est à mettre en particulier au compte de la politique des modèles. La reconduction des agréments de modèles sur plusieurs années a contribué à figer une imagerie innovante qui, après 1975, se trouvait même en opposition au sein de l'administration centrale avec la conception plus située de l'architecture encouragée par le P.A.N. Ce dernier ayant eu moins d'impact, en raison du nombre de réalisations, que les modèles, ceux-ci ont constitué la référence dominante. Au point d'ailleurs de pervertir les intentions les plus louables : l'opération d'Yvetot analysée en 2.2. devait favoriser la création locale.

En fait, l'équipe lauréate a gagné notamment parce qu'elle avait cru reconnaître dans le programme du concours l'esprit des modèles-innovation et qu'elle en a repris des éléments caractéristiques dans son projet. Si bien que le résultat final, qui aurait pu faire preuve d'originalité, ressemble à une opération contemporaine de la même commune, réalisée sans concours par l'agence A à partir de son modèle régional.

Les modèles régionaux apparaissent en effet dans leur architecture comme des dérivés des modèles-innovation, et ce en raison principalement de leur concurrence mutuelle dans les marchés locaux. C'est cette dernière qui conditionne avant tout l'appréciation des modèles-innovation. On se félicite de l'échec des uns, qui deviennent alors des repoussoirs : "MAILLE m'a apporté des affaires : on n'en voulait plus" dit A. On s'inspire de ceux qui marchent. Sous cet aspect, la concurrence entre les modèles nationaux et régionaux semble stimulante. Les premiers auraient un rôle incitatif et les seconds serviraient de relais entre les expérimentations et la production courante. Il est d'ailleurs vrai, comme nous l'avons vu, que les titulaires d'un modèle régional sont plus ouverts au renouvellement de l'architecture. Mais, ce rôle "pédagogique" et accélérateur de l'évolution locale que pourraient avoir les modèles est perverti. Ils engendrent en effet toute sorte de pratiques : on en tire les recettes qui permettent de "toucher" à des concours ; dans deux opérations contiguës faites à partir du même modèle, A dit avoir cherché à camoufler leur identité par une différence d'aspect extérieur. Il dit encore, au sujet d'un modèle-innovation dont il était architecte d'opération : "VOILE-POUTRE était trop cher. Avec QUILLE, on a fait comme si". Les modèles influent non seulement sur les formes architecturales, mais aussi sur la démarche de conception de l'architecte et de ses partenaires.

La conception architecturale de l'habitat dans l'esprit des modèles est privilégiée par l'administration, les entreprises qui ont la capacité de les réaliser et les maîtres d'ouvrage qui limitent la qualité de l'habitat aux prestations. Les architectes, s'ils n'en parlent pas comme d'une possibilité d'épanouissement de leur architecture, y voit un moyen de faire tourner l'agence. La D.D.E. n'apparaît que comme un rouage de transmission de la politique centrale, dont les fonctionnaires interviewés sont les zéloteurs, notamment pour les modèles qu'ils parent des mêmes vertus que le discours officiel : ils ont permis, selon eux, l'amélioration de la qualité, la maîtrise des coûts et des délais.

Les entreprises sont également satisfaites des modèles : "ils ont eu pour nous plusieurs avantages : traiter de gré à gré, mieux connaître le produit que l'on fabriquait ; ils ont été l'occasion d'un apprentissage à trois, maître d'ouvrage, architecte, entrepreneur". Ce point de vue est repris par un autre entrepreneur : "les appels d'offres coûtent chers et sont pipés ; un maître d'ouvrage peut toujours faire passer son entreprise" ; il défend également la collaboration avec le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage, dans la mesure où elle va dans le sens d'une logique de produit. Lorsque le maître d'ouvrage a une demande conforme à celle-ci et fait appel à un même modèle pour des opérations successives, son entente avec l'entreprise est bonne. C'est le cas entre l'OPAC et GUIRAUDIE-AUFFEVE ("M. DULIEU est extraordinaire", dit du directeur de l'office un des responsables de l'entreprise) pour le système LEIGA et le modèle ROUMARE de l'agence D.

L'entrepreneur donne sa version de leur genèse : "nous avons travaillé avec BARETS à la mise au point de ROUMARE. Puis on s'est tourné vers le cabinet d'architecte le plus dynamique. La démarche est de créer un produit défini techniquement et de le soumettre à des architectes". Pour lui, le modèle ne semble pas permettre des évolutions ; il s'est donc efforcé de les empêcher. Puis se disant trop ressenti lié à un même architecte ("c'est le danger de la politique des modèles") et souhaitant développer une structure industrielle (avoir des stocks d'éléments et non faire de la préfabrication foraine traditionnelle), il cède le modèle aux entreprises DUBOIS et FOUGEROLLE. Dès lors, "le rapport de force entreprise-architecte s'est inversé avec sa reprise par DUBOIS" ; autrement dit, ce serait à cause de la faiblesse de l'entreprise que le modèle a pu connaître une évolution architecturale. On a là un exemple de limite dans la collaboration architecte-entrepreneur. Celui que nous interviewons n'est pas contre l'évolution d'un produit, s'il s'agit d'un système constructif la permettant : "le premier stade est celui de la maîtrise du produit. LEIGA a été bloqué pendant les premières tranches. Puis on s'est laissé aller à la complexification, à l'épanouissement". A ce même architecte qu'il a freiné dans ces volontés de qualification architecturale du modèle, il reproche son "manque d'imagination" dans l'utilisation du système LEIGA ou ses références trop évidentes à PORTZAMPARC pour ses arcades. Sans doute pour ne pas encore apparaître trop lié, il réalise actuellement son système dans la ZAC de Rouelles, près du Havre, avec un autre architecte du département et à Péronne (Somme) avec son architecte rouennais habituel.

Au delà du caractère ponctuel et anecdotique de cet exemple, nous voulons montrer les limites architecturales des systèmes constructifs et des modèles, en particulier d'entreprise (\*). Les premières réalisations apparaissent prisonnières du systématisme mis en avant et poussé trop loin, sans nécessairement être rationnelles sur tous les plans ; elles donnent une image stricte, qui est souvent plus celle de la rigidité que de la rigueur. Après une phase d'essai, les réalisations ultérieures semblent prendre de l'assurance et lutter contre leur propre systématisme initial : les plans sont améliorés dans leur fonctionnement et leur "rendement", les formes assouplies et complexifiées, les assemblages diversifiés. Certes, on peut dire que l'équipe de conception-réalisation maîtrise progressivement son produit, dont la maturation s'opère sur plusieurs réalisations successives. Mais l'architecte, dans le cas de systèmes constructifs et modèles d'entreprises est amené à réagir a posteriori, en essayant d'introduire des dimensions qualitatives non prises en compte au départ ou en se limitant à des correctifs formalistes. D'où la compréhension, voire la complicité des maîtres d'ouvrage et entreprises pour les habillages à la mode, les architectures de deuxième ou troisième génération masquant les excès des premières. D'où aussi la frustration des architectes (celui qui a utilisé le LEIGA dit l'avoir mis au point, ce qui ne semble pas être le cas si l'on en croit l'entreprise).

La réadaptation d'un modèle peut être une démarche de conception si elle est reprise de principes architecturaux ou de règles typologiques, et non changement de façade ou coups de lame de rasoir sur le contre-calque. Ces pratiques existent aussi chez ceux qui n'ont pas un modèle régional, mais elles ont été renforcées par les politiques successives de plan-type et de modèle depuis la Reconstruction.

(\*) Les architectes détenteurs d'un modèle interviewés insistent pour qu'on distingue bien les modèles d'entreprises, qui veulent garder les mêmes marges et leur font subir des déshabillages successifs d'une opération à l'autre, et les modèles d'architectes qui sont mis en adjudication. Selon D : "l'architecte demande la meilleure qualité ; c'est la technicité de l'entreprise qui fait la différence". Un exemple est donné : "à Sotteville, ROUMARE est à côté d'un modèle d'entreprise et on peut les comparer".

3.2.3. CENTRALISATION ET HIERARCHISATION DES PROCEDURES ET DES ACTEURS

La politique des modèles constitue un exemple de centralisation des procédures et de hiérarchisation implicite des projets et de leurs concepteurs, les modèles régionaux s'étant révélés comme une sorte de sous-produit des modèles-innovation. Mais cet exemple récent a été précédé par d'autres, particulièrement en Seine-Métropole où l'importance de la Reconstruction a occasionné la mise en place d'un appareil centralisé et hiérarchisé qui semble avoir marqué les acteurs locaux. A cette époque, les différentes directives et procédures de contrôle sont apparues moins l'application de mesures nationales que le fait de certains hommes, perçus non pas comme les rouages neutres d'une politique, mais comme les vecteurs de leurs volontés personnelles. Il s'agissait de l'urbaniste en chef, l'architecte en chef du département, puis plus tard de son architecte-conseil, des architectes en chef des Z.U.P. ou d'architectes membres de certains conseils et commissions (\*).

Le président de l'Office Départemental rappelle qu' "il y avait des problèmes avec les architectes en chef. Certains avaient des idées très arrêtées... Les architectes n'osaient pas leur tenir tête ; parfois c'est moi qui les aidais en commission". Un fonctionnaire travaillant alors au permis de construire a aussi été frappé par le type de rapport entre les architectes-conseils et les architectes locaux : "c'était souvent, et cela a duré longtemps, des relations de professeur à élève". Le trait rouge péremptoire barrait souvent le plan ou corrigeait la façade, comme le confirme notamment l'architecte C : "J'ai été corrigé par FAYETON".

Avec ce dernier, nous avons un exemple d'intervention non resituée dans une mécanique administrative, mais plutôt ressentie comme issue d'un jeu de pouvoir occulte. C nous a parlé de FAYETON, sans préciser son rôle exact, comme d'un "architecte de la Caisse des Dépôts", alors que sa fonction officielle était celle d'architecte en chef de la rénovation de Darnétal.

(\* ) Pour la ZUP de Caucriauville par exemple, l'organigramme fait apparaître la hiérarchie suivante : l'architecte-conseil du Ministère, l'architecte en chef, l'architecte en chef adjoint, qui est en même temps l'architecte chef de groupe, et enfin les architectes constructeurs.

Lorsqu'on remarque la présence de la SCET parmi les actionnaires importants de la SEM maître d'ouvrage de l'opération, on comprend mieux l'appellation donnée par C (\*), qui n'a pas non plus fait allusion à une autre casquette de FAYETON. C'est l'aménageur qui nous l'a rappelée :

"Chaque projet passait devant le Conseil Supérieur de l'Architecture. Pour faciliter les choses, on prenait avec l'architecte d'opération un architecte de renom. Si possible membre de ce conseil, ce qui faisait qu'il s'approuvait lui-même. Il fallait que sur le dossier, on voit bien son nom. C'est comme cela que FAYETON a été choisi. Il ne faisait rien ; je l'ai connu à la télévision. Je peux vous citer une anecdote significative. Pour l'opération, deux projets, l'un de FAYETON et l'autre de C, ont été présentés simultanément. Il y a eu une inversion des projets, si bien que la commission attribuait à l'un ce qui était à l'autre. C'est ainsi qu'elle a été amenée à déclarer devant le projet de FAYETON que décidément C ne faisait rien de bon".

Ce cas est assez particulier. En général, l'intervention des architectes en chef était au contraire parfaitement reconnaissable, au point que la plupart des acteurs d'alors identifient les périodes successives à travers eux. Ils nous ont cité POIRRIER plus particulièrement ("l'époque POIRRIER", comme dit C), DALLOZ, HAGUENAUER et BALLADUR plus récemment. Leur intervention se manifeste par des formes fortes et redemandées systématiquement, mais reste ponctuelle : géométrie du plan-masse pour les architectes en chef des grands ensembles, dessin des ouvertures en façade pour les architectes-conseils du Ministère.

Les volontés des architectes en chef ont pu de plus être contradictoires. Nous avons vu que dans l'immédiat après-guerre, certains encourageaient la rationalité constructiviste et étaient marqués par les principes des CIAM, tandis que d'autres restaient empreints de l'urbanisme d'îlot ou de la cité-jardin. Le remplacement successif des architectes de l'administration a ajouté à la discordance : POIRRIER par exemple voulait des fenêtres à proportion carrée, comme celles qu'il a lui-même utilisées à la Porte Océane du Havre et empêchait les balcons, alors qu'après BALLADUR a été un partisan de la loggia.

(\*) La Caisse des Dépôts avait effectivement ses architectes. Son architecte en chef était alors R.A COULON. Dans deux opérations de la Société d'Aménagement de la Région rouennaise, Mont-Saint-Aignan et Saint-Etienne-du-Rouvray (le Château Blanc), il a été associé à leurs architectes en chef respectifs, F. HERR et M. LODS.

A travers ces manies pouvaient se manifester des règlements de compte entre tendances architecturales adverses ; mais, sans que le débat soit explicite, les querelles de doctrines se retrouvaient polarisées sur des détails fétiches, en l'occurrence la forme de la fenêtre : la fenêtre carrée chez POIRRIER traduisait, aux dires mêmes des architectes locaux interviewés, la lutte contre la fenêtre en long de LE CORBUSIER.

Ce qui a été mal vécu, ce n'est pas la référence à des idées maîtresses, mais les corrections architecturales subies à l'occasion de rapports de domination imposés. La dépendance librement consentie, c'est-à-dire l'adhésion à des principes, peut être bénéfique, alors que l'obligation injustifiée n'amène qu'à singer la lubie, qui n'est d'ailleurs pas forcément personnelle : "POIRRIER faisait du sous-PERRET", remarque A.

Si l'ancien rôle de l'architecte en chef a confiné à l'abus de pouvoir basé sur la marotte arbitraire, les maîtres d'oeuvre notent aujourd'hui l'action plus pédagogique de l'architecte-conseil qui selon D "joue le rôle d'un bon patron d'atelier ; il pousse votre démarche. Il est très utile pour l'architecte qui travaille seul".

Mais ce type d'action, limité aux opérations nécessitant l'intervention d'un architecte-conseil, reste mineur. La majorité des architectes reste réservée vis-à-vis des idées architecturales promues, exogènes et associées au parisianisme. Leur réalisation locale, toujours ponctuelle, reste en décalage avec la production habituelle. La diffusion des idées par voies procédurières et hiérarchiques et par réalisations expérimentales prête à la méfiance. A trop les avoir promues par ces voies, comme cela a été particulièrement le cas en Seine-Maritime, on risque de provoquer le rejet et donc de freiner l'évolution souhaitée.

#### 4 - CONCLUSIONS

A la fin de chaque chapitre, des conclusions partielles avaient été tirées. Il s'agit ici de les reprendre dans leur ensemble et en résumé, mais en se centrant moins sur la Seine-Maritime, de façon à leur donner une portée plus générale et à indiquer des orientations pour des actions possibles. Seront ainsi abordés le rôle de l'Etat dans la production architecturale et son évolution, les voies et moyens de diffusion des idées, le contenu et la répartition de la commande, le poids et la marge de manoeuvre de l'architecte par rapport à ses partenaires et aux conditions influant sur ses projets. Pour chacun de ces domaines d'action des constats et éléments de proposition seront faits.

#### 4.1. LES LIMITES DU ROLE DE L'ETAT

##### 4.1.1. DANS SES ACTIONS DIRECTIVES

Quel est l'impact des actions de l'Etat en matière d'habitat sur la production locale ? Nous distinguerons les obligatoires et les incitatives, ces dernières étant traitées dans le paragraphe suivant.

Des actions autoritaires de l'Etat, nous retiendrons ici les règlements de construction dans la mesure où ils sont souvent invoqués pour justifier les fatalités de la médiocrité.

L'analyse des réglementations successives fait au chapitre 1 avait montré que c'était celle de 1955, complétée des arrêtés de 58, qui avait été la plus contraignante, ainsi que le confirmaient des articles d'architectes dans les revues d'alors. Or, les architectes locaux que nous avons interrogés n'ont pas particulièrement incriminé cette réglementation, ou du moins ne l'ont pas isolée de tous les autres facteurs qui pesaient à cette époque sur la production. La restructuration générale du secteur bâtiment, avec la redéfinition des rôles des acteurs, la rationalisation et l'industrialisation, a été perçue globalement comme un obstacle insurmontable à la recherche de qualités architecturales, les règlements n'étaient qu'un des éléments de la chape des contraintes que ressentaient les architectes.

Par contre, ils se plaignent actuellement davantage de certains règlements récents, peut-être parce que leur caractère prescriptif contredit l'esprit "exigentiel" qu'avait introduit la réforme de 1969 présentée comme une libération. En outre, la période présente d'architecture nouvelle et de foisonnement des propositions donne l'impression d'un débridement de la conception qui rend plus sensible aux conditions restreignantes.

Les architectes interrogés parlent en particulier des textes sur la thermique. Nous avons remarqué que leur architecture en donnait une traduction rapide. Ainsi la réglementation relative au coefficient G a provoqué la réduction de la taille des ouvertures, mais pas une réflexion sur la conception bio-climatique.

Les architectes s'accomodent des nouveaux règlements au fur et à mesure de leur parution plus qu'ils ne les intègrent dans une conception globale, d'autant que l'image d'efficacité qu'ils veulent donner d'eux à leurs commanditaires les amène à les "digérer" très vite. Les règlements semblent donc contribuer à la fragmentation de la conception architecturale.

De plus, ils n'agissent pas ainsi que souvent avancé comme des déterminismes sur l'architecture. Ils ne sont apparus comme tel que chez les "architectes passifs", et plus particulièrement à l'époque de la mise en application du décret de 55 et de ses différents arrêtés : leurs parutions respectives se lisent alors directement sur les projets successifs des agences à partir des modifications qu'elles ont été obligées d'apporter à leurs solutions.

Le déterminisme est encore moins net en ce qui concerne l'application des ratios permis et encouragés implicitement par les nouveaux règlements. Nous avons vu que le décret de 55 rendait possible les logements à une orientation. Mais cette disposition ne s'est pas généralisée; il semble même qu'une certaine résistance ait été manifestée par certains maitres d'ouvrage et architectes, qui tenaient à garder les logements traversants.

Il n'y a donc pas de fatalité des contraintes réglementaires et rationalisantes, dont le cadre pesant a d'ailleurs été amoindri après la période des grands ensembles. Elles peuvent être interprétées et dépassées par de multiples solutions architecturales, suivant la marge de manoeuvre qu'elles laissent aux concepteurs. Il faut distinguer à ce sujet ce qui est imposé par les règlements avec alors production rapide d'effets, et ce qui est permis. Dans ce dernier cas, l'application des possibilités et ses effets sont plus variables. Les maitres d'ouvrage et les maitres d'oeuvre ne cherchent pas forcément à profiter des libertés offertes. Ainsi la suppression des hauteurs minimales sous plafond n'a pas empêché le maintien des 2,5 m habituels. Cet exemple rappelle le besoin de se référer à des normes, qui persistent même abolies. Une telle prégnance est à mettre au compte à la fois de la force de l'habitude, de la sécurisation apportée par les garde-fous qu'on se donne et des consensus, sur certains niveaux de qualité de l'habitat, qu'ont fini par provoquer les règlements. De contraintes, ils sont devenus des acquis.

C'est pour ces raisons que l'assouplissement que le ministère a introduit par le passage des règlements "normatifs" aux "exigentifs" n'a pas eu beaucoup d'effets sur le renouvellement architectural. On peut aussi invoquer la réin-

roduction récente de textes prescriptifs précis (handicapés moteurs, installations de gaz, économies d'énergie, par exemple). Mais le problème est surtout d'ordre pédagogique.

Les règlements de construction ont pour objet d'assurer la sécurité et l'hygiène, et de faire faire des avancées techniques et qualitatives. Comme tels, ils ne concernent donc pas directement l'architecture, mais ont néanmoins des conséquences sur elle, qui devraient être prévues, simulées et présentées dans des notices d'accompagnement des textes. Dans ce sens, il n'y a eu que les "exemples de solution" proposés par le C.S.T.B au moment de la parution des arrêtés de 69. Plutôt techniques, ils devraient être complétés par une pédagogie plus architecturale des conséquences des nouveaux textes. De façon plus large, les mesures réglementaires devraient voir leur publication s'inscrire dans une politique globale de diffusion des idées, puisqu'elles y contribuent implicitement. Nous y reviendrons en 4.2.

#### 4.1.2. DANS SES ACTIONS INCITATIVES

Nous avons cherché à situer les tendances d'évolution architecturale constatées dans la production du département par rapport à l'évolution nationale de l'habitat et à ses facteurs généraux, et par rapport à des opérations particulières.

Il en était ressorti une impression de décalage dans le temps ("retard" d'environ 3 ans, sans jugement de valeur ni apologie d'une avant-garde à rattraper) et dans l'aboutissement des idées suivies (développement moindre et assimilation partielle, provoquant des réductions et des écarts).

L'hypothèse que nous faisons est que ces décalages architecturaux proviennent, entre autres facteurs, paradoxalement des efforts de l'Etat pour faire rattraper les retards en promouvant des progrès et innovations. Nous avons vu que, dans cette perspective, il était intervenu en tant que :

- incitateur et initiateur de renouvellement architectural et technique
- organisateur de la production (centralisation et hiérarchisation des opérations, des procédures, des acteurs, donc des conceptions architecturales par retombées).

Nous avons étudié en particulier les conséquences :

- des opérations expérimentales locales importantes, exogènes ou appuyées sur l'oligarchie du département, depuis la Reconstruction
- des Modèles Innovation réalisés en Seine-Maritime et des Modèles Régionaux
- de la hiérarchisation des architectes, instaurée à la Reconstruction avec des effets encore persistants (architectes en chef et architectes conseils du département, des communes, des opérations importantes : reconstruction, rénovation, Z.U.P.)

Les conclusions qu'on peut tirer de ces analyses, sont les suivantes :

- a) le rôle de l'Etat, bien que ne fixant pas directement un type d'architecture pour l'habitat, amène les architectes locaux dans leur contestation de son système d'incitation-diffusion à rejeter l'architecture exogène attribuée d'abord aux "pontes" (Prix de Rome,...), puis perçue comme officielle (politique des modèles). Il y aurait donc échec de l'incitation à partir de l'exemplarité, quand elle est mise en oeuvre au travers de filières centralisées et hiérarchiques, en particulier quand elle s'appuie sur une minorité d'architectes. Cela a pourtant été la politique de l'Etat à toute période : notoriétés établies de longue date pour la Reconstruction et les Z.U.P., ou jeunes lauréats du P.A.N. et cercle restreint d'architectes au talent reconnu depuis quelques années pour impulser aujourd'hui l'innovation, avec les maîtres d'ouvrage habituellement volontaires pour ce genre d'opération (Reims, Angers, agglomération Lille-Roubaix et couronne parisienne par exemple).

Ce secteur pilote à l'abri des réalités du marché de la construction avec des financements particuliers admettant le principe du surcoût architectural, avec aussi des acteurs particuliers, n'a pas les effets attendus d'entraînement général, mais a des retombées ni cohérentes ni maîtrisées sur l'ensemble de la production ; il prédispose à l'élitisme des faiseurs de modes, mal assimilées et caricaturées par leurs suiveurs désireux de se montrer à la page. Nous reviendrons sur cet aspect pervers de la diffusion des idées au chapitre suivant.

- b) une des hypothèses qu'on serait tenté de faire est que les décalages architecturaux constatés dans l'habitat relèvent de la coupure Paris/Province. En fait, ils traduisent plutôt le décalage opérations exceptionnelles/opérations courantes. Deux sortes d'opérations exceptionnelles peuvent être distinguées :

.../...

- . les opérations d'initiative locale, ayant pour origine des circonstances et contextes communaux et supposant des volontés conjuguées des différents partenaires impliqués pour sortir des processus habituels et produire un autre niveau de qualité.
- . les opérations d'initiative étatique ; elles reviennent à créer une opposition Paris/Province, puisqu'elles "parachutent" des entreprises, B.E.T. et architectes "près du pouvoir" et généralement parisiens, et des conceptions architecturales taxées aussi de cette provenance.

Si les ISAI et ICE de la Reconstruction, ou l'expérimentation du système GEAI, ou les deux PAN et autres réalisations du Plan-Construction sont restés des opérations ponctuelles sans suites dans le département pour les raisons déjà données, les initiatives nouvelles réellement locales sont susceptibles d'avoir valeur d'exemple ; non pas par leurs formes qu'il s'agirait d'imiter, mais en montrant qu'il est possible de sortir de la routine et de remettre en cause les procédures et blocages habituels. Nous avons donné des exemples de telles opérations au chapitre 2.2.

Pour souhaitables que soient les expériences d'origine locale, leur intérêt n'en est pas pour autant assuré :

- lorsqu'elles ne visent qu'à améliorer la seule conception architecturale de la forme de l'habitat, sans volonté de changer aussi les rapports entre les partenaires dès la programmation.
- lorsqu'elles ne sont destinées qu'à produire des effets spectaculaires pour servir une politique de prestige et/ou d'alibi. Ce genre d'opération qui est souvent l'un des instruments privilégiés de l'électoratisme municipal, transpose à l'échelle locale l'esprit et les conséquences des expérimentations parachutées par l'Etat, objets singuliers sans effets ultérieurs.
- lorsque dans le cas d'un concours, les orientations données et les critères de jugement ne sont pas autochtones. Par exemple, la référence aux thèmes du Plan-Construction et des Modèles Innovation aboutit à reproduire leur architecture. Cela pose le problème de la formation architecturale des décideurs et experts locaux, à assurer avec une autonomie suffisante et de façon adaptée aux spécificités régionales.

Enfin, les opérations novatrices endogènes, pour ne pas rester sans descendance, devraient bénéficier d'une politique régionale et départementale de diffusion des idées, qui rejoint la question précédente de la formation.

- c) Les décalages à une même époque entre Paris et la Province, et entre des opérations exceptionnelles et normales se produisent plus particulièrement au cours des périodes où l'Etat prône l'innovation, ce concept induisant un secteur de pointe et un retard à rattraper. Deux périodes expérimentales ont été impulsées par l'Etat :
- . 1946-53 (expérimentation technique)
  - . après 72 (expérimentation technique et architecturale)

Ces phases d'expérimentation ont introduit, par définition, des décalages dans les conceptions architecturales de l'habitat. Par contre, pendant les phases de diffusion-généralisation des principes testés, il n'existe pas de tels décalages; ainsi, l'architecture des Z.U.P. normandes ne diffère pas du restant de la production française d'alors. Lorsque l'Etat ne manifeste aucunes volontés innovantes, l'évolution de cette dernière est lente et générale, d'ailleurs plus osmotique qu'issue d'une véritable politique de diffusion des idées. Au contraire, la promotion d'innovations-phares provoque des ruptures dans les idées, qui pourraient être salutaires et dynamisantes, mais aussi dans les conditions de production, trop particulières, voire artificielles dans le cas des opérations de démonstration et d'expérimentation comme nous l'avons vu.

L'Etat apparait donc paradoxalement et malgré lui comme l'instigateur des décalages contre lesquels il lutte : en montant en épingle des opérations extraordinaires, au sens premier du terme, c'est lui qui crée des retards à rattraper et qui ne le seront pas, puisqu'elles ne sont pas suivies d'une politique de diffusion; un temps de latence est alors nécessaires pour que les courants nouveaux soient connus. Il se produit ainsi une hystérésis et des effets persistants dans les modes... déjà révolues dans les sphères de la réflexion. Il faudrait développer en conséquence une promotion de l'architecture hors des secteurs pilotes, à partir d'une prise en charge locale.

## 4.2. LA DIFFUSION DES IDEES

### 4.2.1. L'IMPACT SUR LA CONCEPTION ARCHITECTURALE

Les conclusions sur les tendances communes d'évolution de l'habitat en Seine-Maritime, confrontées à celles de la production nationale analysées en 1.3., avaient fait apparaître une certaine banalité architecturale, accentuée par une impression de décalage, que nous venons d'imputer pour partie à certaines actions de l'Etat.

Nous avons déjà soulevé la question de l'appréciation de cette évolution générale de l'habitat en France : comment émerge de l'ensemble de la production les opérations supposées représentatives de son avancée qualitative, comment nous faisons nous une idée de cette dernière ? Il semble en effet que sa mesure soit viciée. Elle se ferait à l'aune de réalisations de pointe qui, par définition, tranchent avec l'évolution de la production courante. Car ce sont bien le plus souvent ces réalisations particulières qui sont mises en vue. Sélectionnées à la suite de concours, aidées par l'Etat et/ou des collectivités locales, elles ne peuvent être perçues que comme des épiphénomènes nimbés d'une auréole lointaine et connues que par des publications plus exégétiques que pédagogiques.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause la notion d'expérimentation, mais plutôt le mode de diffusion de ses résultats, qui ne permet pas d'effet d'entraînement suffisamment général.

La diffusion des idées pouvant stimuler des évolutions est en effet à la fois restreinte et restrictive; elle se fait principalement par deux voies limitées aux :

- . actions de l'Etat et de ses relais régionaux et départementaux : outre les règlements qui traduisent ses choix, les circulaires d'incitation et de recommandation, les programmes de concours, les publications des réalisations-phares ou le "palmarès de l'habitat" indiquent les préférences architecturales de l'administration. Ses architectes-conseils, ainsi que les architectes en chef des opérations importantes, sont également des agents de diffusion de ses idées et ne semblent plus imposer leurs "marottes" personnelles, comme ils avaient pu le faire jusqu'aux années 60.

. revues de la presse privée, selectives et montrant des images plus que des principes de conception sans aborder les conditions financières et le rôle des partenaires. Signalons à ce propos que les revues de construction sont apparues vers 1840, alors que les traités d'architecture commençaient à décliner.

A partir de ce constat, des remarques et des propositions peuvent être faites.

- a) Les restrictions, en nombre et en contenu, de ces deux voies principales de diffusion donnent l'impression d'architecture élitaire et officielle, d'où méfiance et réserve, voire blocage et rejet, mêlés d'adhésion pour "être dans le coup", comme nous l'avons vu.

Elles confortent ainsi la pratique du "tubard", atavisme de la formation des Beaux-Arts, c'est à dire la recherche non-dite d'une recette formelle pour produire une belle image de concours et/ou de publication. Cette pratique ne rend pas loquaces les architectes, qui ont toujours des réticences à parler des sources de leur renouvellement d'idées. Aucun ne nous a cité de revues et ouvrage auxquels il se référerait. L'un des architectes interrogés à même prétendu n'avoir aucun livre d'architecture. Un autre nous a dit ne pas ouvrir sa documentation à tous ses collaborateurs. L'atmosphère du copiage secret et honteux, chère aux Ateliers, persiste. En outre, il n'y a plus de revues régionales d'architecture, comme il y avait pu en avoir dans l'entre-deux guerres avec "Architecture de l'Ouest". Elles semblent pourtant nécessaires à l'information réciproque et à l'instauration d'un débat local d'idées.

- b) Malgré le côté réducteur de la diffusion, les architectes ont l'impression d'avoir aujourd'hui à leur disposition un large éventail de tendances et de solutions pour la conception de l'habitat, dans lequel ils peuvent puiser librement. Alors que la Reconstruction et les grands ensembles avaient fait ressentir l'imposition d'une gamme étroite d'idées typifiées, la période récente est vécue en tant qu'ouverture : "on s'est fait plaisir à la fin", dit A à propos de ses cellules. "Maintenant, on a fait le tour des solutions". Mais ce catalogue implicite traduit surtout le foisonnement des courants actuels, qui prolifèrent sans que leur analyse critique et leur diffusion soient prises en charges par l'administration et les instances professionnelles. Il en résulte par exemple que les architectes locaux voient à juste titre dans les Villes Nouvelles des "expositions hétéroclites", dont ils ne retirent pas de principes de conception architecturale.

4 c) Parmi la multitude d'idées nouvelles encouragées par l'administration et réalisées dans certaines opérations, seules quelques unes d'entre elles passent dans la production courante. Certains thèmes de l'innovation promue, comme les systèmes poteaux-poutres et la flexibilité, n'ont connu en Seine-Maritime aucune autre application que les quelques opérations expérimentales d'impulsion qui y ont été réalisées. L'habitat intermédiaire a connu par contre un retentissement notable auprès des maires et des maîtres d'ouvrage. Le discours sur les avantages cumulés du collectif et de l'individuel, les formes attrayantes qu'il occasionne et les financements intéressants accordés à l'origine, en ont favorisé le succès et la demande. Chez les architectes, c'est aussi le thème novateur qui a été le mieux assimilé.

Ces derniers, dans leur ensemble, se montrent également sensibles à la qualité du site et à l'exigence d'insertion, rurale et paysagère dans un premier temps, puis urbaine plus récemment. Mais, si le site existe maintenant pour tous les architectes que nous avons rencontrés, il semblerait qu'ils n'en aient retenu pour l'instant que le discours et qu'ils n'aient pas encore maîtrisé les formes qu'il implique : ils parlent pour la plupart de jeux de toiture, de places, de rues, sans que leur architecture parvienne à toutes les qualités énoncées.

L'idée d'intégration à un site apparaît ainsi réduite à un problème formel. La reprise du discours en vogue n'est que la reprise superficielle des notions qu'il suppose, mais il est vrai que ces dernières sont peu étayées au plan théorique dans les publications officielles et les revues à large diffusion : comment dès lors demander aux architectes de dépasser le niveau qu'elles n'ont pas ? Certains ne reprennent des modes architecturales que des éléments de parure extérieure, signes d'une réponse à la demande sociale de qualité, dont la commande se fait l'écho; d'autres se réapproprient verbalement le vocabulaire de l'innovation : A, par exemple, met en avant ses "espaces de pré-habitation" qui sont les habituels prolongements extérieurs de l'habitat intermédiaire (escalier d'accès et terrasse).

Dans la mesure où rien n'est entrepris pour la faciliter, l'assimilation des idées reconnues et encouragées est variable ; certains facteurs la favorisent. Ainsi, la proximité géographique de réalisations marquantes et consacrées comme telles prédispose à leur reproduction mimétique. L'architecture de PERRET a provoqué la reprise locale du dessin et des proportions de ses panneaux et cadres de fenêtre en béton; plus récemment, nous avons vu que le voisinage du Modèle Innovation de MAILLARD avait influencé une version du modèle régional.

de D, qui pour la suivante a adopté trait pour trait la forme de fenêtre que X (cf 2.2.) avait réalisée dans son opération sélectionnée pour le "palmarès de l'habitat". Nous avons de plus constaté que la sensibilité des architectes aux modes n'était pas générale et qu'elle était plus évidente chez ceux qui avaient d'abord participé aux concours des modèles régionaux, dans la mesure où ils avaient alors pu intégrer les influences contenues dans le programme (variété des assemblages, formes de l'intermédiaire); cette première ouverture s'est confirmée ultérieurement par des tentatives de prise en compte des modes régionalistes, historicistes et urbaines. Ce n'est cependant pas le seul concours des modèles qui a pu constituer une voie d'accès aux idées neuves. Le fait d'avoir pu y participer témoigne d'une certaine taille d'agence et de moyens adaptés. Mais si les grosses agences semblent a priori plus favorisées pour le renouvellement de leur architecture et l'émulation interne (capacité à répondre aux concours, à associer plusieurs confrères et à en salarier de jeunes, ainsi que temporairement des étudiants), elles n'en pervertissent pas moins leurs références, le plus souvent mal assimilées et transposées trop rapidement, la rentabilisation des affaires nécessaire à la bonne marche de la structure réduisant leur temps d'étude. En fait, les grosses agences peuvent être handicapées, comme nous l'avons vu, par l'importance et la logique de leur structure, qui les enferment et les conduisent à l'inertie. A l'inverse, les structures légères peuvent être propices au dynamisme. Mais rien n'est automatique; la taille de l'agence ne joue pas directement sur la réceptivité et l'entretien des idées, tout dépend de la personnalité des architectes. Nous y reviendrons en 4.4.

Dans tous les cas d'agence étudiés, nous avons remarqué que l'assimilation des idées architecturales était partielle et tendait à être superficielle; d'une certaine façon, elle serait moins bonne que celle des règlements, pourtant relative comme nous l'avons vu. Elle plaide pour une formation architecturale continue sur laquelle nous reviendrons.

- d) Un des aspects de la diffusion et de l'assimilation des idées réside dans sa lenteur. Nous avons déjà évoqué l'impression de décalage dans le temps ("retard" de 3 à 4 ans environ). Par rapport aux raisons que nous lui avons données, on peut ajouter :
- la maturation et l'aboutissement des idées reprises, dans le cas d'architectes cherchant à intégrer des références, se font sur plusieurs projets, après une phase initiale de réappropriation du discours, notamment "post-moderne", une phase de reprise partielle ou caricaturale des formes. Les principes de l'architecture urbaine ont connu une première application très approximative, avec utilisation anecdotique de détails faisant "historique", avant de se rappro-

cher des compositions plus strictes qu'elle implique. Cette évolution est favorisée lorsqu'il y a participation à un concours, surtout s'il comporte une programmation architecturale et urbaine, ou s'il y a intervention d'un architecte-conseil, dont le rôle n'est plus aujourd'hui décrié. Au contraire, la plupart des architectes interrogés reconnaissent la nécessité de son apport critique, "bien en tant qu'oeil neuf" selon D, ajoutant qu'il est "indispensable pour ceux qui travaillent seuls".

On constate aussi la persistance des orientations encouragées auparavant, qui perdurent alors que de nouvelles recommandations les rendent obsolètes. C'est le cas notamment de l'intermédiaire, dont le terme même et sa norme ont pourtant disparu avec l'instauration du P.L.A. La variété des jeux de volume sans ordre apparent, avec décrochements multiples et toitures de retour, est aussi perçue comme une attente, alors que le réordonnement urbain est plutôt de mise actuellement. En s'efforçant de faire ce qui est censé plaire à l'administration et qui a fini par plaire aux élus et maîtres d'ouvrage locaux qui le redemandent puisque satisfaits, les concepteurs n'arrivent plus à voir l'évolution générale des idées architecturales.

A partir de ces constatations, seront exposées les actions qui peuvent être menées auprès des architectes et la nécessité de développer leur formation permanente, actuellement quasi-inexistante.

La question du contenu et de l'utilisation des revues a déjà été évoquée. Trop "parisiennes", leur seule lecture ne peut suffire à faire passer des idées, mal explicitées en outre, et moins encore des démarches. Des échanges et débats locaux, à partir de réalisations et de documents également locaux, permettraient de mieux stimuler la diffusion et la réflexion. Ainsi, lorsque la DDE a entrepris une enquête à Maromme pour y comparer les espaces de transition sur les deux modèles régionaux de A et de D, l'un avec loggia, l'autre sans, les architectes ont eu l'impression qu'un débat pouvait s'instaurer. Cet exemple montre qu'une étude locale, même modeste, a plus d'impact que les recherches psychosociologiques plus larges du Plan-Construction et de la Direction de la Construction.

Les voyages d'étude ont davantage la faveur des architectes que les revues, d'après ce qu'ils expriment. Mais ces voyages semblent aussi limités à des pèlerinages à quelques réalisations connues, les plus anciens parlant des quartiers nouveaux hollandais ou de Marly les Grandes Terres, tandis que leurs cadets citent Tapiola et les Villes Nouvelles anglaises.

De tels voyages avaient notamment été entrepris dans le cadre de l'U.P.A.U. (Université Permanente d'Architecture et d'Urbanisme), association loi 1901

crée en 1958-59 par une dizaine d'architectes membres de l'UNSFA, pour favoriser les échanges et le débat entre les différents professionnels (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises, métreurs, sculpteurs), l'administration et les élus locaux. Mais elle se tourna, compte tenu de ses liens et des personnalités dynamiques, plus vers l'aménagement urbain et l'urbanisme, et n'a plus aujourd'hui d'impact sur les milieux de l'architecture.

Si bien que la formation permanente des architectes est actuellement quasi-inexistante dans le département. Le G.E.P.A. s'en tient aux questions d'organisation et gestion de l'agence, et s'adresse donc exclusivement à ceux qui en dirigent une. Les liens souhaitables des architectes et de leurs organisations professionnelles avec le C.A.U.E. et l'U.P.A. ne s'établissent pas, alors que ces derniers pourraient être des moteurs du brassage d'idées. Mais la demande est faible, les architectes restant d'abord soucieux des intérêts de leur corporation.

Les expositions locales sont rares et la proximité de Paris n'incite même pas à voir les parisiennes. Une décentralisation des actions de l'IFA, le développement des expositions itinérantes rendraient les architectures montrées moins lointaines, tant géographiquement que dans leur contenu.

Ce constat pessimiste nous rappelle que l'habitat n'a été introduit dans l'enseignement de l'architecture qu'après 1968, avec la création des U.P.A. Les architectes interrogés dans l'enquête n'ont donc reçu, comme leurs contemporains, aucune formation particulière dans ce domaine. L'enseignement des Beaux-Arts ignorait aussi le site, la perception et la connaissance de l'usager. Ces lacunes étant encore en train d'être comblées, on mesure mieux les retards de formation à rattraper. Paradoxalement, les besoins en formation permanente sont peu exprimés par les aînés, occupés au maintien des situations acquises. Alors que les projets, dessinés et peu réalisés, de leurs jeunes confrères nourrissent principalement les circuits de diffusion des idées architecturales. Le clivage des générations semble fort.

#### 4.2.2. LE ROLE DES MAITRES d'OUVRAGE ET LA DIFFUSION DES IDEES DANS LE MOUVEMENT HLM

Nous avons vu que dans certains cas les maîtres d'ouvrage pouvaient freiner l'évolution de la production architecturale au nom du maintien de certaines

qualités "humaines" de l'habitat et par perpétuation des solutions qui leur convenaient (exemple du toit imposé, sans d'ailleurs avoir réussi à provoquer une véritable architecture de toiture); leur opposition à tel "progrès" n'était d'ailleurs pas nécessairement définitive : pour reprendre l'exemple fameux en Seine-Maritime de ce maître d'ouvrage important et hostile aux tours, il a fini par en construire, même au moment où elles commençaient à être abandonnées.

Les maîtres d'ouvrage locaux ont donc leur part de responsabilité dans la création des décalages constatés. A l'époque des Modèles Innovation, ils les ont essayés sans être vraiment convaincus et en profitant des logements supplémentaires qu'apportaient les financements de catégorie I. Ainsi, ils ont d'abord fait réaliser des intermédiaires par ANDRAULT et PARAT puis, rassurés sur leur faisabilité mais échaudés par leur coût plus élevé, ont confié les opérations suivantes similaires à leurs architectes locaux. Comme s'ils n'avaient pas confiance dans la capacité de ces derniers à reprendre immédiatement les orientations nouvelles ou par manque de connaissances suffisantes sur elles, les maîtres d'ouvrage semblent avoir procédé à des tests préalables. Mais peut-être était-ce la logique de la distinction Modèles Innovation/ Modèles Régionaux ?

Le rôle actuel et souhaitable des maîtres d'ouvrage dans la diffusion des idées et la formulation d'une demande architecturale sont donc des points importants.

Des actions de diffusion ont été faites par le Mouvement HLM depuis plusieurs années dans le domaine architectural.

Un premier secteur de diffusion est constitué par les revues éditées par l'Union Nationale des HLM : Actualités HLM qui donne des informations essentiellement réglementaires et d'actualités immédiates - la revue de l'habitat social H surtout, qui donne un large écho aux opérations architecturales marquant un progrès par rapport à la production courante : numéros consacrés à des thèmes architecturaux ou urbanistiques, numéros particuliers consacrés à certains maîtres d'ouvrage et mettant en avant leurs efforts en matières de renouvellement architectural. Un tel secteur journalistique, quelle que soit sa qualité rencontre cependant les limites qui lui sont spécifiques ; impossibilité de faire une réelle pédagogie dans des articles qui sont forcément courts, risques

de porter surtout sur les lecteurs déjà convaincus de la nécessité d'un renouveau architectural.

Le second vecteur mis en oeuvre par l'Union Nationale réside dans les documents techniques destinés aux maîtres d'ouvrage : "Cahiers du projet HLM" dans lesquels sont analysées des démarches et des réalisations exemplaires, et entre autres en matière architecturale; guides techniques, réalisés avec le concours du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, qui concernent notamment les méthodes de programmation ("les programmes d'habitat") et la qualité de l'habitat individuel ("des opérations d'habitat individuel de qualité").

La démarche est ici moins spectaculaire mais plus détaillée : elle touche les méthodes, les conditions d'une qualité architecturale.

L'administration procède également à la diffusion de documents de nature voisine.

Mais ces différents documents écrits ne peuvent avoir que des résultats partiels. Une pédagogie doit les accompagner pour déboucher sur une véritable diffusion des idées, et à moyen terme un renforcement de la maîtrise d'ouvrage en hommes possédant une culture et une sensibilité architecturales semble une condition du progrès de l'architecture de l'habitat social.

Une pédagogie est à mettre sur pied, et elle doit toucher les dirigeants des organismes HLM et leurs collaborateurs immédiats si l'on veut qu'elle ait un impact réel sur la production des maîtres d'ouvrage. Des stages sur l'architecture peuvent difficilement être mis sur pied de manière isolée : ils risquent de ne toucher qu'un faible public. Les tentatives d'Architecture & Construction l'ont montré. C'est en intégrant les problèmes architecturaux dans un système de formation longue des cadres du Mouvement HLM, que les meilleurs résultats seront probablement obtenus.

Enfin, les conseils "au coup par coup" effectués à la demande des maîtres d'ouvrage constituent une excellente pédagogie active sur l'architecture. Mais par définition elle ne touche qu'un nombre limité de maîtres d'ouvrage.

.../...

#### 4.3. LA COMMANDE ARCHITECTURALE ET LES ACTEURS LOCAUX

---

La commande d'architecture est exercée par plusieurs acteurs : le maître d'ouvrage en premier lieu qui passe la commande aux concepteurs. La réforme de l'ingénierie et de l'architecture a affirmé la nécessité pour lui d'établir un programme, dans lequel il peut préciser ses exigences architecturales. Mais dans la pratique, d'autres acteurs peuvent exercer de fait une commande architecturale, exprimer une demande d'architecture : la collectivité locale d'abord qui est le plus souvent à l'origine d'une opération d'habitat social par la demande de logements qu'elle a exprimée auprès du maître d'ouvrage HLM et cette demande peut comporter une dimension qualitative, l'administration locale représentant l'Etat enfin qui agit dans ce domaine par la voie réglementaire et par l'incitation. Une caractéristique importante de cette période, du moins jusqu'à ces dernières années, est l'absence ou la faiblesse d'une commande architecturale locale.

Son poids par rapport aux autres préoccupations, son contenu, le rôle de ces différents types de commande au cours de la période étudiée dans le Département de la Seine-Maritime vont être décrit rapidement, en vue d'en dégager les éléments de conclusion.

##### 4.3.1. LES MAÎTRES D'OUVRAGE

---

La commande des maîtres d'ouvrage a été essentiellement fonctionnelle et économique jusqu'à une période récente.

Les exigences fonctionnelles ont surtout concerné le logement en premier lieu, l'organisation de la cellule pour laquelle le maître d'ouvrage demande le respect d'un certain nombre de principes simples : surfaces et dimensions minimales des différentes pièces, éclairage, relations entre la cuisine et le séjour. Ces principes n'évoluent que très lentement, et ce vers une plus grande exigence en matière de surfaces jusqu'à une période récente. Cet agrandissement progressif touche notamment les pièces secondaires : apparition d'une vraie salle de bain, plus récemment demande d'une surface de cuisine qui permette d'y aménager un coin-repas pour le quotidien. Les commandes des maîtres d'ouvrage semblent se limiter sur ce point du logement à ces aspects

fonctionnels; elle porte peu sur l'architecture du logement dans ses autres dimensions : volumétrie, opposition des zones jour/nuit ou propre/sale, caractère traversant ou non du logement. Il y a donc là des marges de manoeuvre pour l'architecte, et on a vu que ceux-ci l'utilisaient en différenciant légèrement leur production entre eux (dans une même période, un maître d'ouvrage acceptera d'un architecte des logements traversants, des autres des logements qui ne le sont pas et il en est de même pour le principe de groupe de logement) ou dans le temps (apparition d'une volumétrie non orthogonale en retombée des innovations apparues à travers le PAN ou les modèles-innovation).

Les exigences fonctionnelles touchent également les prestations : niveau d'équipement des logements et des parties communes, résistance et facilité d'entretien des matériaux.

Mais les préoccupations économiques ont été longtemps prédominantes pour les maîtres d'ouvrage : il fallait répondre à une demande quantitative pressante, dans le cadre des règles de surface et de prix fixées par l'Etat; c'était sur ces deux éléments que se concentrait l'attention des maîtres d'ouvrage. Le choix des architectes, privilégiant ceux qui se montraient capables de maîtriser le rapport qualité-prix, le montre bien. La commande architecturale, réduite certes largement au second rang, n'a toutefois pas été totalement absente, et, surtout, le changement du contexte la conduit à se développer progressivement.

Il apparaît que les maîtres d'ouvrage ont joué un rôle de frein, même modeste, aux évolutions architecturales initiées par la puissance publique. Proches des collectivités locales, gestionnaires craignant d'avoir à subir plusieurs années les conséquences d'innovations insuffisamment mûries, les organismes d'HLM sont plutôt régulateurs qu'accélérateurs des innovations : la résistance à l'adoption des toitures-terrasses, la réticence à construire des tours, ex-primées longtemps par le Président d'un des plus importants organismes d'HLM local, en sont des exemples. De même il y a eu une résistance au développement de l'industrialisation lourde. La méfiance par rapport aux innovations impulsées par le Plan-Construction est similaire : c'est surtout pour obtenir des financements réservés à l'innovation, et par ailleurs "pour voir", que les projets du PAN ou les modèles innovations sont construits - ou, dans certains

.../...

cas à la demande d'élus locaux - L'innovation elle-même n'est pas adoptée pour autant et n'est pas introduite parallèlement à la commande architecturale de la production habituelle, du moins pas avant qu'elle ait fait ses preuves et ait débouché sur un consensus local.

Une évolution récente semble toutefois se dessiner et elle résulte probablement de la manifestation d'un acteur longtemps limité à des normes et à des standards : l'usager. Chez ce dernier, les exigences de qualité se sont en effet modifiées et il ne suffit plus, pour une bonne partie des locataires des HLM, d'accéder à l'hygiène et au confort, comme c'était le cas dans les années 50 ou 60.

De plus, ces exigences ne sont plus seulement mises en évidence par des études sociologiques conduites au niveau national, comme cela a été le cas jusqu'à une période récente. Quelle que soit la qualité de ces études, leur caractère parisien, l'absence de toute diffusion réelle, la difficulté de sortir d'une approche scientifique et observatrice pour s'impliquer dans l'action comme sont bien obligés de le faire les maîtres d'ouvrage, sont autant d'obstacles à une réelle prise en compte des résultats de ces études par la maîtrise d'ouvrage. Ceci est vrai d'ailleurs pour une grande partie des acteurs locaux.

Aujourd'hui des données nouvelles jouent pour provoquer un changement d'attitude.

D'abord, les insatisfactions n'attendent pas pour se manifester qu'on "viene les interroger": la concurrence de l'accession à la propriété, et la modification de la structure de population des quartiers d'habitat social les font apparaître dans la gestion très concrète du maître d'ouvrage. Des logements vacants, des cohabitations difficiles, des dégradations du cadre bâti, sont certes liées à des problèmes sociaux et économiques.

Mais on ne peut nier que le cadre bâti, l'architecture et l'urbanisme soient aussi en cause, intrinsèquement, et aussi par la facilité avec laquelle les grands ensembles peuvent être perçus comme quartiers indésirables, mal connus, du fait de leur architecture de masse et de leur rupture avec le tissu urbain traditionnel. Cette architecture et cet urbanisme volontaires, voulus et perçus dans un premier temps comme une manifestation du progrès, bascu-

lent vers des signes de la pauvreté, de la délinquance, voire du chômage et des retards scolaires.

Les maîtres d'ouvrage sont donc amenés à s'interroger, à enquêter sur les motifs de satisfaction et d'insatisfaction des locataires, et à intégrer les principales conclusions dans leur programme. Les études ne sont plus un monopole national.

Sans doute ces conclusions et ce programme portent-ils, encore une fois, davantage sur des données fonctionnelles ou techniques, que sur l'architecture. Mais certaines leçons tirées des réalisations passées touchent quand même l'organisation de l'espace et l'architecture : inconvénients des grandes opérations répétitives, des concentrations verticales de populations aujourd'hui hétérogènes, volonté de revenir à une architecture d'échelle plus limitée, d'être moins en contraste avec l'architecture et l'urbanisme régionaux, d'introduire dans le collectif certaines qualités de l'habitat individuel, à l'instar des intentions de l'habitat intermédiaire.

Cette commande architecturale rencontre des limites évidentes, tenant à la conception qu'ont les maîtres d'ouvrage de leur rôle, et à leur attitude à l'égard de l'architecture et des architectes.

Le maître d'ouvrage a longtemps joué un rôle centré sur le financement des constructions. Sa responsabilité même était conçue comme financière. Il ne s'impliquait dans la production, son contenu et son processus que sous le couvert d'un Etat qui définissait l'essentiel. Ce n'est que progressivement qu'il a affirmé son rôle de réelle maîtrise du processus de production. Ce changement des mentalités, cette prise de conscience, ont été favorisés par les pouvoirs publics, qui en particulier ont mis en avant l'importance du programme dans les décrets de 1973 sur les marchés d'ingénierie et d'architecture, et par les difficultés qui ont été décrites ci-dessus.

L'attitude par rapport à l'architecture constitue une seconde limite à l'affirmation d'une commande architecturale. Les maîtres d'ouvrage ont été peu formés et informés dans cette discipline. Les personnels ayant un diplôme d'architecte sont quasi-inexistants dans les organismes de logement social. Peut-on imaginer la définition de réelles exigences dans un domaine maîtrisé par ceux qui ont à établir le programme ? L'architecture est dans la

plupart des cas considérée comme un domaine réservé des architectes. Et ceux-ci, conscients de l'indépendance que leur donne le monopole de la connaissance architecturale, entretiennent l'état de fait. Personne ne souhaite que le dialogue s'établisse sur l'architecture, à un tel point que les architectes sont surpris et expriment leur désaccord, lorsqu'un maître d'ouvrage, à l'occasion d'un concours d'architecture lancé dans le département, exprime une commande précise portant sur l'architecture et l'urbanisme.

Ce dialogue est pourtant nécessaire à la prise en compte de l'architecture. Absente du programme du maître d'ouvrage, elle est alors automatiquement placée dans les derniers rangs des préoccupations, après les exigences économiques, techniques et fonctionnelles. Et l'indépendance supposée de l'architecte est une liberté de ne pas faire d'architecture, sauf à la réduire à quelques signes et détails : l'architecte a en définitive plus à perdre qu'à gagner de ce monopole de la connaissance architecturale.

L'évolution récente de la production de l'habitat et les opérations particulières analysées dans le cadre de la recherche mettent pourtant en évidence l'importance de la commande architecturale du maître d'ouvrage. Elle conditionne l'évolution de la production et sa diversité, l'apport de solutions architecturales satisfaisant les aspirations des usagers et l'ouverture dans le choix des architectes.

Comme cela a été indiqué, le contexte actuel de la production et de la gestion du logement social favorisent l'émergence de la commande architecturale : la production est moins forte et on dispose de plus de temps pour faire des études préopérationnelles et préciser sa commande ; les opérations sont de taille plus limitée ; la sanction de la demande est de plus en plus rapide en cas de conception mal adaptée.

Mais un renforcement et une formation de la maîtrise d'ouvrage à l'architecture et à l'urbanisme sont des conditions pour que cette tendance se concrétise de manière significative et suffisamment précise, pour qu'elle entraîne les concepteurs eux-mêmes dans un renouvellement de leur production et de leur attitude par rapport à l'habitat social, qui est aujourd'hui dans l'ensemble résignée à l'absence de réelle création architecturale. Le renforcement par des monteurs d'opérations, prévu par le contrat-cadre signé entre l'Etat et l'Union des HLM, ira dans ce sens, surtout si les monteurs ont une bonne formation ar-

chitecturale. Mais le chemin à parcourir pour que les préoccupations architecturales soient présentes dans la maîtrise d'ouvrage, reste très long.

#### 4.3.2. *LES COLLECTIVITES LOCALES*

---

Les collectivités locales sont longtemps peu intervenues sur le système de production de l'habitat. Leur rôle tenait surtout dans l'expression d'une demande quantitative de logements sociaux, pour satisfaire le plus rapidement possible les demandes des habitants de la commune. Leur commande concernait donc le nombre de logements, les catégories de financement souhaitées et la répartition des logements par taille.

Les élus locaux ont laissé les autres partenaires décider du cadre de vie créé : Etat, aménageurs, organismes constructeurs, conceptions.

Tout au plus ont-ils, comme les maîtres d'ouvrage, freiné ici ou là une évolution de la construction vers le gigantisme qui heurtait les habitudes locales : suppression des toits, hauteurs des tours.

Pourtant, l'exemple de l'opération de Val de Saône montre que même dans les années où les tendances productivistes et quantitatives étaient les plus manifestées, une volonté municipale affirmée pouvait s'opposer aux doctrines architecturales et urbanistiques dominantes, et, en accord avec les autres acteurs, promouvoir l'intégration d'une opération à l'urbanisme local.

Il n'y avait donc pas de déterminisme absolu à l'urbanisme de tours et barres qui est apparu presque partout. Il y avait plutôt consensus entre les acteurs. Les collectivités locales, en acceptant, ou en participant à ce consensus, faisaient-elles autre chose que de refléter les opinions dominantes ?

A ce moment il n'était pas question d'écologie ou de défense de l'urbanisme dans les élections locales. Il est clair que la résolution des problèmes des mal logés était un argument autrement frappant pour gagner une élection municipale.

Les articles de presse, l'iconographie locale ayant accompagné l'inauguration des grands ensembles, et surtout des plus spectaculaires - ceux qui

aujourd'hui posent les difficultés les plus ardues - sont à cet égard frappantes : il n'y a pas de fausses notes et la louange est générale en faveur de la suppression des taudis grâce à ces nouveaux logements, du confort, de la lumière et de la manifestation du progrès technique que constituent ces grands bâtiments et la production d'un grand nombre de logements à faible coût.

Un changement semble s'être opéré à partir du scrutin municipal de 1977. L'architecture et l'urbanisme ont constitué un des enjeux, parmi d'autres bien sûr. Certaines municipalités n'ont pas été reconduites à cause de problèmes de ce type. Il y a eu une modification d'attitude d'une partie de la population, désormais plus attentive au maintien d'un cadre de vie.

Un grand nombre d'équipes municipales a par ailleurs été renouvelé et ces nouvelles équipes sont souvent vigilantes dans ce domaine. Les collectivités locales expriment donc de plus en plus une commande en matière urbanistique, veillant à l'intégration des projets dans un urbanisme communal cohérent.

Elle pourrait être encore plus fréquente. On peut prévoir que l'évolution ira bien dans ce sens, du fait des responsabilités nouvelles qui vont être données aux collectivités locales en matière d'urbanisme réglementaire et d'urbanisme opérationnel dans le cadre de la décentralisation en cours.

#### 4.3.3. *LES ADMINISTRATIONS LOCALES*

---

Les services déconcentrés de l'Etat ont un rôle de relais de la politique définie au niveau national. Ceci vaut pour la politique architecturale de l'habitat.

Ce rôle est effectivement joué, mais avec un certain nombre de caractéristiques qui atténuent ses effets.

En premier lieu, il convient de noter que les Directions Départementales de l'Équipement, qui sont les interlocuteurs en la matière, sont faiblement équipées sur ces thèmes. En particulier les services "Urbanisme Opérationnel et Construction", qui sont en relations avec les maîtres d'ouvrage et les collec-

tivités locales, sont essentiellement composées de techniciens, d'administratifs et de financiers.

Dans ces conditions, une réelle assimilation du "projet" de l'administration à un moment donné pour l'architecture de l'habitat social, est problématique. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles le relais des services déconcentrés de l'Etat a surtout été assuré par la recommandation d'"objets architecturaux" conçus au niveau national et sélectionnés dans les concours (PAN, modèles-innovations...).

La recommandation de démarches et de doctrines conceptuelles est plus ardue et sans doute hors de portée des équipes qui traitent de l'urbanisme opérationnelle, du moins actuellement. Elle est pourtant plus porteuse d'évolution. L'exemple du concours monté à Yvetot avec l'aide du Groupe d'Etudes et de Programmation de la DDE le montre : il y a eu réflexion, sous l'impulsion des services locaux, sur la démarche de programmation. En sont résultés des projets locaux d'habitat intermédiaire, qui ont entraîné d'autres conceptions locales de ce type d'habitat : exemple d'action qui laisse des traces plus profondes et plus durables que la simple reproduction d'objets conçus par des équipes extérieures au milieu local.

En second lieu, on constate un décalage dans l'administration entre le niveau national et le niveau local. L'administration locale participe donc à ce décalage général constaté entre l'évolution de la production de la région parisienne et des projets "portés nationalement", et celle de la production en province. Cette administration déconcentrée n'épouse qu'avec retard et partiellement les innovations qui sont mises au point au niveau national et qui sont en mouvement permanent. Deux facteurs contribuent sans doute à cet état de chose : l'ancrage local de l'administration, qui retrouve donc les mêmes réactions de méfiance que ses partenaires du niveau local, maîtres d'ouvrage, architectes et collectivités territoriales; le système de transmission de l'information de l'administration est centré sur des directives et circulaires, forcément sommaires, administratives, sans communication visuelle. Ce système est à l'évidence peu adapté à la transmission de messages touchant à l'architecture et il y a sur ce point d'incontestables progrès à réaliser.

.../....

#### 4.3.4. L'ACCES A LA COMMANDE ARCHITECTURALE

---

Une grande continuité de la commande architecturale reste très fréquente dans l'habitat social. Elle est sécurisante pour le maître d'ouvrage. Entre un maître d'ouvrage et un architecte qui ont l'habitude de travailler ensemble, la commande peut être en partie implicite : l'architecte connaît les demandes majeures du maître de l'ouvrage. Par ailleurs ce dernier a pu tester les capacités de l'architecte : fiabilité de ses estimations, capacité architecturale et technique, aptitude réelle à la direction des travaux.

Le revers d'une trop grande continuité est le faible renouvellement des idées architecturales comme la recherche l'a montré. Et en sens inverse, l'accès de nouvelles équipes à la commande a un double effet : il modifie la production architecturale elle-même; il est considéré par le milieu local des concepteurs comme un signe qu'il faut modifier les démarches de conceptions habituelles pour conserver un accès à la commande.

Le renouvellement de la commande architecturale peut se faire de plusieurs manières :

- le choix de gré à gré ou sur références d'un nouveau concepteur
- la mise en compétition, avec remise de prestations. Celle-ci est plus lourde mais elle a plusieurs avantages. Elle oblige le maître d'ouvrage à une programmation détaillée, qui orientera et stimulera les concepteurs, elle permet d'ouvrir le champ des concepteurs touchés par un maître d'ouvrage, en direction de jeunes équipes et en dehors de son aire géographique propre :

Un concours permet en général d'aller plus loin dans le progrès de la conception.

Les concours systématiques ne sont pourtant pas une bonne solution : ils coûtent cher aux maîtres d'ouvrage comme aux architectes, ils peuvent devenir vite formels - par exemple par la consultation systématique de trois mêmes équipes qui se partagent alternativement en accord avec les maîtres d'ouvrage la place de lauréat.

Une commande passée de gré à gré avec des concepteurs variés, dont le maître

d'ouvrage connaisse bien les profils, parait une bonne formule si elle est ponctuée par des concours qui, de temps en temps, pour un type d'habitat et/ou de contexte nécessitant un "suivi qualitatif" dans la conception, remettent en cause les idées et les positions acquises auxquelles risque toujours d'amener l'habitude de la commande. Mais une telle pratique ne se décrète pas par une réglementation. C'est plus par la constitution d'un corps de bons professionnels de la maîtrise d'ouvrage qu'elle peut être obtenue.

Il faut enfin noter l'importance pour le maître d'ouvrage de constituer une équipe de concepteurs capable de maîtriser les différents aspects du projet : valeur architecturale, technique et économique. Les missions et les rémunérations de chacun des intervenants gagnent à être fixées dès le départ et de manière transparente.

A cet égard, la constitution d'équipes par les architectes entre des profils différents seraient sécurisants pour les maîtres d'ouvrage et leur permettraient d'avoir de plus grandes ambitions au niveau architectural : on pense en particulier à des équipes comprenant des architectes expérimentés aux niveaux de l'économie du projet et du chantier, et des architectes porteurs de nouvelles démarches de conception.

#### 4.4. POIDS ET MARGE DE MANOEUVRE DE L'ARCHITECTE

L'analyse des différentes conditions ayant des incidences sur la conception de l'habitat doit permettre in fine de préciser la "marge de manoeuvre" qu'elles laissent à l'architecte.

En fait, cette marge n'est pas la résultante automatique de facteurs pré-déterminants. Elle n'existe pas en soi.

Les conditions influentes et restrictives de la programmation - conception - réalisation de l'habitat ne sont pas données objectivement par la réalité technique, économique et sociale. Elles sont médiatisées par différents agents. L'architecte et ses partenaires dans l'acte de bâtir se construisent chacun leur réalité en fonction de la perception qu'ils en ont et des analyses qu'ils en font. Ainsi s'opèrent une sélection et une valorisation différentielle des paramètres qui relèvent :

.../...

- de leurs connaissances, formations et idées reçues
- de leurs doctrine et éthique personnelles et professionnelles
- de leur stratégie d'insertion sociale et économique (logique d'institution et d'intérêt propre à leur profession et au fonctionnement de leur structure).

Les facteurs du projet n'agissent donc qu'au travers de leur mise en oeuvre par les intervenants concernés, qui les interprètent, les justifient ou les dénoncent dans leur discours comme dans leur pratique. La marge de conception architecturale se définit dans le jeu des personnes (poids de leur personnalité) et de leurs rôles institutionnels respectifs (objectifs et idéologies).

Après ce constat général introductif, plusieurs points peuvent être développés.

Même s'il est difficile d'isoler l'architecte au sein du système productif évoqué précédemment, on peut dire qu'il définit lui-même en partie sa marge de manoeuvre. Nous avons distingué en conclusion du chapitre 2.1.3. des types d'architectes "passifs" et "actifs".

- Les premiers reconduisent leurs solutions habituelles, lorsque les conditions opérationnelles sont reproduites (même type de programme et même partenaires, satisfaits de leurs réalisations antérieurs), en n'apportant que les quelques modifications imposées par de nouveaux règlements. La traduction architecturale des conséquences de ceux-ci reste simpliste et mécanique, comme nous l'avons vu. La continuité de la conception est souvent celle du contre-calque et de la lame de rasoir.

Leurs intentions architecturales deviennent inexistantes, lorsqu'ils se contentent de répondre aux exigences réelles et supposées des maîtres d'ouvrage, et de se plier aux contraintes effectives sans volonté de les dépasser. Pourtant les maîtres d'ouvrage nous ont déclaré ne pas avoir imposé de volontés architecturales. Pourquoi alors ne pas avoir utilisé cette liberté laissée, pourquoi une telle pauvreté de formes et d'aspect jusqu'à ces dernières années ? Il semblerait que, dans un contexte quantitatif et productiviste où aucun de ses partenaires ne se souciait d'architecture, l'architecte ait renoncé aussi à en faire, en s'abritant derrière des fatalités et des obstacles insurmontables. A l'inverse, depuis que récemment les maîtres d'ouvrage se font les

porte-parole d'une demande sociale de qualité, certes confuse mais réelle, les architectes s'efforcent de renouveler leur conception, mais sans pouvoir se sortir des effets de mode. Cela montre qu'une commande d'habitat doit avoir un contenu architectural et urbain, si l'on veut éviter que l'architecte rajoute après coup du supplément d'âme à un programme strictement quantitatif, fonctionnel et économique. Autrement dit, l'élargissement de la marge de conception, pour aboutir à de réelles améliorations qualitatives, ne doit pas se borner à faire tomber les obstacles réglementaires, techniques et économiques les plus contraignants ; elle doit aussi être accompagnée, et s'y inscrire, d'une politique générale de formation architecturale des différents partenaires concourant à produire l'habitat.

Un autre aspect de la faiblesse des intentions architecturales dont peuvent témoigner les concepteurs, réside en effet dans l'application de recettes formalistes reprises sommairement et rapidement, outre qu'il relève de la diffusion des idées déjà analysée, ce problème est à mettre en rapport avec le peu de temps investi dans la conception architecturale proprement dite. Tous les architectes interrogés se sont plaints de la part trop importante prise par les tâches de gestion et par le temps investi dans la recherche de commandes. De plus, le système actuel de rémunération en honoraires n'incite pas à passer le temps nécessaire à une conception la plus aboutie possible, ni à rechercher des diminutions du coût de construction.

La passivité et l'indolence dont peuvent faire preuve des architectes n'est pas seulement la conséquence des raisons données jusqu'ici. Elles peuvent aussi être cultivées et mises en avant pour donner aux commanditaires une image d'architecte sans histoire. Cette attitude a été fréquente dans les périodes où la commande était presque automatiquement reconduite par le même maître d'ouvrage, dans une même commune, avec les mêmes entreprises.

- A l'inverse, nous avons vu que la multiplication des commanditaires, des types d'opération et des sites d'intervention était une condition favorable à une conception plus "active". Mais bien évidemment, ce dynamisme dépend avant tout de l'architecte lui-même.

Contrairement aux précédents, les "architectes actifs" cherchent à se donner

.../...

une marge de manoeuvre. Nous en avons vu plusieurs moyens, qui seront récapitulés ici pour en dégager la portée possible :

a) volonté de faire passer et de maintenir des intentions architecturales. Nous avons vu que, même si des contraintes tendaient à les réduire, il en restait dans le produit final toujours quelque chose qui contribuait à sa qualité.

b) ouverture aux idées. Elle suppose des volontés et des moyens d'accès, d'entretien et de mise à jour de sa culture architecturale. Ces moyens sont d'abord individuels et doivent être relayés par des organismes de formation permanente interprofessionnelle.

c) adéquation entre le type de commandes traitées ("créneau"), la structure d'agence mise en place et la pratique de conception architecturale recherchée. Nous avons vu que ces données interféraient le plus souvent et qu'on pouvait de plus les mettre en rapport avec l'architecture produite. Il faudrait que ces relations ne soient pas simplement des conséquences constatées a posteriori, mais qu'elles correspondent à des choix bien maîtrisés de l'architecte. Sa marge de manoeuvre ne se définit en effet qu'en fonction du système (commande - structure d'exercice - pratique de conception - type d'architecture visée) où il s'inscrit et en nécessite de sa part une compréhension fine.

Nous avons remarqué sur ce point que les architectes dont la production architecturale a été étudiée s'étaient donnés une échelle d'agence compatible avec celle des opérations traitées ainsi qu'avec leur nombre. La correspondance entre chiffre d'affaires et taille de l'agence semble être prédéterminante. Or la marge de manoeuvre n'est pas directement liée à cette dernière; il n'y a pas de relation automatique : les gros cabinets sont ceux qui se donnent les moyens de leur dynamisme ou qui sont prisonniers de la lourdeur de leur structure; les petits sont ceux qui vivent sans ambition ou qui ont su constituer une équipe légère capable de réflexion et de renouvellement. Nous avons néanmoins constaté que les grosses agences semblaient avoir plus de mal à se créer une marge de liberté et à la faire évoluer surtout, malgré les moyens dont elles se dotent.

Nous avons également vu que les agences privilégiaient dans leur conception un angle d'attaque et des qualités à mettre en avant. Mais cette façon de se donner une marge en la restreignant à un domaine particulier correspond plus à leur stratégie d'accès à la commande qu'à une doctrine de conception : le développement de la rationalité technique et industrielle visait à se placer dans les procédures de l'Etat et à être de taille face aux grosses entreprises; la primauté donnée aux prestations et à l'entretien simplifié rassure le maître d'ouvrage sur le sérieux de l'équipe, la recherche de formes à la mode séduit les commanditaires soucieux d'actualiser la qualité de l'habitat.

Il nous a donc semblé que la réflexion des architectes, eu égard aux marchés et aux conditions opérationnelles de l'habitat, portait plus sur l'organisation de l'agence que sur les pratiques de conception architecturale, confondues avec les différents modes de l'exercice libéral (seul ou en association, avec ou non des architectes salariés, des métreurs et conducteurs de travaux, etc...). La question du rapport de l'architecture à la technique, qui peut induire une conception particulière, par exemple d'architecte-ingénieur comme celles de PROUVE ou LODS, se trouve souvent réduite à celle de savoir s'il faut ou non intégrer un B.E.T à l'agence.

Cette compréhension insuffisante de la notion de pratique de conception est confirmée par la perception que les architectes de l'enquête ont des "jeunes architectes parisiens" réalisant les opérations qu'on remarque actuellement. D'après eux, leur "démarche est totalement différente..., ils font de la conception pure..., ne font pas leurs chantiers... et ont du temps pour faire de la recherche"; ce qui n'est pas exact, puisqu'au contraire ils passent beaucoup plus de temps que d'habitude à suivre la réalisation. C'est plutôt le fait qu'ils ne cherchent pas à avoir beaucoup d'affaires à la fois qui leur laisse le temps de mener à bien leurs idées; leur équipe restreinte leur permet de plus de garder la maîtrise globale du projet. Ces remarques plaident pour une limitation des opérations en taille, tendance actuelle d'ailleurs naturelle et contribuant au redéveloppement de la qualité architecturale, et pour une meilleure répartition de la commande.

d) capacité de réadaptation de la structure d'agence. En dehors de l'architecte appelé ici X et avec les réserves données (cf 2.2.), nous n'avons pas rencon-

tré parmi les agences étudiées d'architectes ayant réfléchi à leur pratique du projet dans son rapport aux doctrines et tendances architecturales, et aux structures et conditions de leur exercice. Or ce problème est crucial. Si les agences nous sont apparues adaptées aux époques de la Reconstruction, des Grands Ensembles et des Modèles, elles connaissent aujourd'hui des difficultés, dans la mesure où cette adaptation à l'époque n'est plus le cas, du fait de leur structure et/ou de leur conception architecturale déphasées par rapport au marché de la construction et à l'évolution des idées.

e) volonté d'établir d'autres rapports entre tous les partenaires d'une opération. Les "autres types d'opération" analysés en 2.2. nous ont montré qu'il ne suffit pas à l'architecte de modifier sa seule pratique pour améliorer sa production, mais qu'il fallait que l'ensemble des acteurs concernés en ait la volonté conjointe. L'architecte peut accélérer ce processus et nous en avons vu des exemples.

. s'appuyer sur des personnalités importantes pour convaincre les autres partenaires et la population éventuellement (cas de LODS à SOTTEVILLE, avec le Ministre de la Reconstruction et le maire). Cette démarche vise surtout à donner les coudées franches à l'architecte et correspond plutôt à des opérations expérimentales confiées à des concepteurs en renom. Prédisposant au "parachutage" d'oeuvre sans suite, elle n'est pas à encourager.

. faire évoluer la commande, en faisant en sorte qu'elle ait un contenu architectural (cas de D organisant des voyages d'étude dans le cadre de l'Université Permanente d'Architecture et d'Urbanisme pour des maîtres d'ouvrage et des élus). Le dialogue et l'ouverture réciproque des différents partenaires autour des tendances actuelles de l'architecture et de réalisations proposant des processus et qualités autres que dans leurs habitudes, est une voie à développer, mais qui, dans l'exemple cité, n'a pas encore abouti.

. restreindre la domination des entreprises (exemple de A ayant créé son propre B.E.T. pour mieux les maîtriser). C'était effectivement une nécessité à l'époque des grands ensembles, lorsque leur position de force leur permettait de simplifier l'architecture à leur gré. La conjoncture actuelle ne les met plus dans la même situation favorable et redonne davantage la possibilité aux architectes de préserver leurs intentions architecturales.

Par ailleurs, nous avons vu qu'à force de lutter sur le terrain de l'entreprise, on pouvait finir par rester dans sa logique et réduire l'architecture à un problème technique. Dans tous les exemples cités, les démarches et actions de l'architecte, pour emporter l'adhésion et faire tomber des obstacles, ne visaient principalement qu'une catégorie de ses partenaires : administrations, élus, maîtres d'ouvrage ou entreprises. L'architecte semble ainsi utiliser sa marge de manoeuvre, non pas en cherchant à l'élargir, mais en la limitant plutôt. Face à la multitude des données à intégrer, il se centre plus particulièrement sur un domaine de conception et sur les contraintes et exigences des autres acteurs y intervenant. Autrement dit, il préfère s'en tenir à la maîtrise de certaines des données et la met en avant comme une spécificité du profil qu'il se donne. Nous avons vu en 2.1.3. que ce choix correspond à ses convictions et à sa stratégie d'accès à la commande, appuyée sur l'un des acteurs de la production auprès duquel il se rend crédible.

Cette démarche comporte le risque de privilégier une dimension de la conception architecturale de l'habitat au détriment d'autres : rationalité technico-économique du gros-oeuvre, ou qualité des prestations, ou signes extérieurs de la réponse au goût du jour.

En outre, en faisant primer la démarche de l'un de ses partenaires, l'architecte peut se laisser enfermer dans sa logique, lorsqu'il répond terme à terme à son attente d'ailleurs supposée plus que formulée, pour la satisfaire. La marge de conception que se donne l'architecte renvoie donc à celle que semblent lui laisser ses partenaires, à partir de sa perception sélective et de son interprétation de leurs souhaits. Quand il voit dans le maître d'ouvrage un commercial et un gestionnaire, l'architecte s'attache, comme lui, aux prestations, à l'entretien simplifié et à la réduction des coûts de gestion. L'administration perçue comme agent d'une politique d'amélioration de la productivité l'a amené à axer sa conception sur l'optimisation de la structure et des composants, alors qu'aujourd'hui sa promotion de l'innovation le conduit à afficher une ouverture aux modes.

C'est surtout par rapport à l'entreprise que les architectes ont ressenti la plus faible marge de manoeuvre. Sa domination pendant longtemps a été de pair avec les politiques de productivité et de rationalisation menées par l'Etat, des grands ensembles aux "modèles". L'abandon de ceux-ci, lié à une conjonc-

.../...

ture économique ne permettant plus les effets de série à grande échelle, remet en cause les "chasses gardées" qu'ils autorisaient. Il devrait développer une concurrence plus saine entre les entreprises et les amener à changer leurs comportements vis à vis de l'architecte, dont la marge devrait ainsi s'élargir. Il reste que les architectes sont encore marqués par l'impression d'"incompétence technique" ressentie par les entreprises et les maîtres d'ouvrage, et qu'ils s'estiment encore mal armés face aux premières, sur le plan des outils (méthodes d'estimation des coûts à tout moment du projet, conception assistée par ordinateur, métré et contrôle des devis, coordination de chantier). A cela s'ajoute leur manque de participation en amont aux évolutions technologiques.

Pour revenir aux décideurs (collectivités locales, administrations, maîtres d'ouvrage), leur absence fréquente de commande architecturale précise ne doit pas être prise comme un apport bénéfique de liberté de création dont profiterait l'architecte pour améliorer sa production. D'abord, le manque d'intérêt des commanditaires pour l'architecture ne peut stimuler ses concepteurs. Ensuite, nous avons vu que ces derniers tendent à s'entourer de gardes-fous et cherchent plus à répondre à des besoins et contraintes qu'à inventer du jamais vu. Lorsque la commande n'a pas de contenu architectural, leur conception s'oriente sur la résolution des données techniques, économiques, réglementaires et financières, vécues sur un mode négatif comme des entraves subies, qui fournissent l'alibi de la médiocrité si elles ne sont pas surmontées. La notion de "marge de manoeuvre" a d'ailleurs une connotation de résistance à une menace et de renversement d'obstacles. Elle ne peut avoir alors une signification et une définition positives que s'il y a :

. information et pédagogie des conséquences architecturales des contraintes qui a priori n'en ont pas directement (règlements, etc... cf 4.1. et 4.2.).

. commande architecturale, c'est à dire programmation architecturale et urbaine, élaborée par tous les acteurs d'une opération. Cela suppose leur formation architecturale préalable, comme nous l'avons dit dans les chapitres précédents, et des montages opérationnels inhabituels. Sur ce point, il faut rappeler l'intérêt des opérations que nous avons qualifiées d'"atypiques", dans leur processus de production plus que dans leurs formes architecturales considérées en elles-mêmes (cf 2.2.). Ces opérations, à l'exemple de celle de Val de Saône plus particulièrement représentative, supposent des initiatives d'origine lo-

cale et des intentions conjointes des différents partenaires pour aboutir à un certain type de qualité. C'est dans l'ensemble du système de leurs interventions qu'ils doivent être moteurs pour que toutes les dimensions qualitatives puissent être prise en compte.

Or nous avons vu que la conception architecturale de l'habitat était plutôt partielle dans ses rapports aux autres acteurs de la production et dans les caractéristiques qu'elle étudie, et partielle dans ses doctrines. Il conviendrait alors de favoriser et de développer :

- des doctrines architecturales et des débats d'idées plus globaux, portant simultanément sur la conception interne des logements et de l'immeuble, leurs façades et espaces de transition, leurs espaces semi-collectifs et leur rapport à l'urbain, au lieu de se cantonner à l'un de ces aspects, comme le font souvent les chapelles sectaristes s'excommuniant mutuellement.

- l'analyse institutionnelle chez les architectes, de façon à ce qu'ils saisissent mieux, dans leur ensemble les mécanismes du processus de production d'une opération et les enjeux respectifs des différents partenaires, avec leurs convergences et divergences. Nous avons vu que ces derniers étaient souvent personnifiés par l'architecte, ne distinguant pas toujours le poids de la personnalité des dirigeants, de la logique institutionnelle de leurs organismes. La marotte propre à un tel devenait par exemple synonyme des volontés de l'administration ou de l'office d'HLM.

- l'émergence des facteurs locaux porteurs d'une demande de qualité architecturale propre à la région et aux collectivités, par rapport aux facteurs nationaux qui priment actuellement dans la conception (règlements de construction, DTU, ingénierie, règles de financement, d'urbanisme, etc...). Or nous avons vu que leurs voies et modes de diffusion autoritaire et incitative conduisaient plutôt à parcelliser le projet. Par contre, des facteurs locaux (projet urbain des collectivités locales, spécificités culturelles régionales, projet de la maîtrise d'ouvrage sociale sur l'habitat, données sitologiques, technologies et savoirs de construction plus particulièrement en usage) paraissent susceptibles, mieux qu'une somme de contraintes générales et abstraites, de nourrir la conception architecturale et lui assurer une cohérence

d'ensemble, dans la mesure où ils se prêtent à une meilleure assimilation.

- le dialogue et la concertation entre toutes les parties prenantes d'une opération d'habitat : décideurs, techniciens, usagers et leurs associations. Les points précédents (émergence d'une demande architecturale ancrée sur une spécificité locale, volontés conjointes de casser les processus habituels pour créer une dynamique de réflexion et de programmation, et aboutir aux montages opérationnels impliqués par les qualités architecturales et urbaines visées) supposent des attitudes actives et participatives, sans attendre la mise en place des procédures de décentralisation.

Invoquer ces initiatives locales relativise l'importance du poids et de la marge de manoeuvre de l'architecte, propos de ce chapitre. Nous avons certes souligné que la personnalité de l'architecte, sa stratégie d'insertion socio-économique et d'accès à la commande, ses méthodes de travail et son ouverture à l'évolution des idées lui permettaient d'échapper aux effets généraux du système des facteurs conditionnant le projet. La question n'est pourtant pas simplement d'élargir la seule marge de l'architecte, en lui octroyant un cadre assoupli ou en lui facilitant sa création, mais de la définir en commun à partir des intentions architecturales et urbaines des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

1 L'EVOLUTION GENERALE DE L'HABITAT

- A.D.R.O.S. (CASTEX J., DEPAULE J.-CH., PANERAI Ph.) : "De l'ilot à la barre; C.O.R.D.A., 1975
- A.R.D.U. : "logement social et modélisation : de la politique des modèles à la participation", 1979
- BARBEY G. : "L'habitation captive ; essai sur la spatialité du logement de masse", éditions George, 1980
- BUTLER R. et NOISETTE P. : "De la cité ouvrière au grand ensemble", petite collection Maspero, 1977.
- C.O.D.R.A. : "évolution historique des concepts en matière d'industrialisation de la construction 1919-1970", 1979
- C.R.E.P.A.H. : "Architecture et habitat social", recherche exploratoire préalable à la présente recherche, C.O.R.D.A., 1979
- Délégation à l'architecture et à la construction : "La ville à livre ouvert, regard sur cinquante ans d'habitat", la Documentation Française, 1980
- FILDERMAN E et VIDECOQ B : "Du côté de l'usage", H n°60 à 62, 1981 (diplôme U.P.6.)
- FORTIER B. : " Le logement social moyen", cahier d'U.P.6 n°1, 1970  
"Habitat, une si douce violence", crée n°  
"En attendant Godot", Architecture d'Aujourd'hui n°187, 1976
- GUERRAND R. - H. : "les origines du logement social en France", Editions Ouvrières, 1967
- HAMBURGER B, QUERRIEN A, REBOIS D, THIEBAUT A. :  
"la commande publique d'architecture 1945-1975",  
C.O.R.D.A., 1977
- "H", revue de l'habitat social édité par l'UNFOHLM :  
voir plus particulièrement les numéros 3 (12/75), 30 (05/78), 40 (04/79),  
et 48 (01/80). Le numéro 30 a été publié aux Editions du Moniteur sous le  
titre "Il était une fois l'habitat".
- I.E.R.A.U. : "Typologie de l'habitat et morphologie de l'habitat", C.O.R.D.A.,  
1976
- KOPP A., BOUCHER F., PAULY D. : "L'architecture de la Reconstruction en  
France 1945-1955 : solutions obligées ou occasions perdues ?";  
C.O.R.D.A., 1981.
- MOLEY C. : "L'innovation architecturale dans la production du logement social",  
Plan-Construction, 1978, édité en 1979.  
"Modernité de l'habitat et rôle novateur de l'architecte : évolution et traditions", Techniques et Architecture n°335, 1981  
"Métamorphose à demeure", Architecture d'Aujourd'hui n°215, 1981.  
"La dégradation du gradin", Technique et Architecture n°341, 1982

2 LES OPERATIONS D'HABITAT REALISEES DANS LE DEPARTEMENT ET PUBLIEES DANS  
LES REVUES

- Canteleu : Urbanisme n°75-76 (1962), p. 116 (plan-masse de la Z.U.P)  
cahier du CSTB 43/344
- Deville : Architecture d'Aujourd'hui n°32, septembre 1950
- Dieppe : Architecture Française n°351, janvier-février 1971, P. 9 à 11  
Technique et Architecture n°307, p. 63 (quartier Saint-Jacques)
- Fécamp : (Ilôt Arquaise):  
H n°26 (janvier 78), Urbanisme n° 52, Profil n°19 (mars-avril 77)
- Grand-Quevilly : Urbanisme n°75-76, p. 108 (plan-masse de la Z.U.P)
- Harfleur : A.A. n°32, 1950
- Le Havre Reconstruction :  
Etudes Normandes n°25 4e trimestre 1953; La vie urbaine nouvelle série  
n°2, avril-juin 1953; B.I.P n°82 (12/03/80); H n°30 p.71; La ville  
à livre ouvert; A.A. n°32, 1950; T et A 6e 7/8 p.337, 7e 7/8 p. 45,  
8e 7/8 p.45, 9e 11/12 p.92, 10e 5/6 p.44 et 98, 11e 9/10 p.56, 12e  
11/12 p.46, 16e 3 p.62  
Réalizations récentes : A.A. n°130, T et A n°328 (déc. 79) p.88
- Lillebone : T et A n°330  
29e 4 p.80
- Mont Saint-Aignan : Urbanisme n°75-76, p.150
- Rouelles : Le Moniteur 24/5/82 p.62, T et A n°328
- Rouen : A.A. n°32, 1950; Urbanisme n°96-97 (sur la SARR) et n°113; Architecture  
Française n°351, 1971, p.76; Le Bâtiment Bâti n°9 1976 et A.A n°128.  
(Saint-Sever) : A.A. n°194 p.58, Le Bâtiment Bâti 1977 et document Ar-  
chitecture et Construction (opération HVS): H n°51 p.25; T et A 29e 5,  
292 p.76 et 293 p.80; T.E.L. n°197 (30/5/74) : Guide de l'Architecture Con-  
temporaine p.81, Le Matin (7/5/81), AMC et A.A en 1974 (La grand'Mare)
- Sotteville (Zone verte) : A.A n°32, 1950; T et A 8e 7/8 (1948) p.47, 9e 9/10  
p.14 et 11e 9/10 p.60; Urbanisme n°3-4 (1947)
- Saint-Etienne du Rouvray : Urbanisme n°75-76, p.94 et 152
- Modèles régionaux : T et A n°292 p.56 et 293 p.98.